RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANDRA
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

2024

PROJET DE CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GÉOLOGIQUE PROFONDE DE DÉCHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ACTIVITÉ ET DE MOYENNE ACTIVITÉ À VIE LONGUE CIGÉO

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

PIÈCE 2
États parcellaires et plans parcellaires

VOLUME 17
Mandres-en-Barrois
Section ZC



Version communicable

Version communicable

Projet de centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue Cigéo

Dossier d'enquête parcellaire

Article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Pièce 2 : États parcellaires et plans parcellaires

Volume 17 - Mandres-en-Barrois

Section ZC

CG-01-D-NTE-AMOA-PU0-0100-23-0006/A

Table des matières

Répartition par volume des emprises du dossier d'enquête parcellaire 4
Sections cadastrales visées par le présent volume 5
MANDRES_000_ZC_1 6
MANDRES_000_ZC_2 21
MANDRES_000_ZC_3 36
MANDRES_000_ZC_5 51
MANDRES_000_ZC_6 63
MANDRES_000_ZC_7 75
MANDRES_000_ZC_8 87
MANDRES_000_ZC_9 99
MANDRES_000_ZC_10 111
MANDRES_000_ZC_11 123
MANDRES_000_ZC_12 135
MANDRES_000_ZC_13 147
MANDRES_000_ZC_15 159
MANDRES_000_ZC_16 171
MANDRES_000_ZC_17 183
MANDRES_000_ZC_19 195
MANDRES_000_ZC_20 207
MANDRES_000_ZC_21 219
MANDRES_000_ZC_22 231
MANDRES_000_ZC_23 243
MANDRES_000_ZC_24 255
MANDRES_000_ZC_25 267
MANDRES_000_ZC_Ch_rmbt_Devant_Faie 282
MANDRES_000_ZC_Ch_rural_Bonnet_Bure 294
MANDRES_000_ZC_Ch_rural_l'Enclos 306
MANDRES_000_ZC_Ch_rural_Ribeaucourt_Mandres 318
MANDRES_000_ZC_Ch_rural_Vaux_Chaudron 330

Version communicable

Cigéo

Répartition par volume des emprises foncières DUP1

Carte

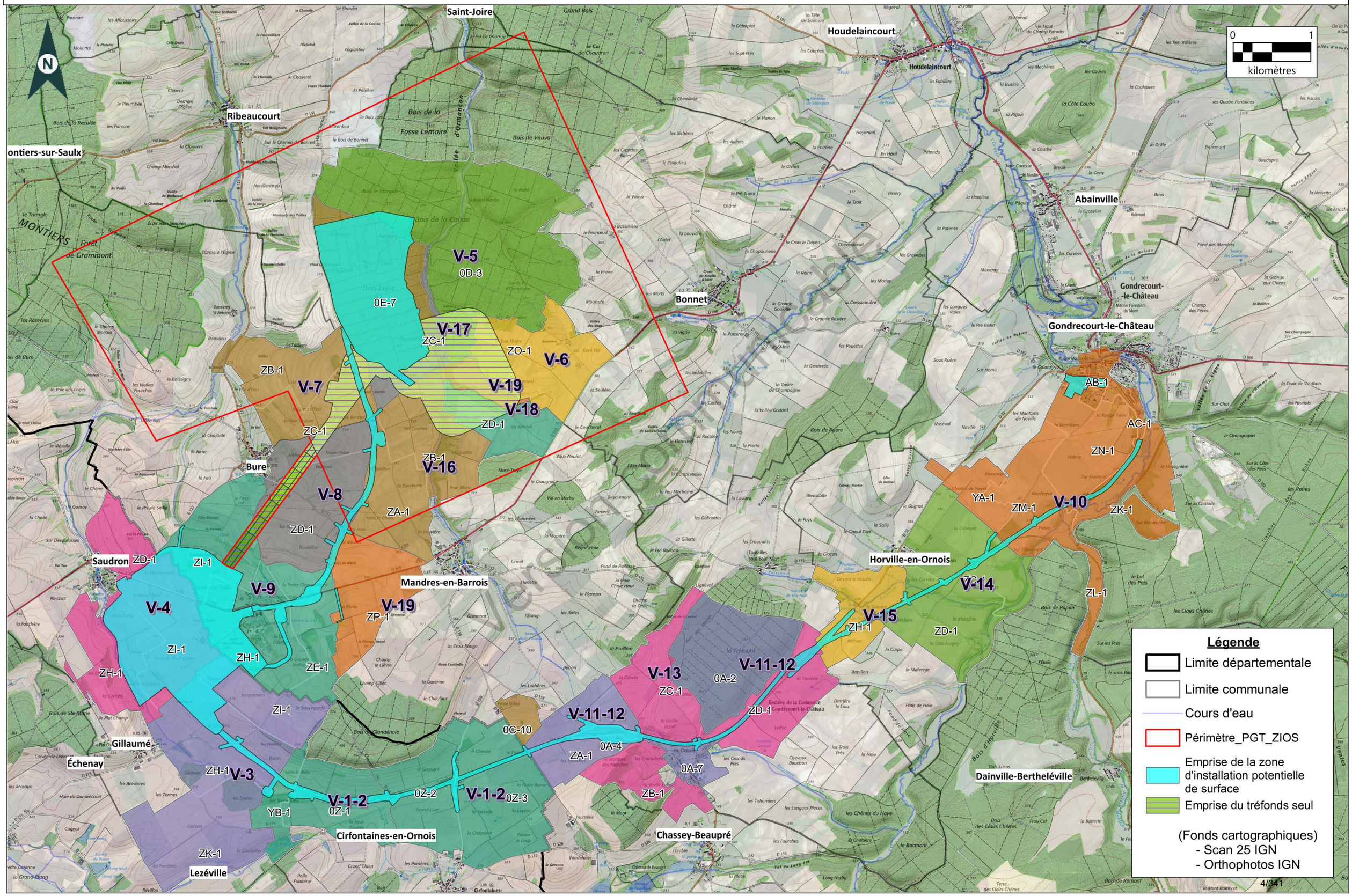

Projet Cigéo	Sections cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune :** Mandres-en-Barrois

Volume : V-17

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1

Section cadastrale

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

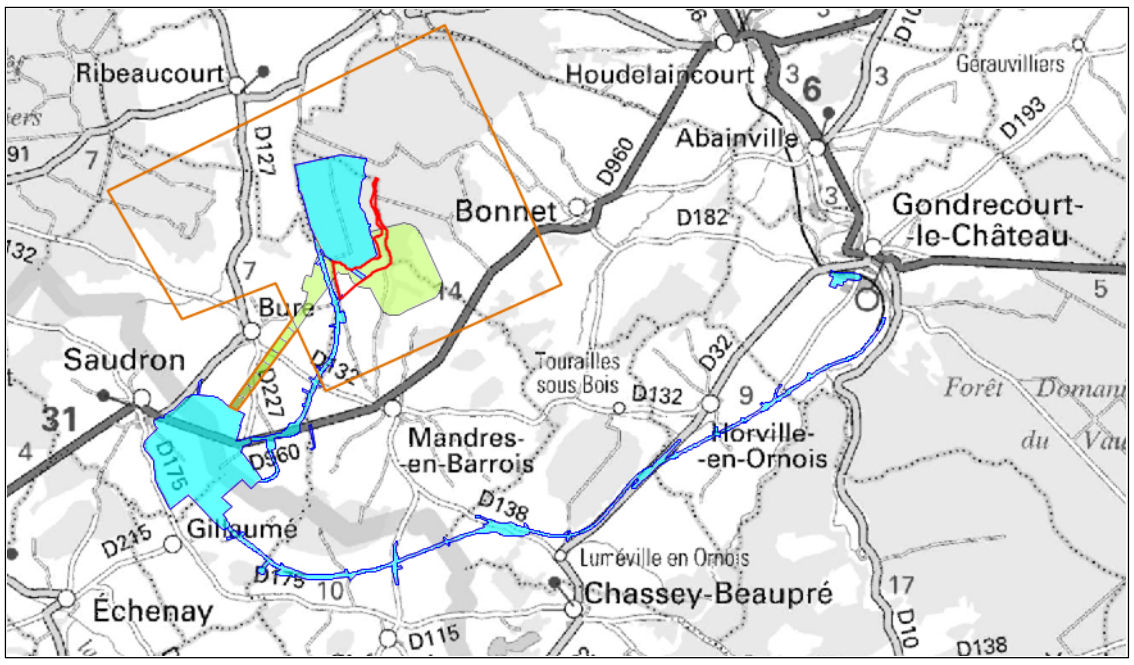

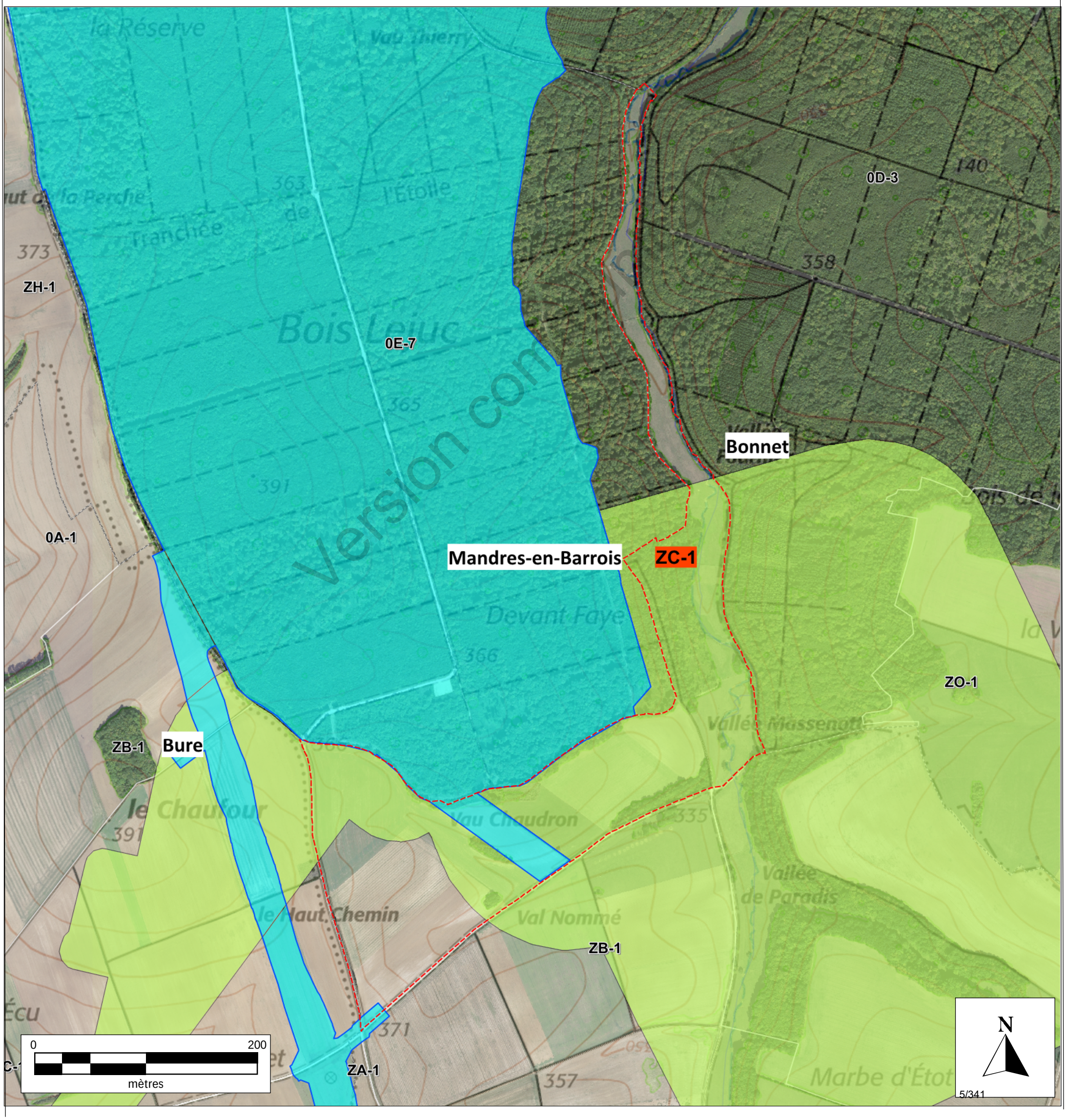

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_1

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	1	Culture	DEVANT GRAND BOIS	7,8420

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
7,8420	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
7,8420	Partielle	Oui	A	Oui	100	6,5978	1,2442

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	HERVE	PERRIN	CO-PROPRIETAIRE
Madame	MARIE ANNICK	LABAT	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 1**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

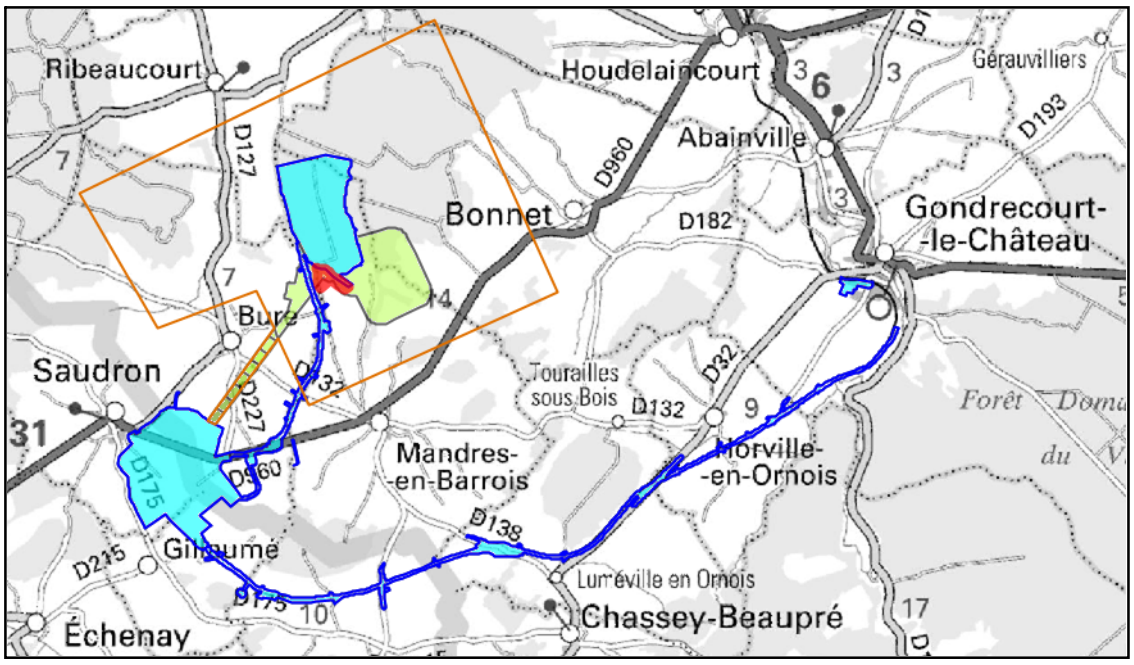

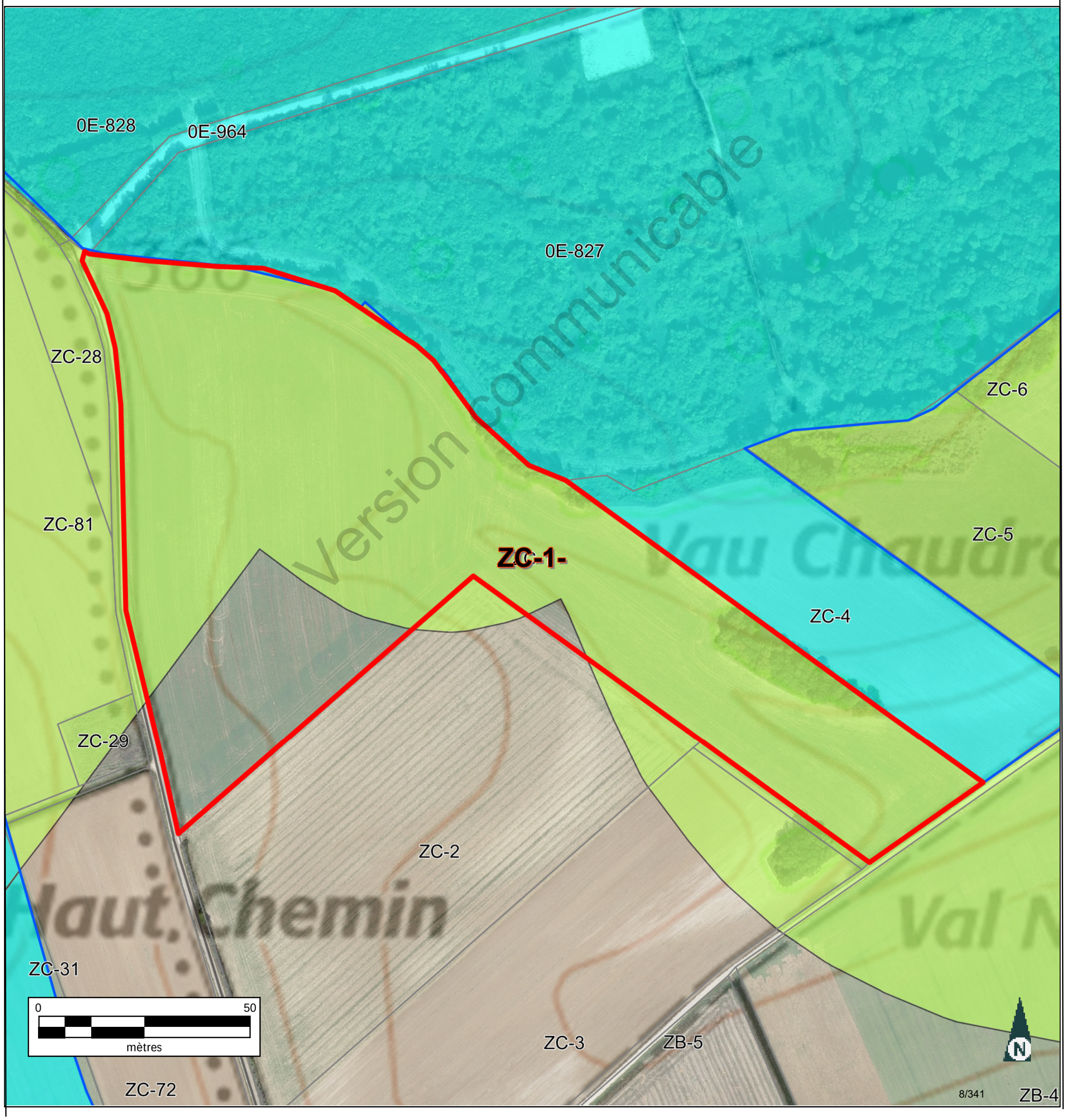

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 1

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 1**
Contenance cadastrale	**78 420 mètres carrés**
Adresse	**DEVANT GRAND BOIS** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

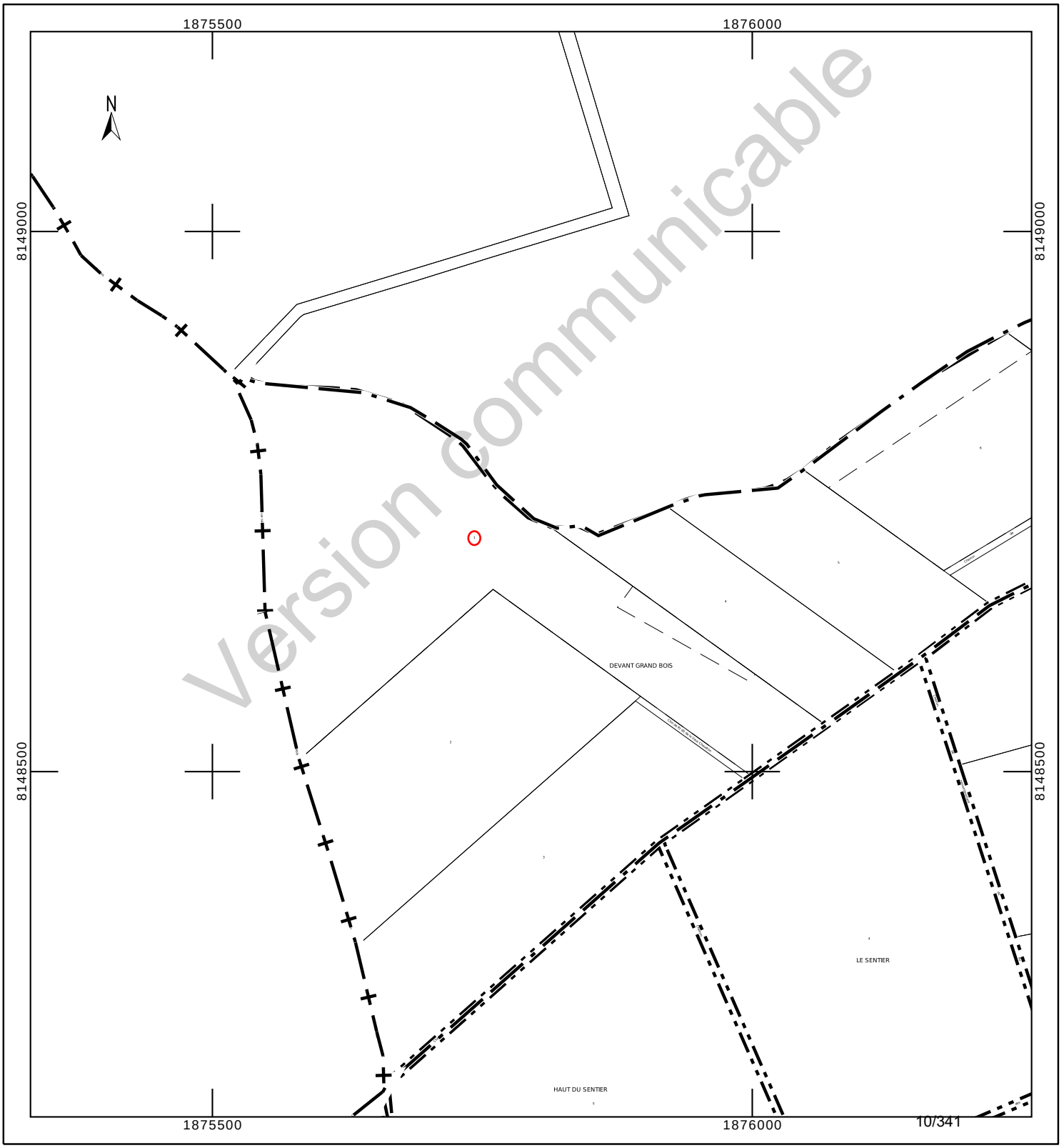

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

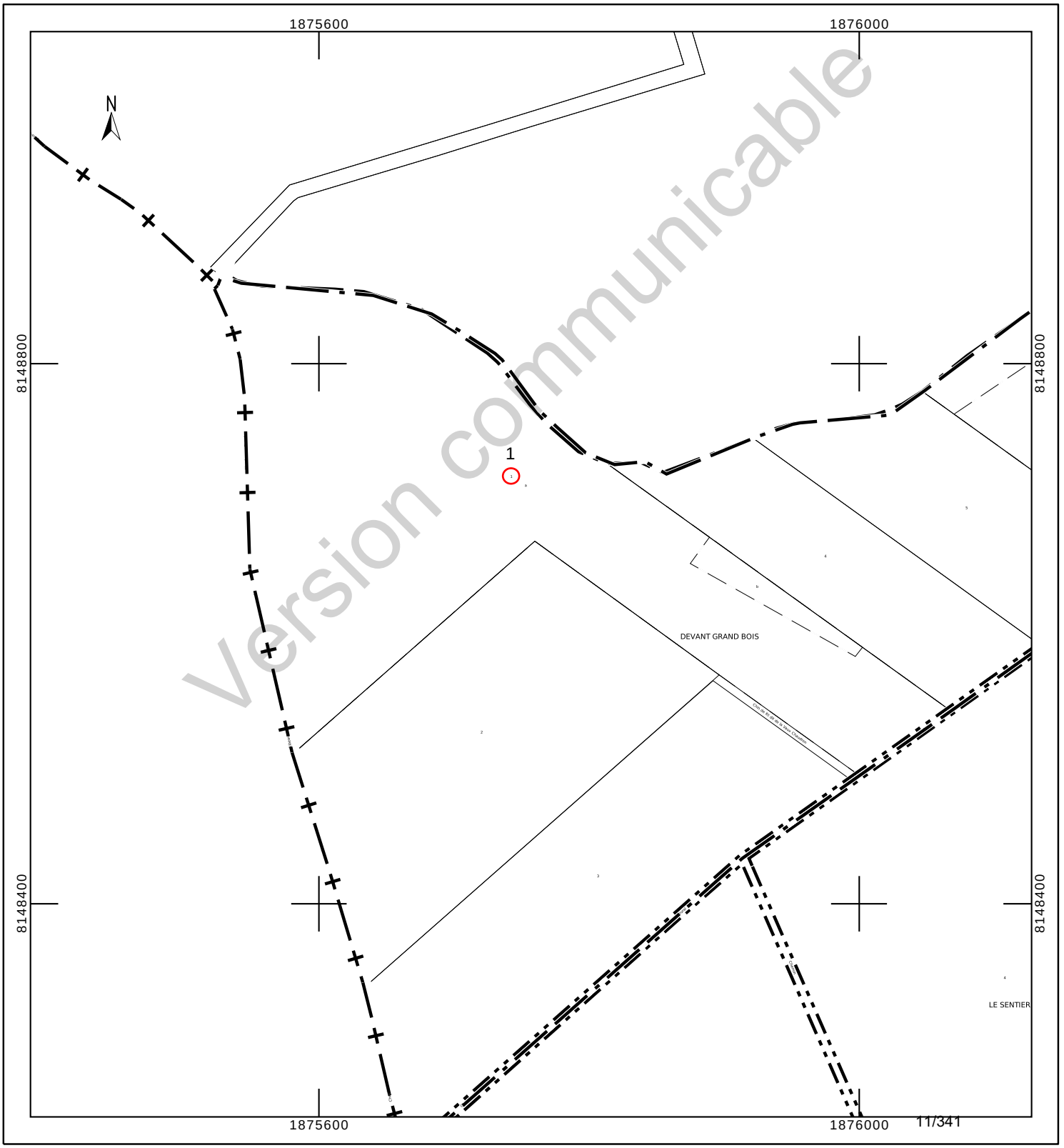

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s LABAT/MARIE ANNICK

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À ....., le 27/06/2023

Signature(s) (1) :

☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)

☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

☐ accepte le présent document d'arpentage

☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département MEUSE

commune Mandres-en-Barrois

préfixe 000 section ZC feuille

Document établi pour (2) :

- ☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- ☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- ☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- ☐ lotissement
- ☐ expropriation
- ☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

PERRIN-LABAT/MARIE ANNICK

PERRIN/HERVE

propriétaire(s) après modification

PERRIN-LABAT/MARIE ANNICK

PERRIN/HERVE

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : .....

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Version communicable

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a 3	ca 3	arpentage 4
ZC	1	7	84	20	
TOTAL		7	84	20	

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a 10	ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a 16	ca 16
								S. graphique	Compensation							
		1A	PERRIN/MARIE & HERVE		6	59	78	65983	-5							
		1B	PERRIN/MARIE & HERVE			4	35	435	0							
		1C	PERRIN/MARIE & HERVE		1	20	07	12008	-1							
								Total : 78426	Total : -6							
TOTAL					7	84	20									

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055087
Bure

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 09/03/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 29.06.2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 29/06/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
RIS
à SCHILTIGHEIM
Date 29.06.2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

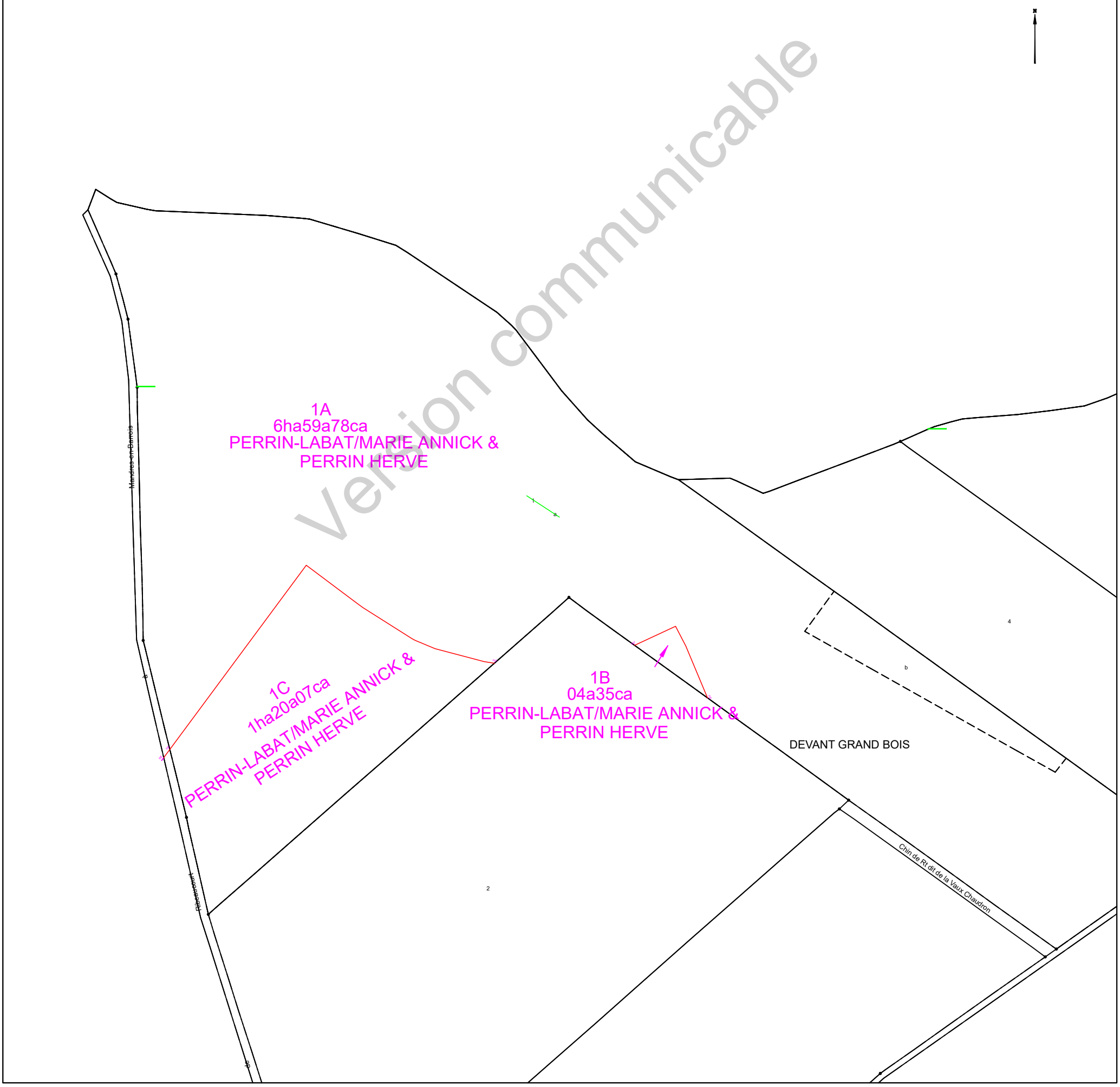

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

Version communicable

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Septembre 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZC n° 1a
pour une contenance cadastrale de 6ha 59a 78ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 6ha 59a 78ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 6ha 59a 78ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	65978	100 m	Sans limitation
2	65978	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 1a

Lieudit : Devant Grand Bois

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/5000

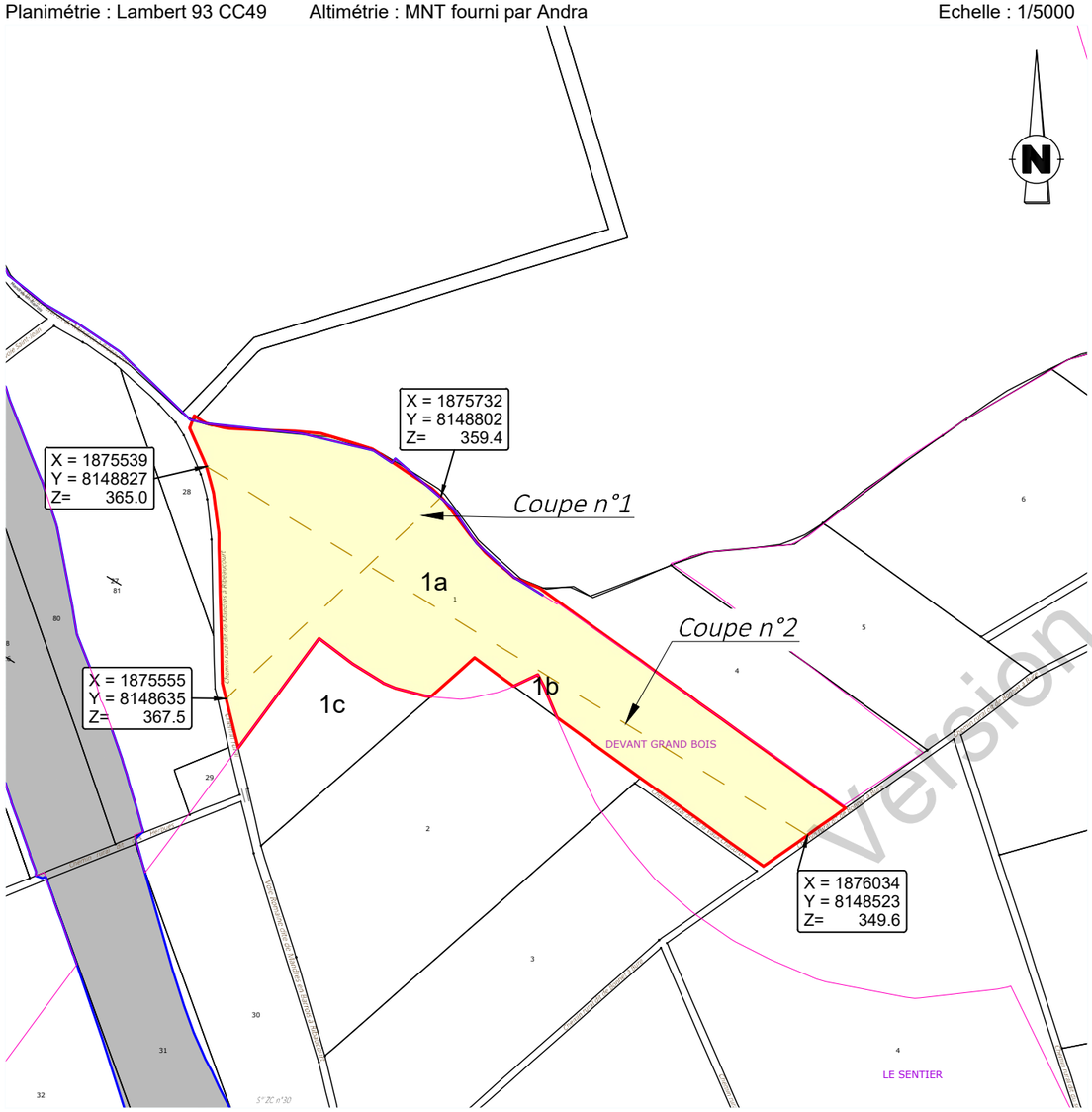

Version communicable

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limite entre la parcelle et les chemins ruraux dits de Mandres à Ribeaucourt, de Bonnet à Bure, de la Vaux Chaudron
- limite entre la parcelle et les parcelles ZC n°2, 4.

Limite définie par un document de division parcellaire :

- limite entre les parcelles ZC n° 1a, 1b, 1c.

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 12/09/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes-.dwg

Coupe n°1

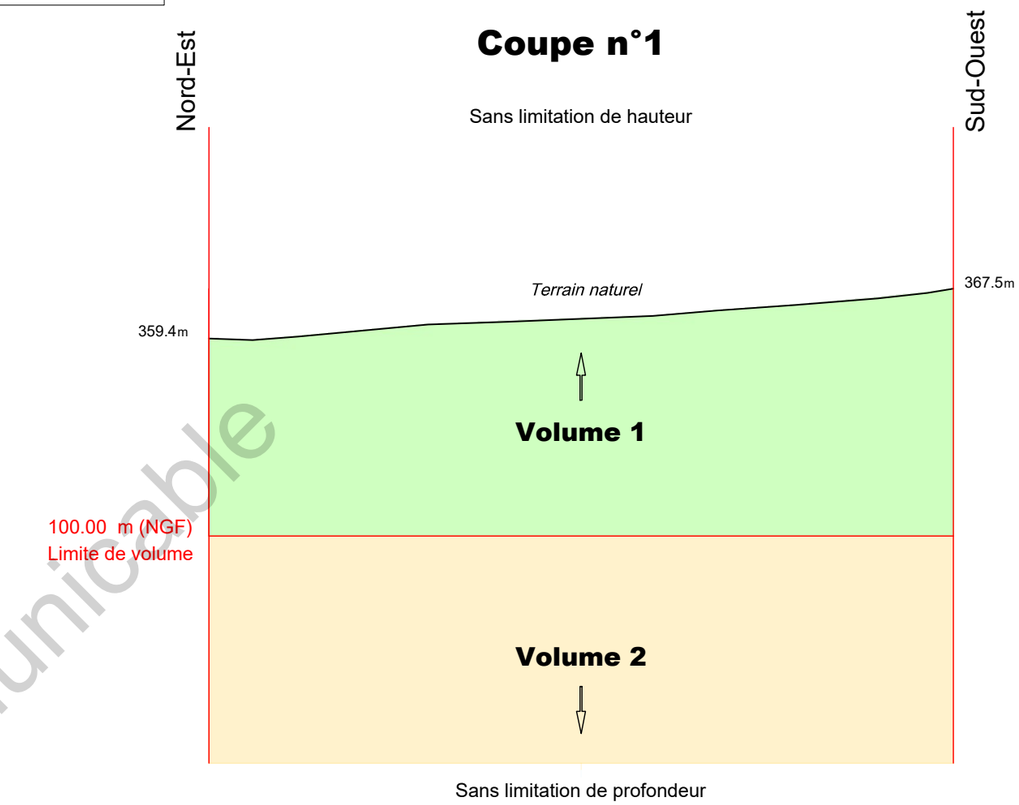

Coupe n°2

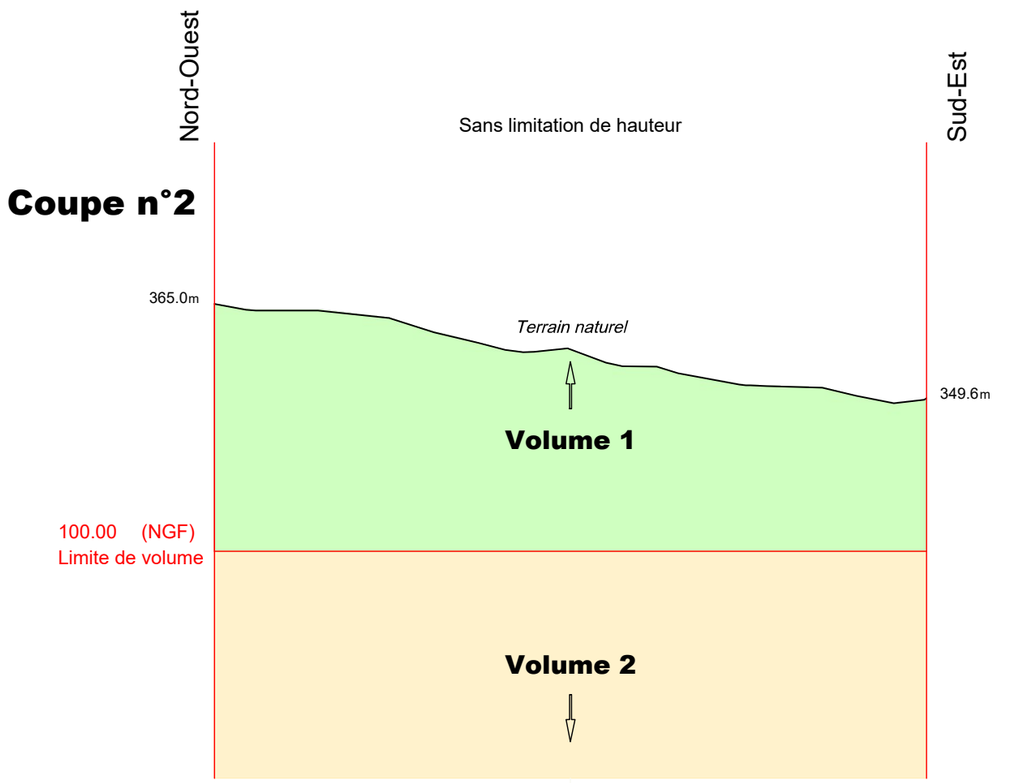

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_2

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	2	Culture	DEVANT GRAND BOIS	4,7780

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
4,7780	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
4,7780	Partielle	Oui	A,B	Oui	100	0,3023	4,4757

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	MICHEL PIERRE PAUL	LAFROGNE	CO-PROPRIETAIRE
Madame	SYLVETTE ANDREE	LAFROGNE	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 2**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

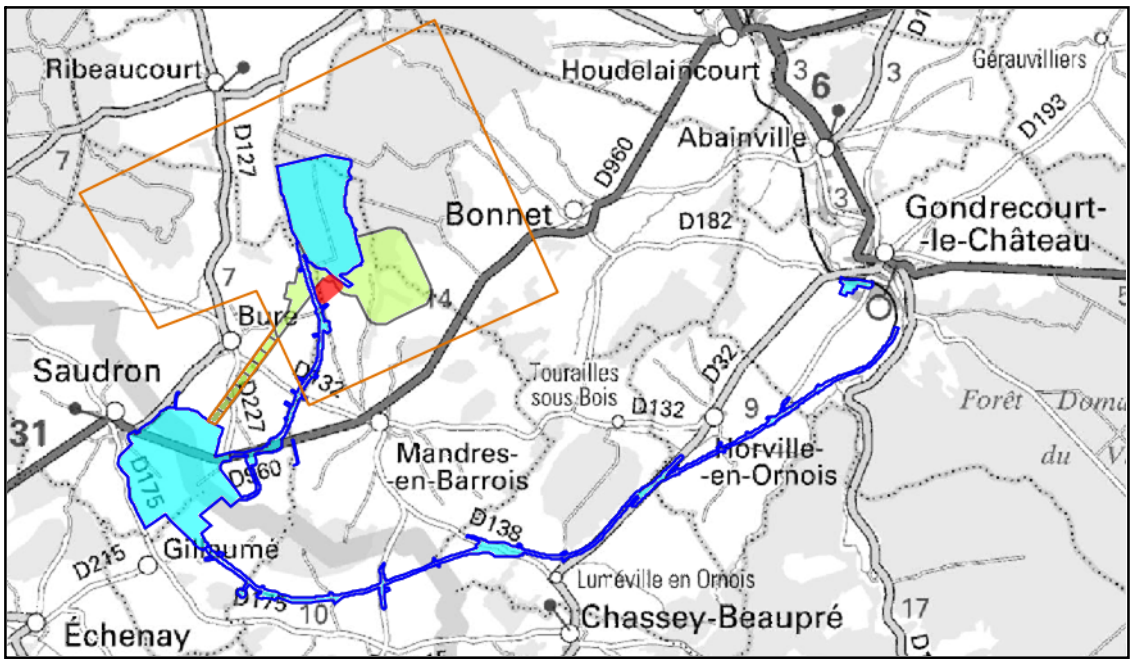

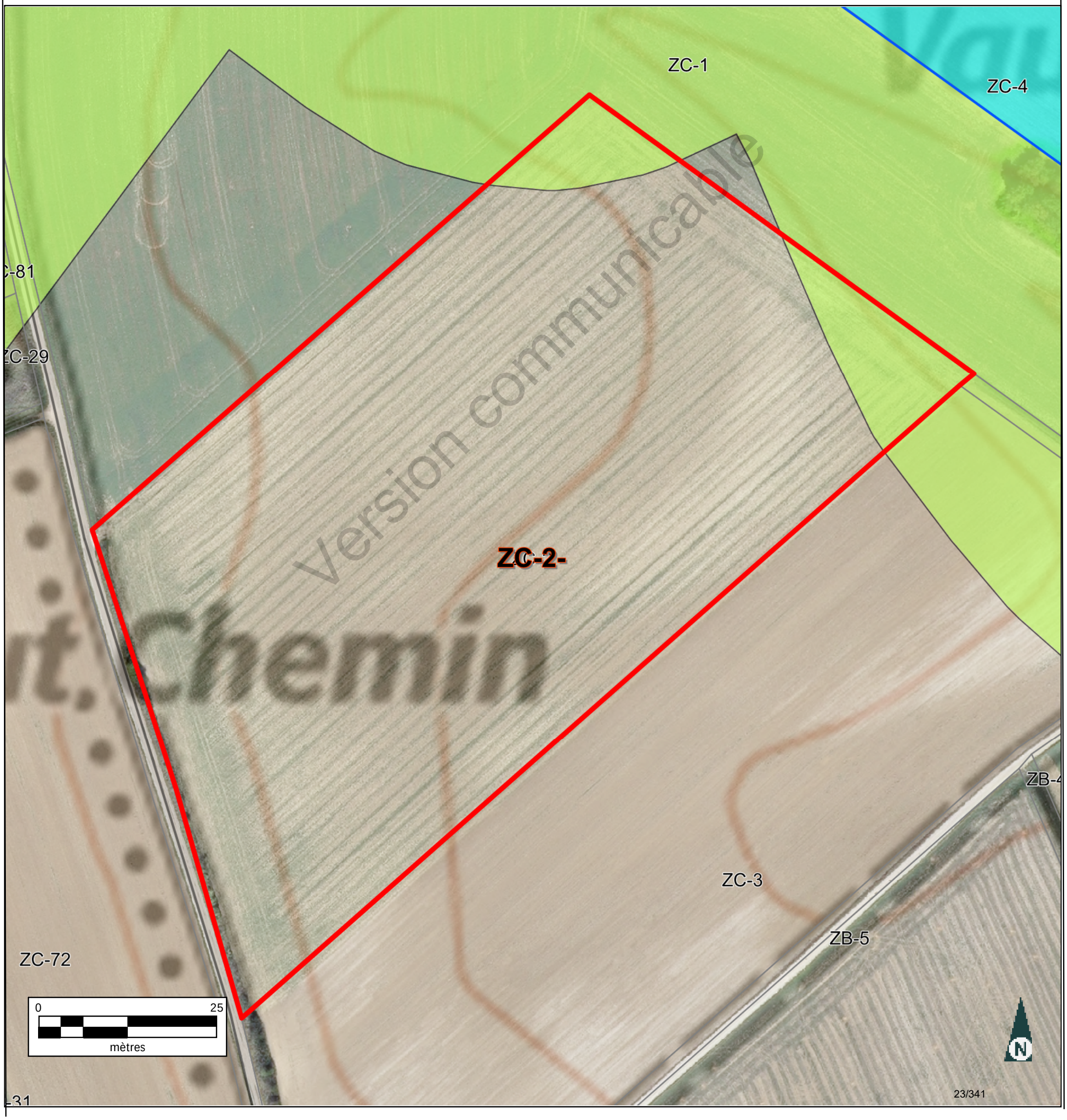

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 2

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 2**
Contenance cadastrale	**47 780 mètres carrés**
Adresse	**DEVANT GRAND BOIS** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 05/12/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

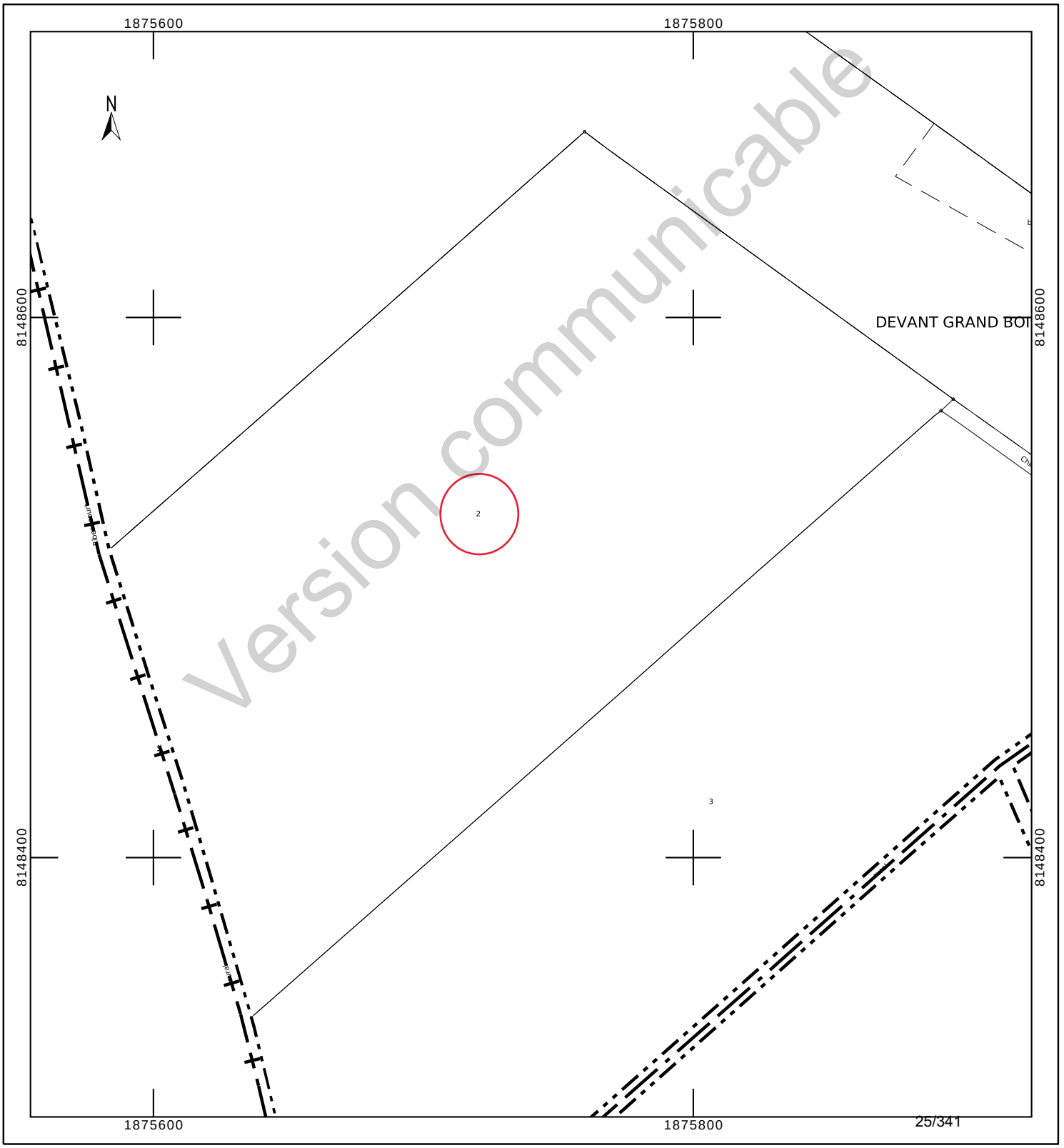

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 05/12/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

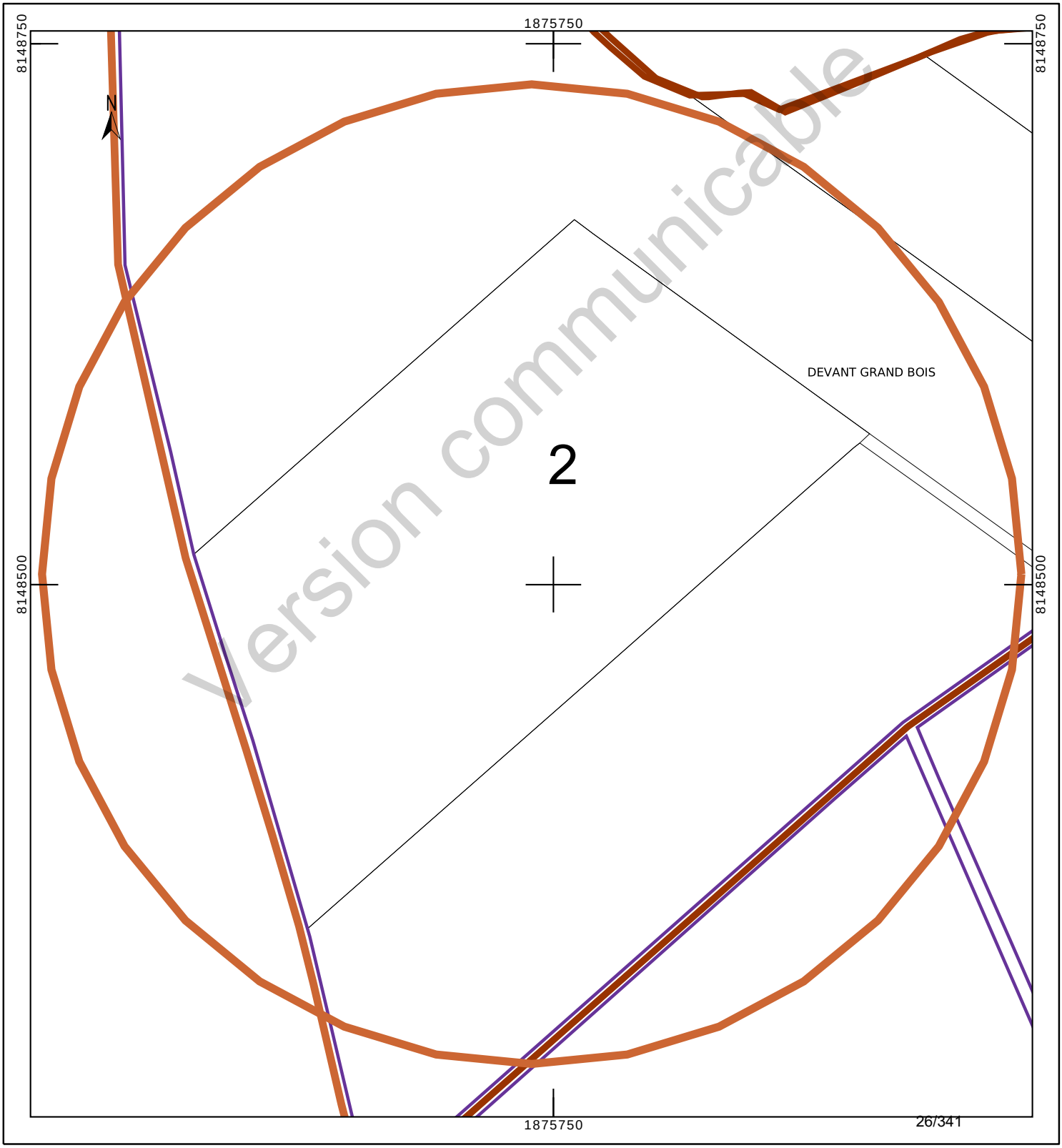

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) -Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) -Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s LAFROGNE/MICHEL PIERRE PAUL

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À MANDRES EN BARROIS, le 29/06/2023

Signature(s) (1) :

☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)

☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

☐ accepte le présent document d'arpentage

☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département	commune	
MEUSE	Mandres-en-Barrois	
préfixe	**section**	**feuille**
000	ZC	

Document établi pour (2) :

- ☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- ☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- ☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- ☐ lotissement
- ☐ expropriation
- ☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

LAFROGNE/MICHEL PIERRE PAUL

LAFROGNE-BARON/SYLVETTE

propriétaire(s) après modification

LAFROGNE/MICHEL PIERRE PAUL

LAFROGNE-BARON/SYLVETTE

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ **PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT**

Numéro : .....

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Version communicable

N° 6463 N - (SDNC-DGFiP) - Mai 2021

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a 3	ca 3	arpentage 4
ZC	2	4	77	80	
TOTAL		4	77	80	

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a 10	ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a 16	ca 16
								S. graphique	Compensation							
		2A	Cst LAFROGNE/MICHEL & SYLVET			11	71	1171	règle 1/10° => 0							
		2B	Cst LAFROGNE/MICHEL & SYLVET			18	52	1852	règle 1/10° => 0							
		2C	Cst LAFROGNE/MICHEL & SYLVET		4	47	57	44705	S>90% => 52							
								Total : 47728	Total : 52							
TOTAL					ha 4	a 77	ca 80							ha	a	ca

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055087
Bure

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 09/03/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 29.06.2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 29/06/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
RIS
à SCHILTIGHEIM
Date 29.06.2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

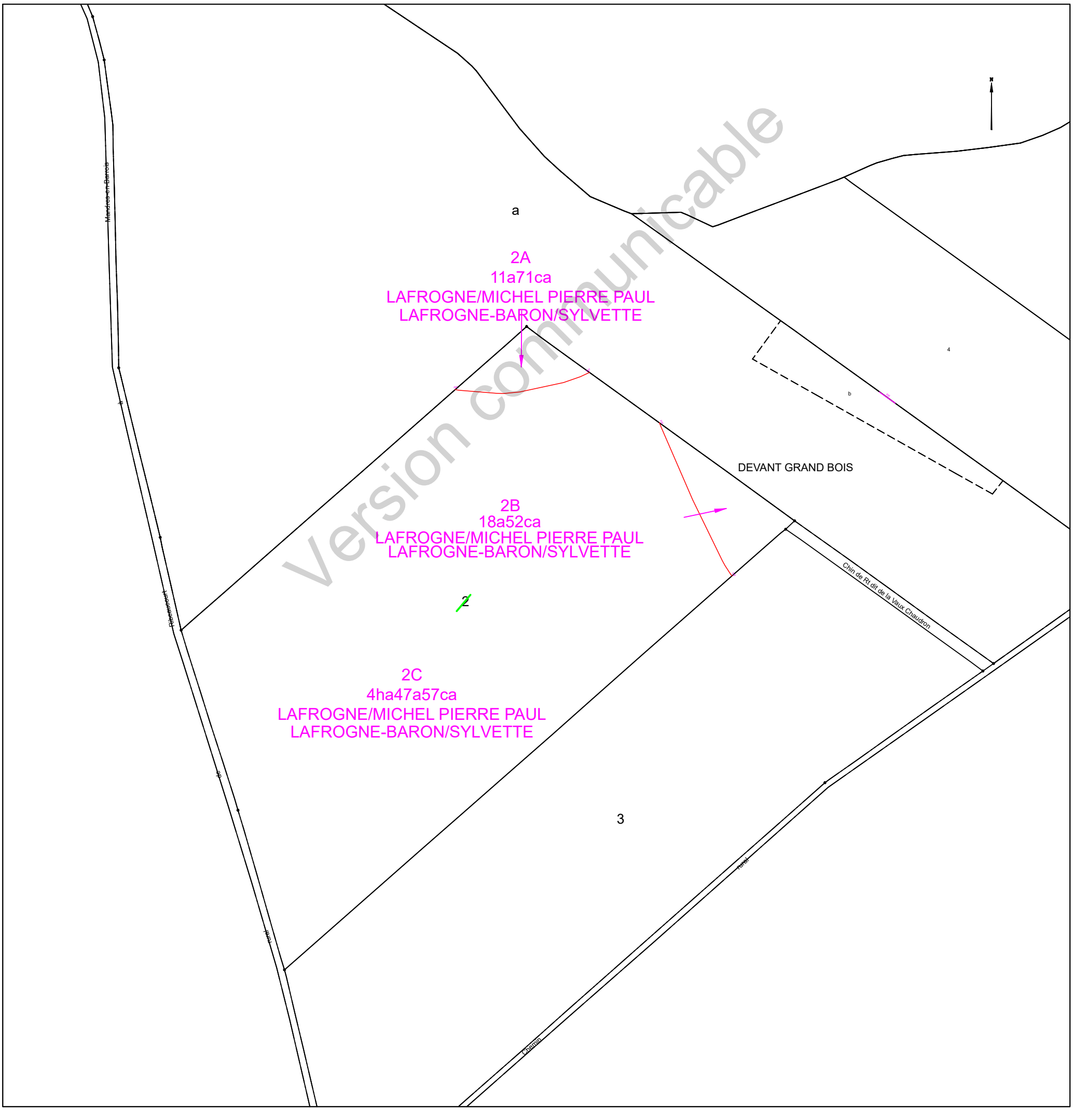

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 2
pour une contenance cadastrale de 4ha 77a 80ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 4ha 77a 80ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 4ha 77a 80ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	47 780	100.00 m	Sans limitation
2	47 780	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 2

Lieudit : Devant Grand Bois

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2500

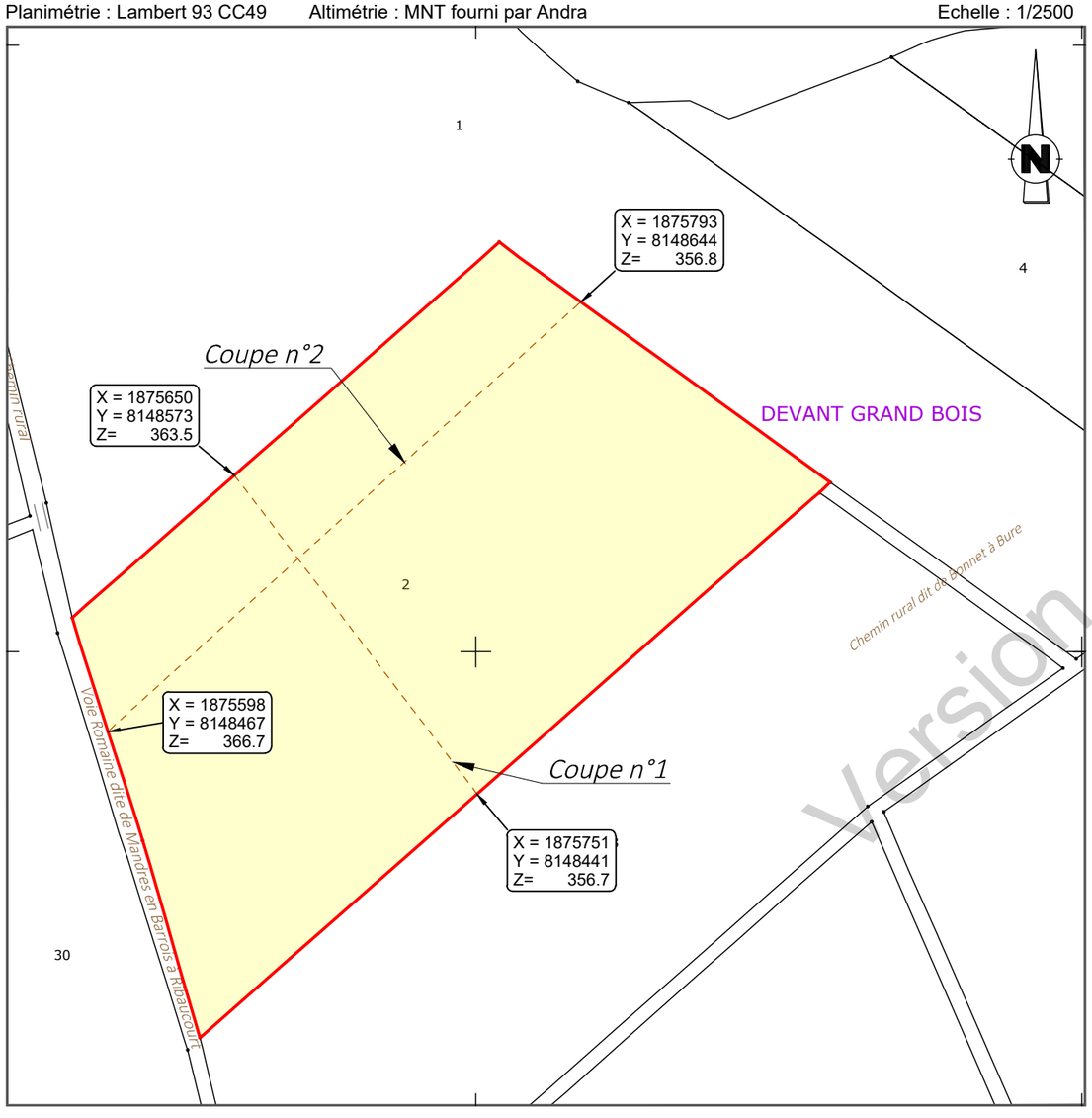

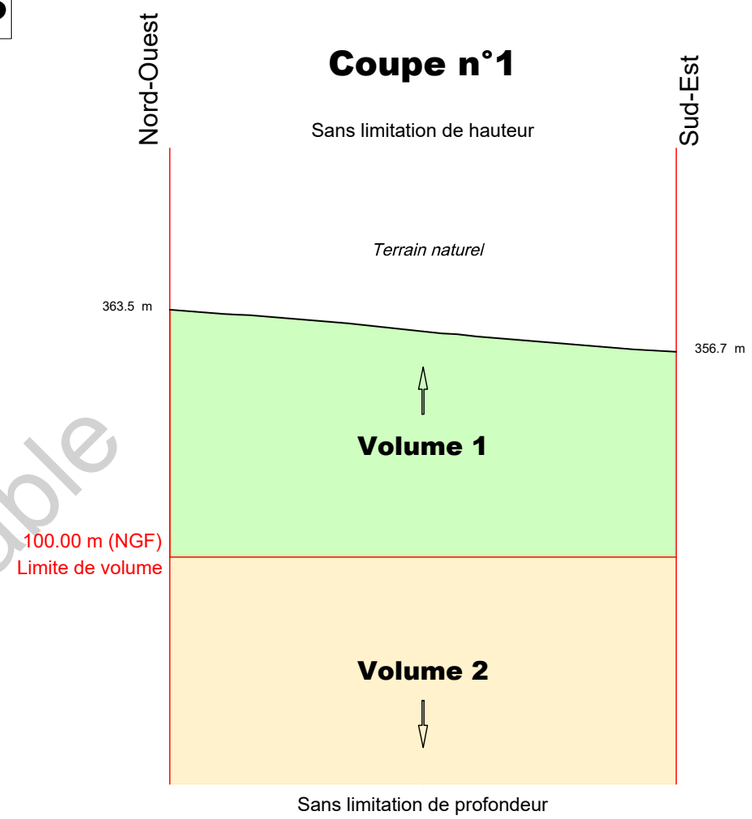

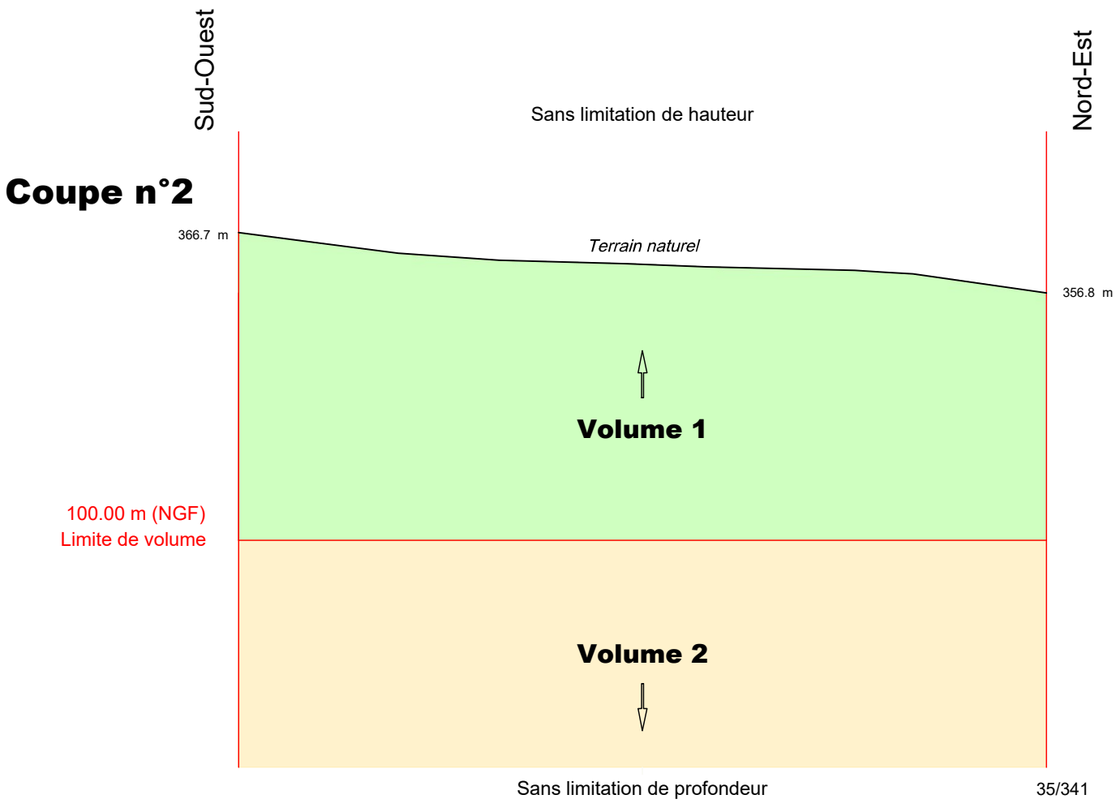

Version communicable

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 31/05/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_3

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	3	Culture	DEVANT GRAND BOIS	4,2950

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
4,2950	Partielle	Oui	A	0,0955	4,1995

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
4,2950	Partielle	Oui	B	Oui	100	0,6061	3,6889

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	JEAN-LUC BERTIN	PIERRE	PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 3**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

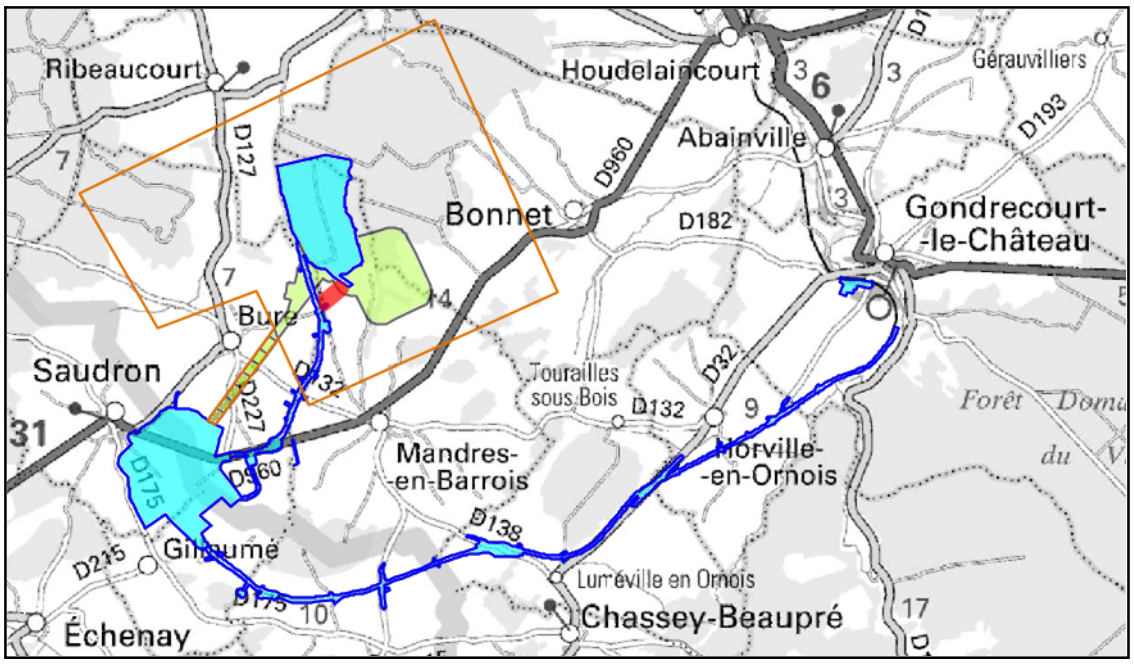

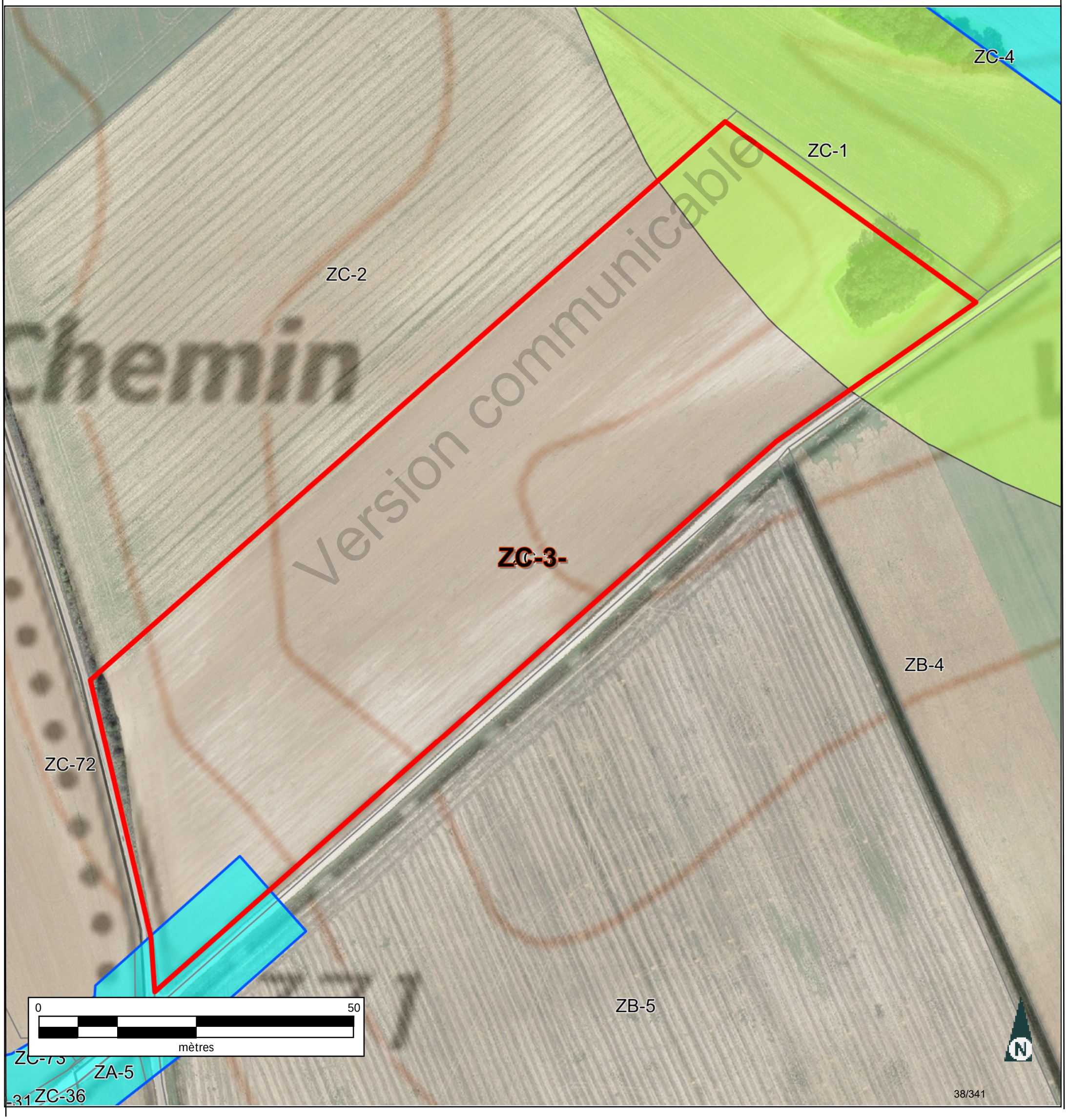

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 3

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 3**
Contenance cadastrale	**42 950 mètres carrés**
Adresse	**DEVANT GRAND BOIS** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

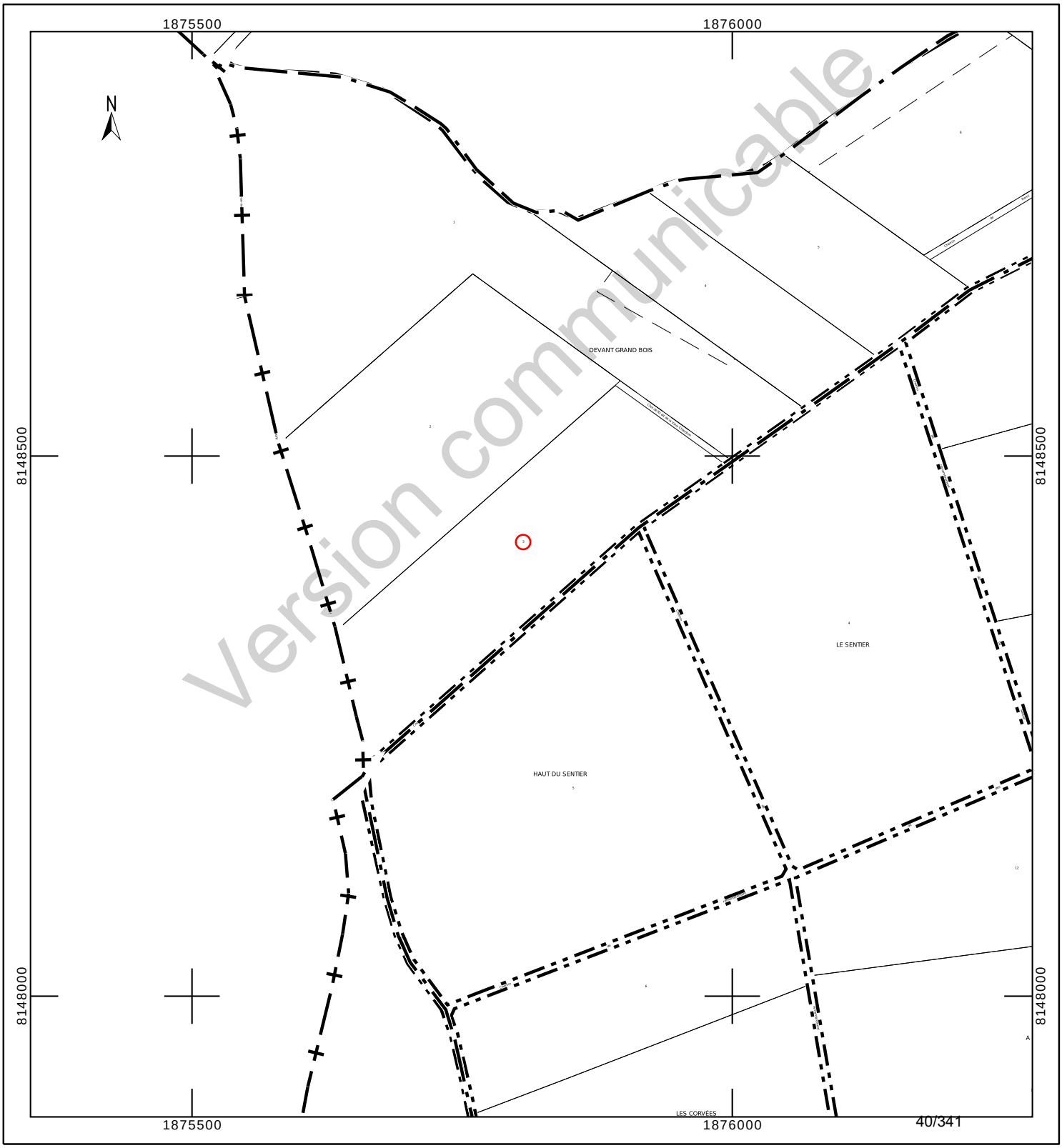

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

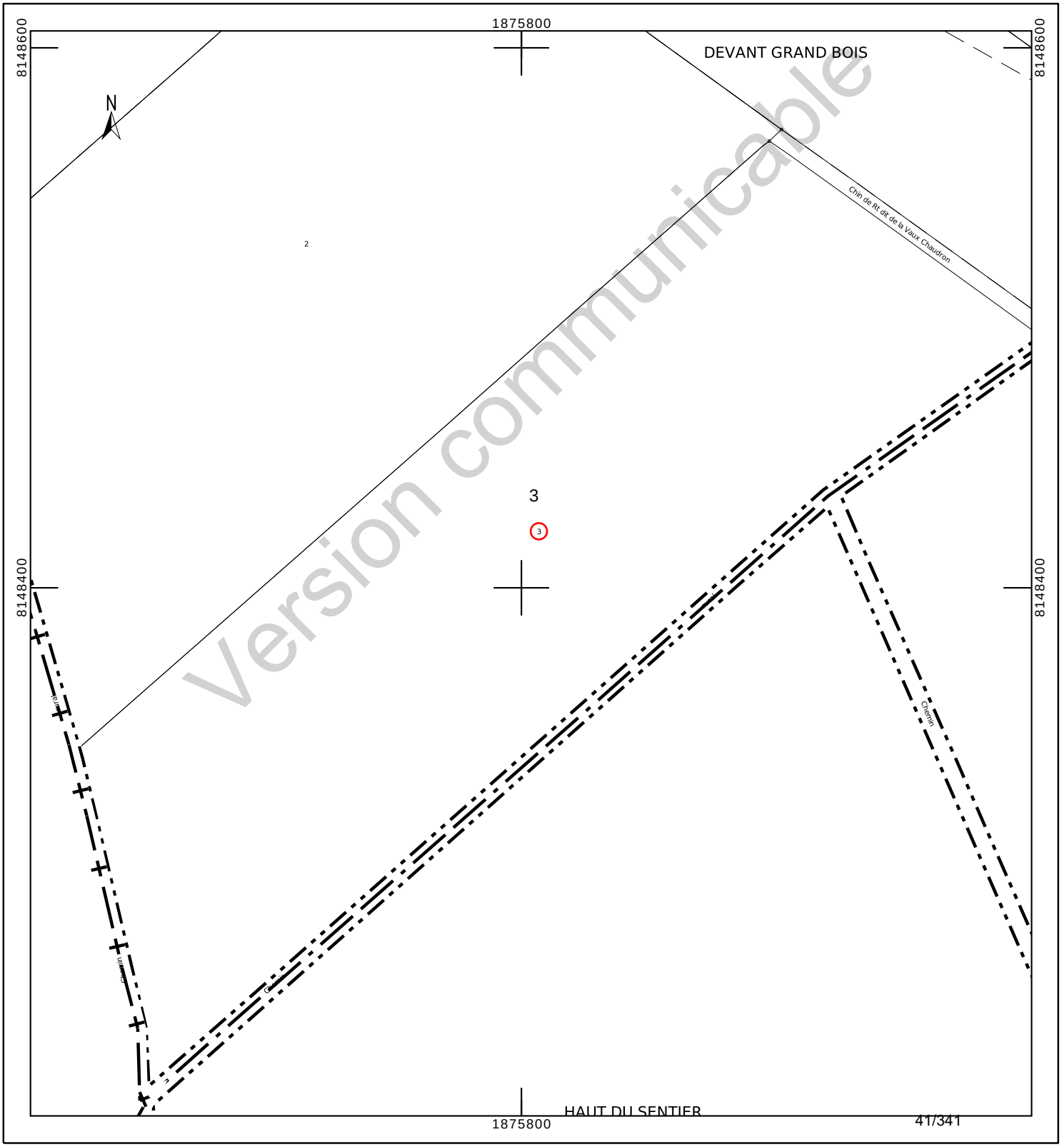

Version communicable

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET Nº 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s PIERRE/EDITH MARIE

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À SCHILTIGHEIM, le 29/06/2023

Signature(s) (1) :

- ☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)
- ☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- ☐ accepte le présent document d'arpentage
- ☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département	commune	
MEUSE	Mandres-en-Barrois	
préfixe	**section**	**feuille**
000	ZC	

Document établi pour (2) :

- ☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- ☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- ☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- ☐ lotissement
- ☐ expropriation
- ☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

PIERRE/JEAN-LUC BERTIN

propriétaire(s) après modification

ANDRA

PIERRE/JEAN-LUC BERTIN

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro :

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Version communicable

Nº 6463 N - (SDNC-DGFiP) - Mai 2021

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a 3	ca 3	arpentage 4
ZC	3	4	29	50	
TOTAL		4	29	50	

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a 10	ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a 16	ca 16
								S. graphique	Compensation							
		3A	ANDRA			9	55	953	2							
		3B	PIERRE/JEAN-LUC BERTIN			60	61	6045	16							
		3C	PIERRE/JEAN-LUC BERTIN		3	59	34	35841	93							
								Total : 42839	Total : 111							
TOTAL					ha 4	a 29	ca 50							ha	a	ca

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055087
Bure

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 09/03/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 29.06.2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 29/06/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
RIS
à SCHILTIGHEIM
Date 29.06.2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

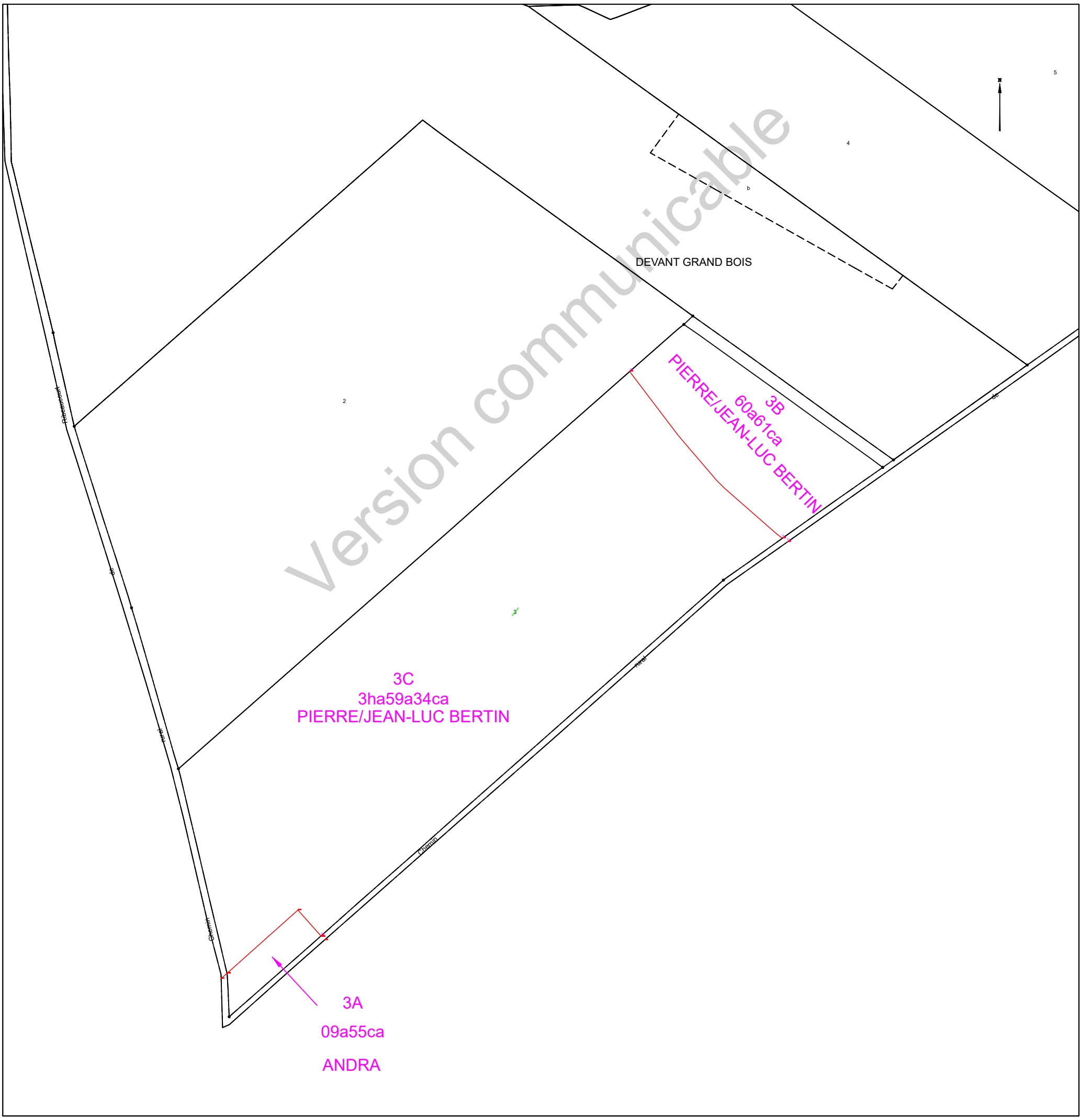

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Septembre 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZC n° 3b
pour une contenance cadastrale de 60a 61ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 60a 61ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 60a 61ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	6061	100 m	Sans limitation
2	6061	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n°3b

Lieudit : Devant Grand Bois

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2500

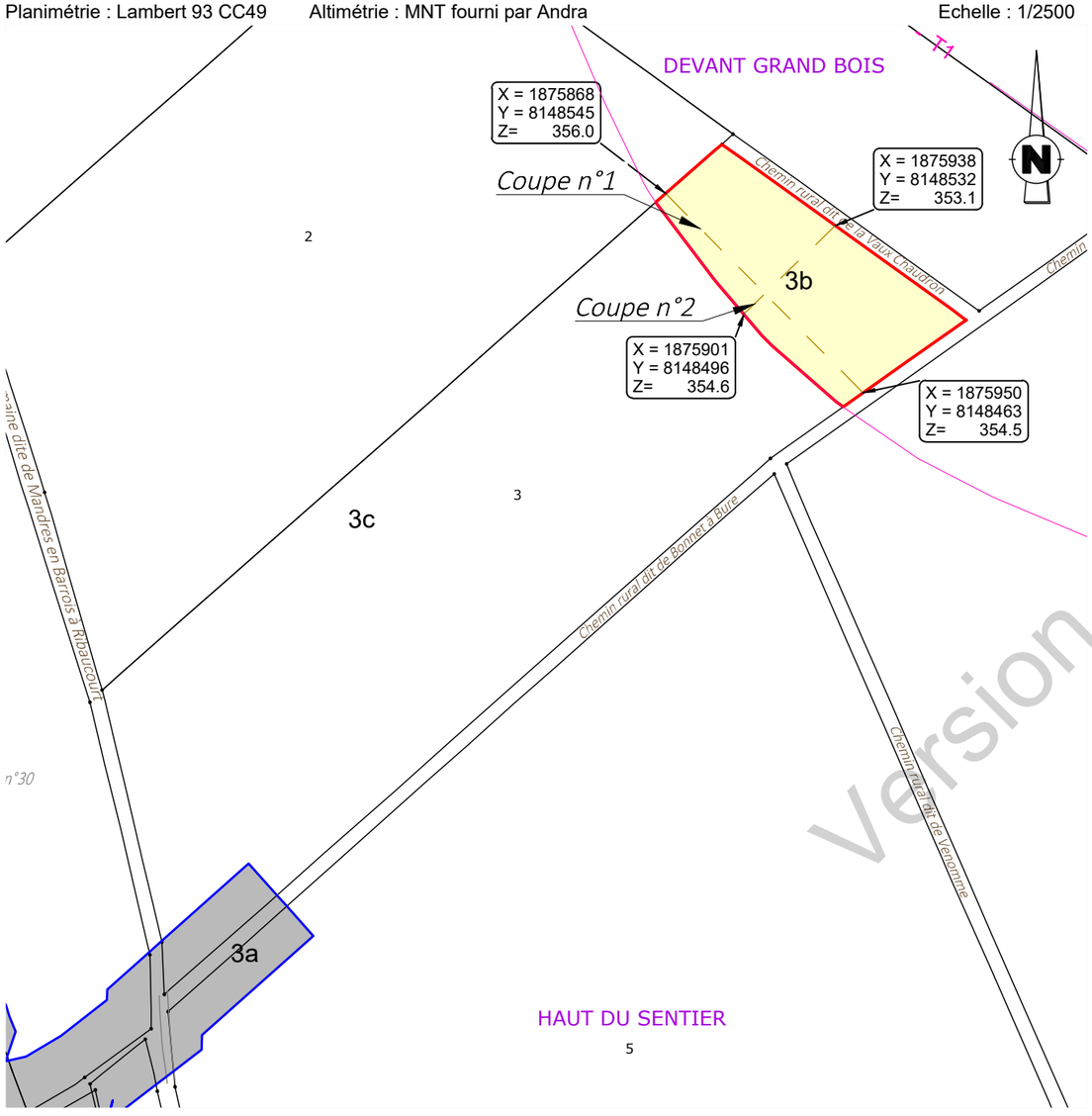

Coupe n°1

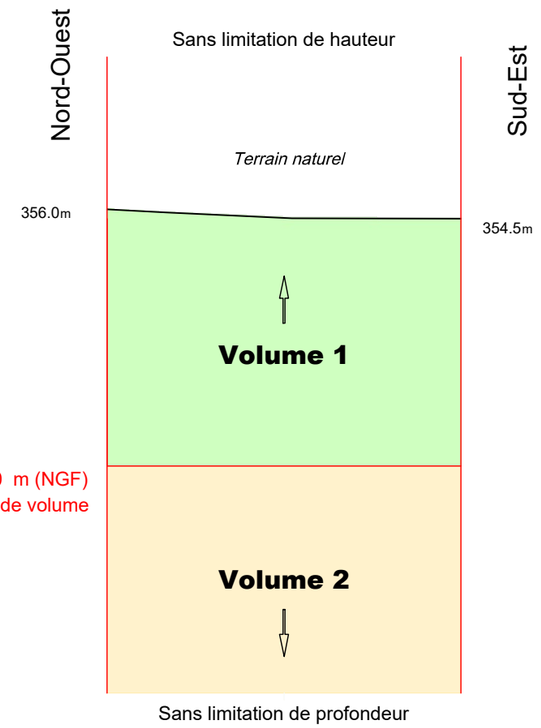

Coupe n°2

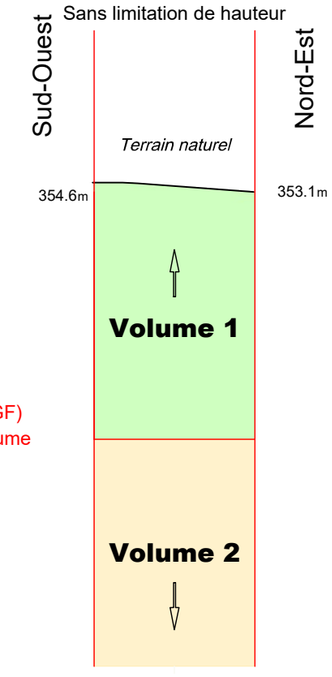

Version communicable

V23_0008_Volumes-.dwg

N° V23_0008

Le 12/09/2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limite entre la parcelle et les chemins ruraux dits de la Vaux Chaudron, de Bonnet à Bure
- limite entre la parcelle et la parcelle ZC n°2.

Limite définie par un document de division parcellaire :

- limite entre les parcelles ZC n° 3a, 3b, 3c.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_5

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	5	Prairie	DEVANT GRAND BOIS	2,3710

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
2,3710	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
2,3710	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	2,3710	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Madame	MIREILLE	DOLZADELLI	PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 5**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

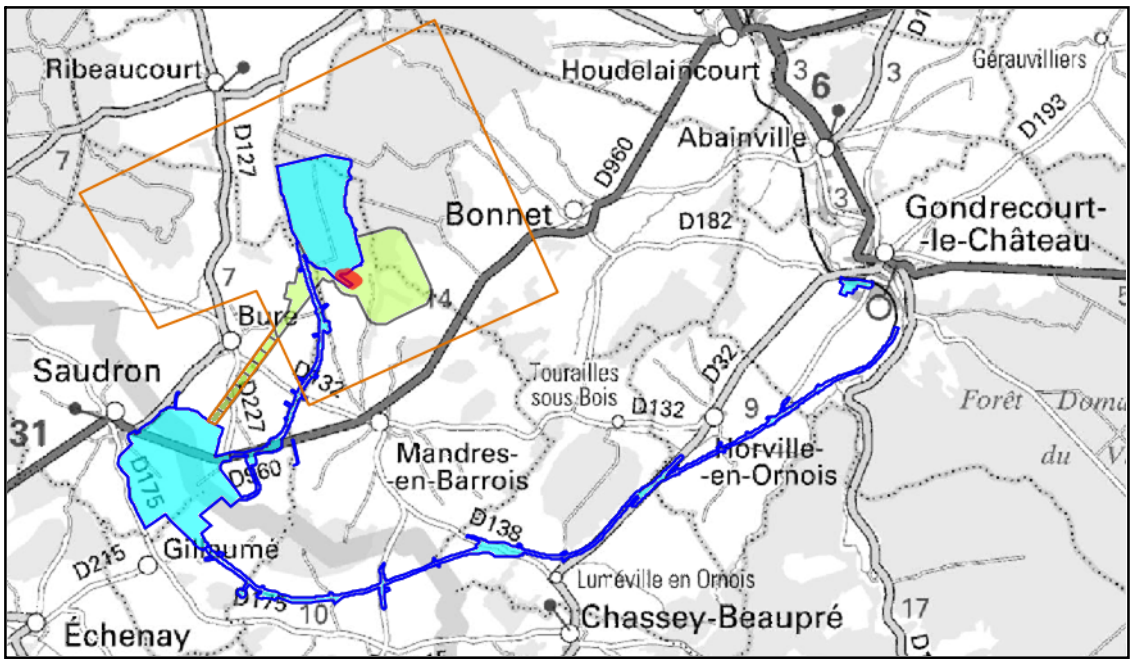

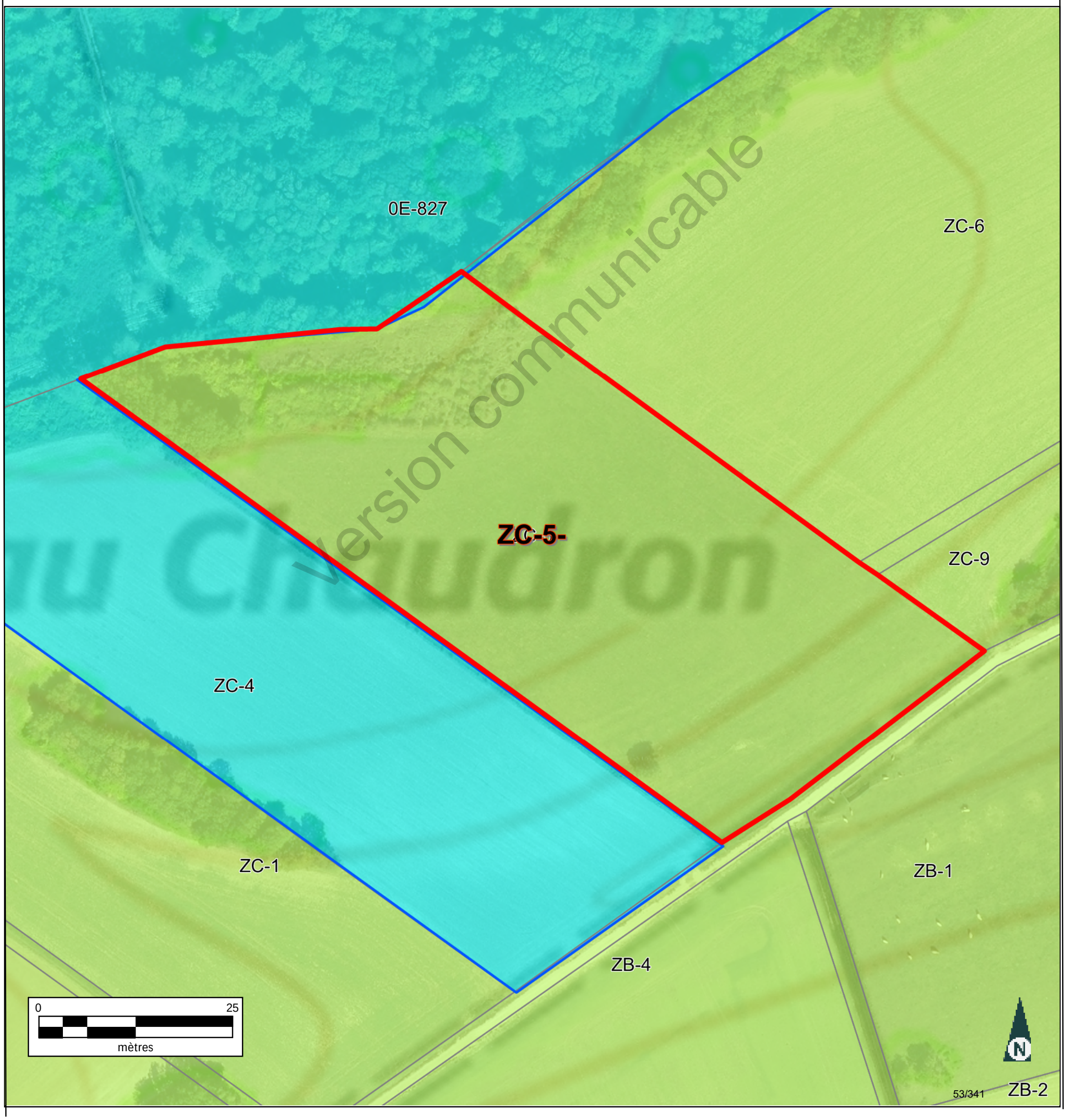

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 5

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 5**
Contenance cadastrale	**23 710 mètres carrés**
Adresse	**DEVANT GRAND BOIS** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

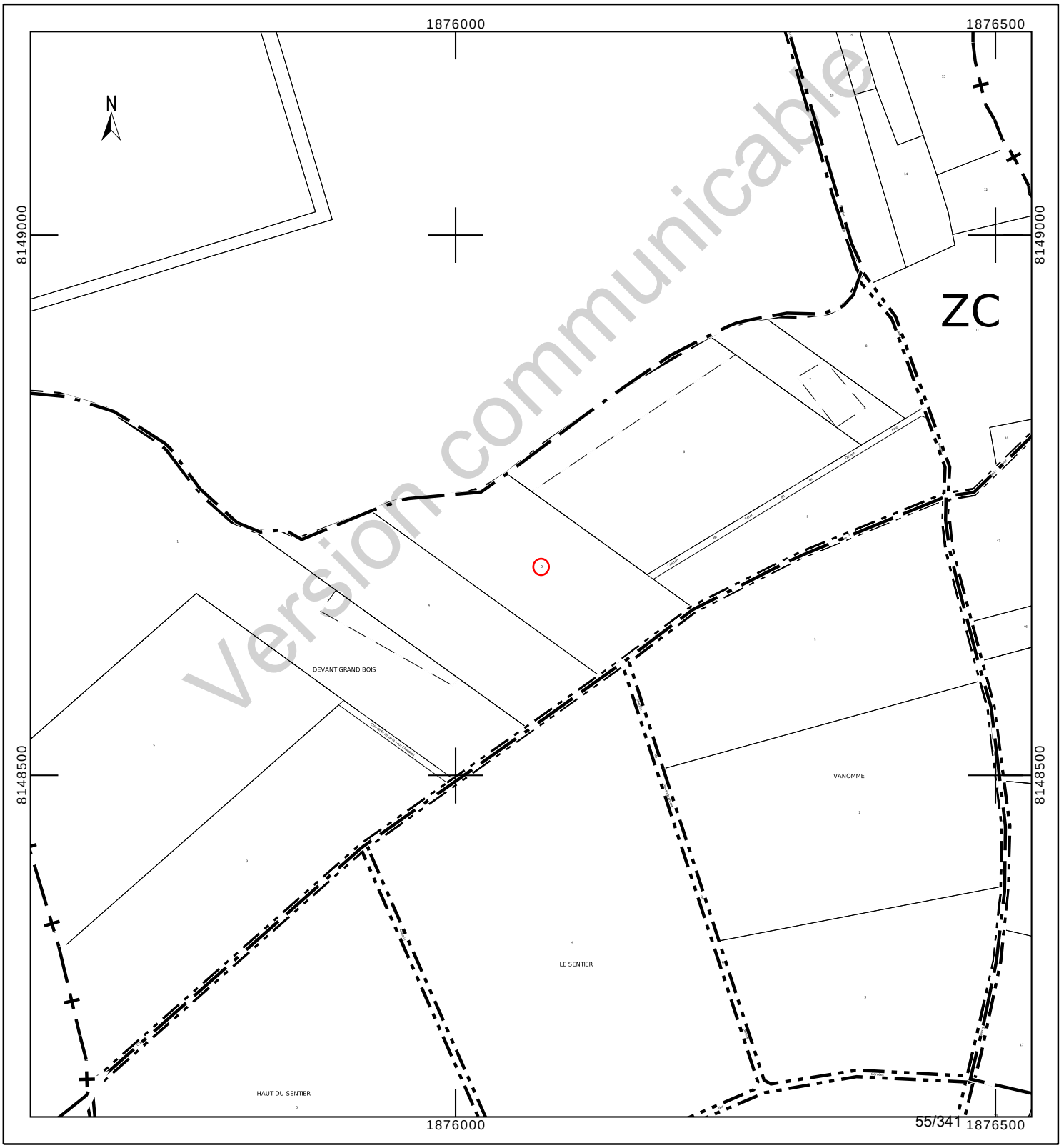

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

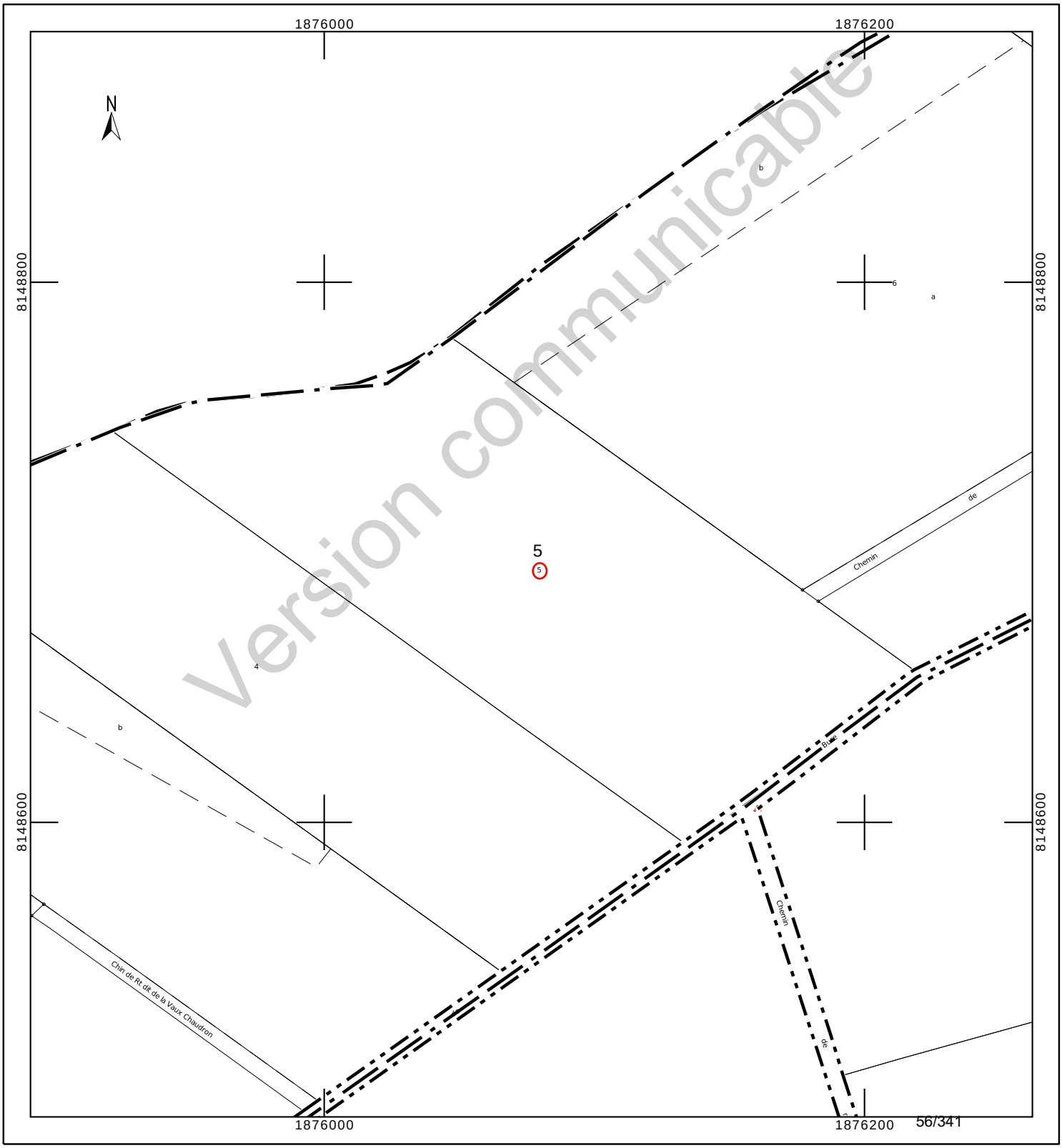

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 5
pour une contenance cadastrale de 2ha 37a 10ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 2ha 37a 10ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 2ha 37a 10ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	23 710	100.00 m	Sans limitation
2	23 710	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 5

Lieudit : Devant Grand Bois

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

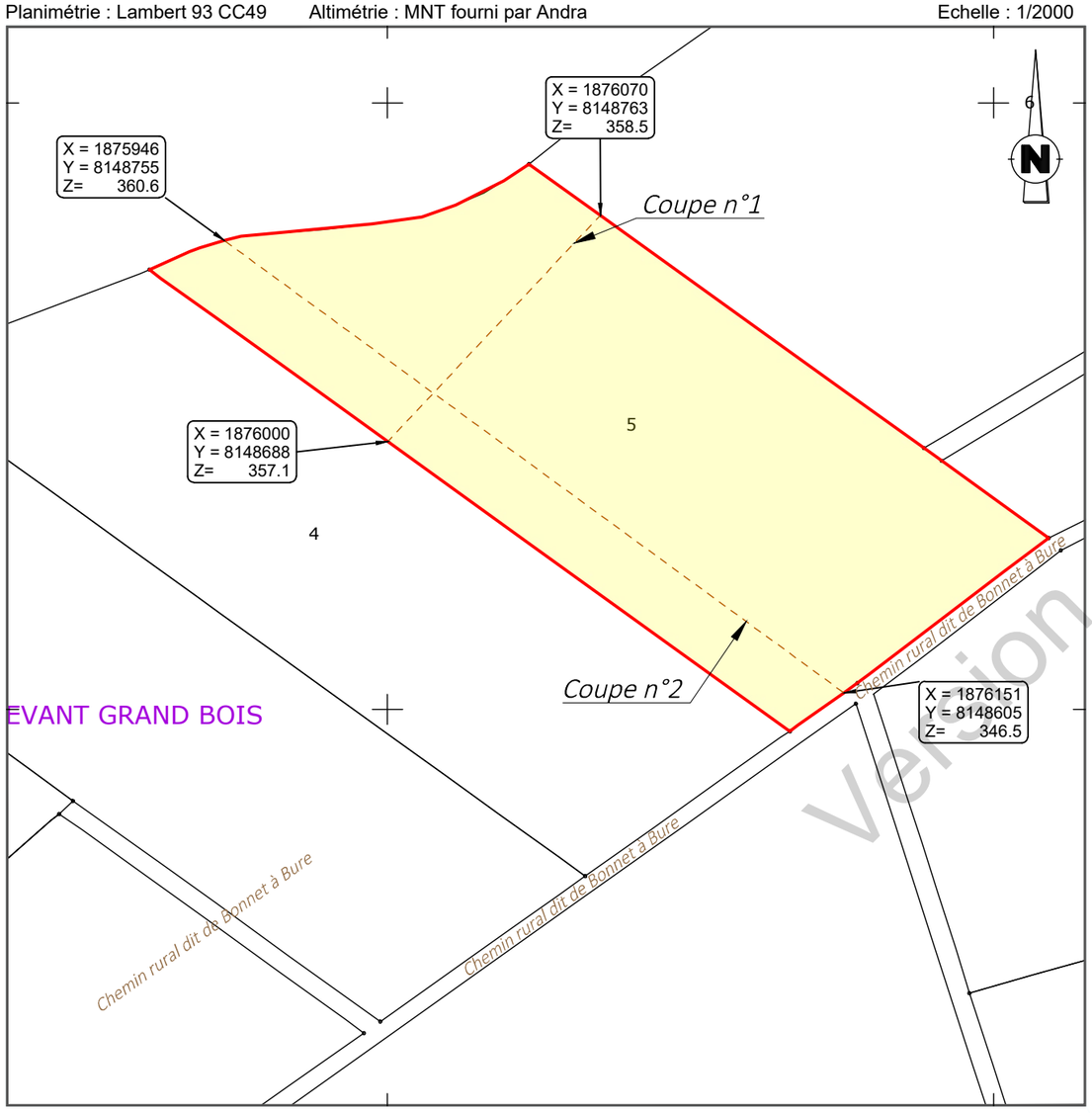

Version communicable

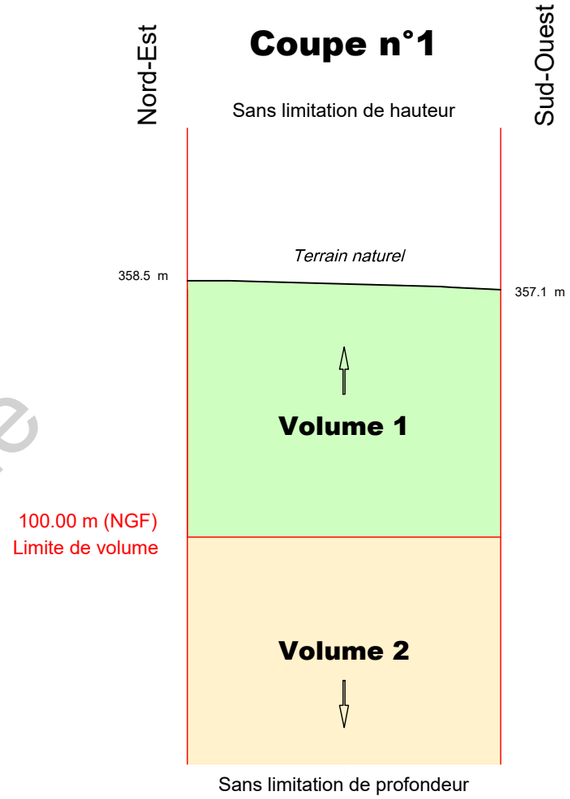

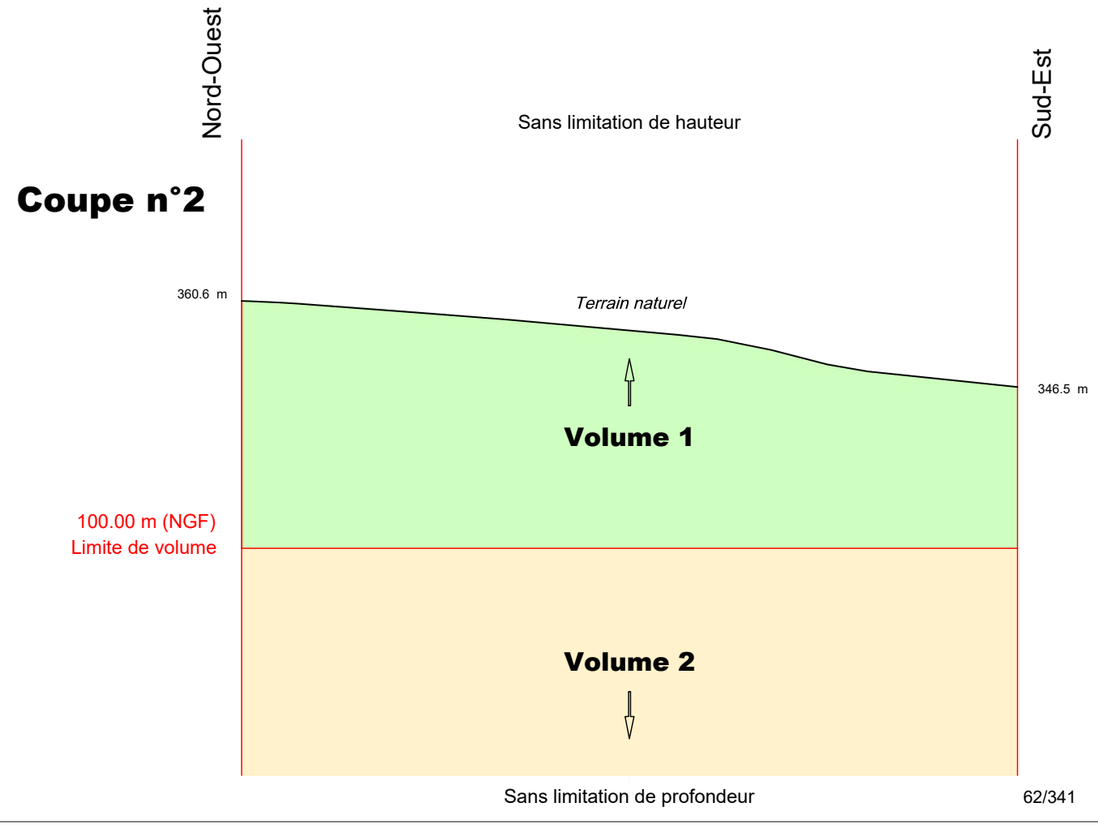

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 31/05/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_6

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	6	Culture	DEVANT GRAND BOIS	3,6260

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
3,6260	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
3,6260	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	3,6260	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	DIDIER	POIROT	CO-NU-PROPRIETAIRE
Madame	CATHERINE	POIROT	CO-NUE-PROPRIETAIRE
Madame	HUGUETTE LUCIENNE	POIROT	USUFRUITIERE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 6**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

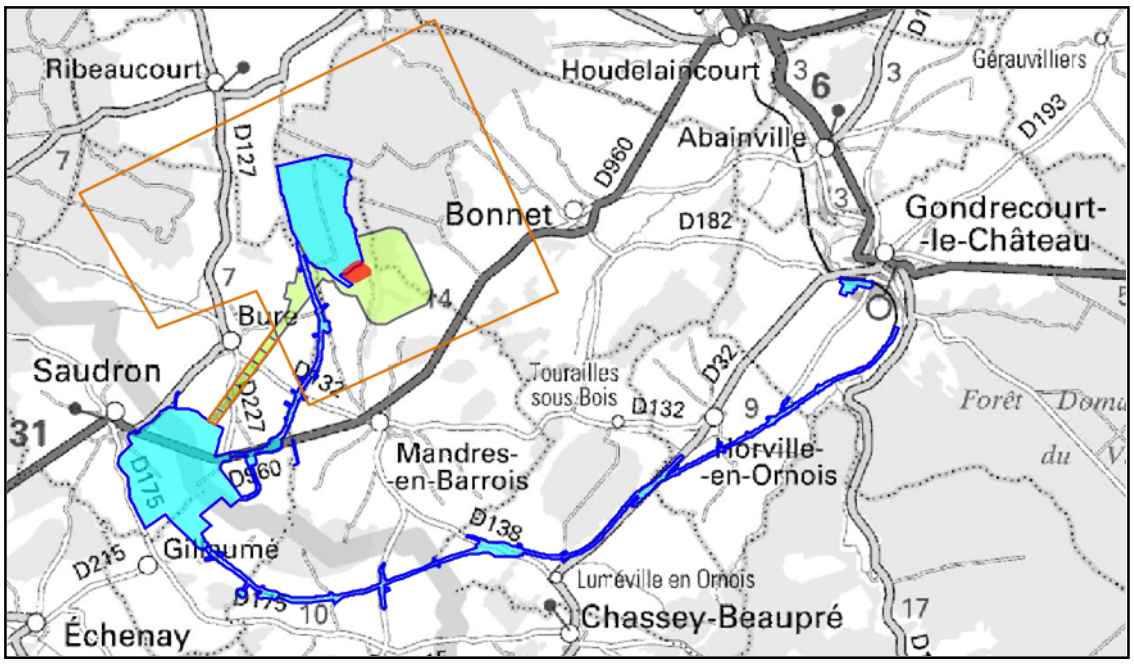

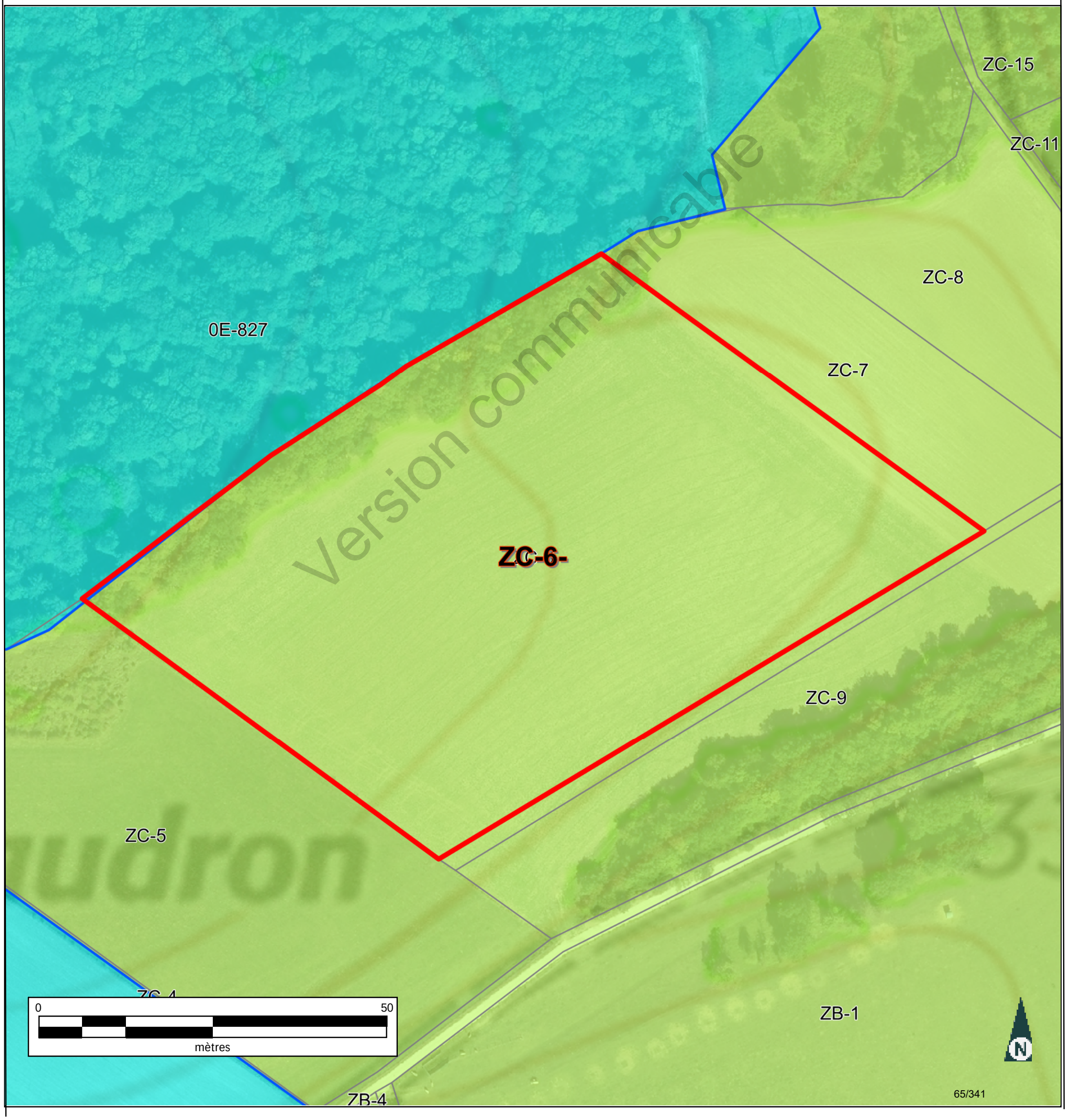

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 6

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 6**
Contenance cadastrale	**36 260 mètres carrés**
Adresse	**DEVANT GRAND BOIS** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

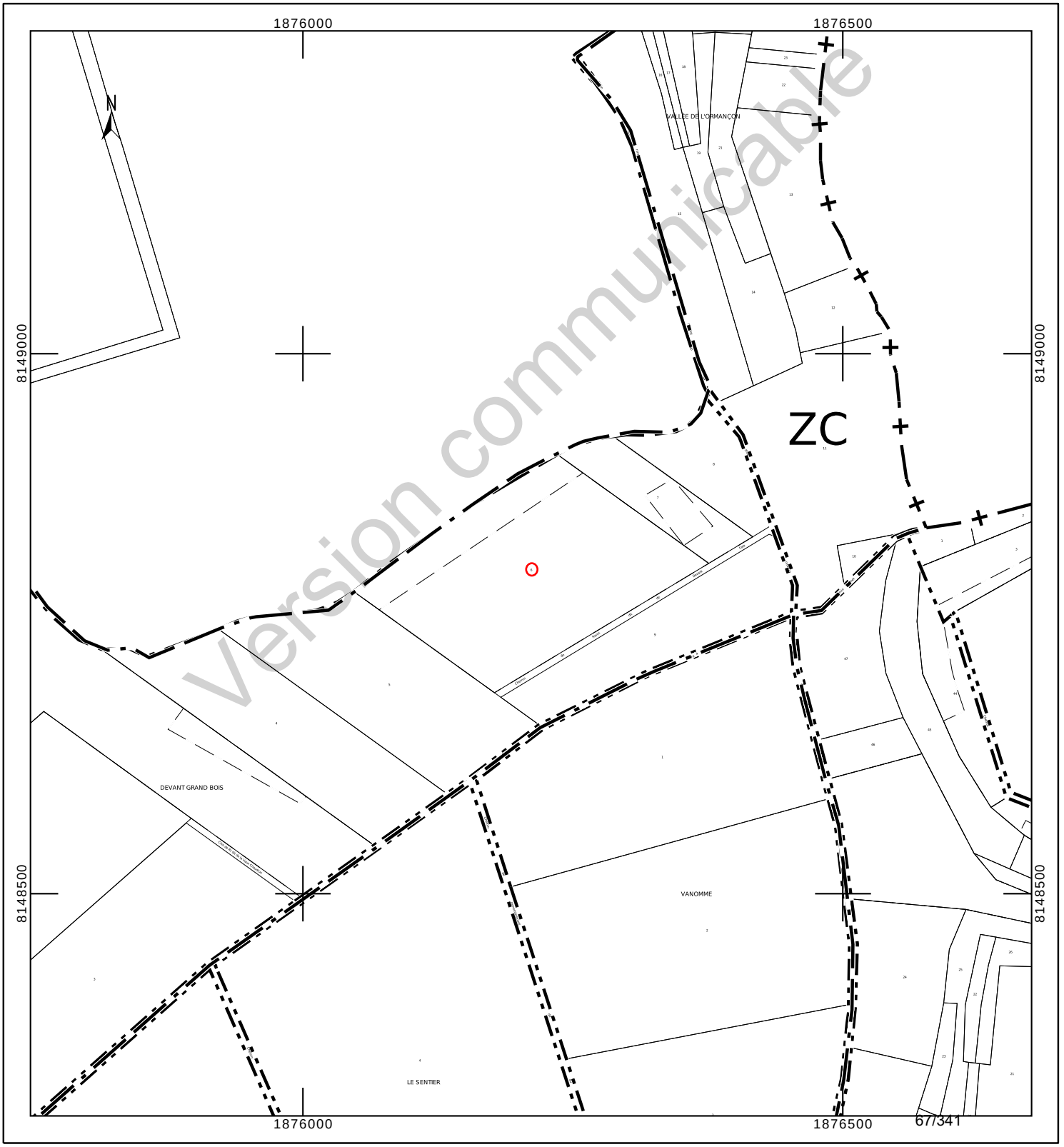

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

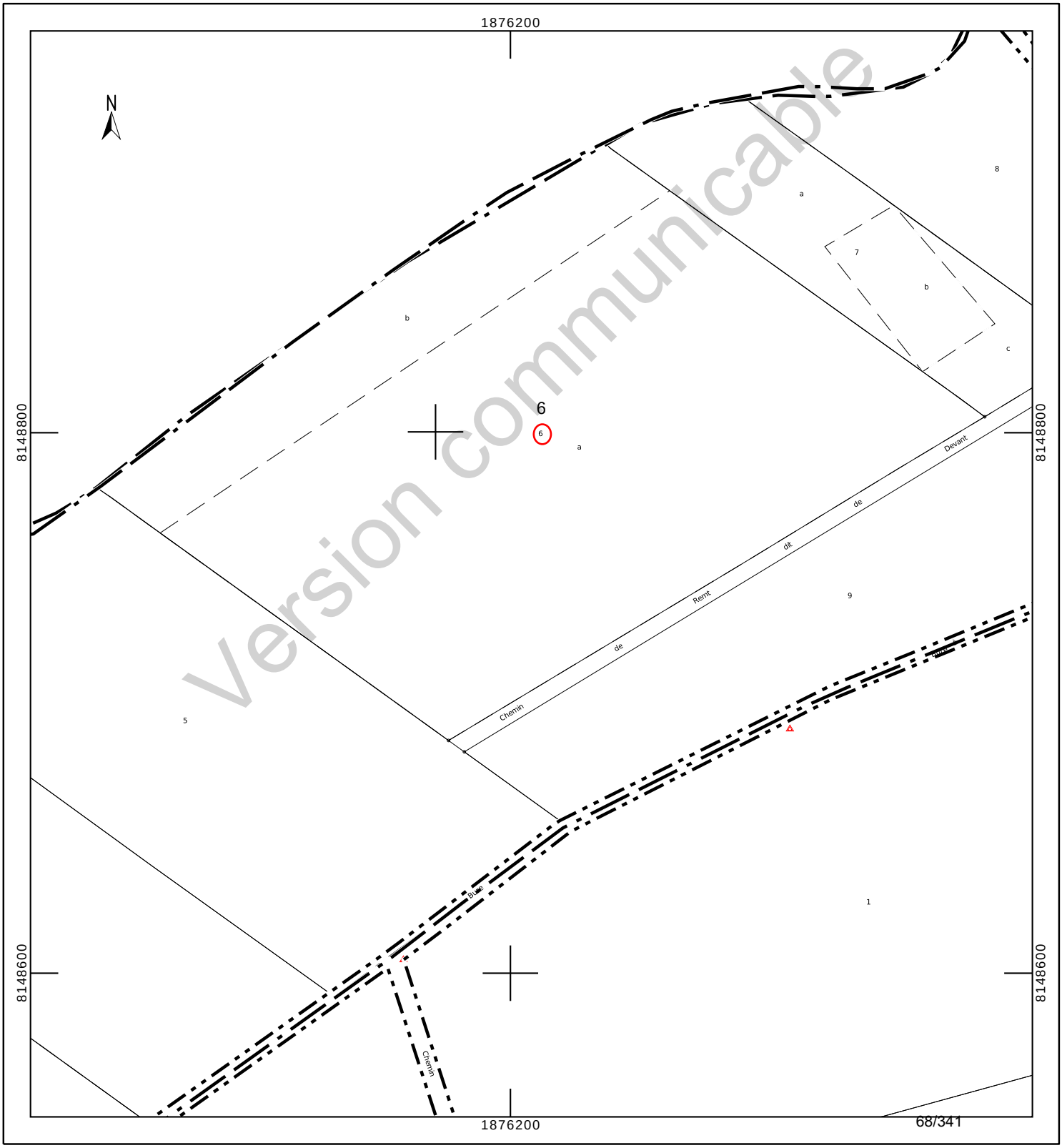

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN .....6.

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 6
pour une contenance cadastrale de 3ha 62a 60ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 3ha 62a 60ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 3ha 62a 60ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	36 260	100.00 m	Sans limitation
2	36 260	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 6

Lieudit : Devant Grand Bois

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

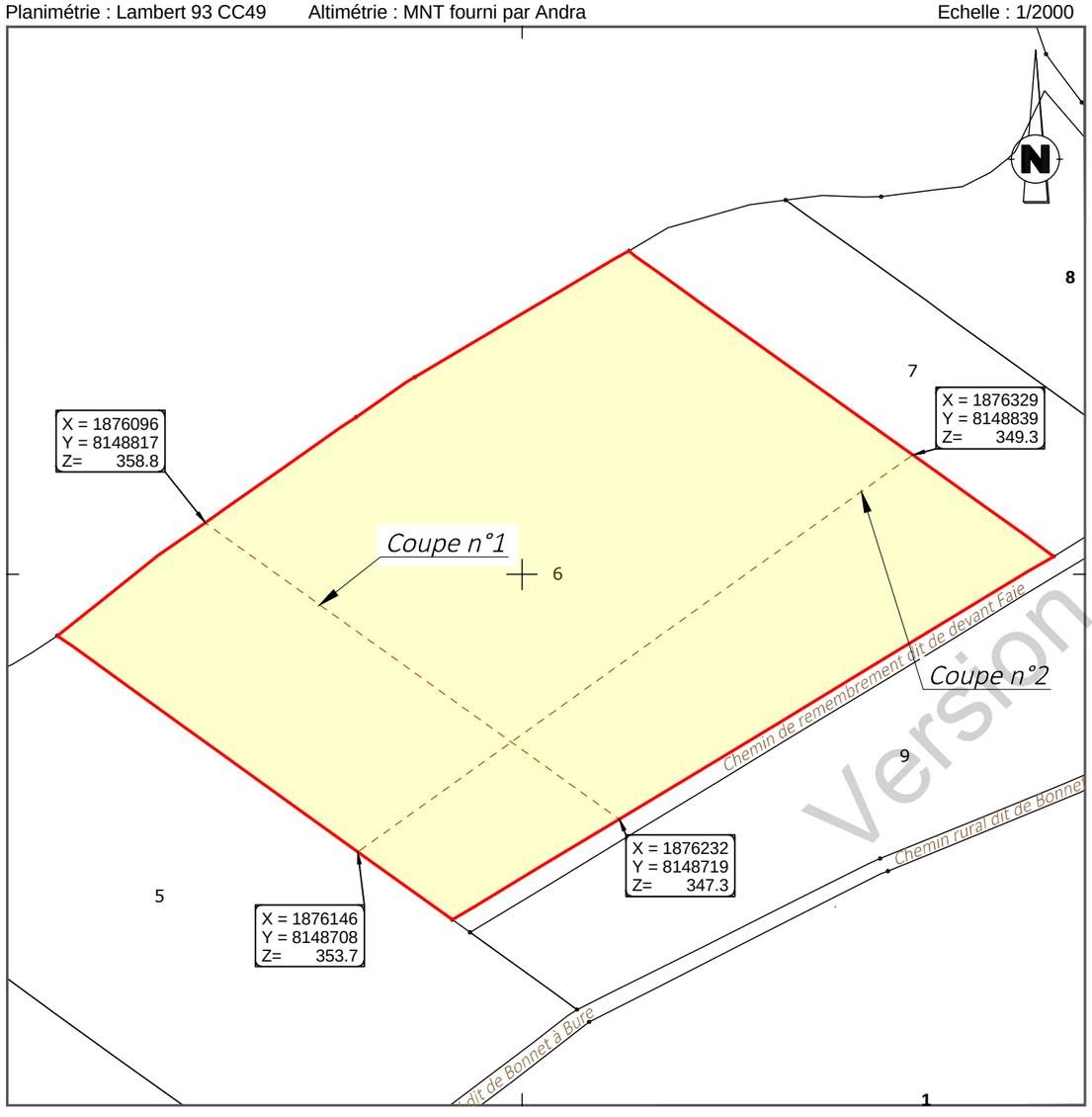

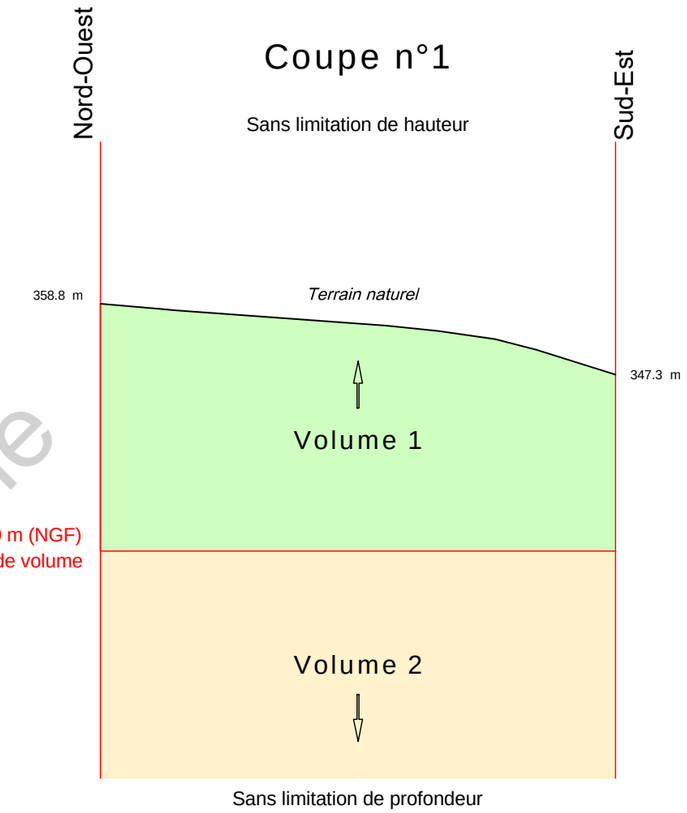

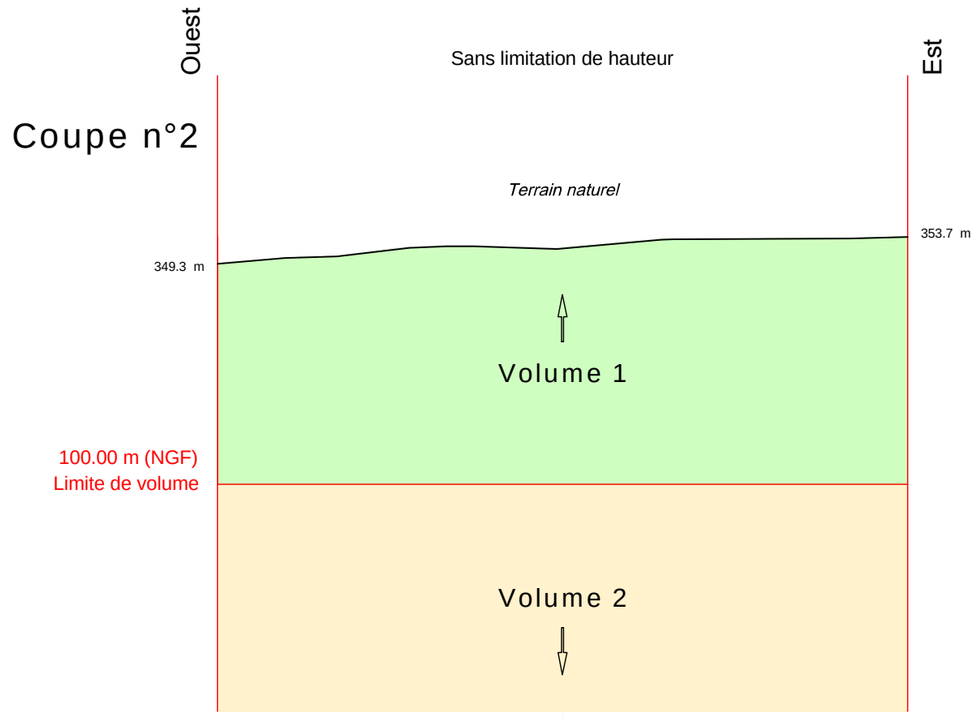

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN

Jean-Baptiste Claire

SARL de Géomètres Experts Associés

Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS

Tél : 03 29 89 50 28

courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Version communicable

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_7

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	7	Culture	DEVANT GRAND BOIS	0,7370

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,7370	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,7370	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,7370	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	PATRICK BERNARD ANTOINE	BRUNCHER	PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 7**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

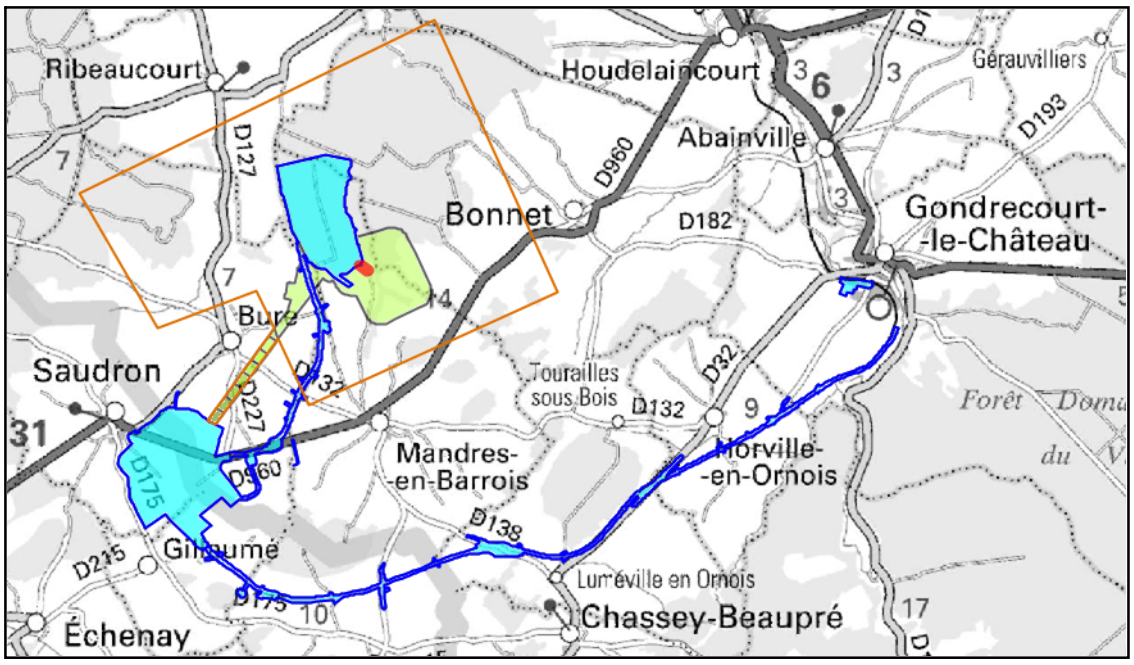

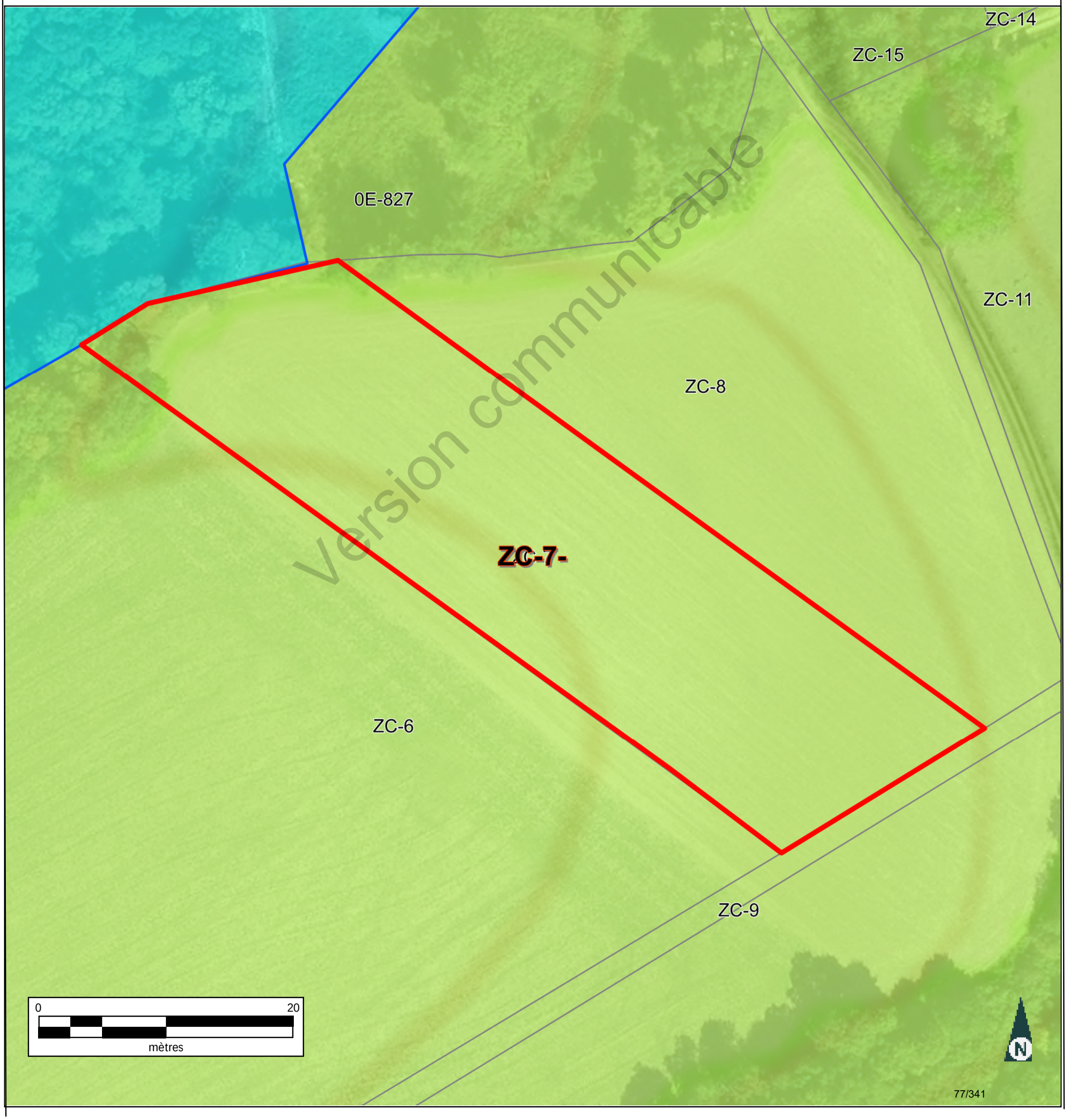

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 7

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 7**
Contenance cadastrale	**7 370 mètres carrés**
Adresse	**DEVANT GRAND BOIS** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

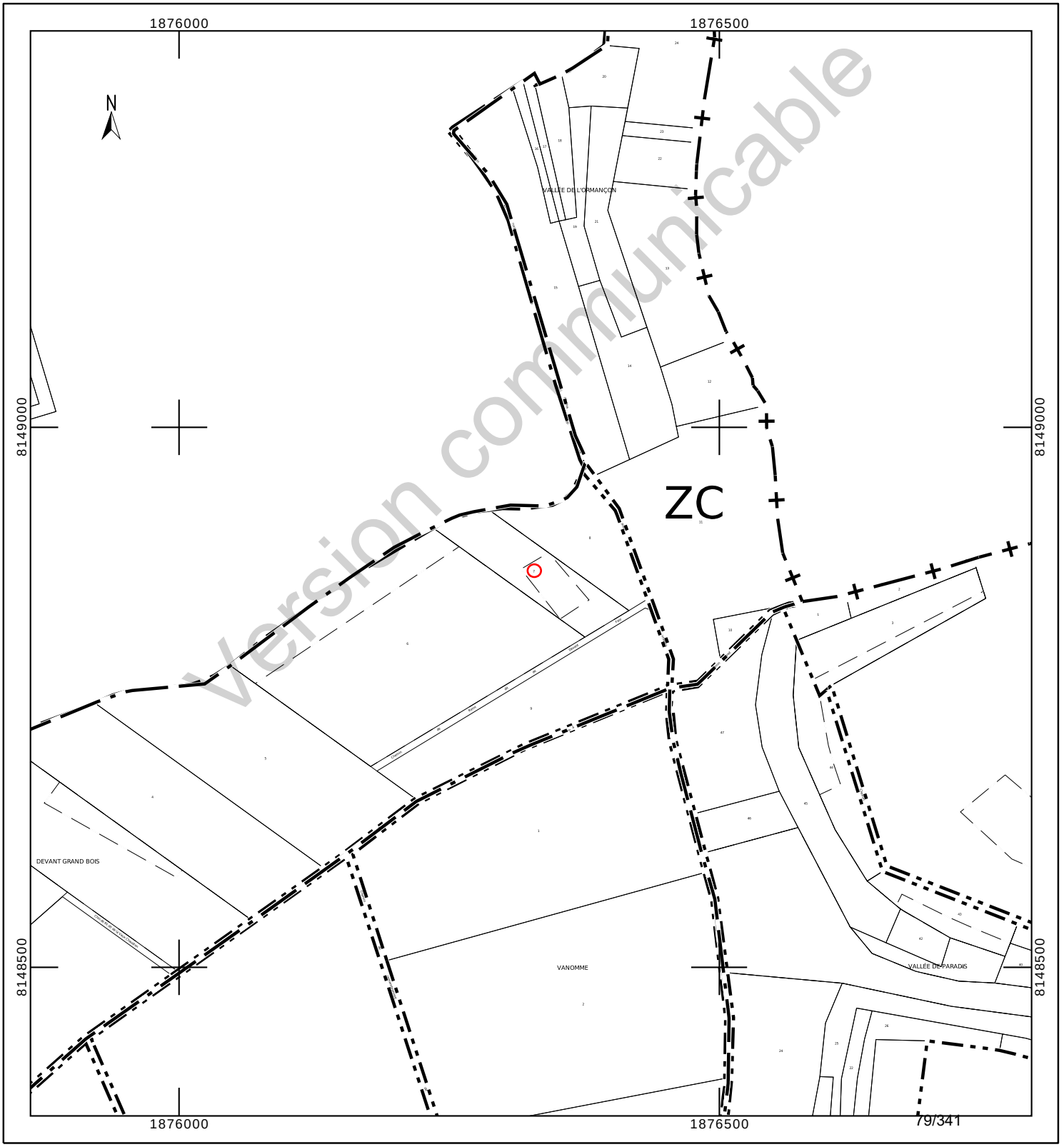

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

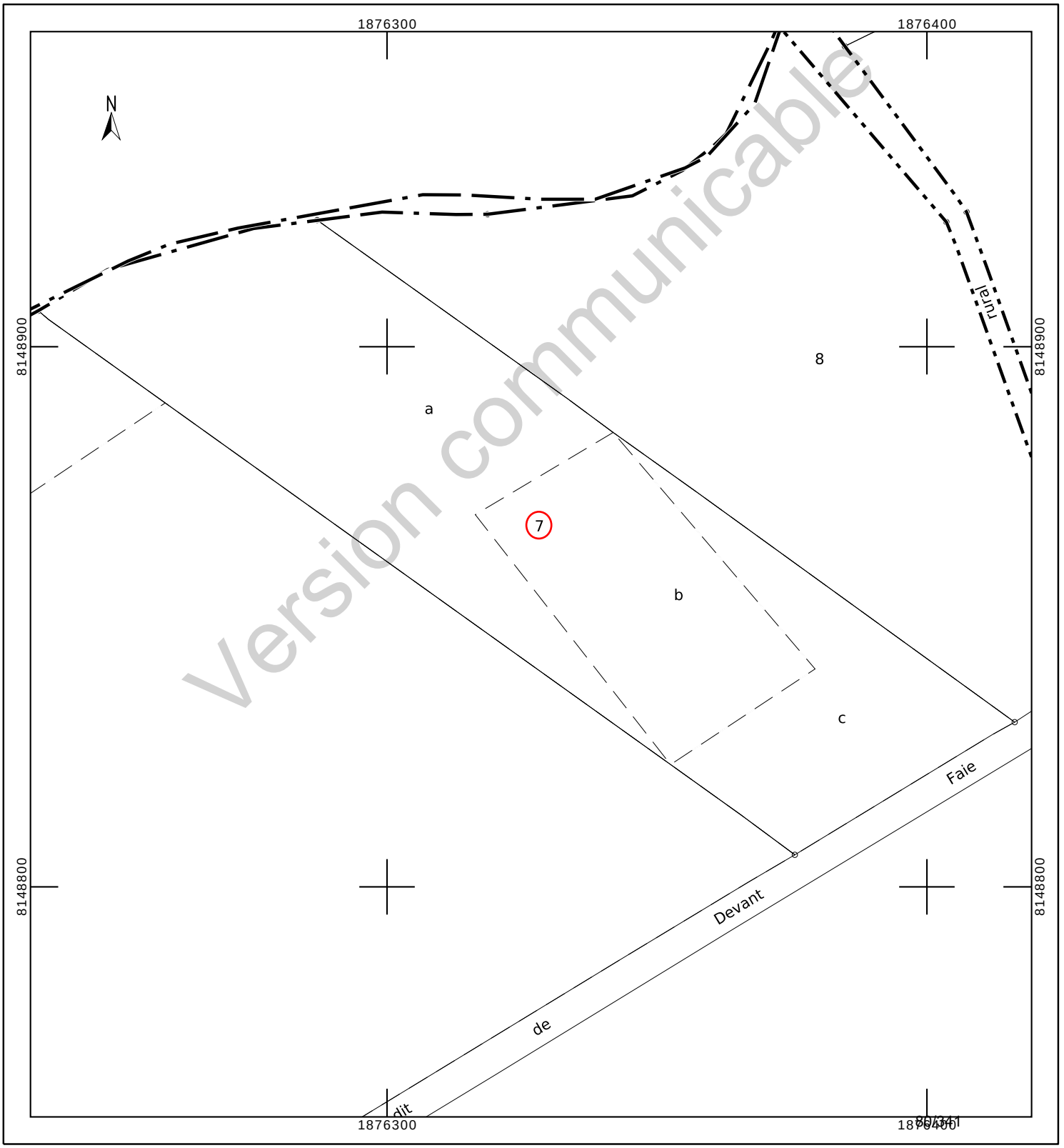

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 7
pour une contenance cadastrale de 73a 70ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 73a 70ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 73a 70ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	7 370	100.00 m	Sans limitation
2	7 370	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 7

Lieudit : Devant Grand Bois

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

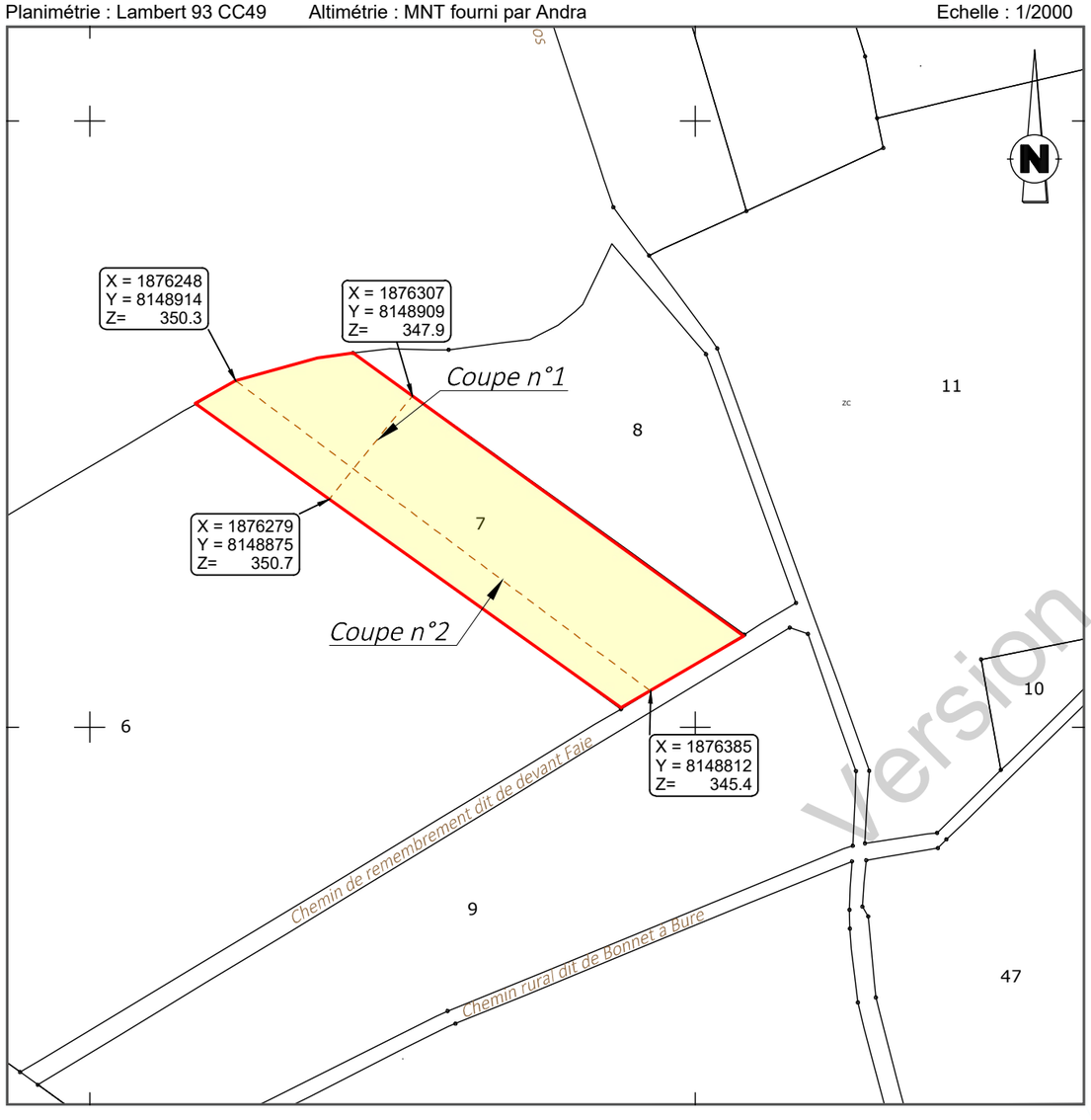

Version communicable

Coupe n°1

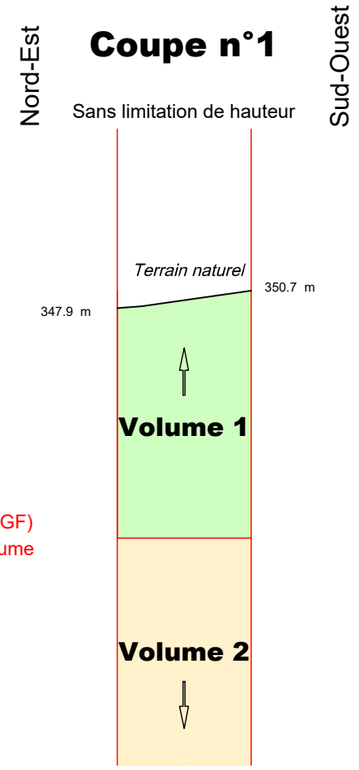

Coupe n°2

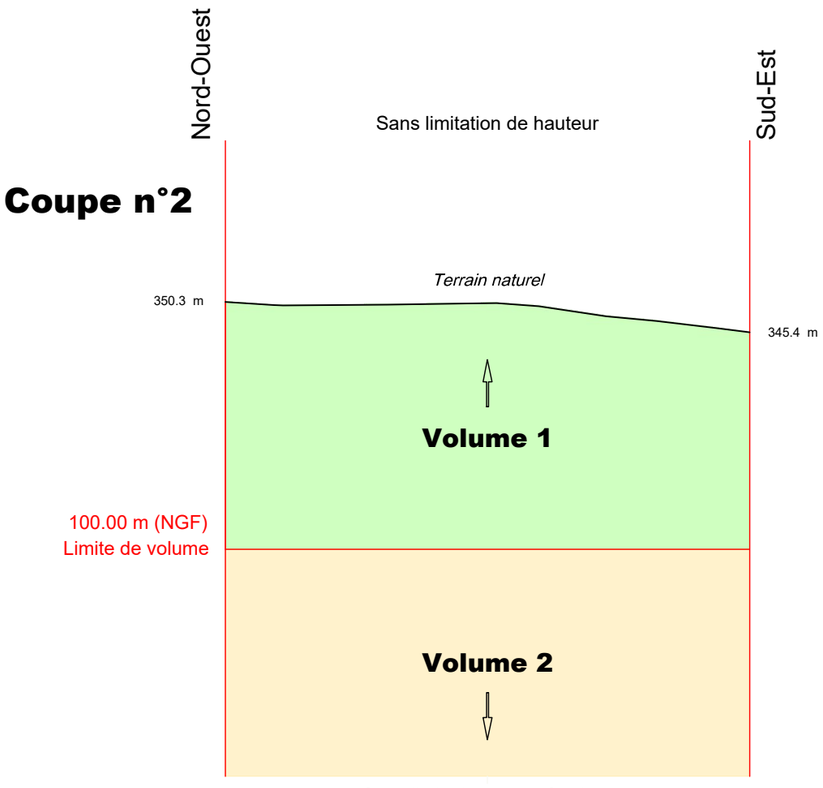

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

N° V23_0008

Le 31/05/2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_8

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	8	Culture	DEVANT GRAND BOIS		0,7410

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,7410	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,7410	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,7410	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 8**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

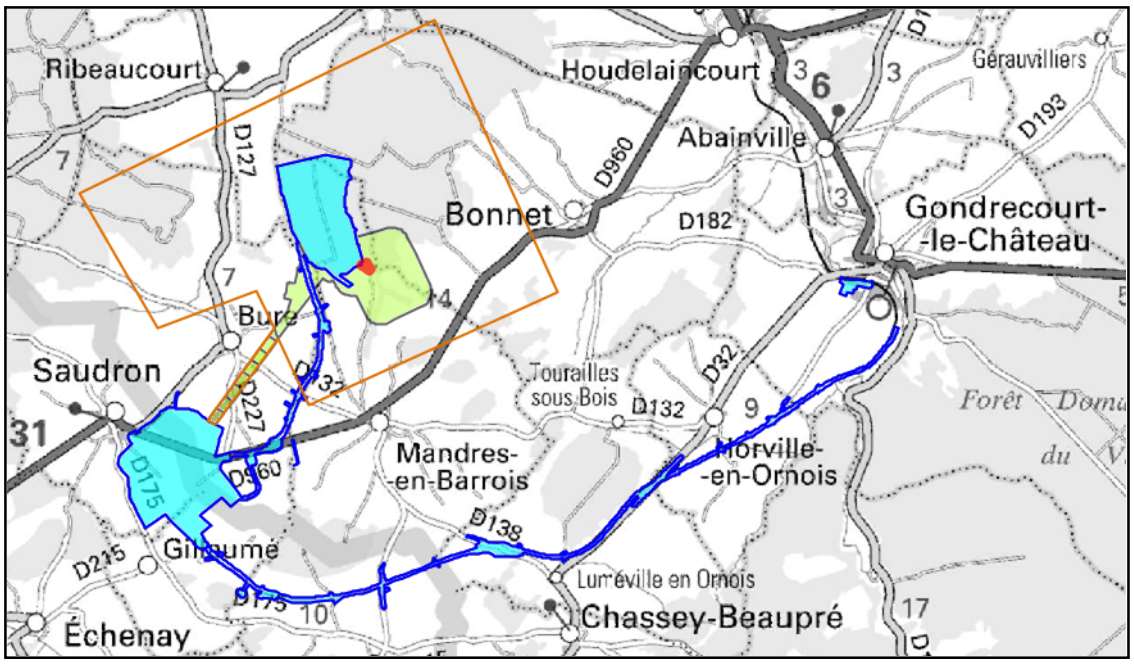

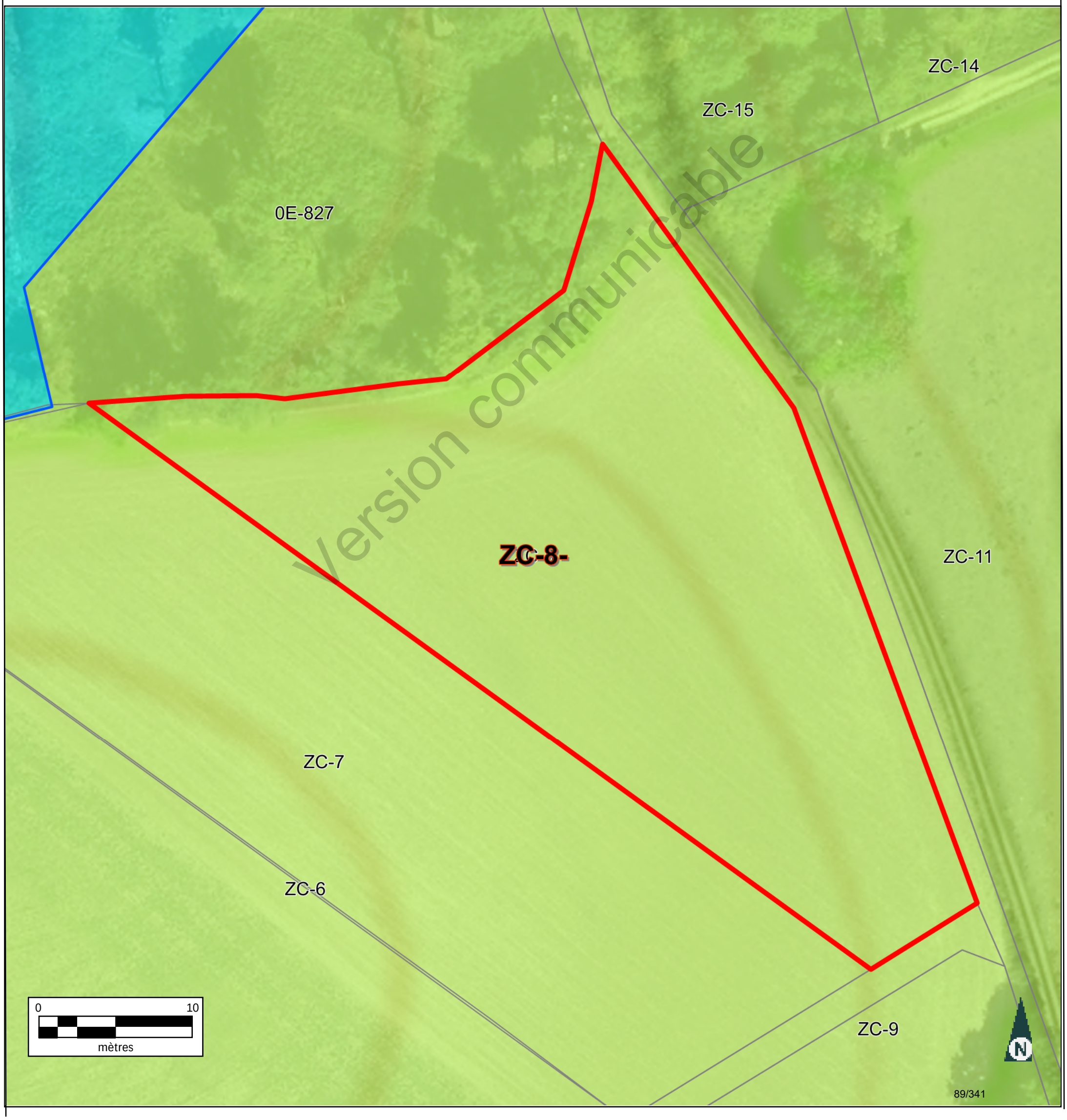

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 8

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 8**
Contenance cadastrale	**7 410 mètres carrés**
Adresse	**DEVANT GRAND BOIS** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

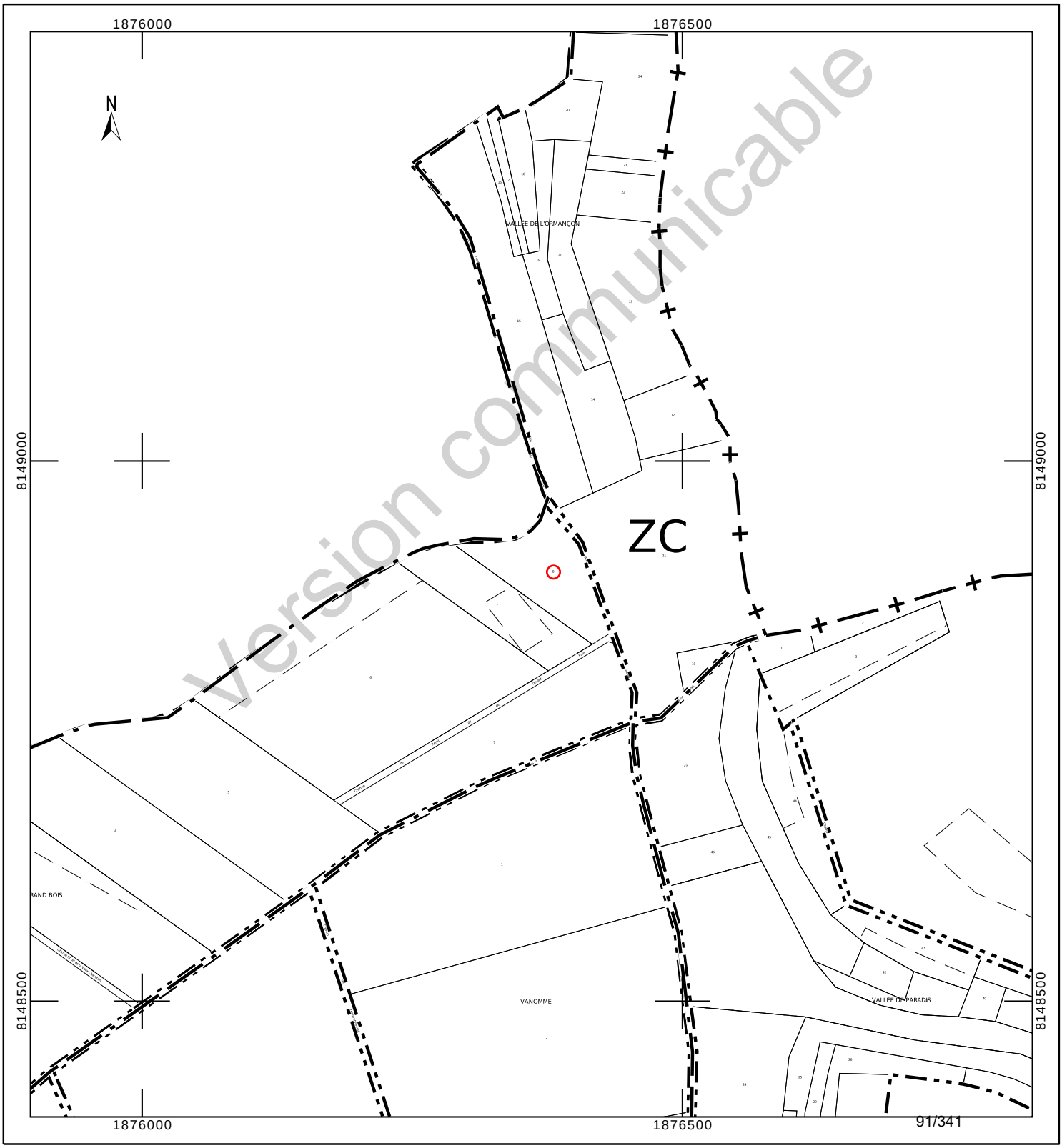

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

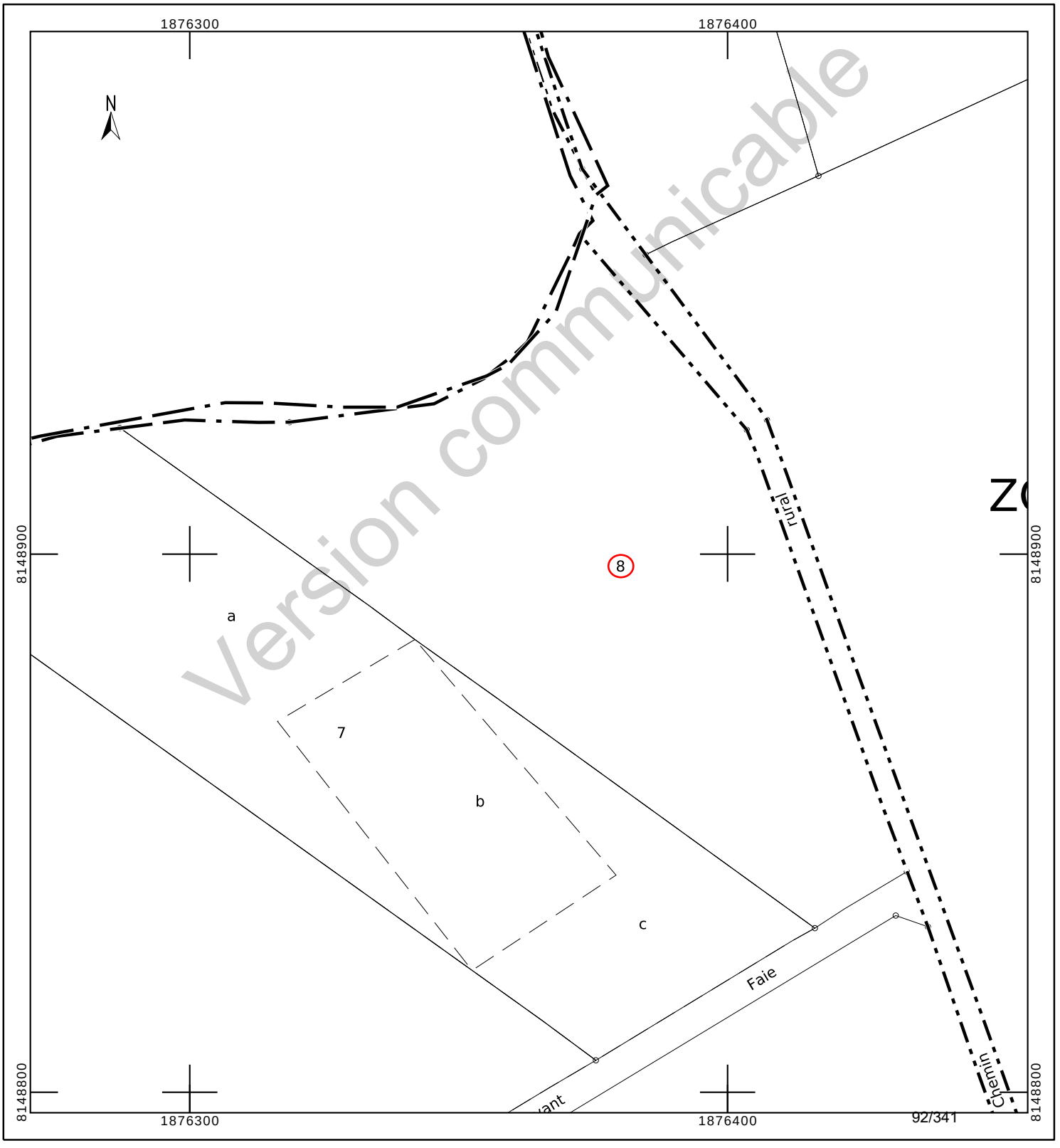

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 8
pour une contenance cadastrale de 74a 10ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 74a 10ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 74a 10ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	7 410	100.00 m	Sans limitation
2	7 410	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 8

Lieudit : Devant Grand Bois

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

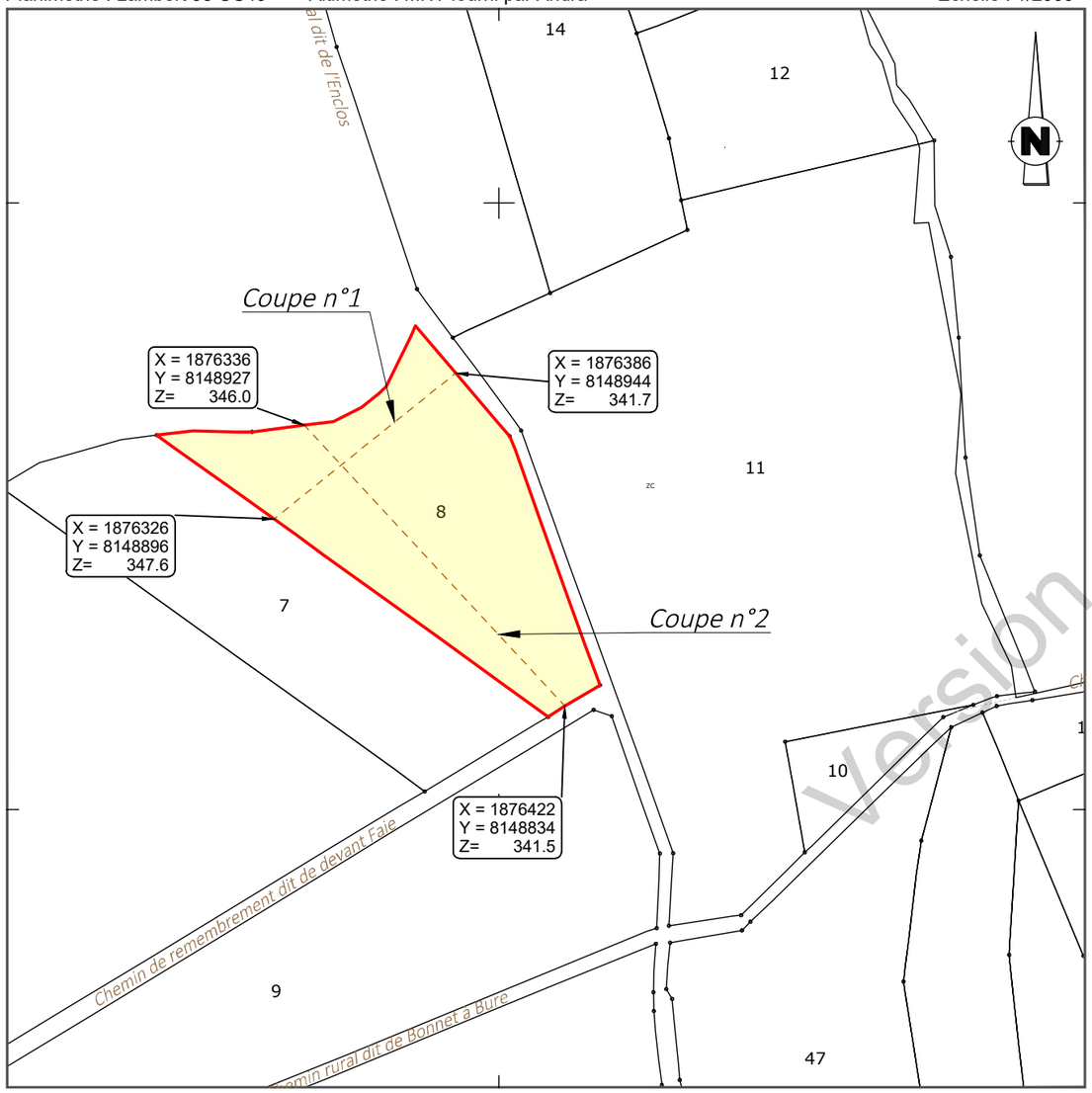

Version communicable

Coupe n°1

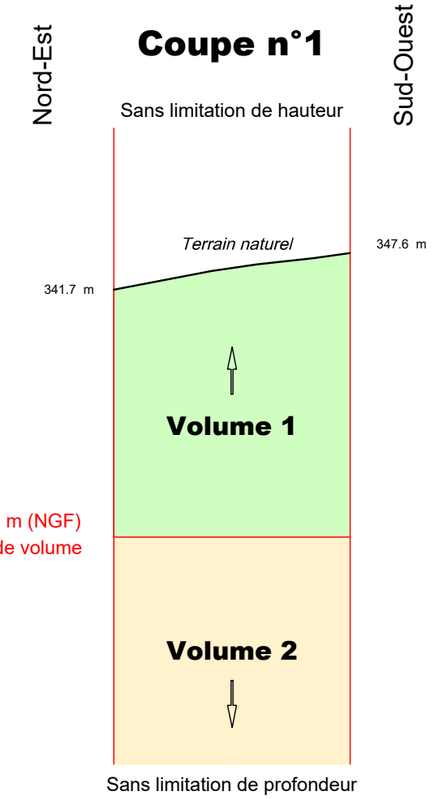

Coupe n°2

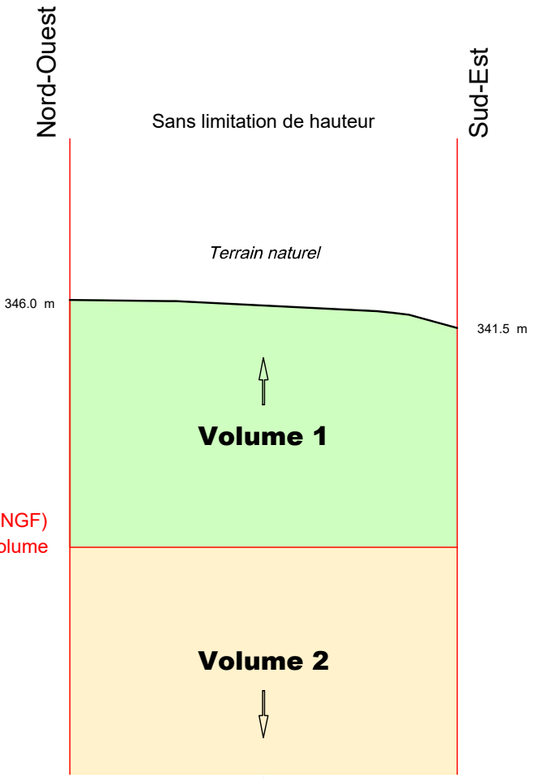

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 31/05/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_9

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	9	Culture	DEVANT GRAND BOIS	1,5120

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
1,5120	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
1,5120	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	1,5120	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	MICHEL	MARCHAND	PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 9**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

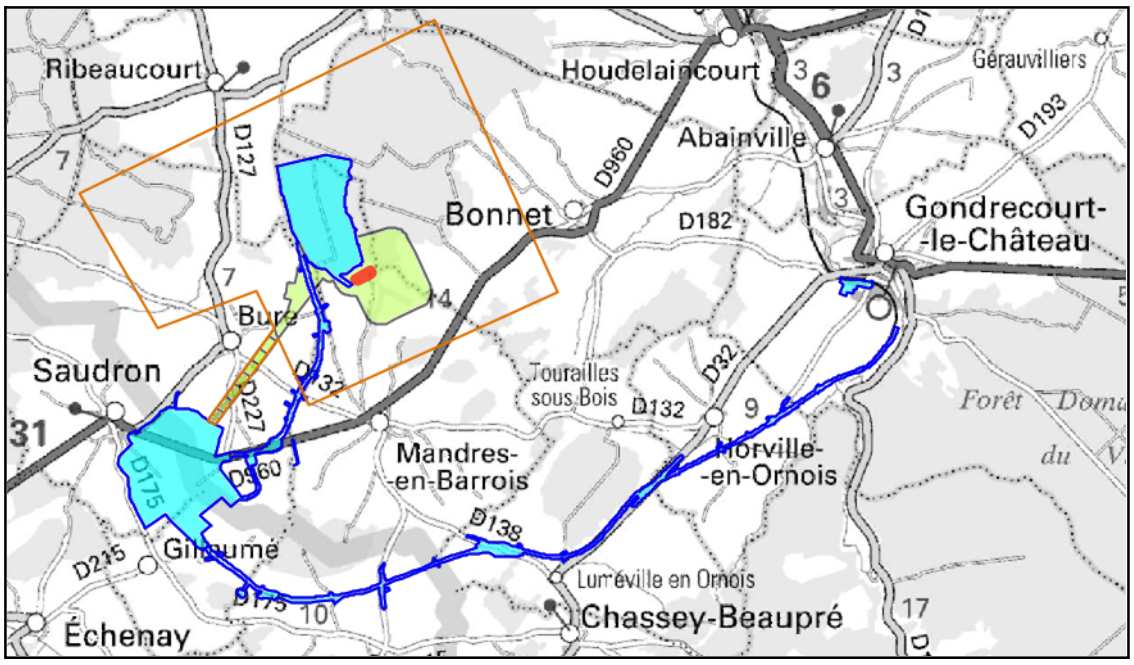



Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 9

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 9**
Contenance cadastrale	**15 120 mètres carrés**
Adresse	**DEVANT GRAND BOIS** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

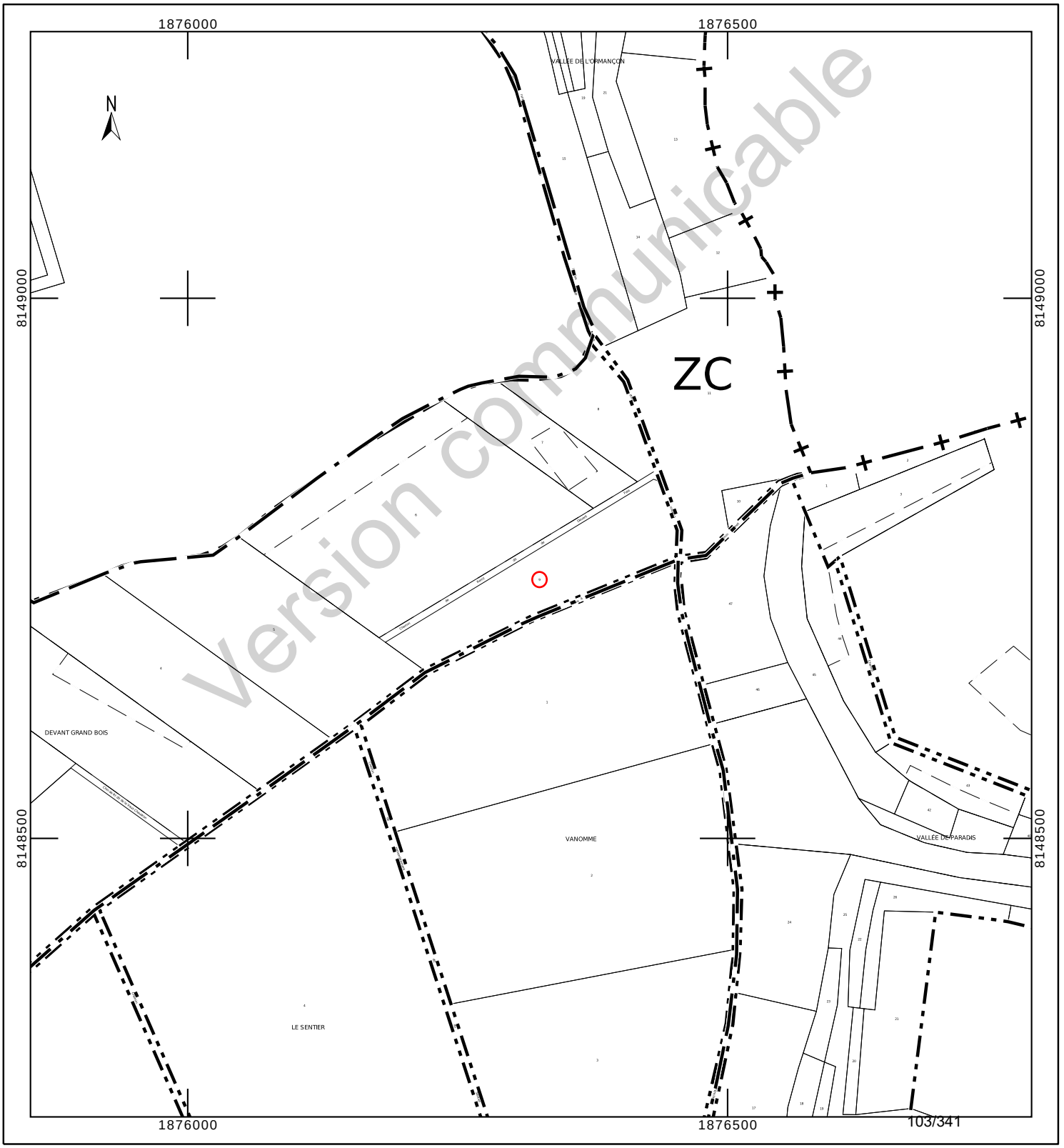

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

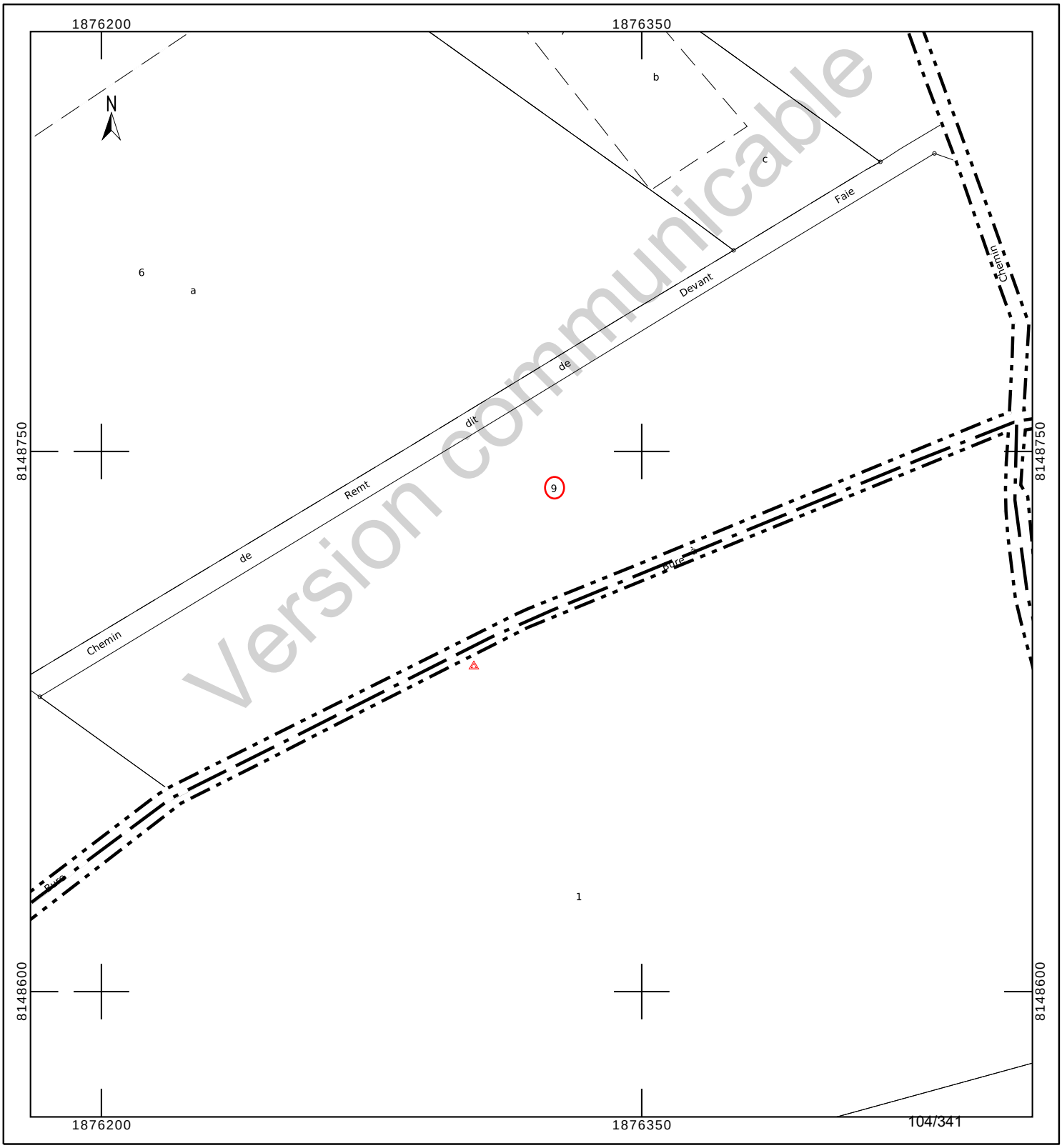

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 9
pour une contenance cadastrale de 1ha 51a 20ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 51a 20ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 51a 20ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	15 120	100.00 m	Sans limitation
2	15 120	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 9

Lieudit : Devant Grand Bois

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

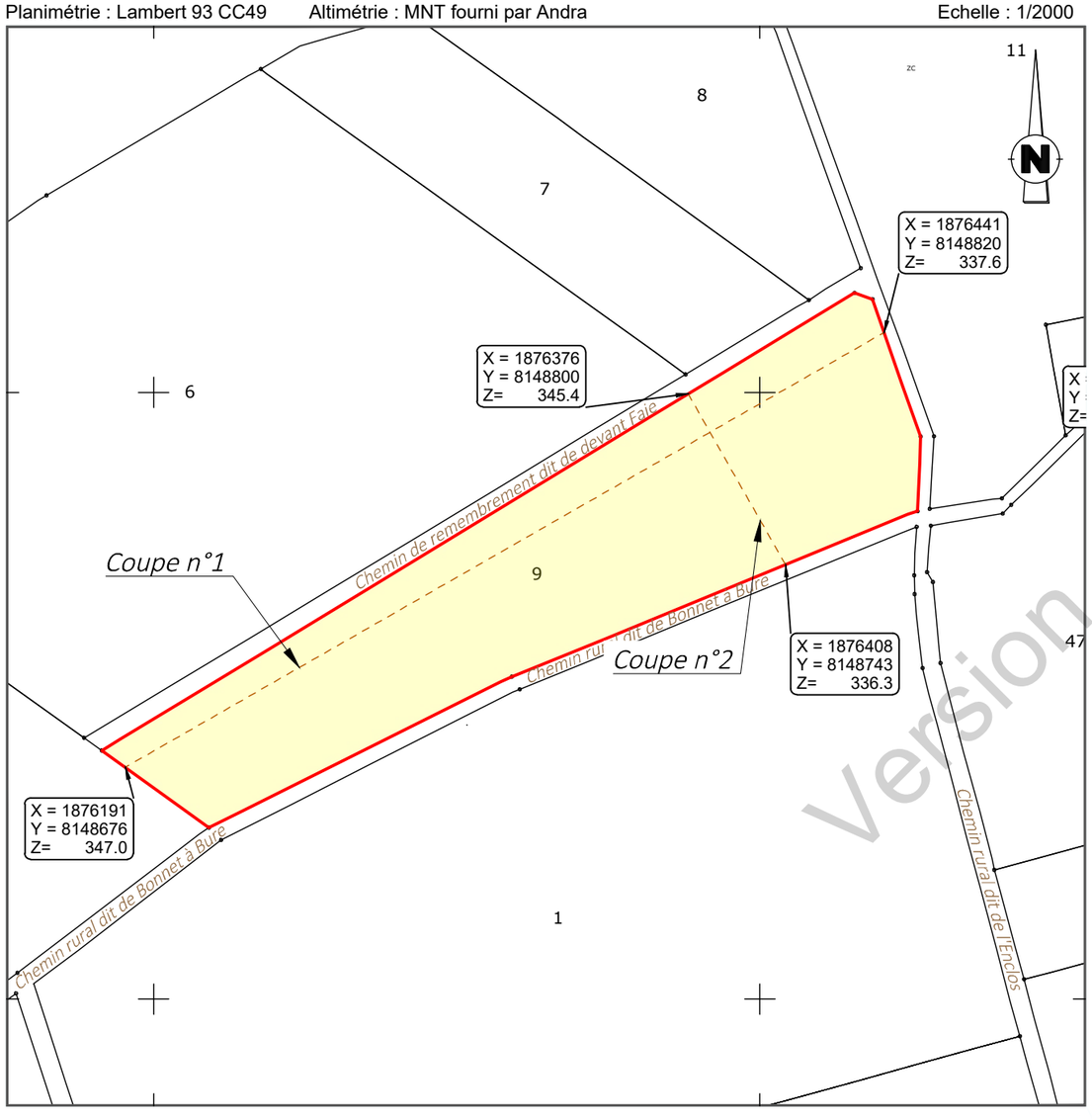

Coupe n°1

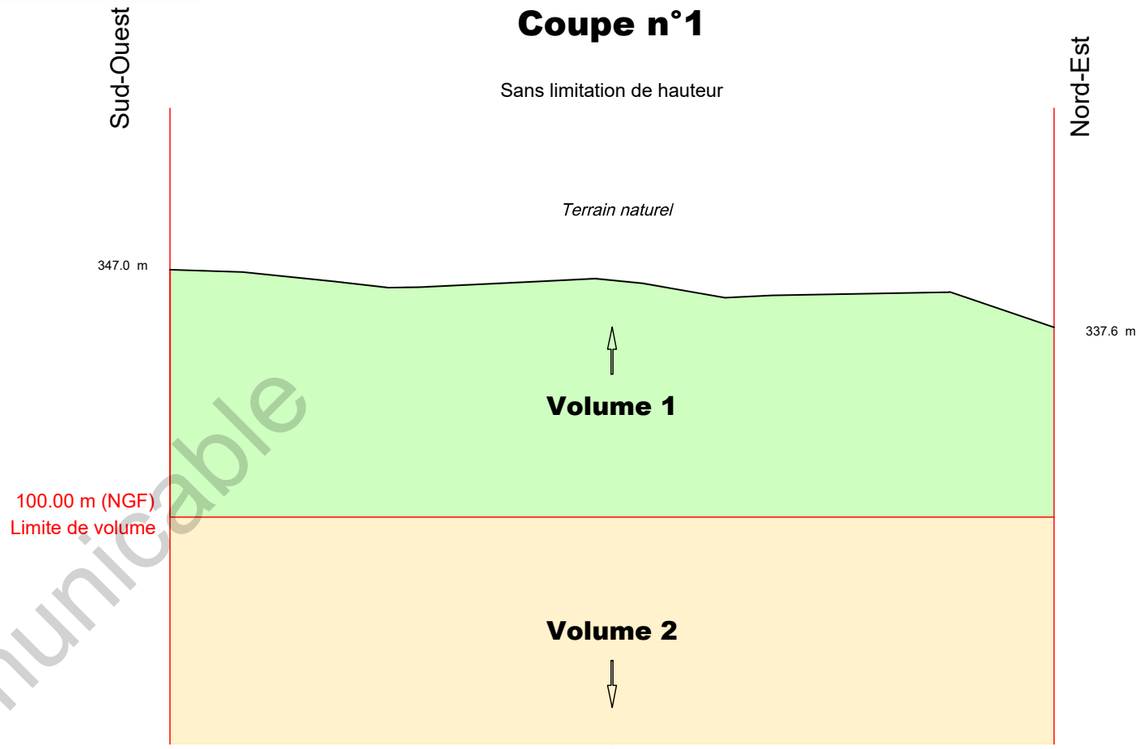

Coupe n°2

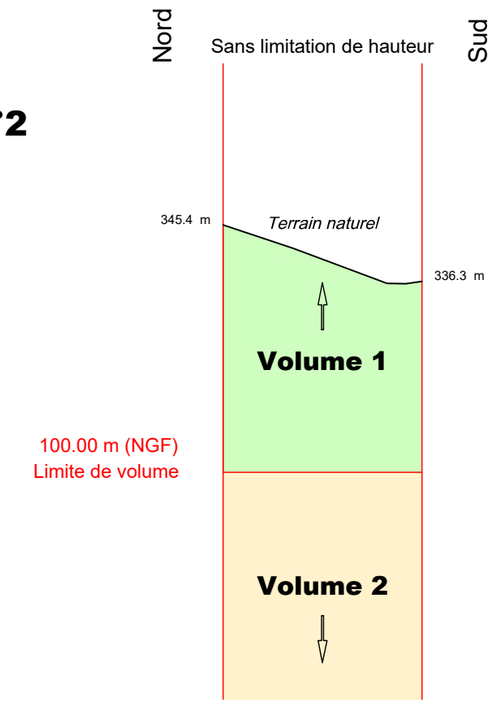

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN

Jean-Baptiste Claire

*SARL de **Géomètres Experts** Associés*

Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS

Tél : 03 29 89 50 28

courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Version communicable

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_10

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	10	Prairie	VALLEE DE L'ORMANCON		0,1080

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1080	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1080	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1080	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 10**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

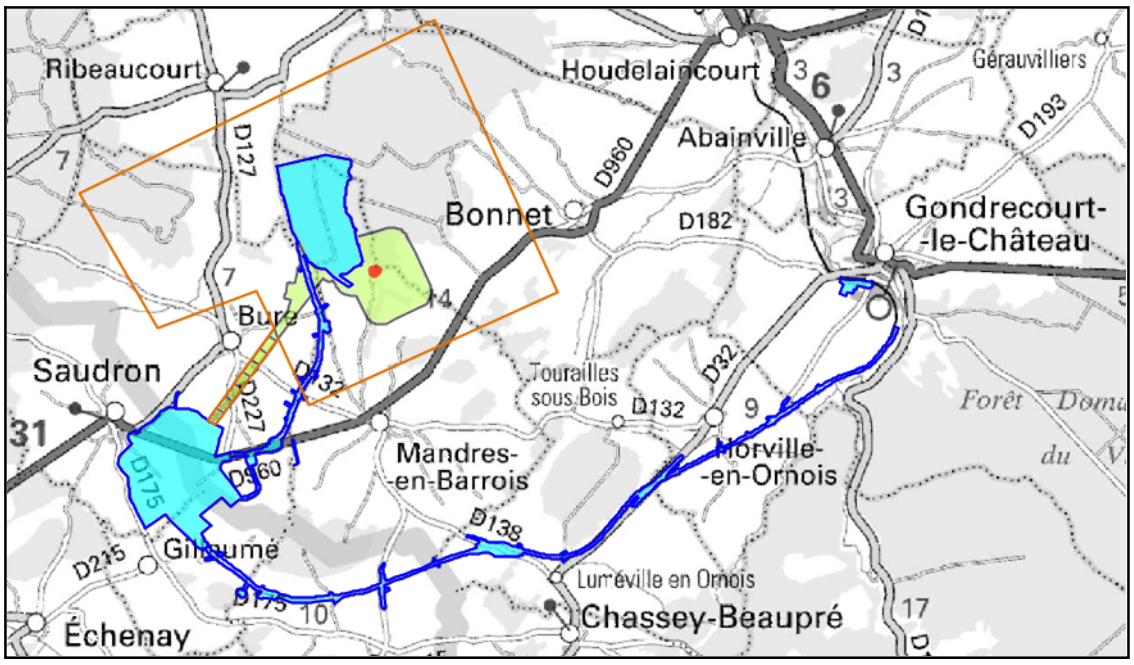

Version communicable

ZC-11

ZC-10-

ZD-1

ZD-45

ZD-47

0 5
mètres

N

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 10

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 10**
Contenance cadastrale	**1 080 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

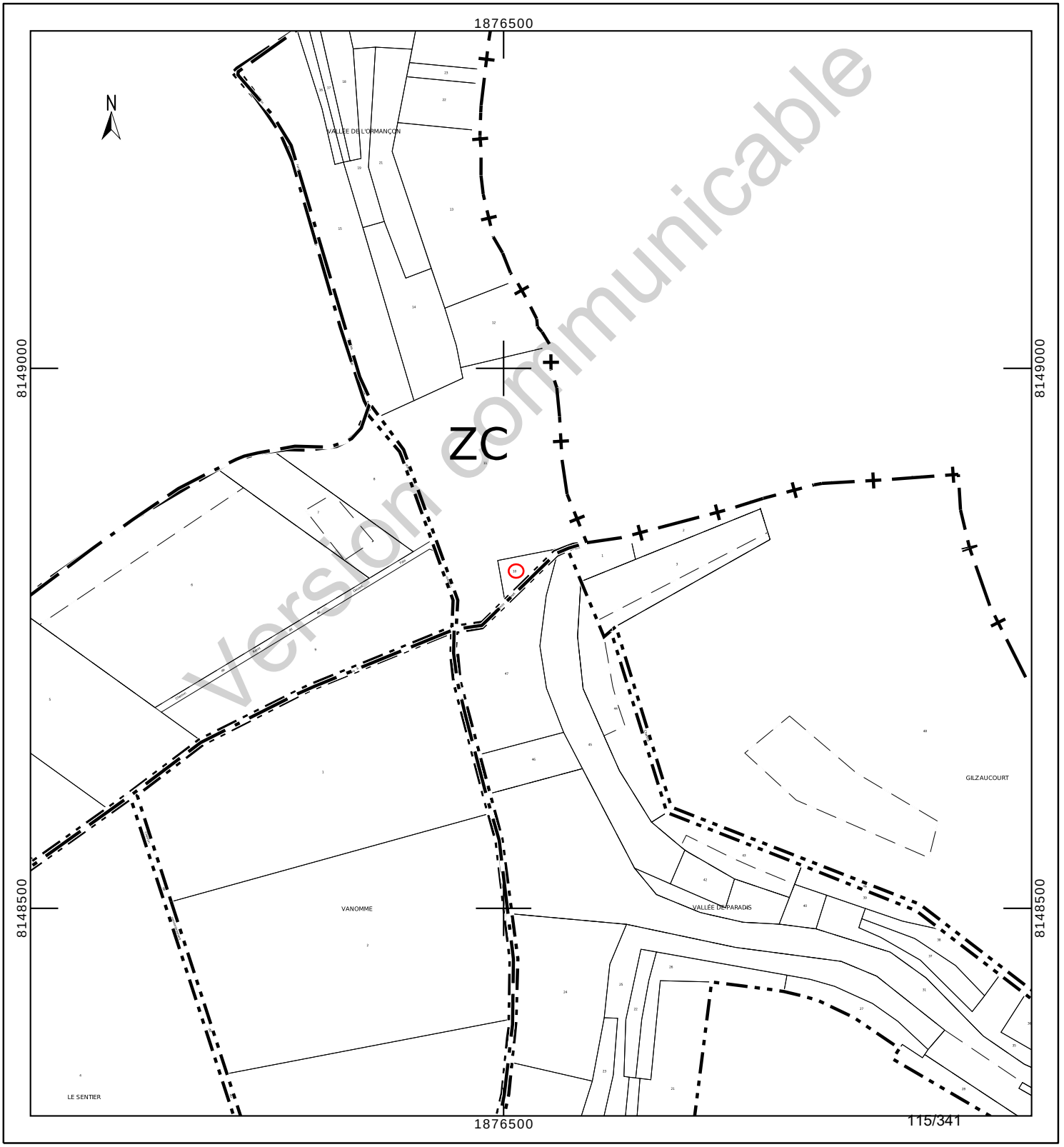

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

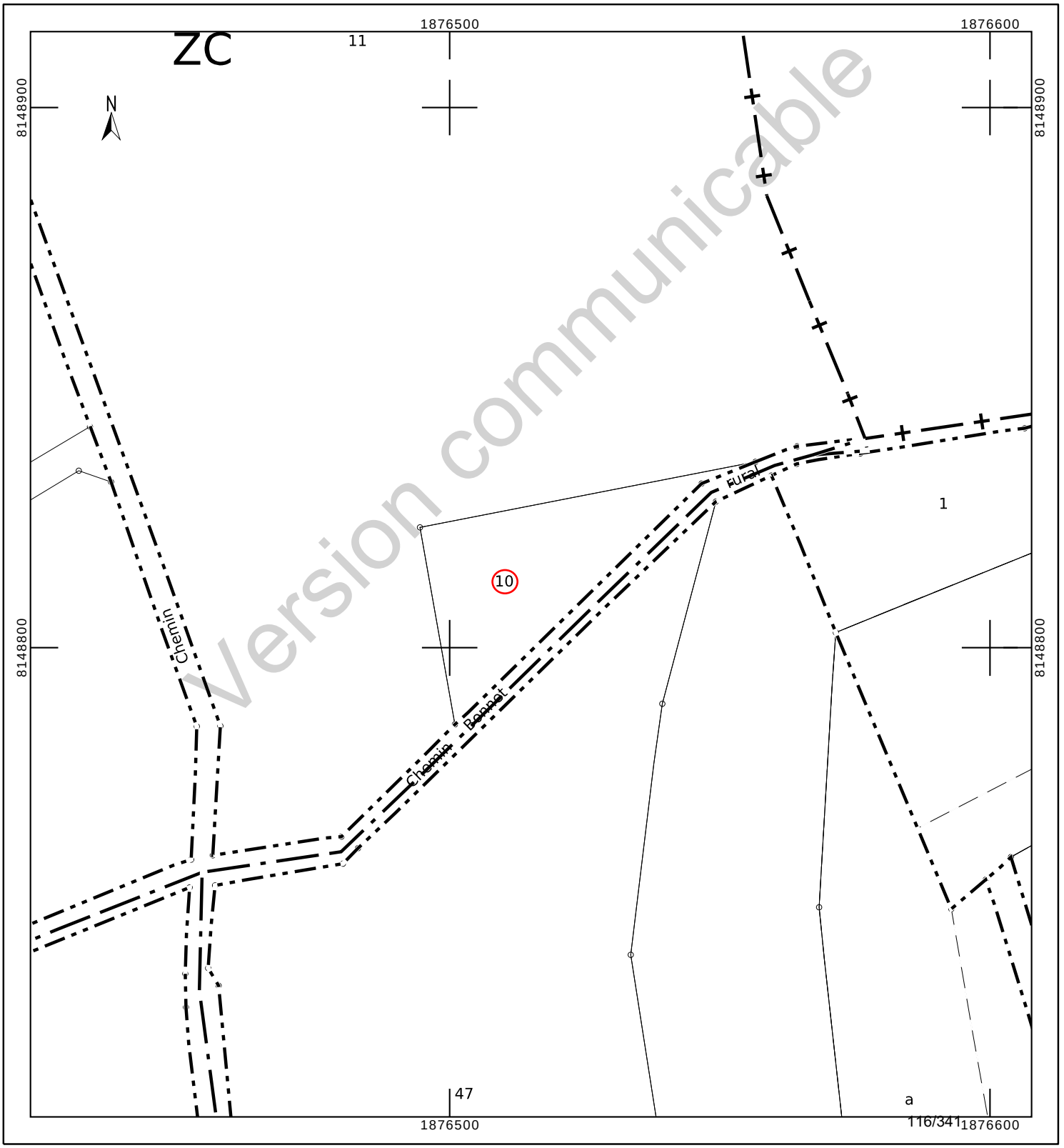

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 10
pour une contenance cadastrale de 10a 80ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 10a 80ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 10a 80ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1080	100.00 m	Sans limitation
2	1080	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 10

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

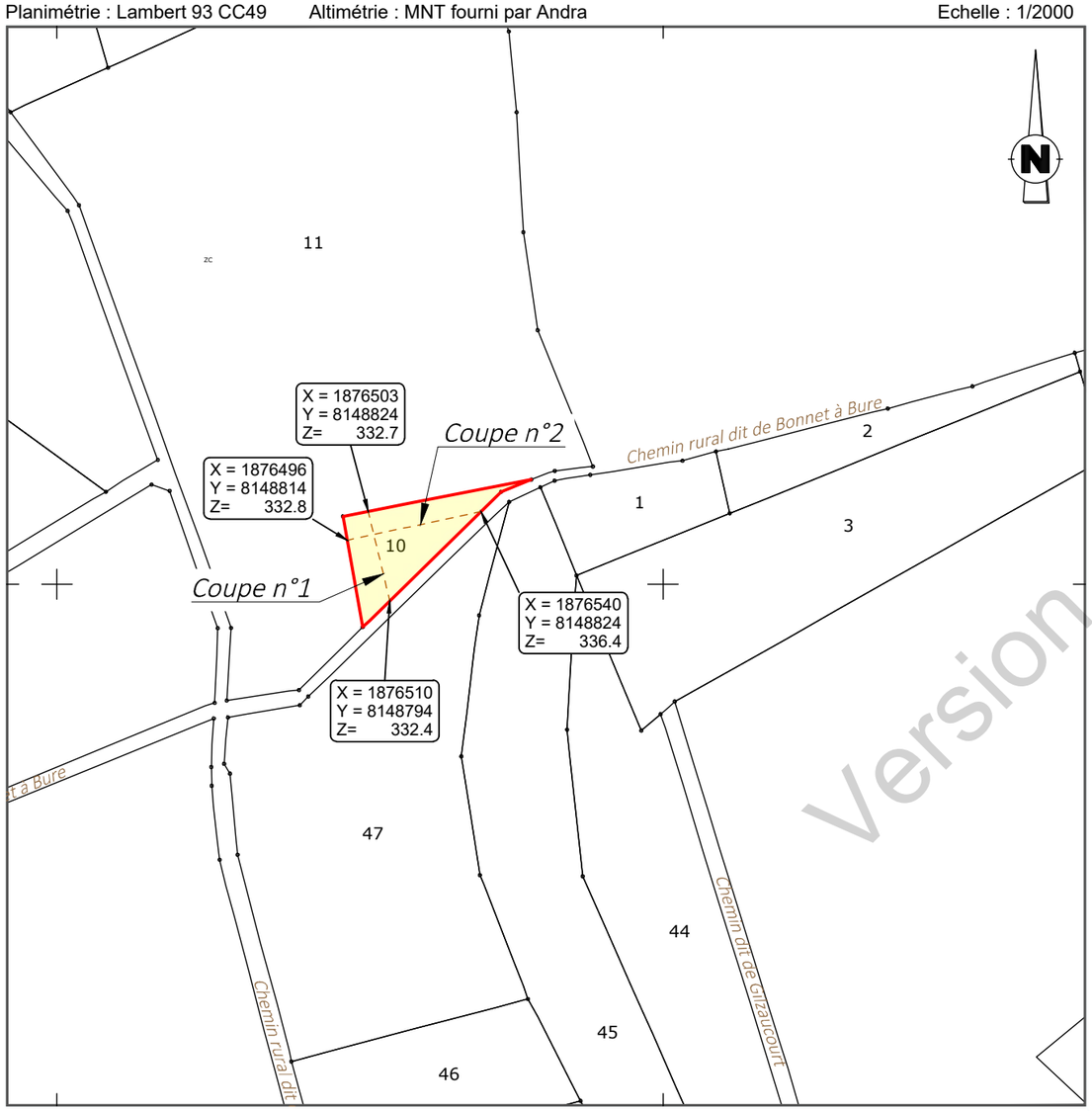

Version communicable

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 31/05/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Coupe n°1

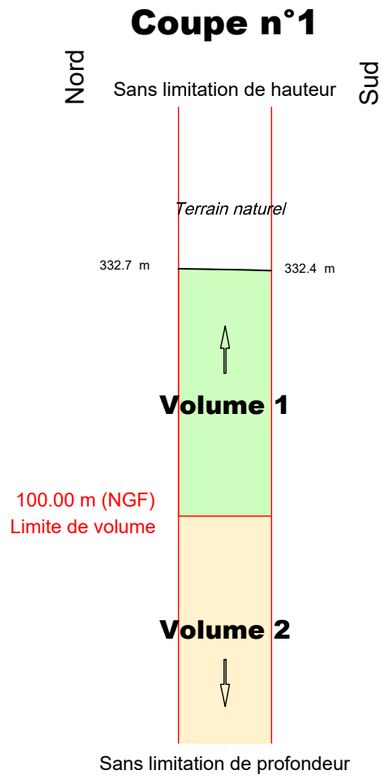

Coupe n°2

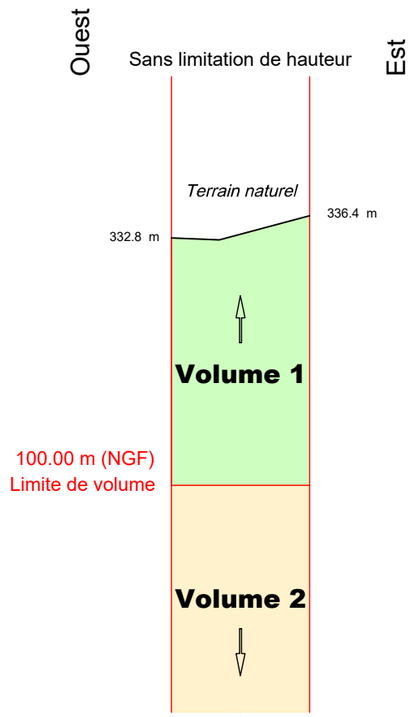

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_11

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	11	Prairie	VALLEE DE L'ORMANCON		2,6850

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
2,6850	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
2,6850	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	2,6850	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 11**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

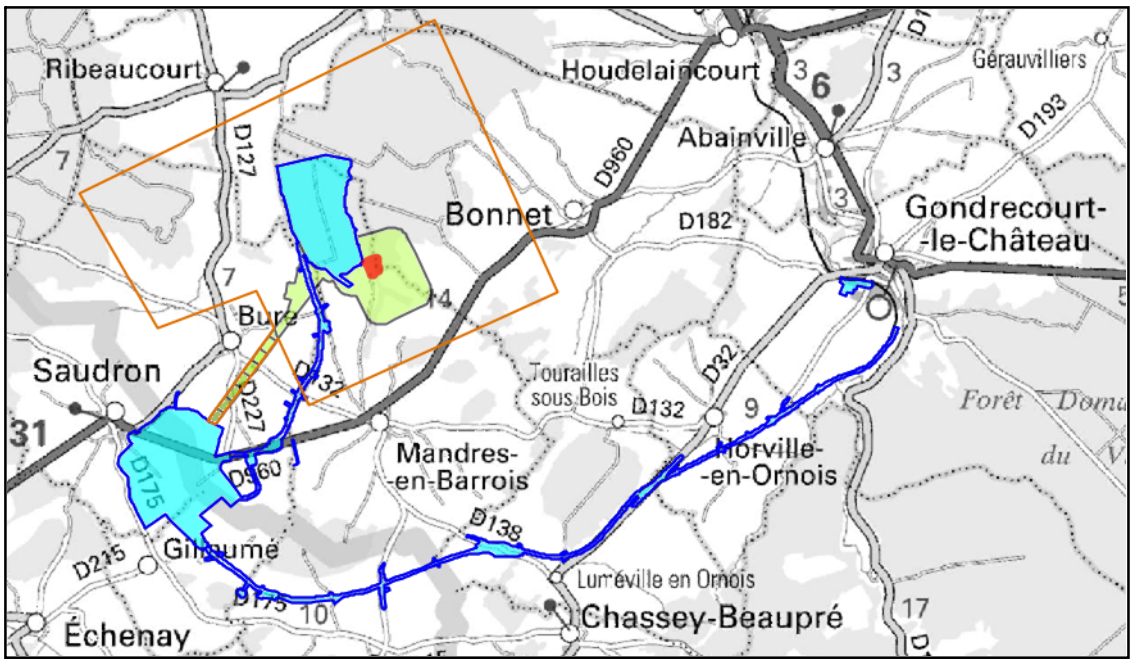

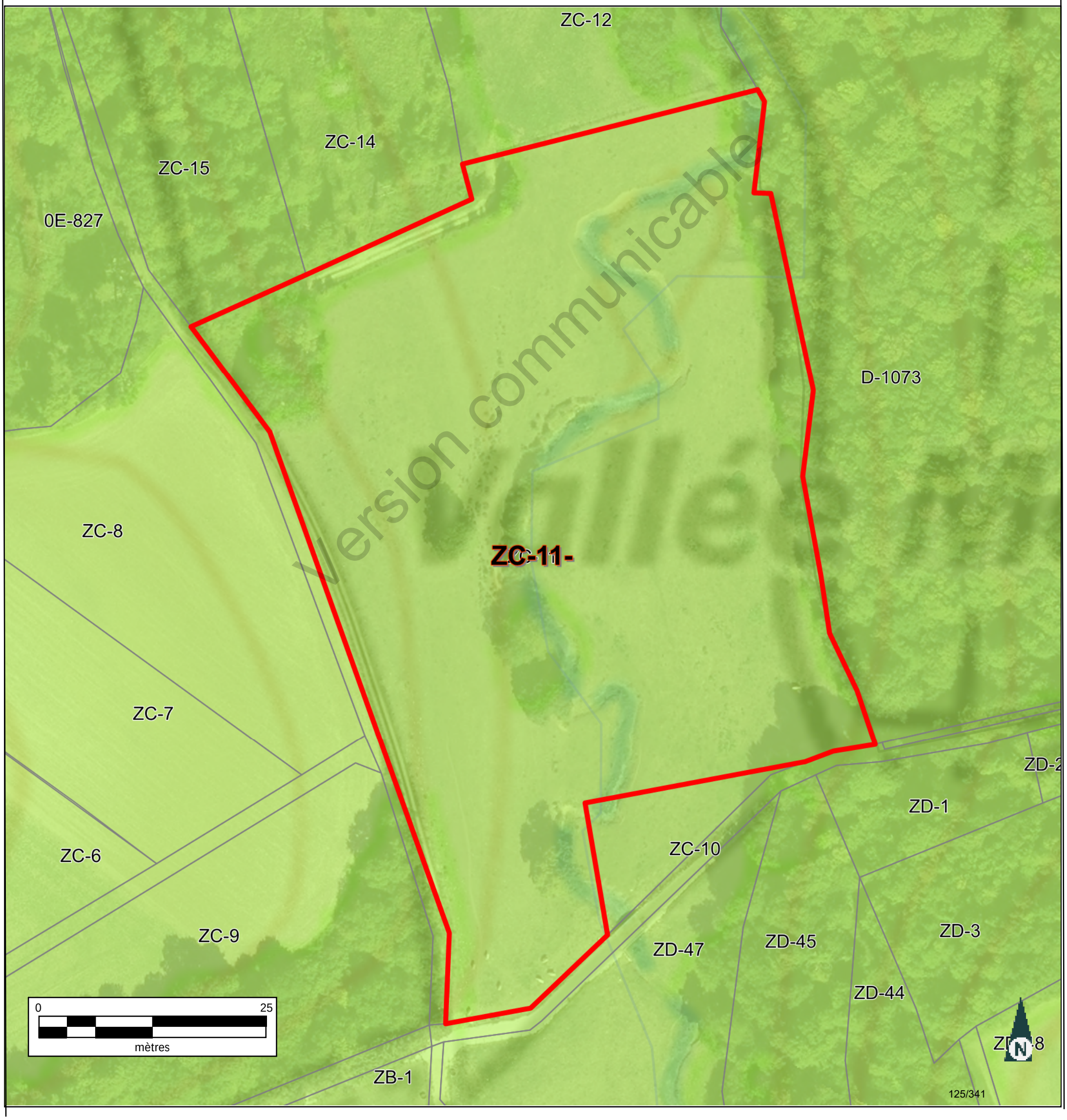

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 11

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 11**
Contenance cadastrale	**26 850 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

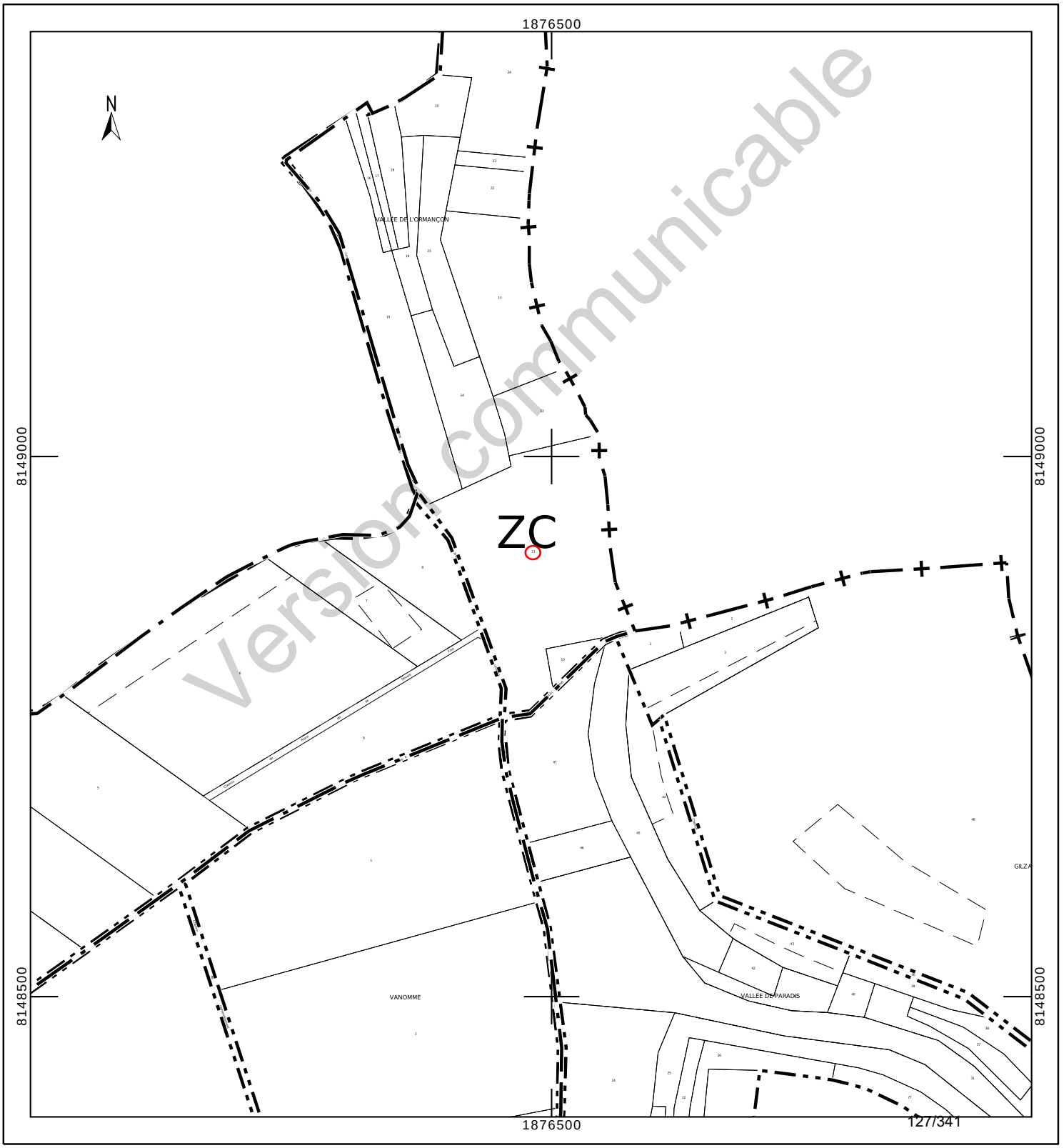

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

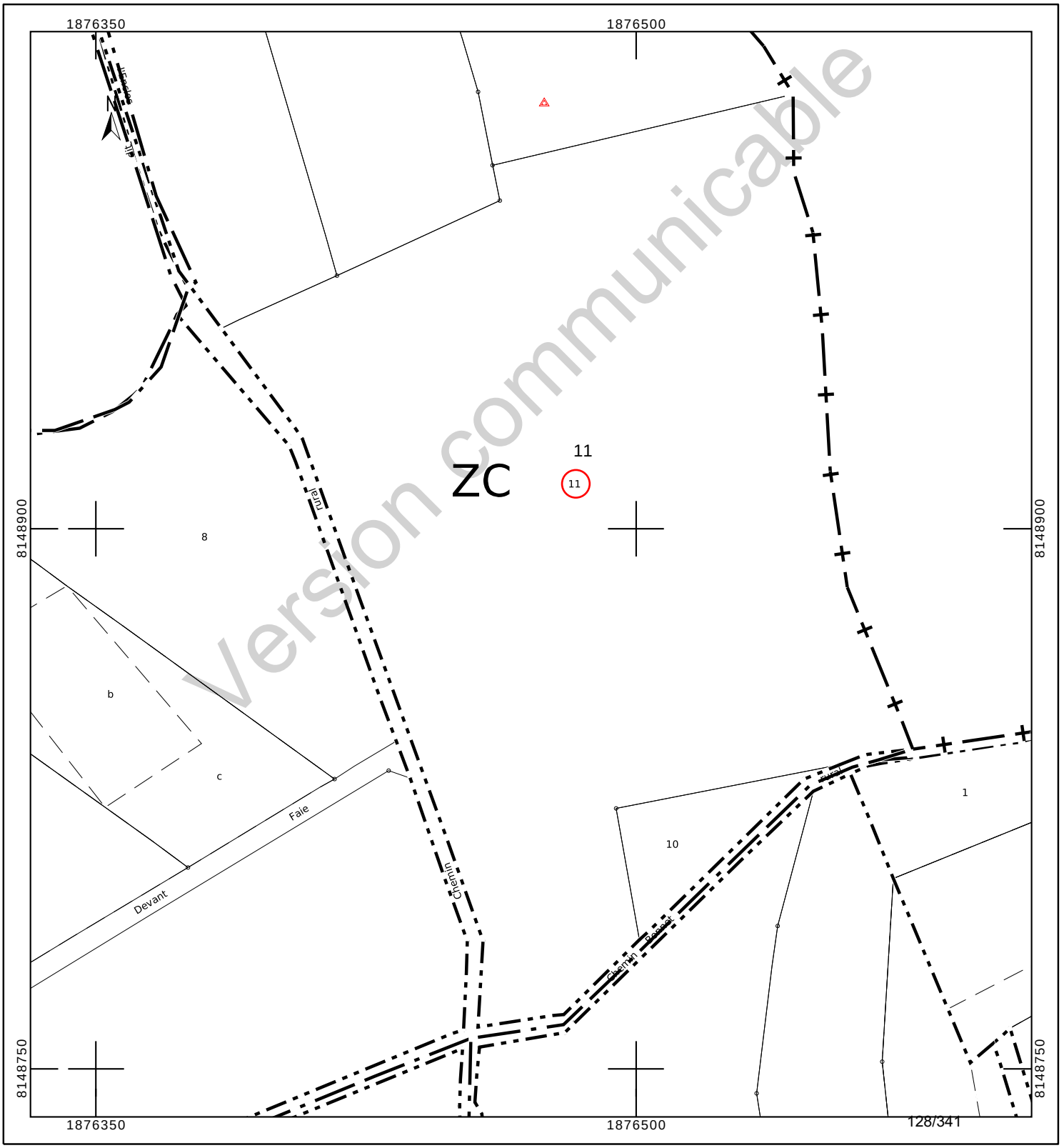

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 11
pour une contenance cadastrale de 2ha 68a 50ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 2ha 68a 50ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 2ha 68a 50ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	26 850	100.00 m	Sans limitation
2	26 850	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 11

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

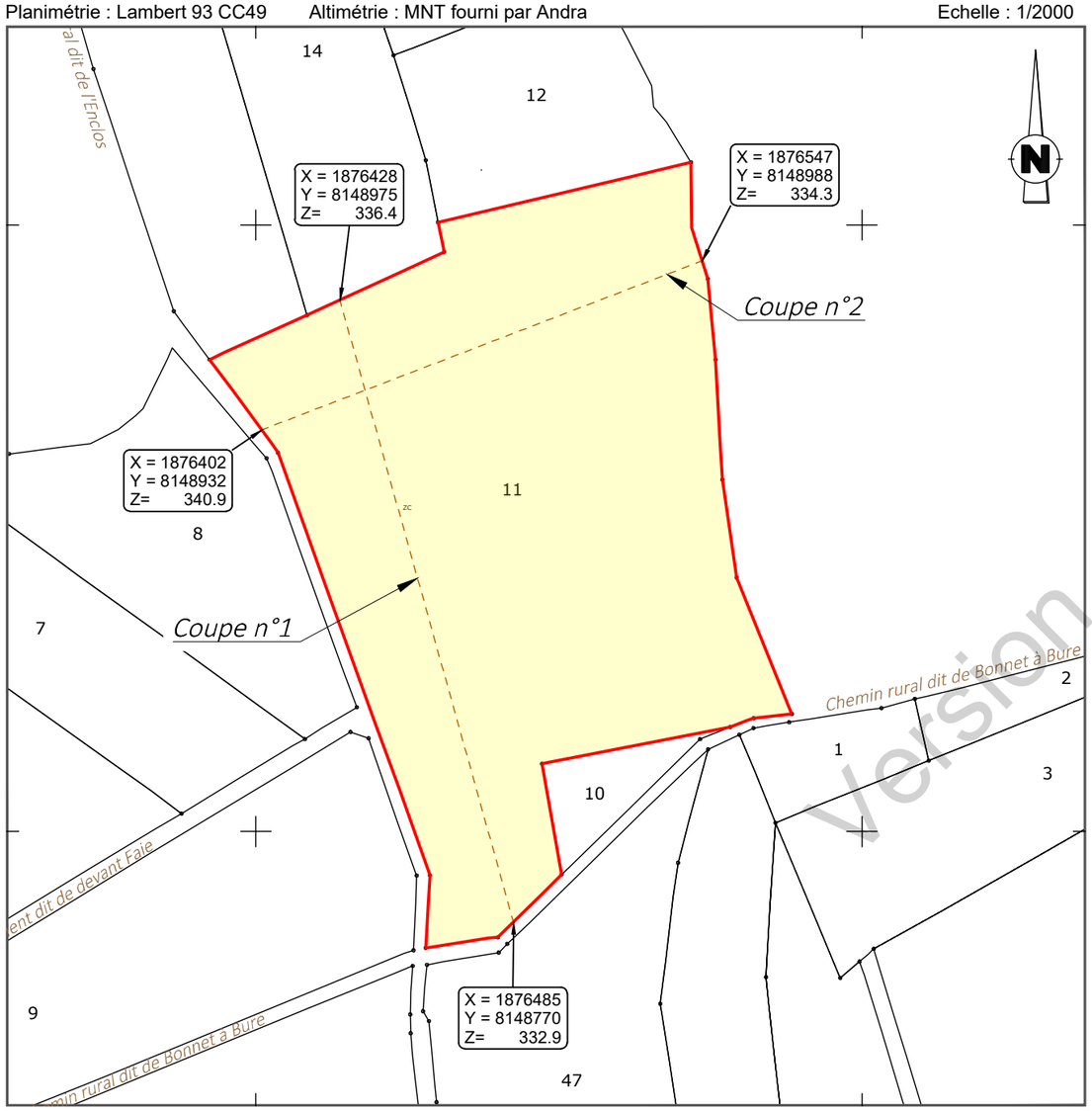

Coupe n°1

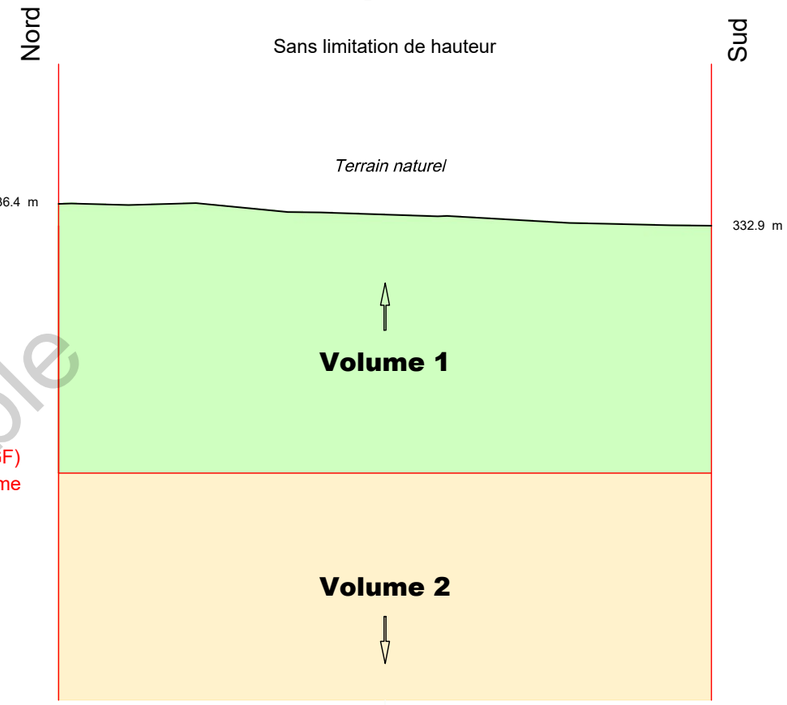

Coupe n°2

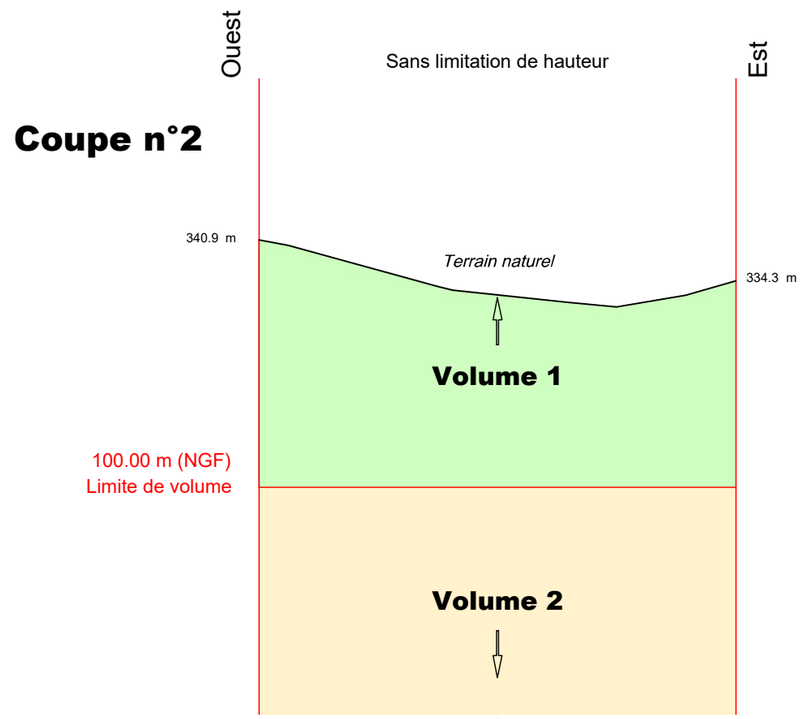

Version communicable

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 31/05/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_12

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	12	Prairie	VALLEE DE L'ORMANCON	0,4800

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,4800	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,4800	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,4800	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Madame	FRANCOISE	ROBERT	CO-NUE-PROPRIETAIRE
Monsieur	BERNARD CLAUDE	ROBERT	CO-NU-PROPRIETAIRE
Monsieur	JEANNOT NICOLAS	ROBERT	USUFRUITIER

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 12**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

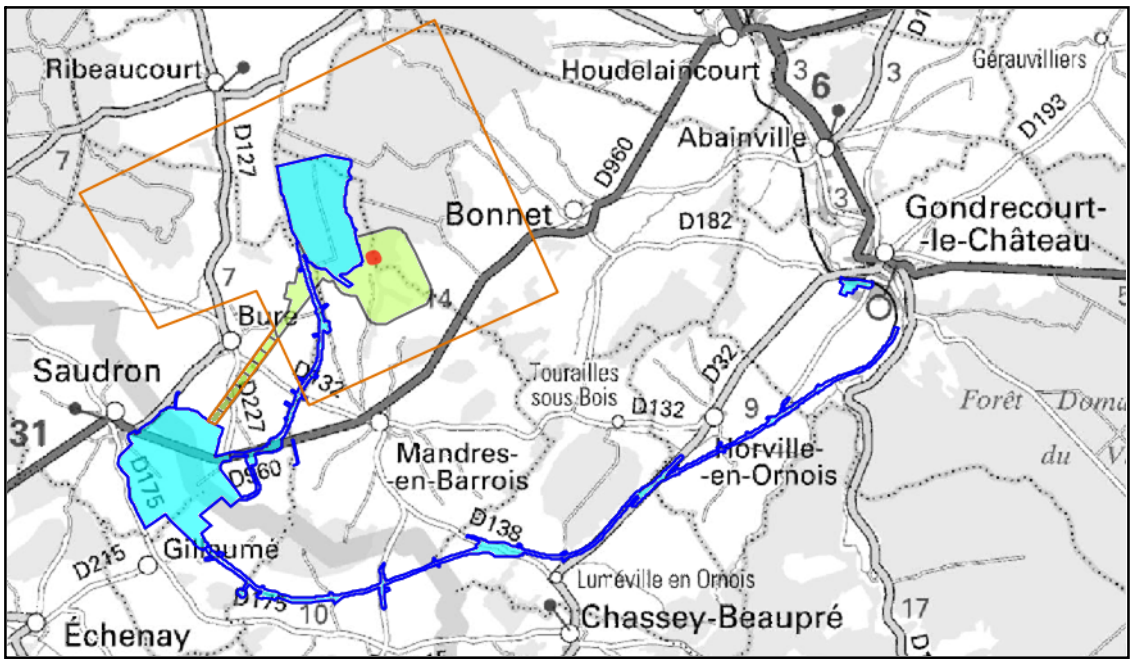

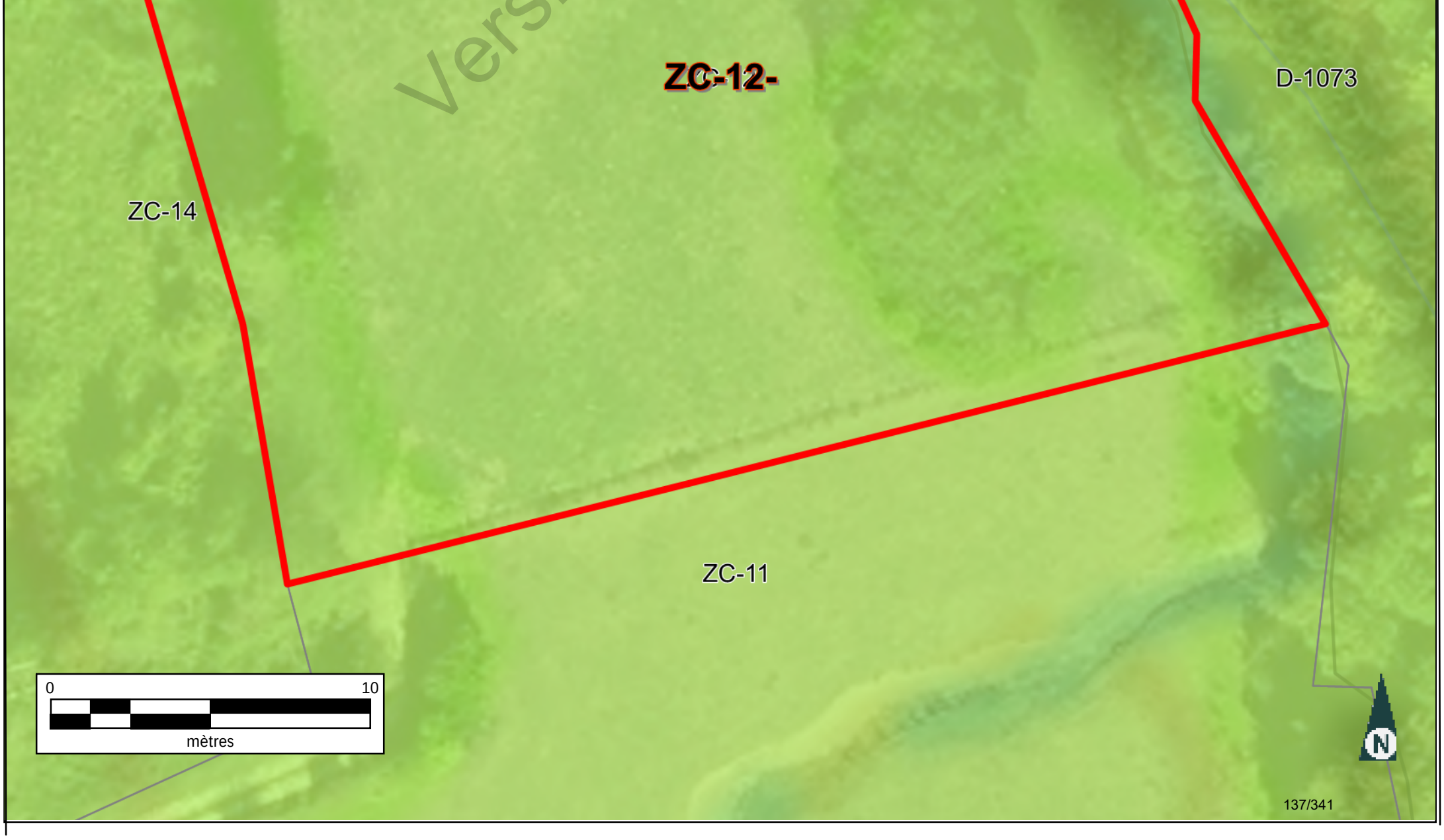

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 12

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 12**
Contenance cadastrale	**4 800 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

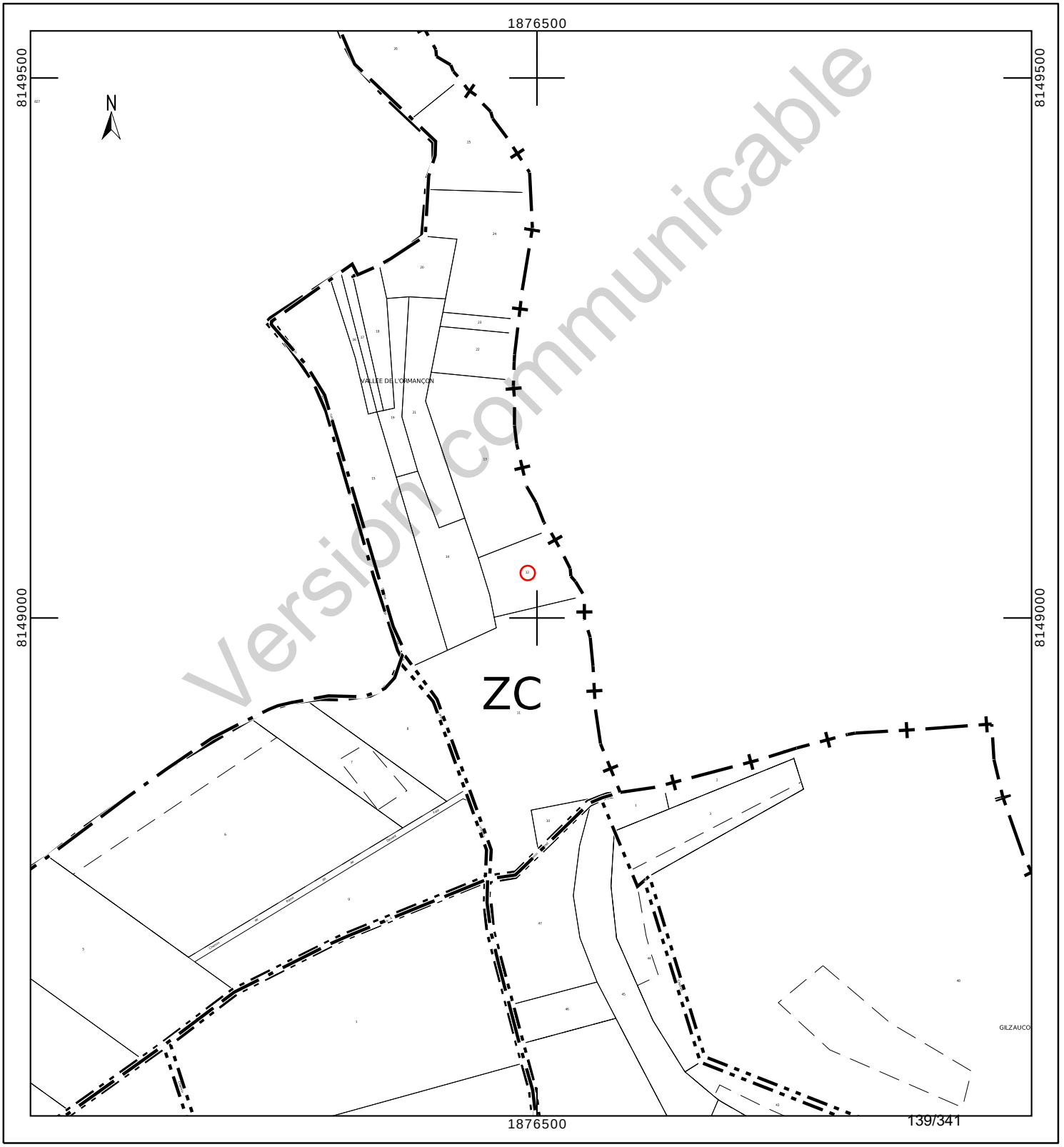

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

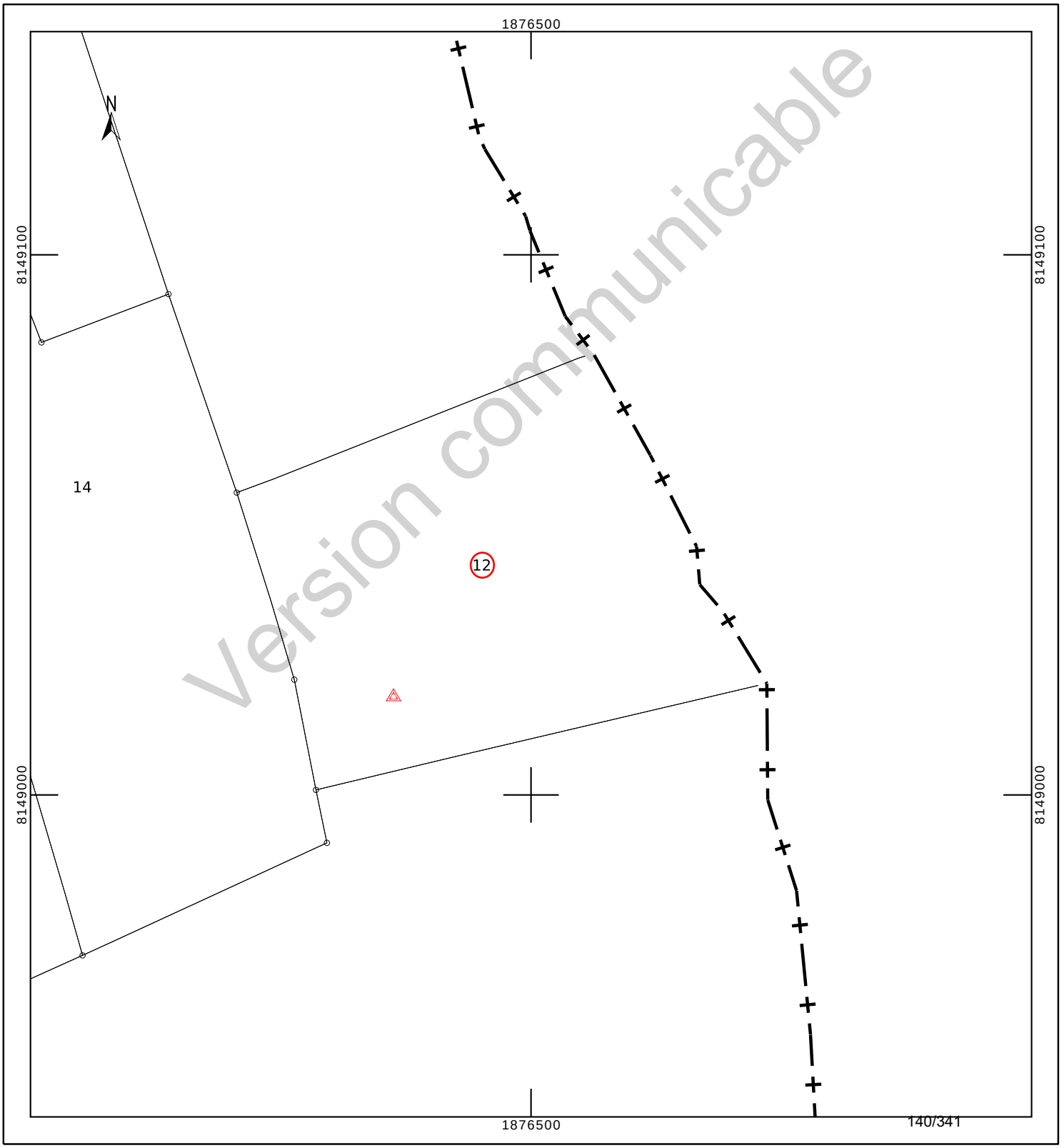

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 12
pour une contenance cadastrale de 48a 0ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 48a 0ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 48a 0ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	4 800	100.00 m	Sans limitation
2	4 800	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 12

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

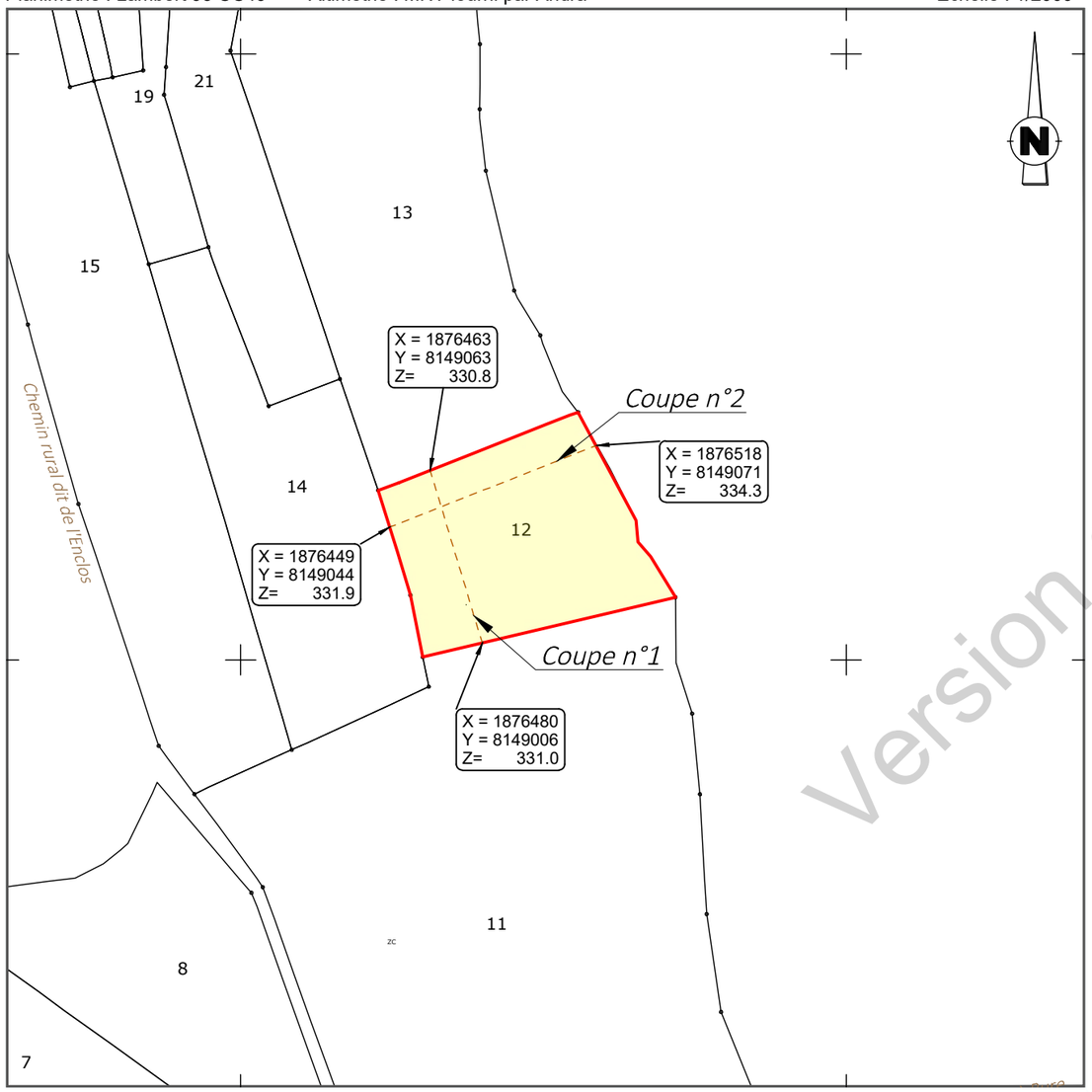

Version communicable

Coupe n°1

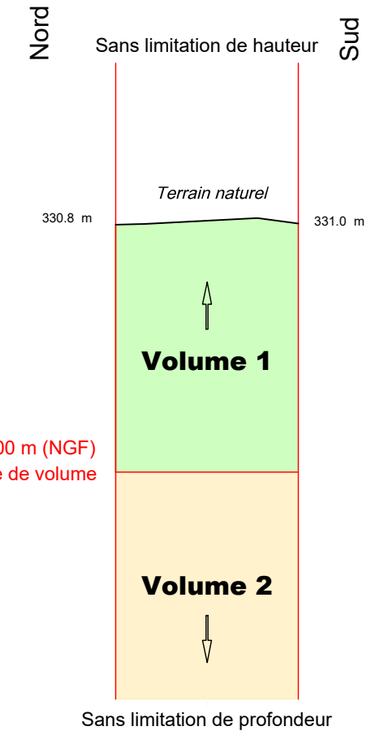

Coupe n°2

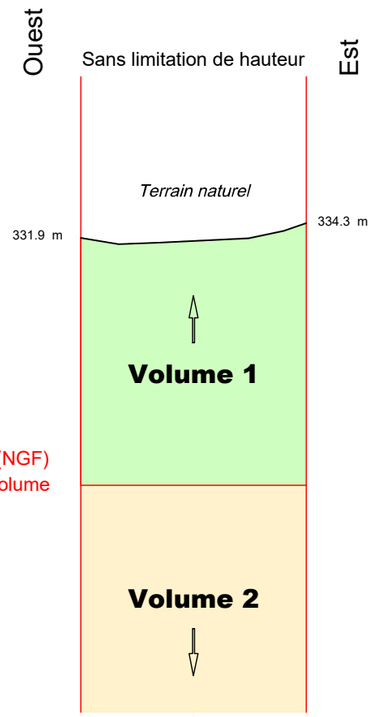

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 31/05/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_13

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	13	Prairie	VALLEE DE L'ORMANCON	1,1390

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
1,1390	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
1,1390	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	1,1390	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Madame	FRANCOISE	ROBERT	CO-NUE-PROPRIETAIRE
Monsieur	BERNARD CLAUDE	ROBERT	CO-NU-PROPRIETAIRE
Monsieur	JEANNOT NICOLAS	ROBERT	USUFRUITIER

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 13**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

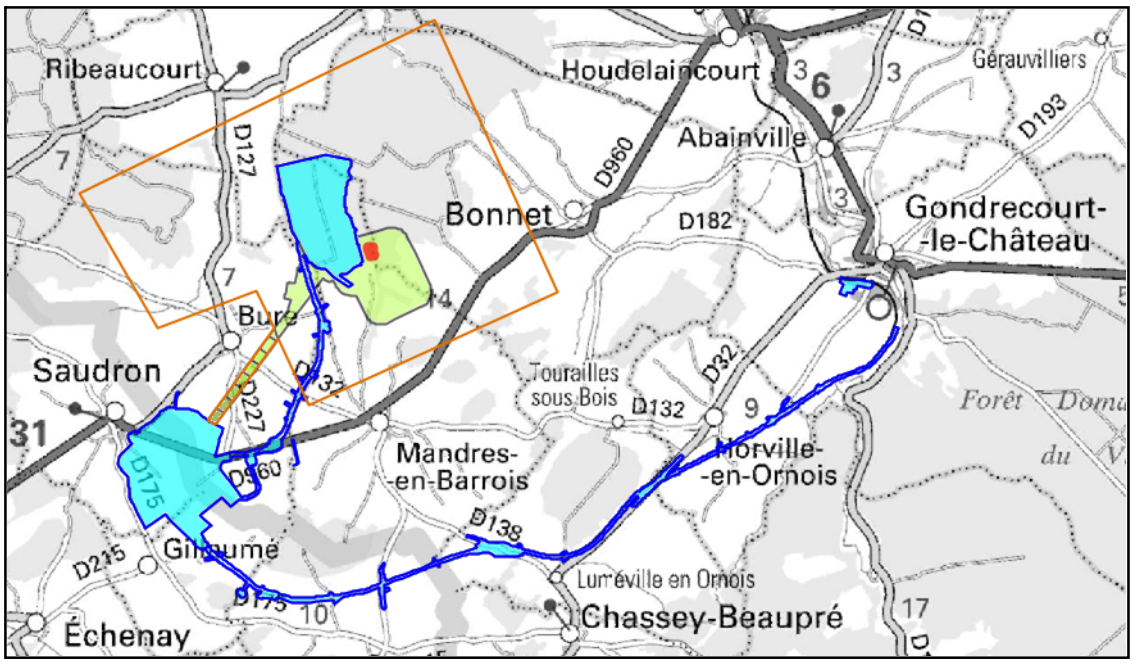

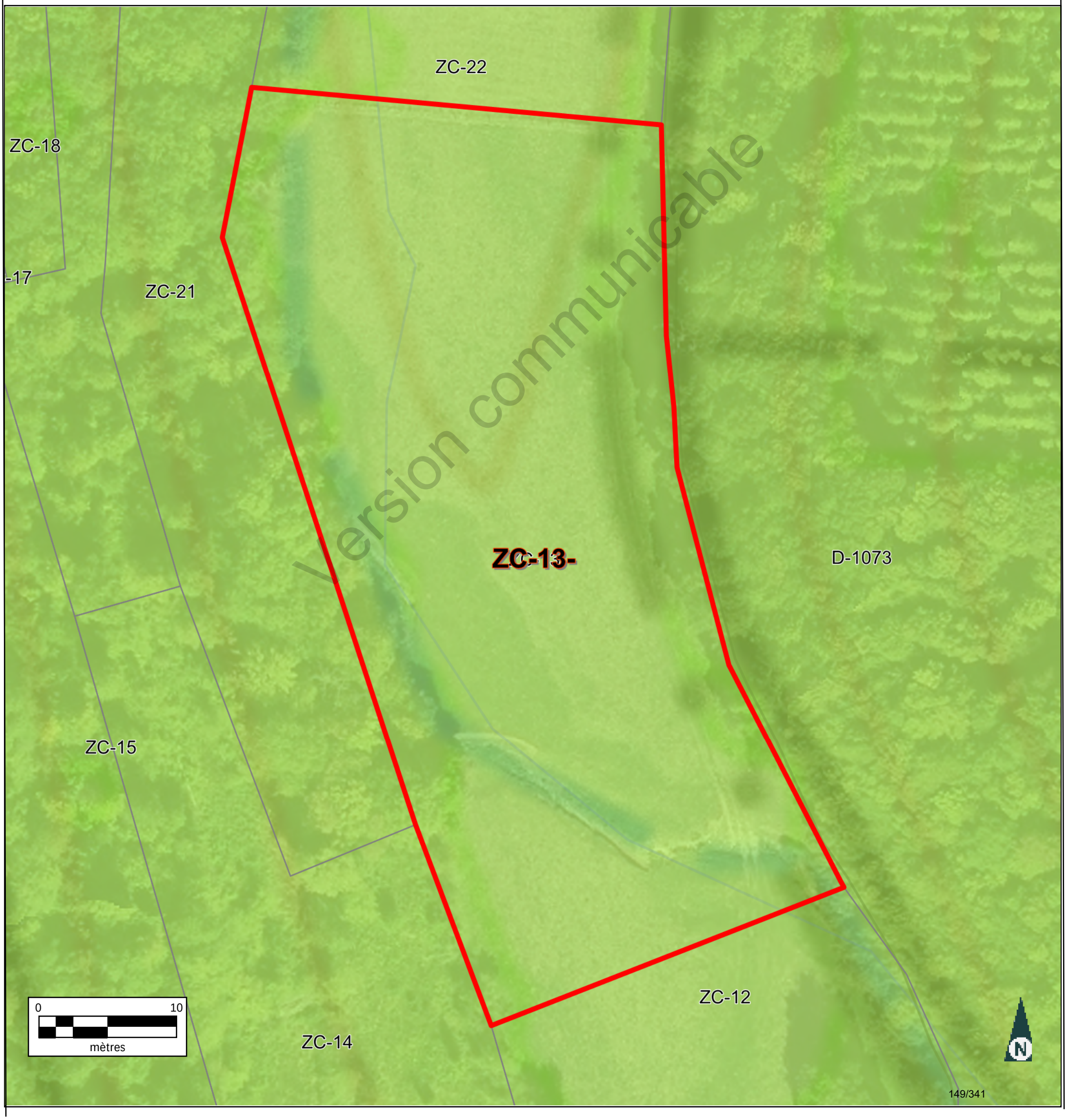

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 13

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 13**
Contenance cadastrale	**11 390 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

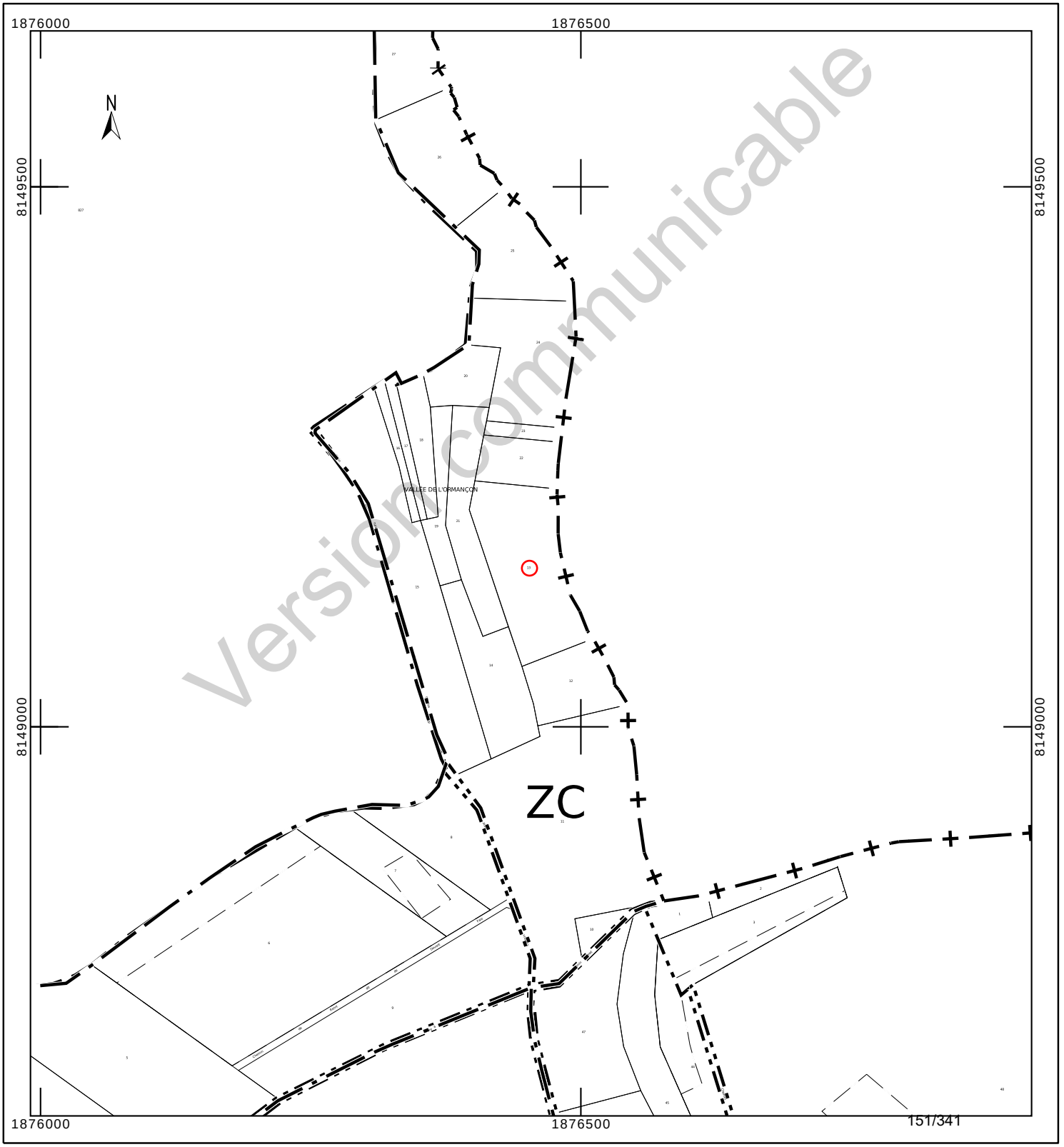

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

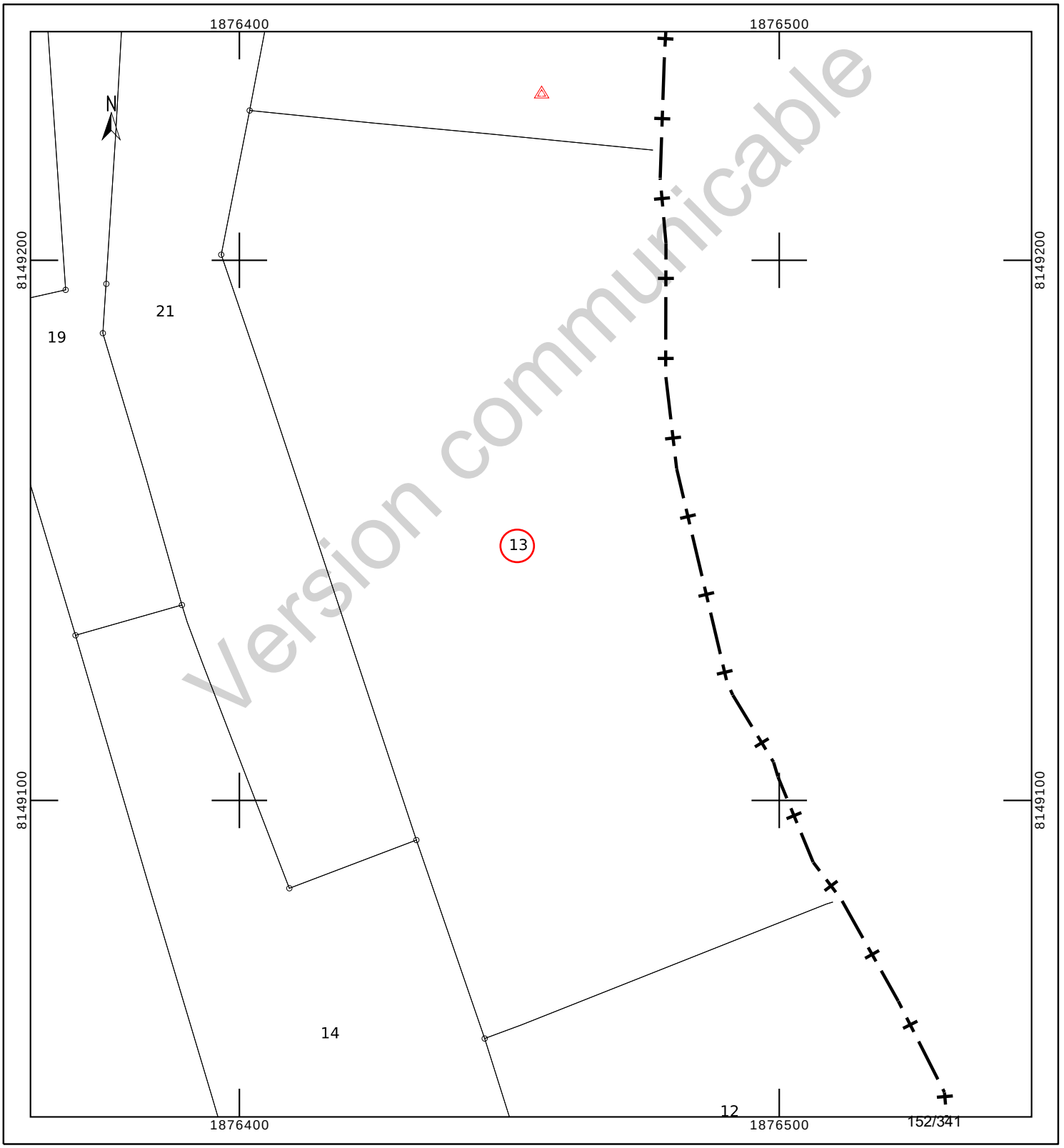

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 13
pour une contenance cadastrale de 1ha 13a 90ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 13a 90ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 13a 90ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	11 390	100.00 m	Sans limitation
2	11 390	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 13

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

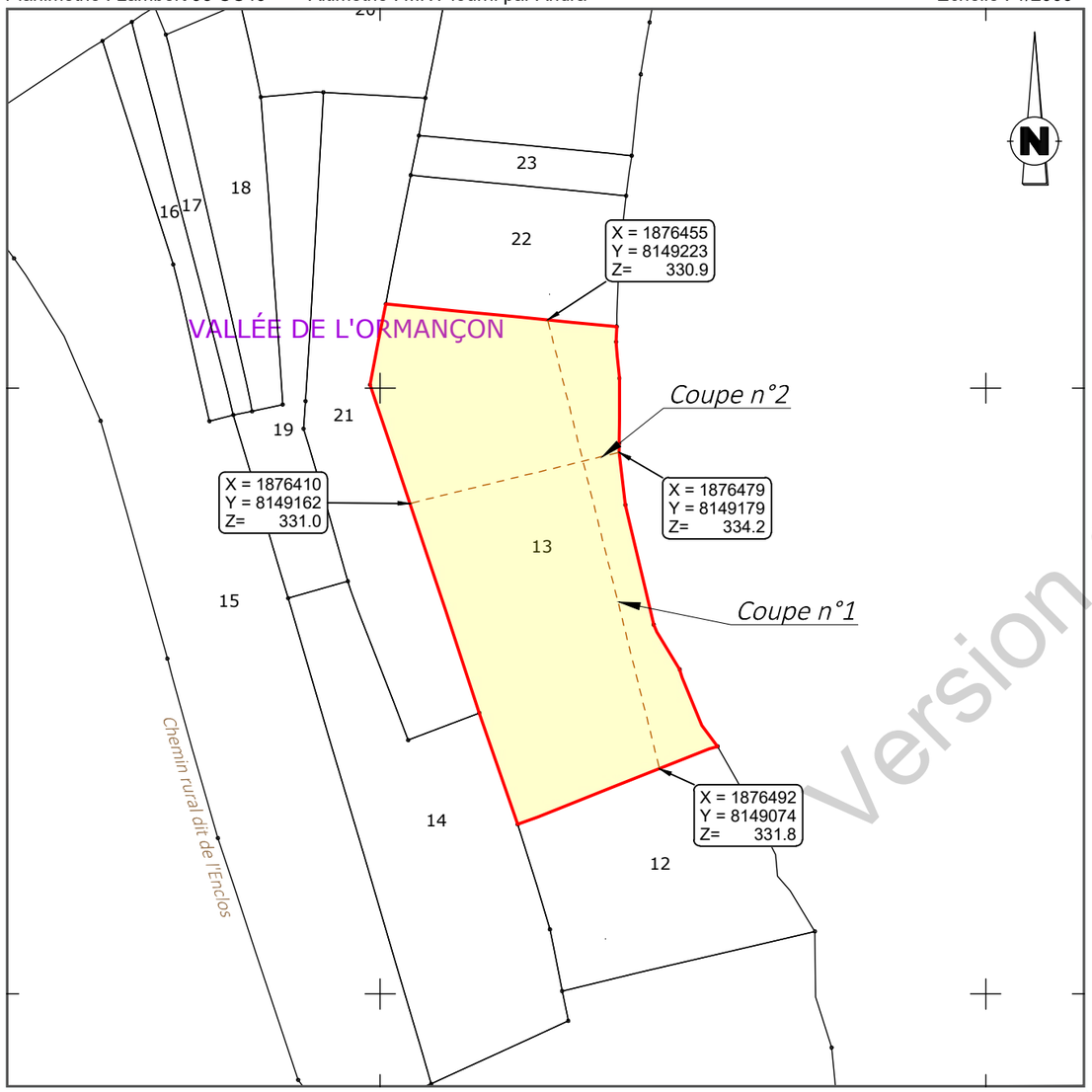

Coupe n°1

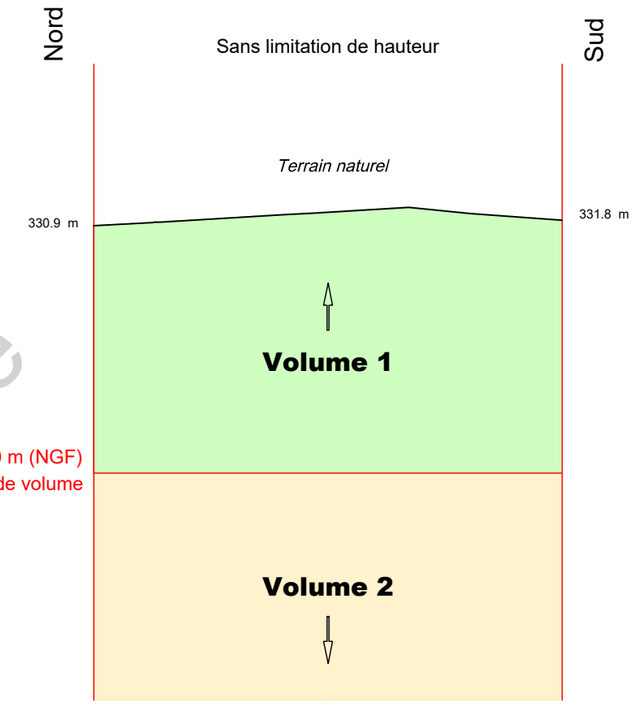

Coupe n°2

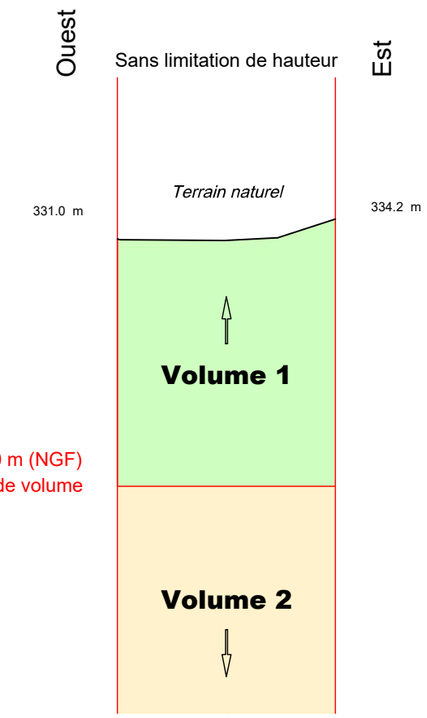

Version communicable

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008

Le 31/05/2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_15

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	15	Bois	VALLEE DE L'ORMANCON	1,5810

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
1,5810	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
1,5810	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	1,5810	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	FREDERIC	COTTENET	CO-PROPRIETAIRE
Madame	RACHEL JEANNE	COTTENET	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 15**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

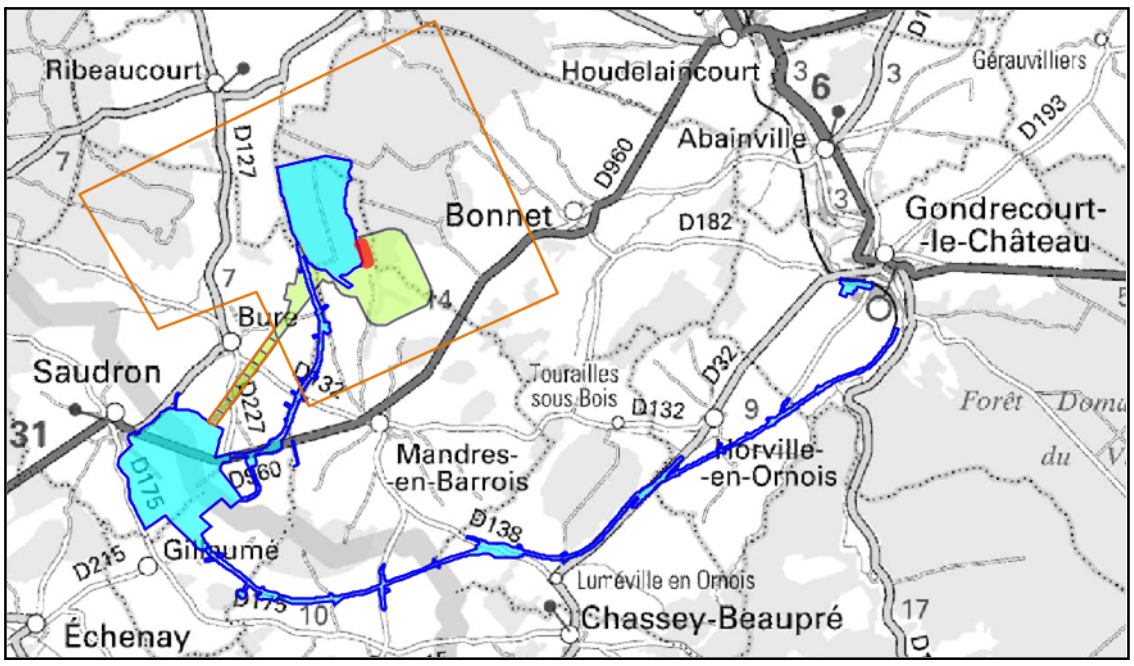

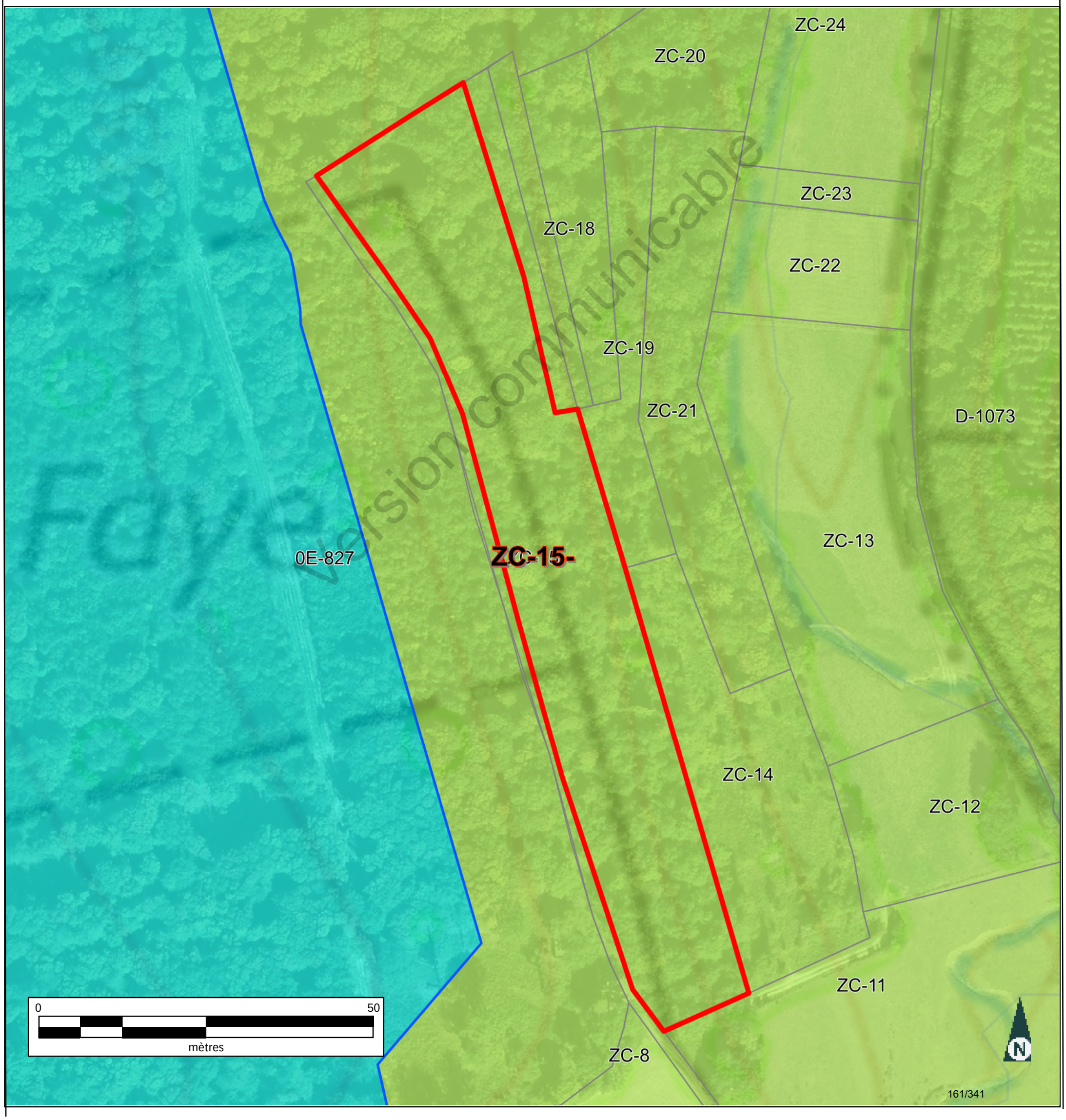

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 15

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 15**
Contenance cadastrale	**15 810 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

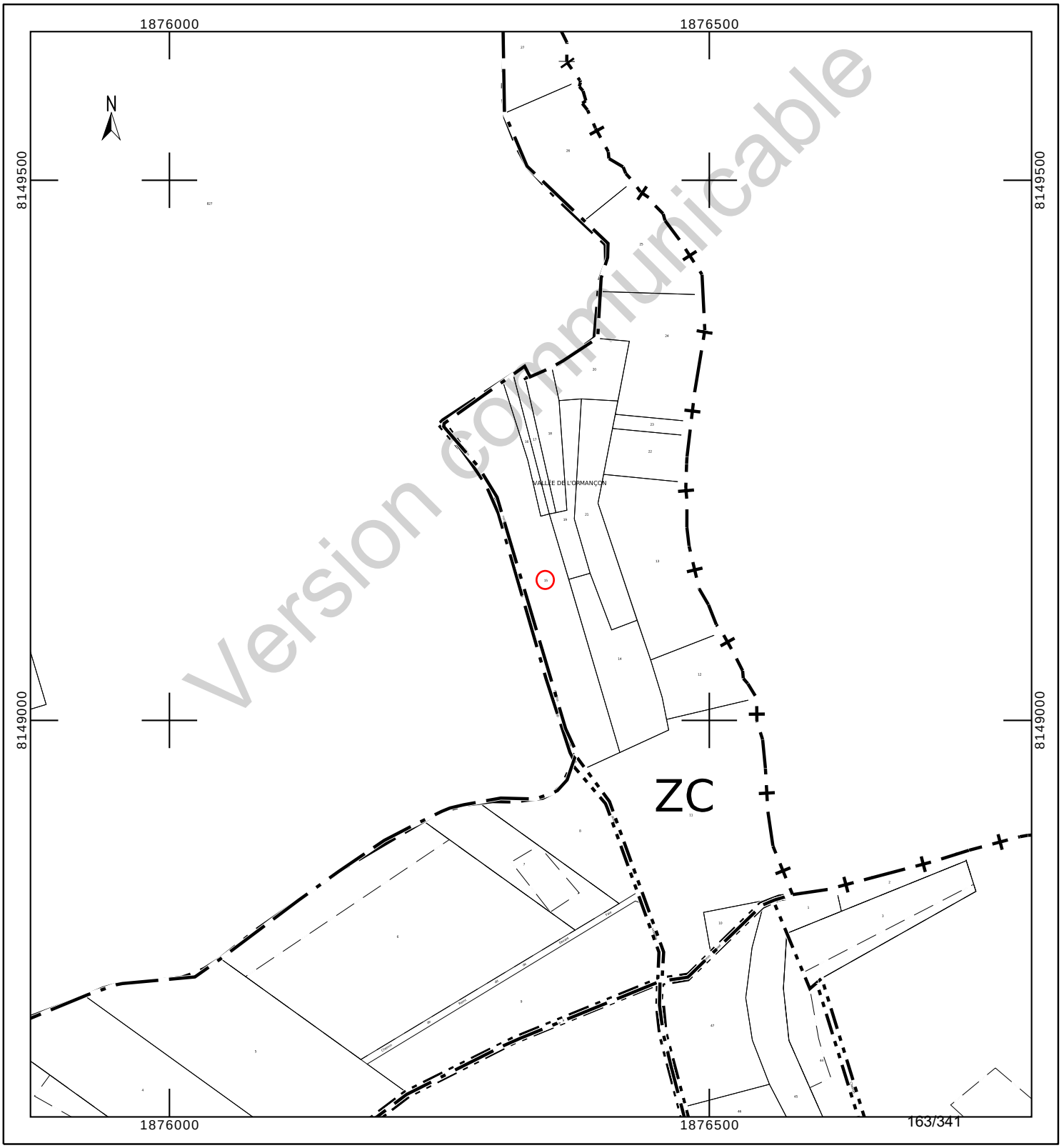

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

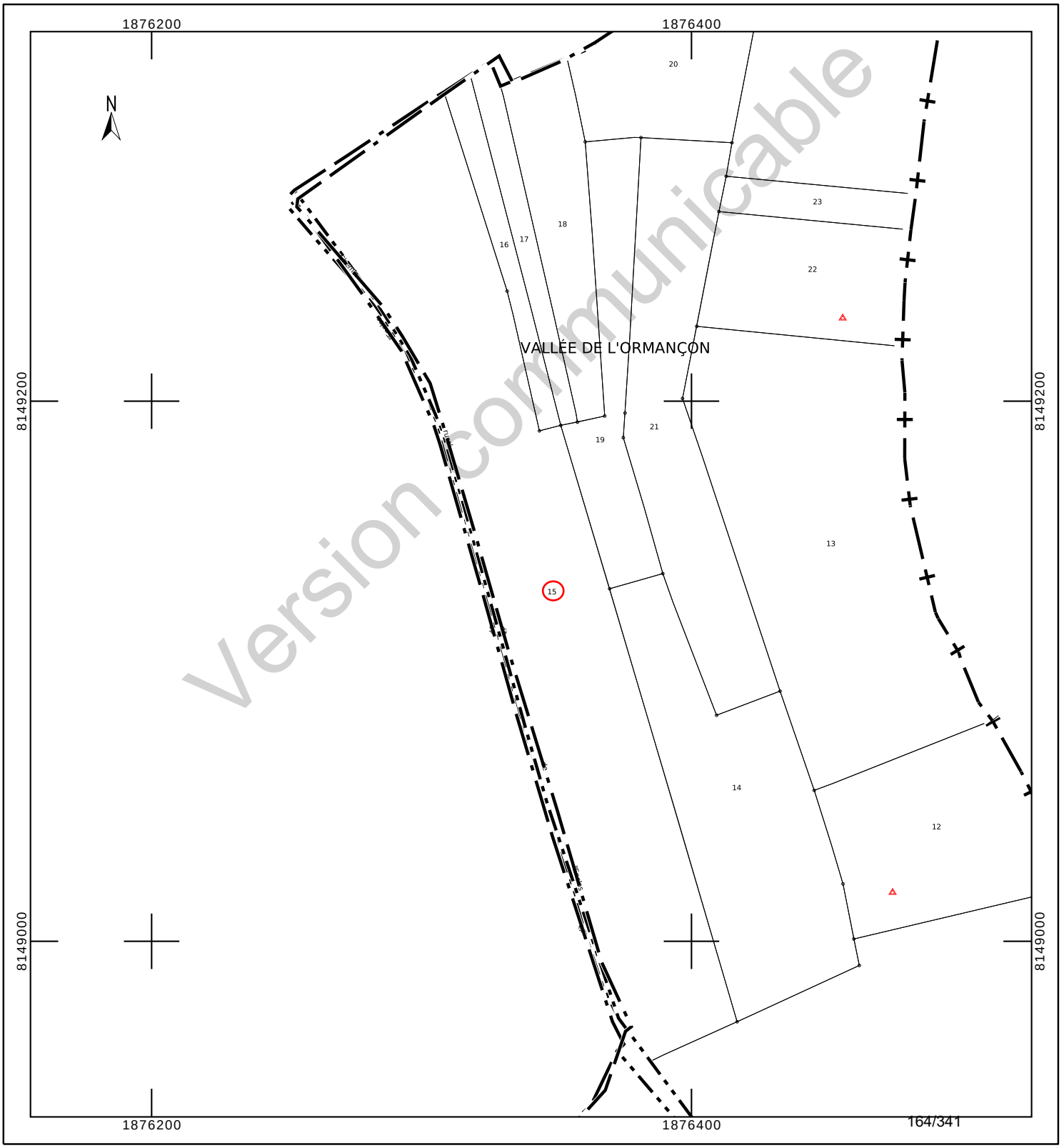

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

Version communicable

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 15
pour une contenance cadastrale de 1ha 58a 10ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 58a 10ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 58a 10ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	15 810	100.00 m	Sans limitation
2	15 810	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 15

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2500

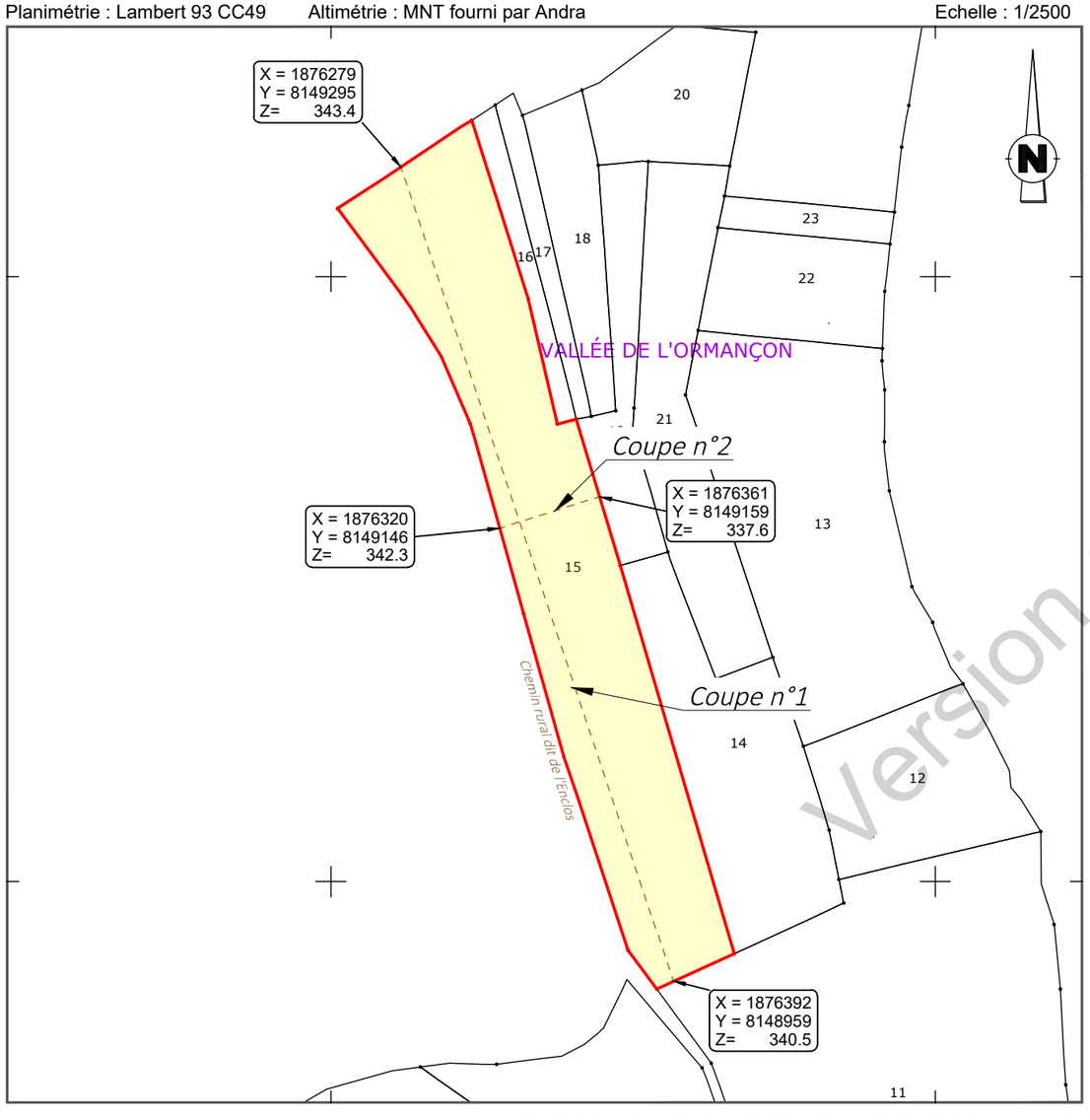

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

Coupe n°1

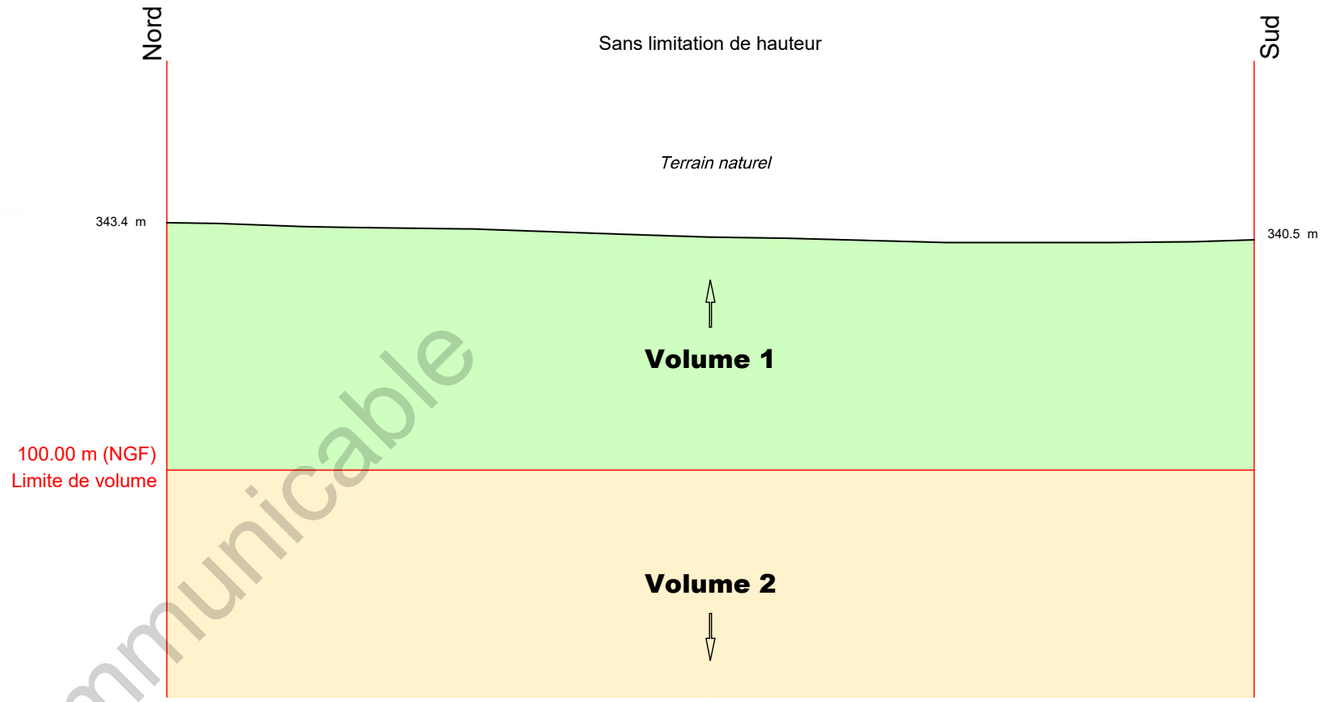

Coupe n°2

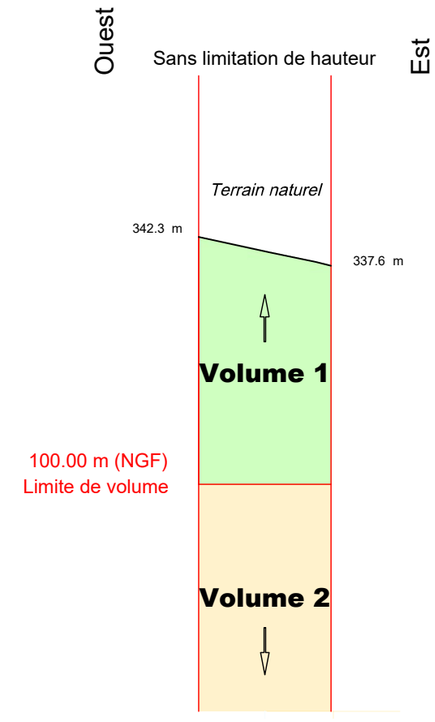

Version communicable

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_16

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	16	Bois	VALLEE DE L'ORMANCON	0,1100

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1100	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1100	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1100	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	FREDERIC	COTTENET	CO-PROPRIETAIRE
Madame	RACHEL JEANNE	COTTENET	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 16**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

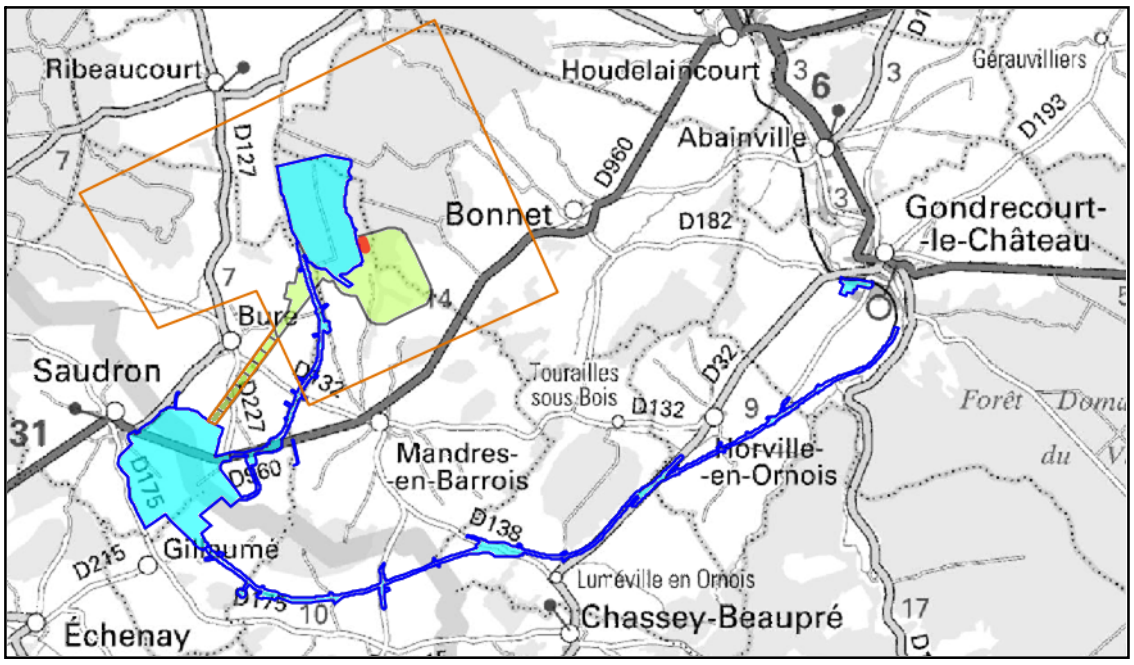

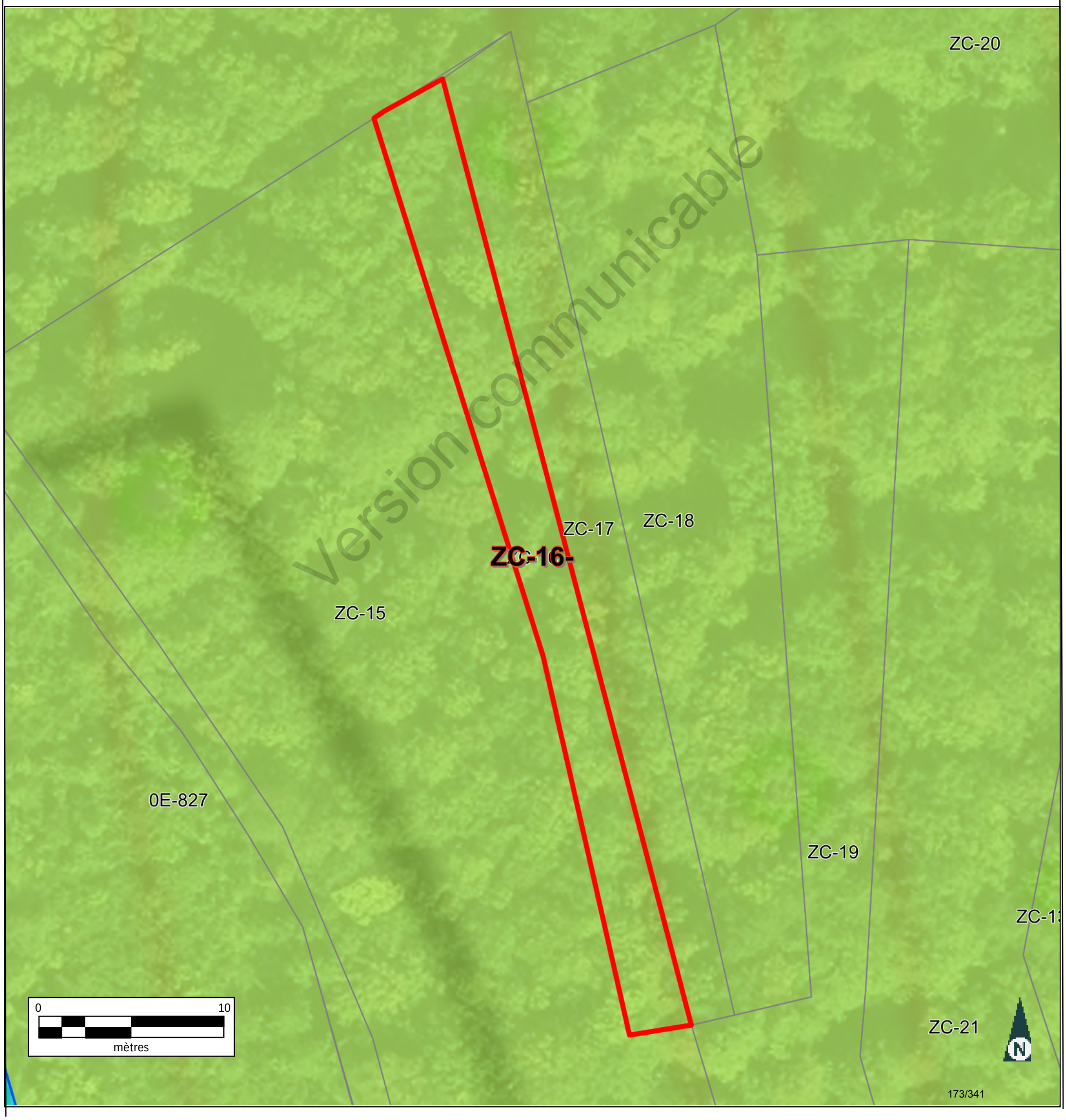

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 16

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 16**
Contenance cadastrale	**1 100 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

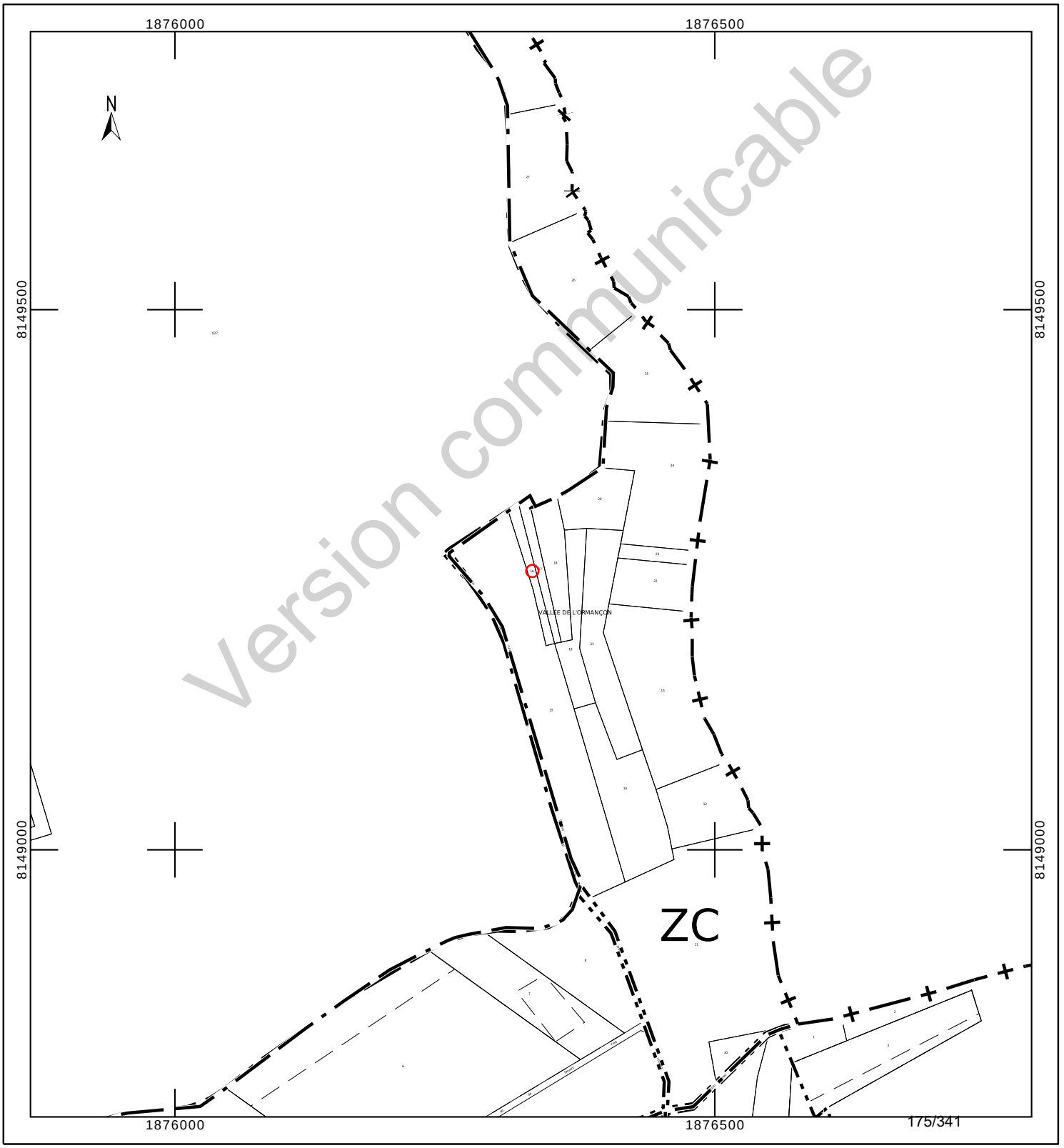

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

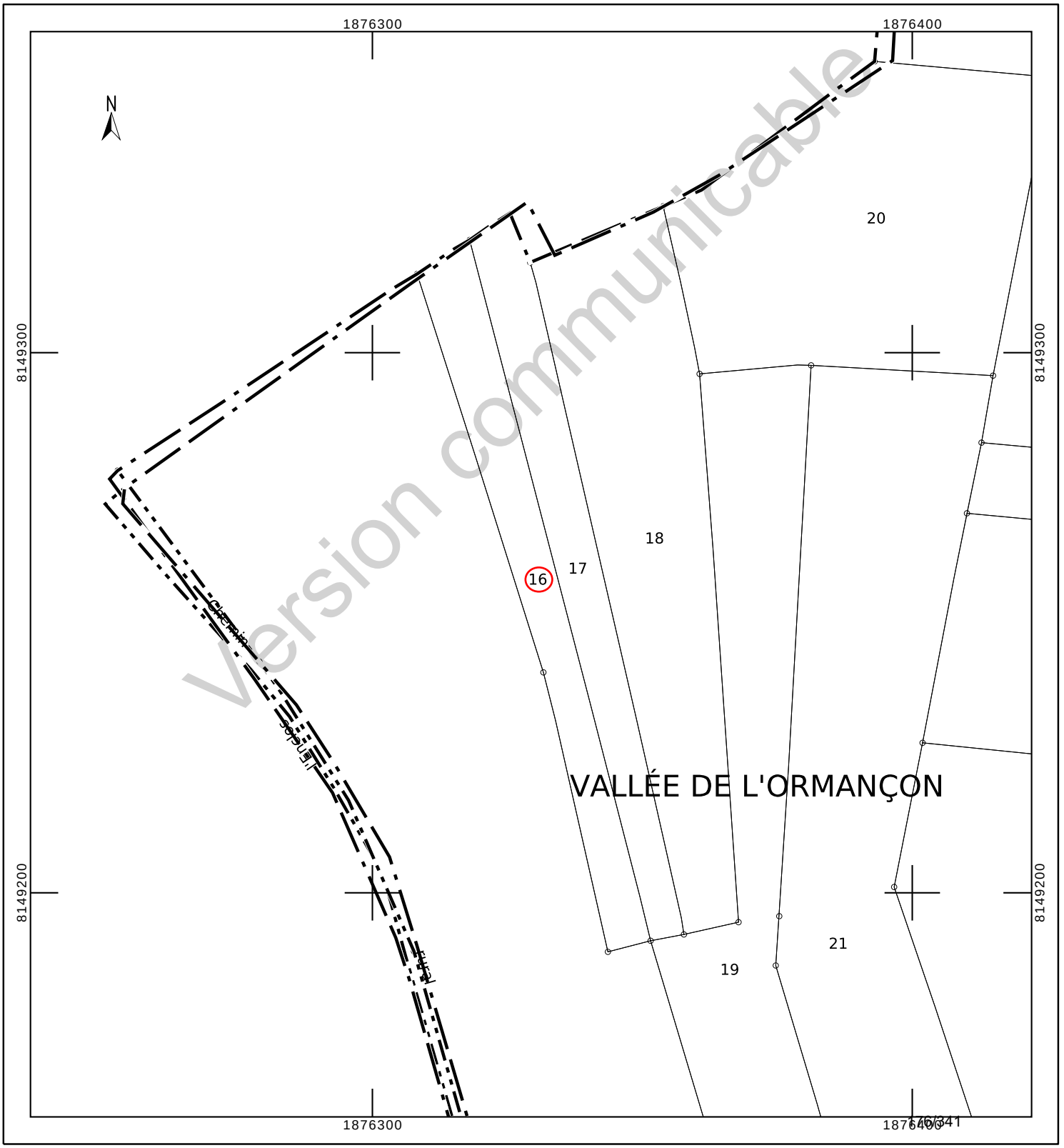

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 16
pour une contenance cadastrale de 11a 0ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 11a 0ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 11a 0ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1 100	100.00 m	Sans limitation
2	1 100	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 16

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

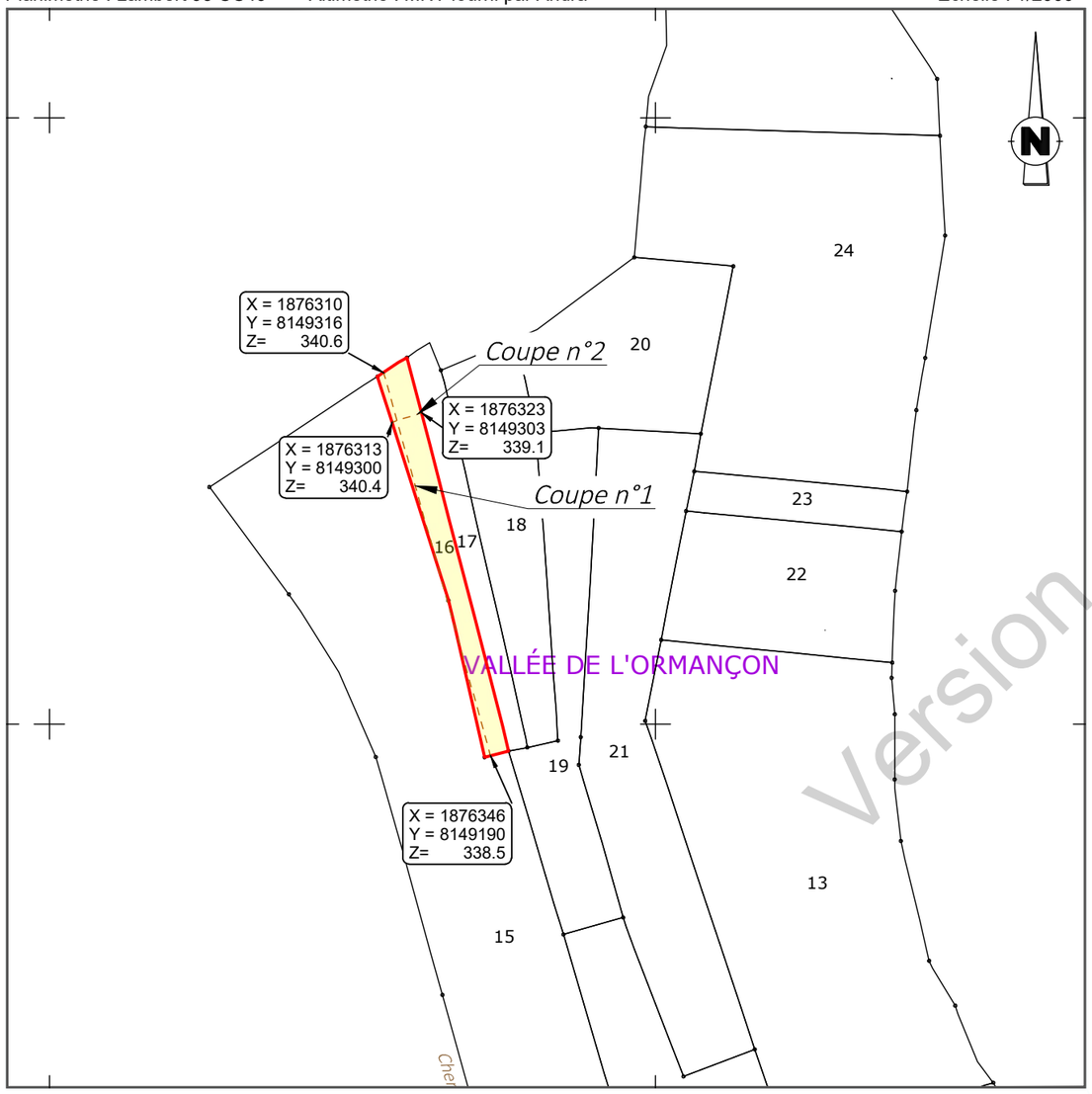

Version communicable

Coupe n°1

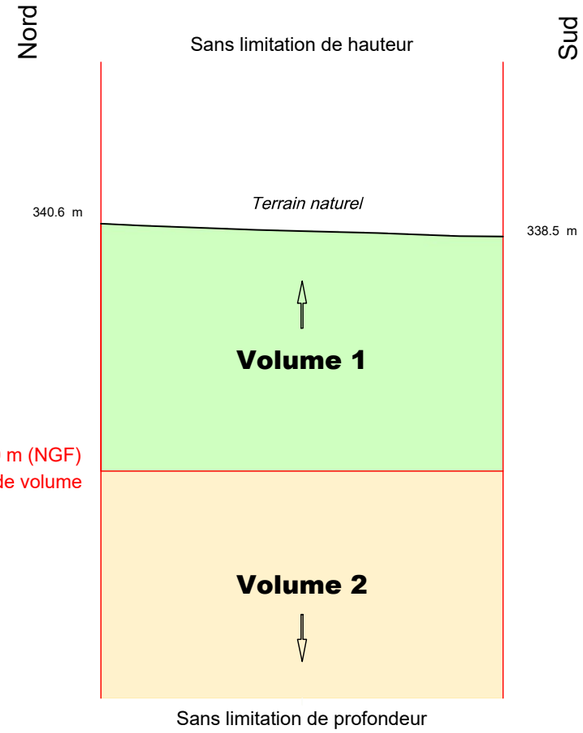

Coupe n°2

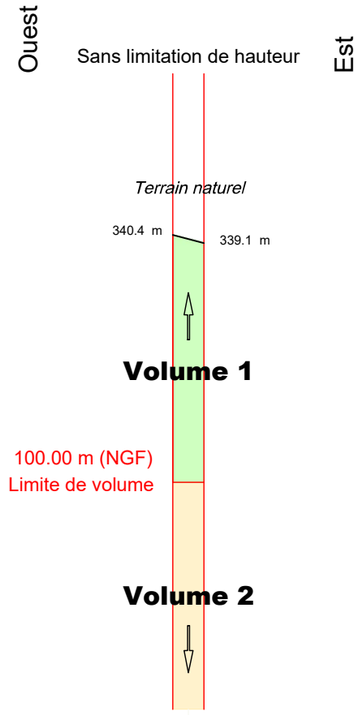

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_17

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	17	Bois	VALLEE DE L'ORMANCON	0,1140

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1140	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1140	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1140	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	FREDERIC	COTTENET	CO-PROPRIETAIRE
Madame	RACHEL JEANNE	COTTENET	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 17**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

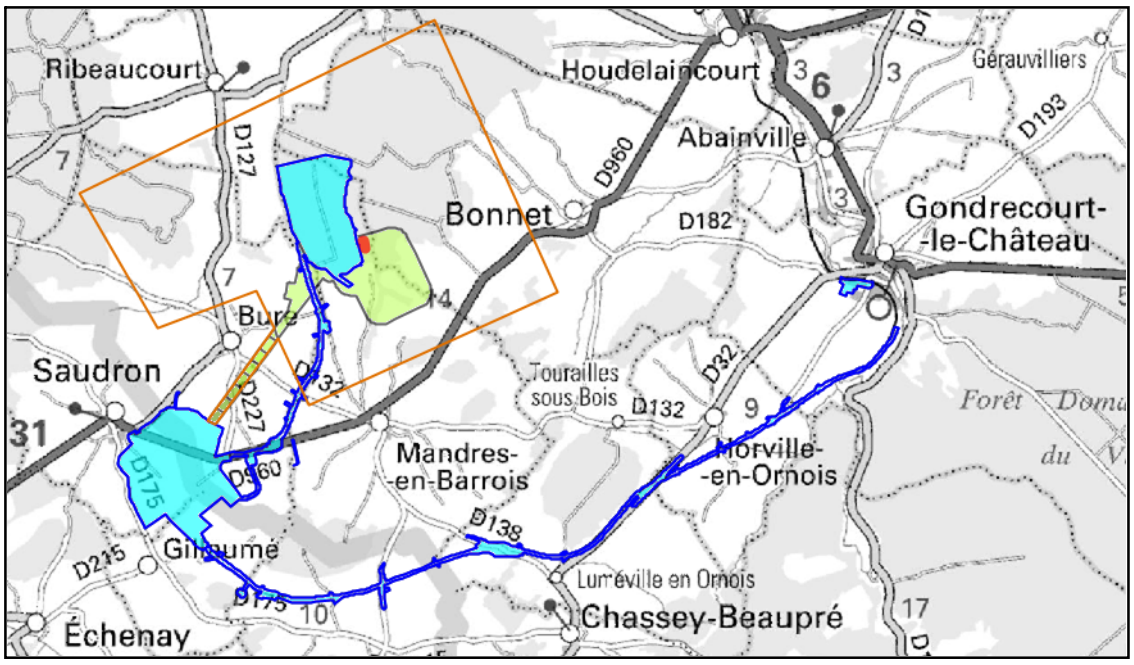

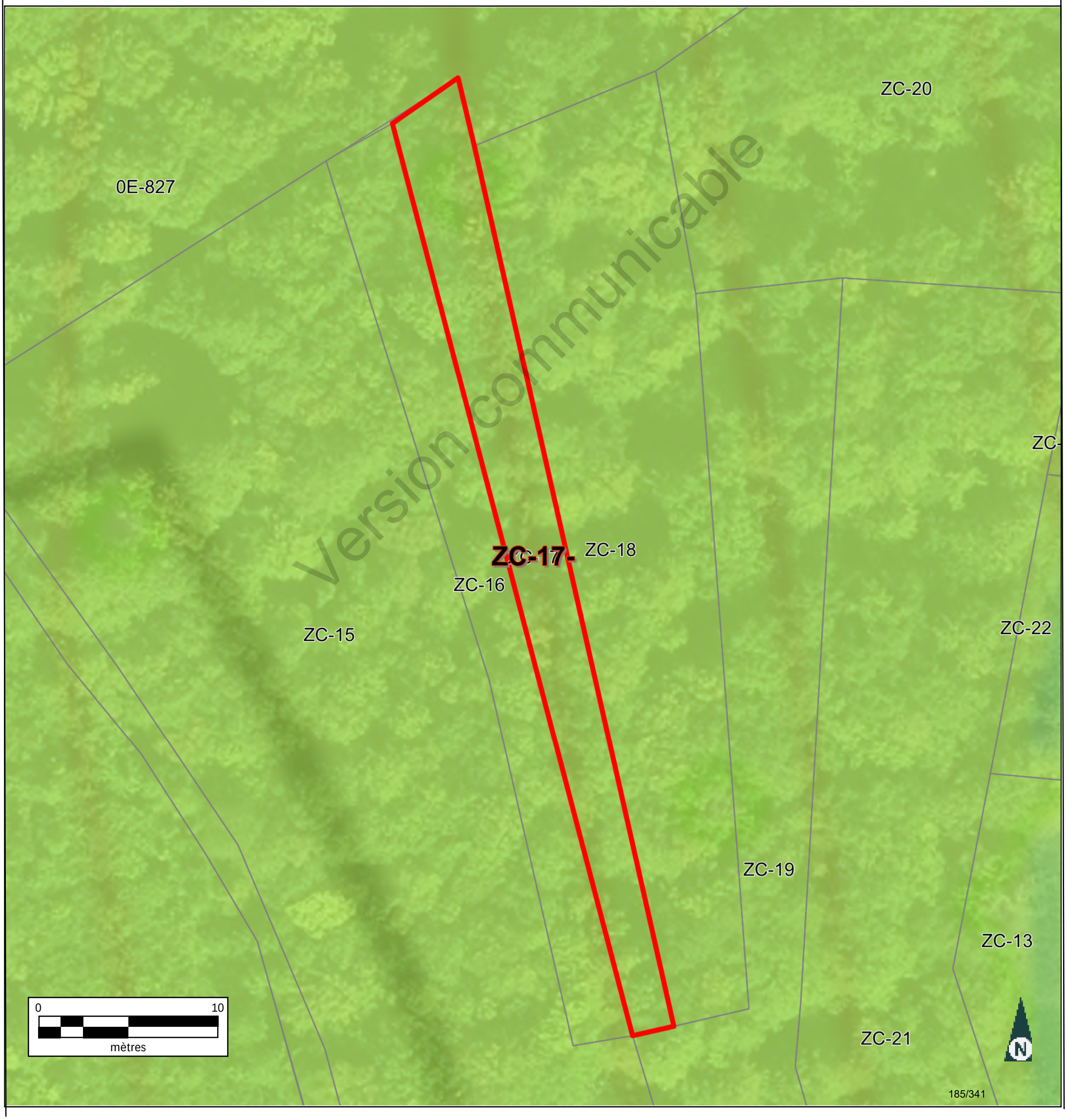

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 17

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 17**
Contenance cadastrale	**1 140 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

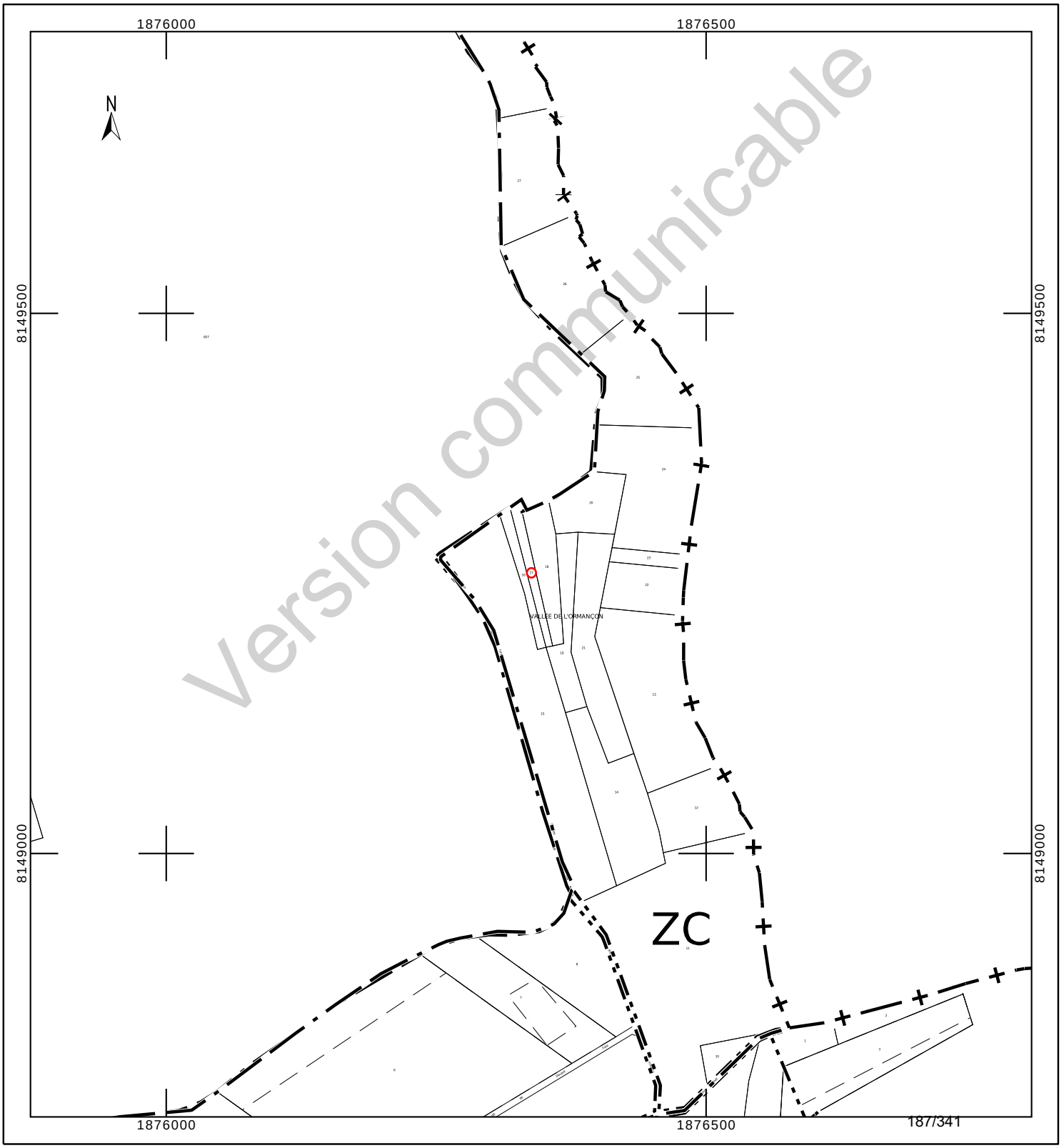

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

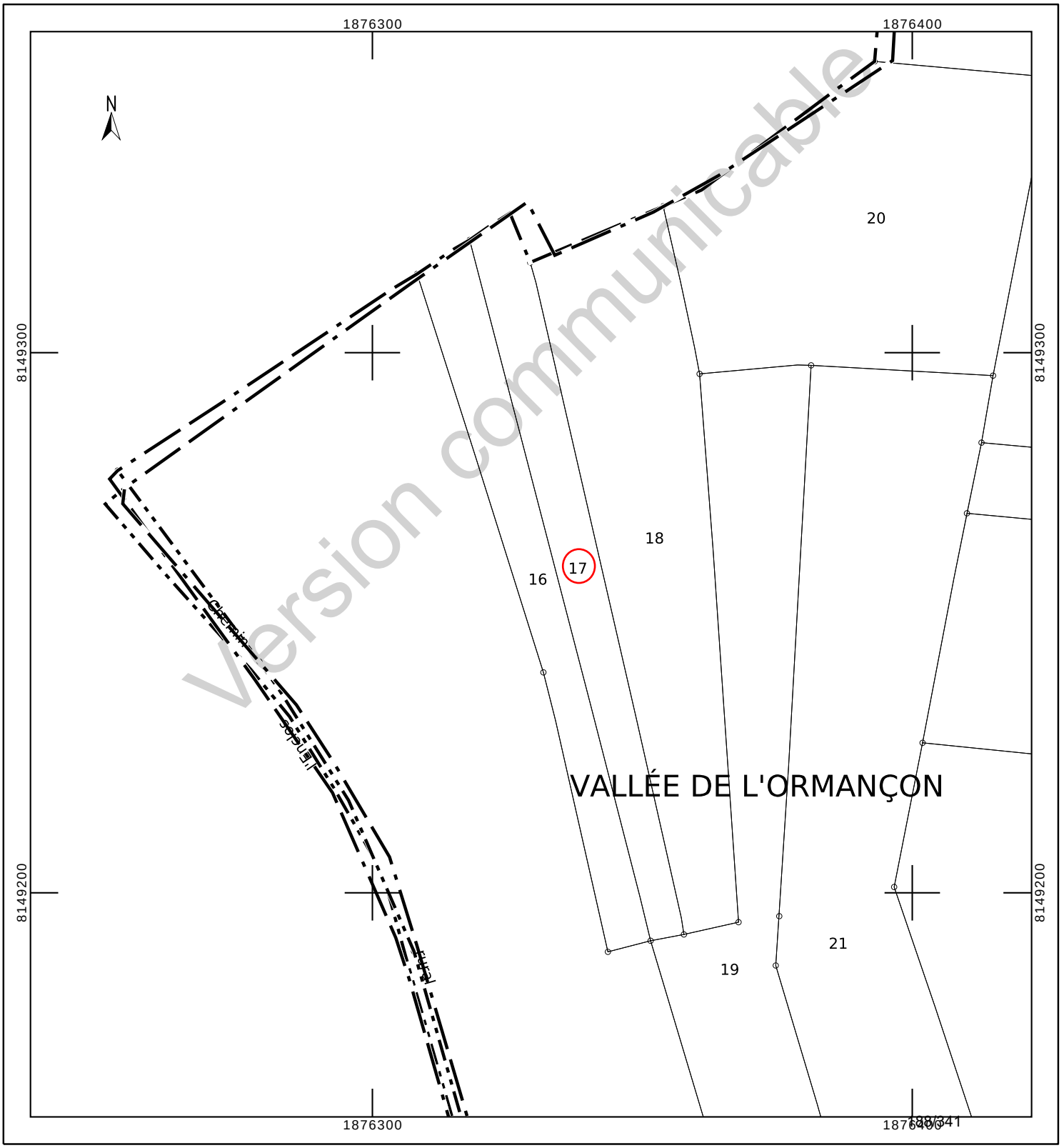

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 17
pour une contenance cadastrale de 11a 40ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 11a 40ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 11a 40ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1 140	100.00 m	Sans limitation
2	1 140	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 17

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

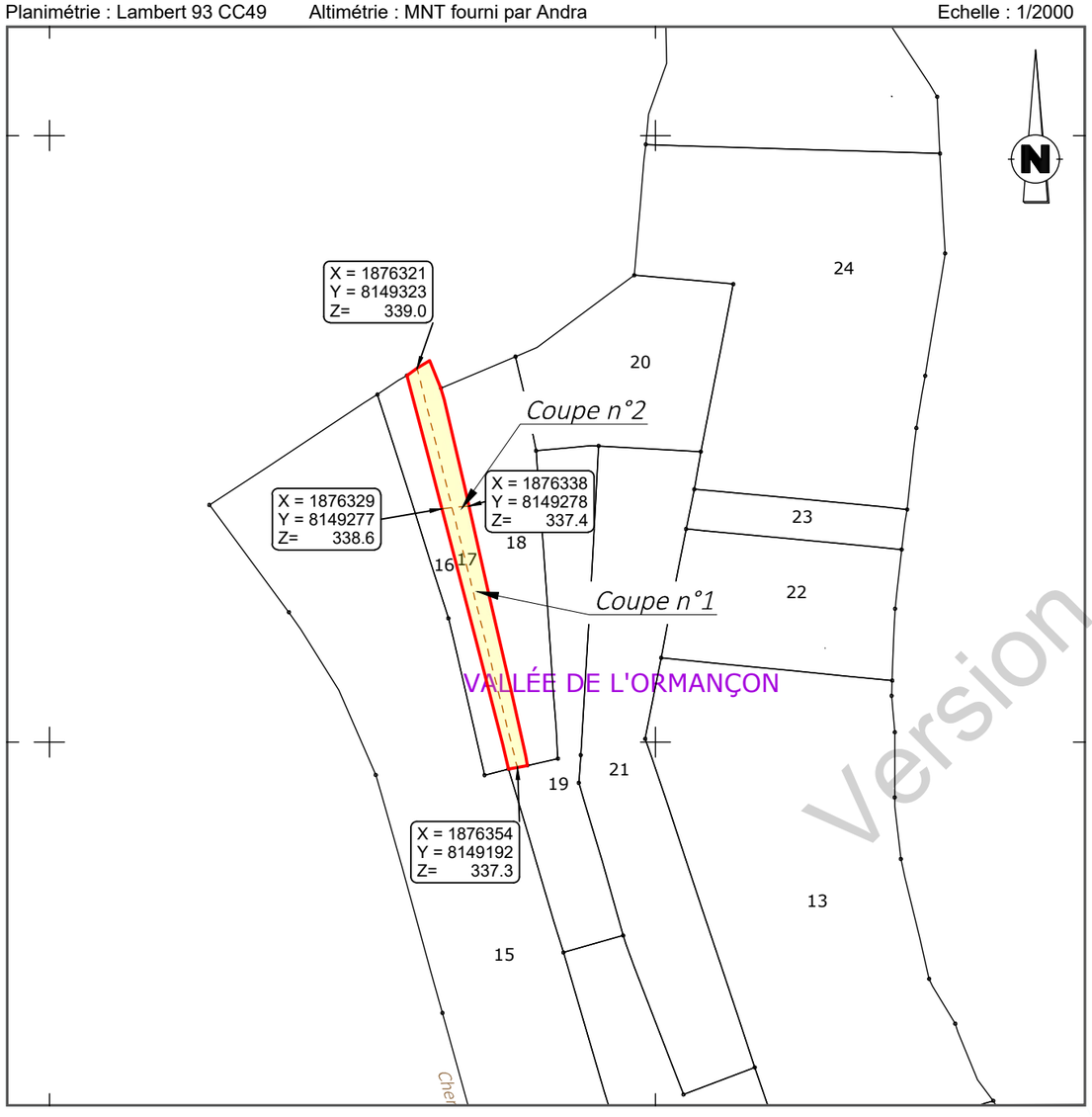

Version communicable

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

Coupe n°1

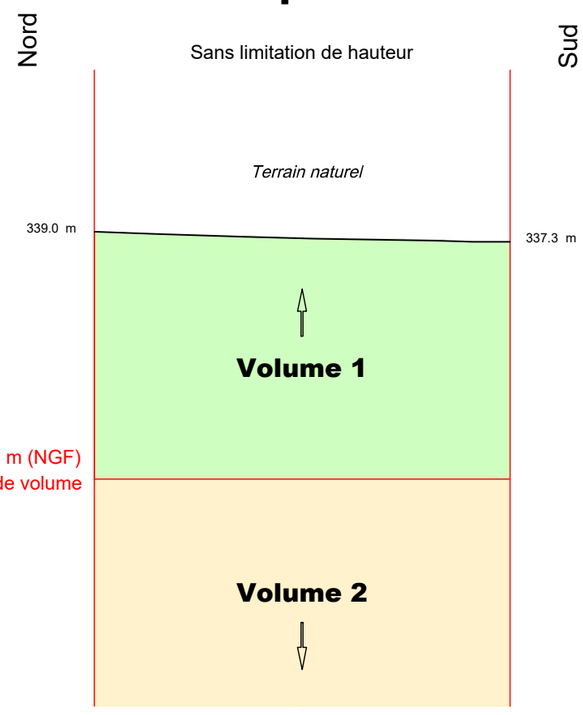

Coupe n°2

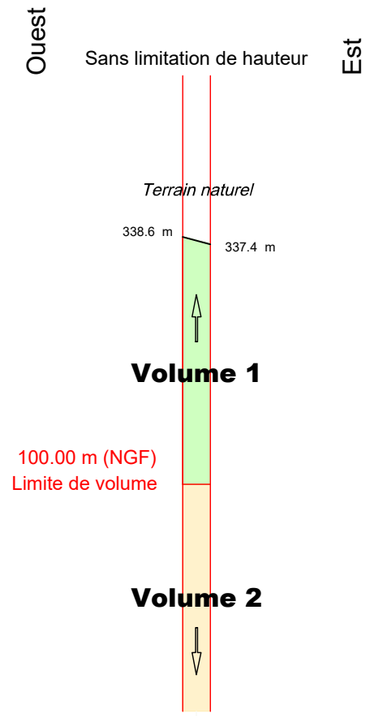

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

N° V23_0008

Le 31/05/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_19

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	19	Bois	VALLEE DE L'ORMANCON	0,2780

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,2780	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,2780	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,2780	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	BRUNO GERARD	LAFROGNE	NU-PROPRIETAIRE
Madame	CLAUDINE BLANCHE ROLANDE	LAFROGNE	USUFRUITIERE
Monsieur	DIDIER GEORGES PIERRE	LAFROGNE	NU-PROPRIETAIRE
Madame	NELLY NICOLE MARIE	SAKREITER	NUE-PROPRIETAIRE
Monsieur	EMMANUEL	WEBER	CO-NU-PROPRIETAIRE
Madame	NATHALIE CHRISTIANE MARIE	WEBER	CO-NUE-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 19**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

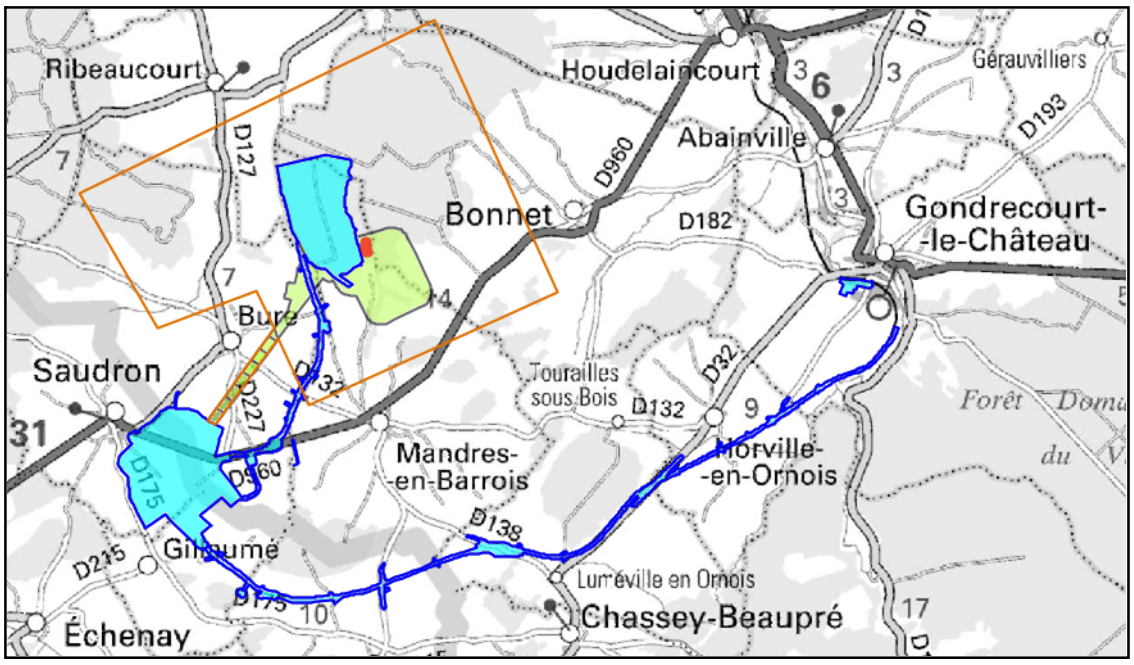

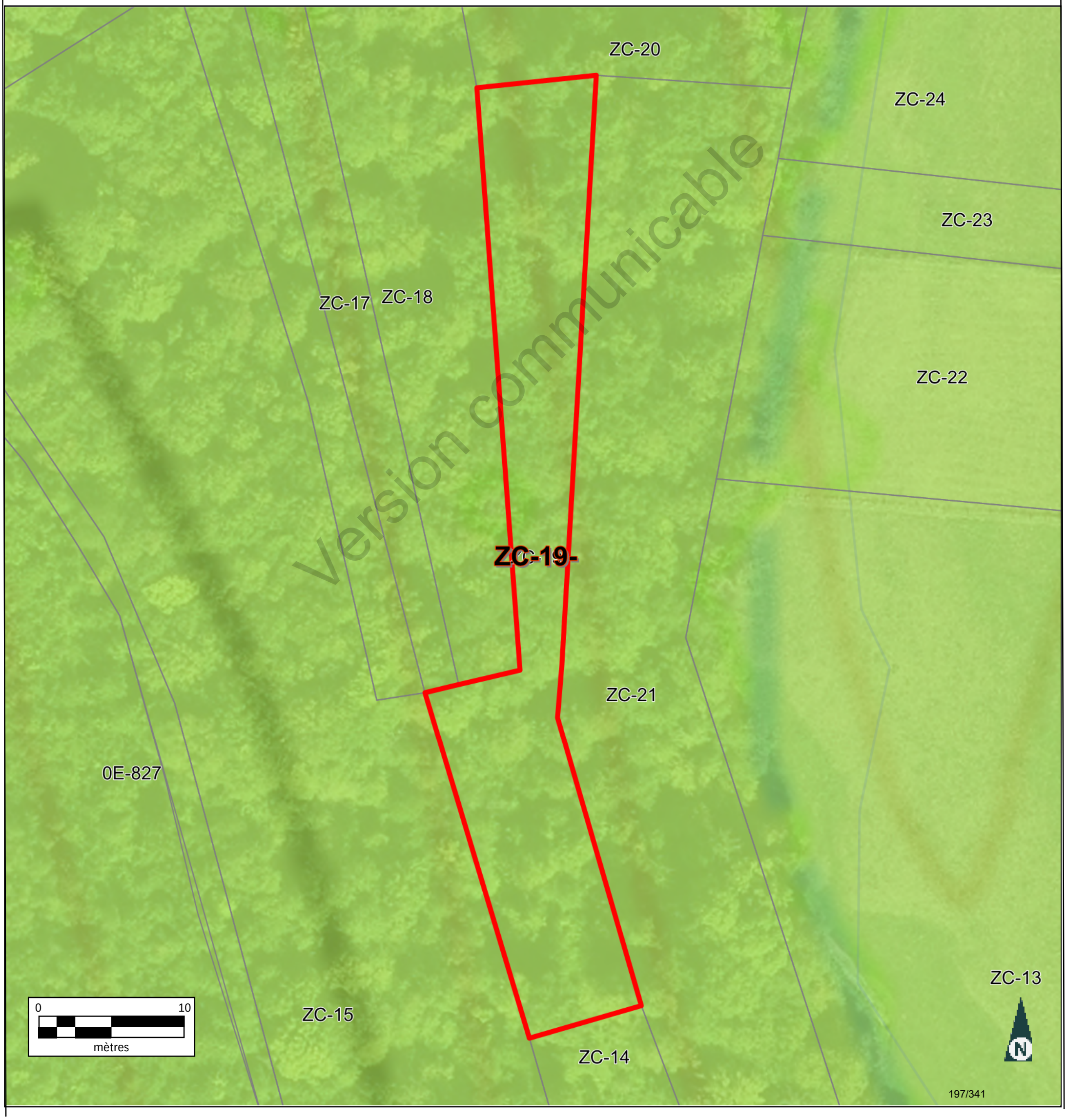

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 19

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 19**
Contenance cadastrale	**2 780 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

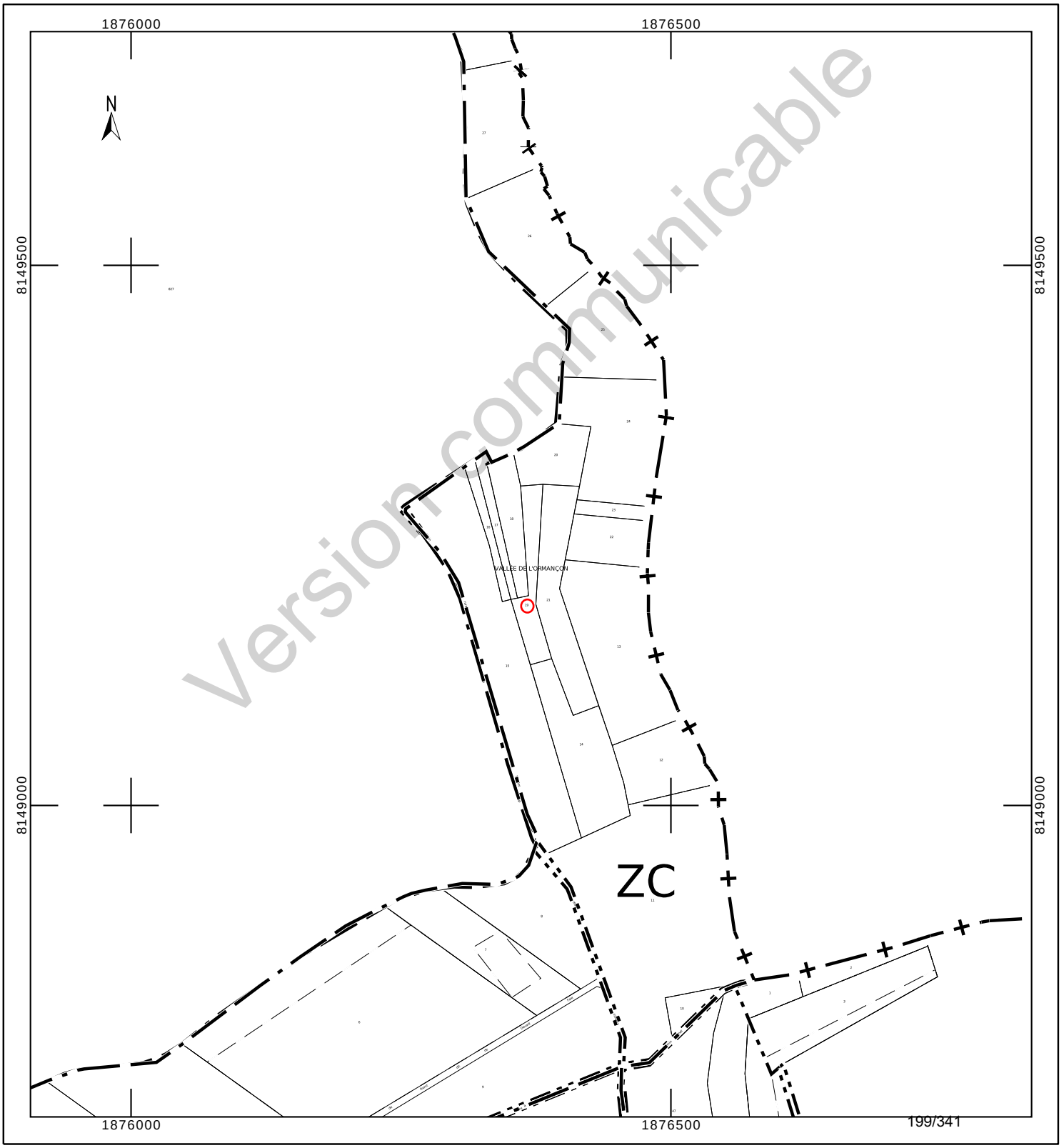

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

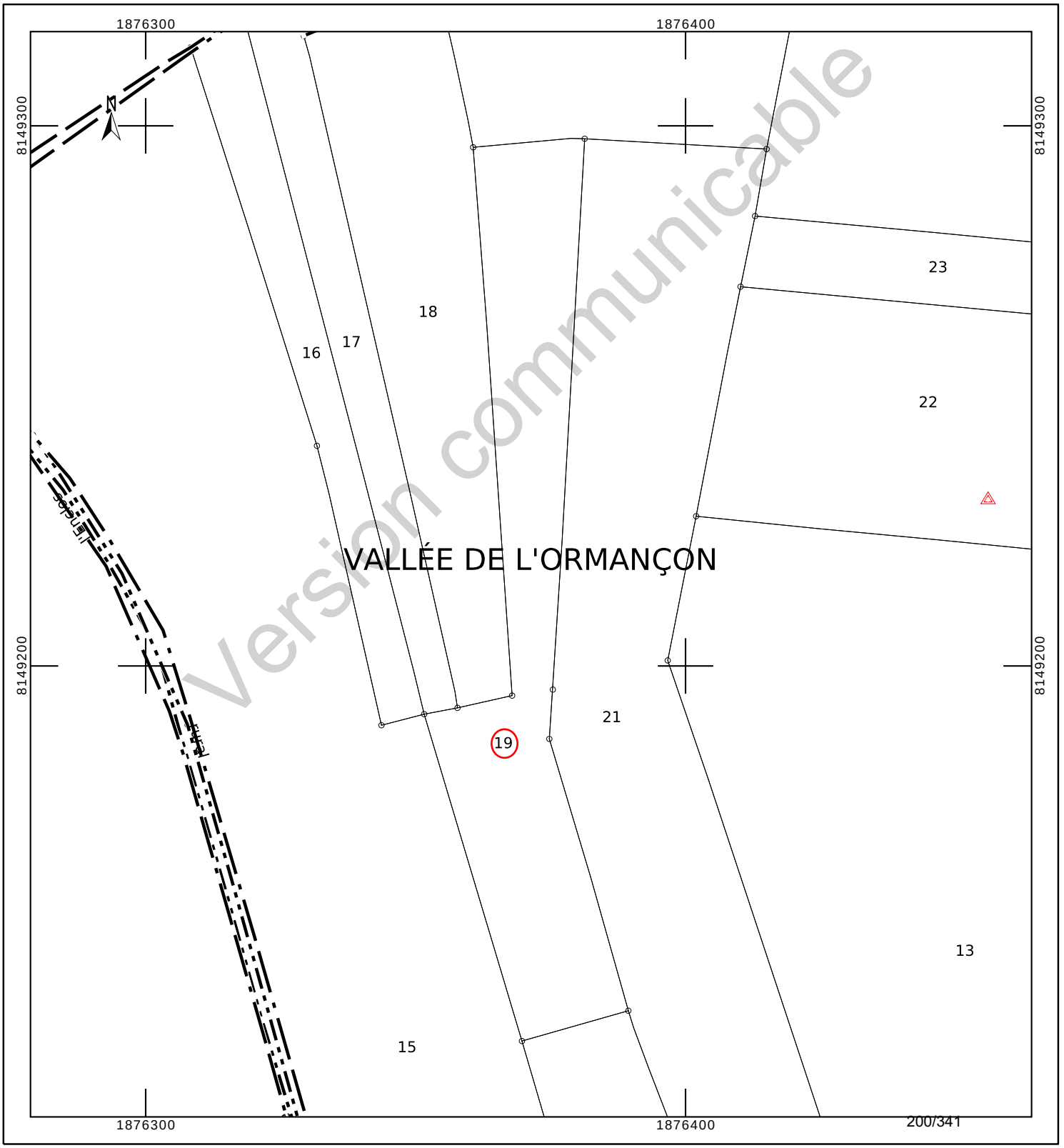

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 19
pour une contenance cadastrale de 27a 80ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 27a 80ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 27a 80ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	2 780	100.00 m	Sans limitation
2	2 780	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 19

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

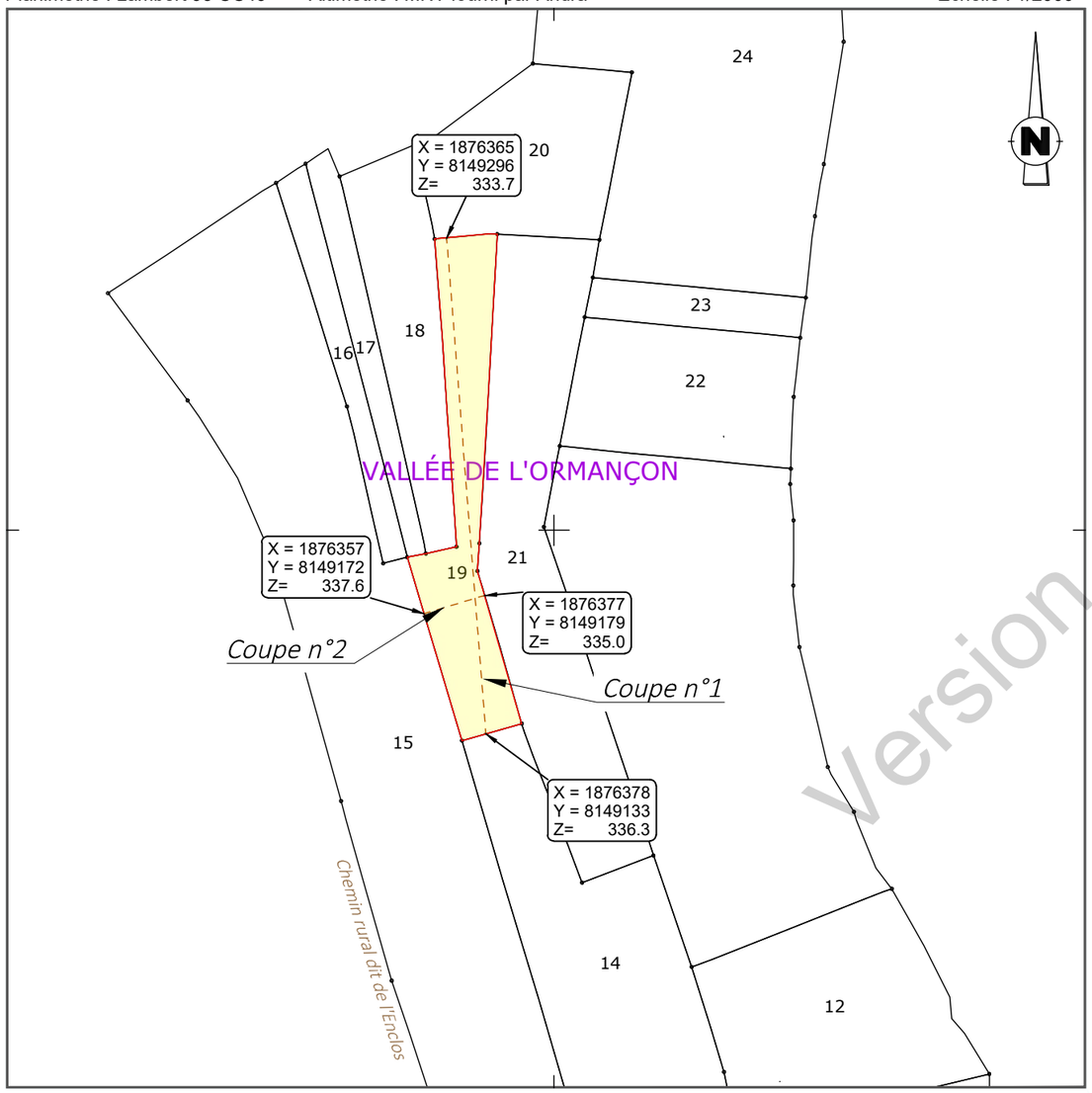

Version communicable

Coupe n°1

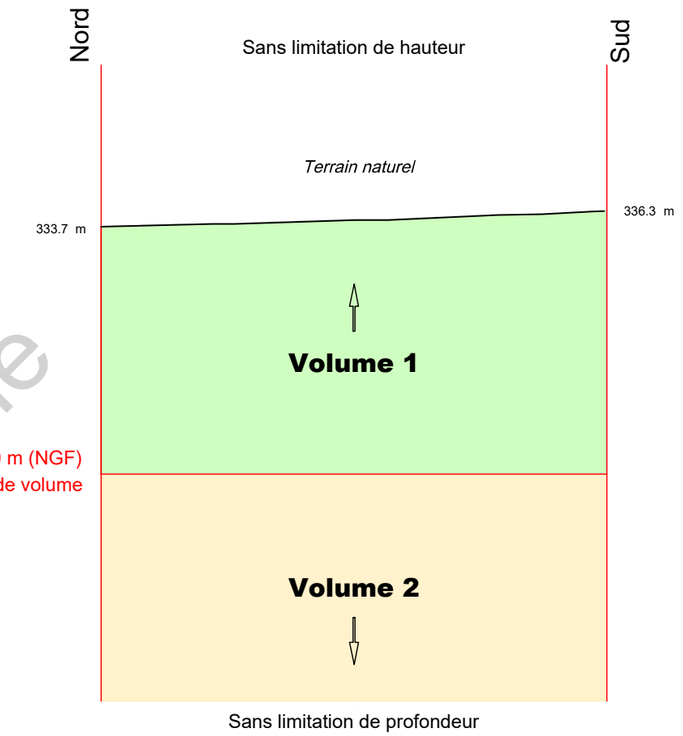

Coupe n°2

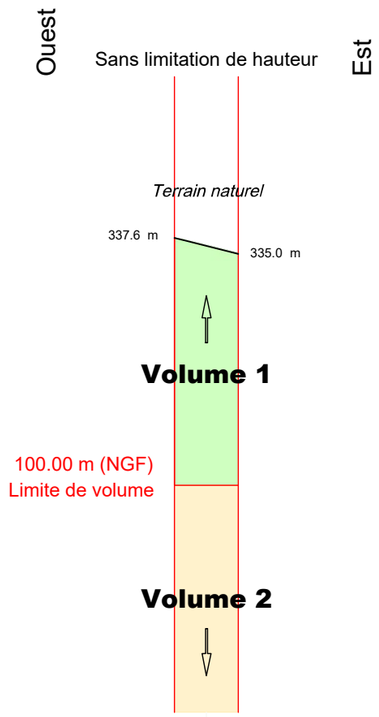

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_20

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	20	Bois	VALLEE DE L'ORMANCON	0,3100

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,3100	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,3100	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,3100	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	YVAN EUGENE	BOURLIER	CO-PROPRIETAIRE
Madame	ISABELLE	BOURLIER	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 20**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

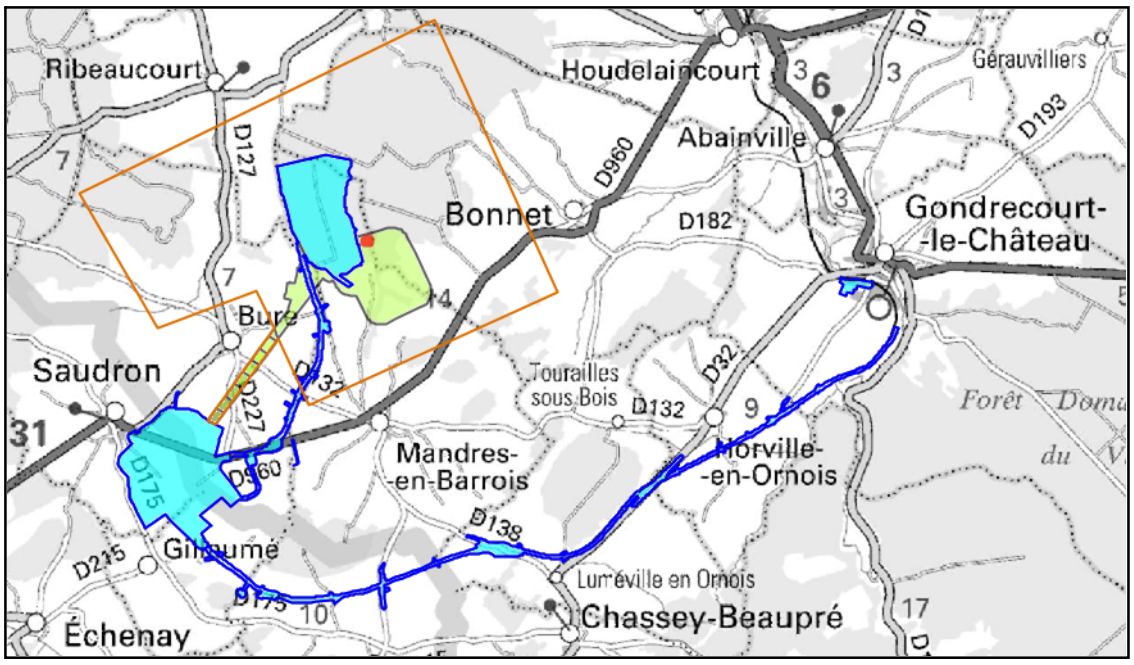

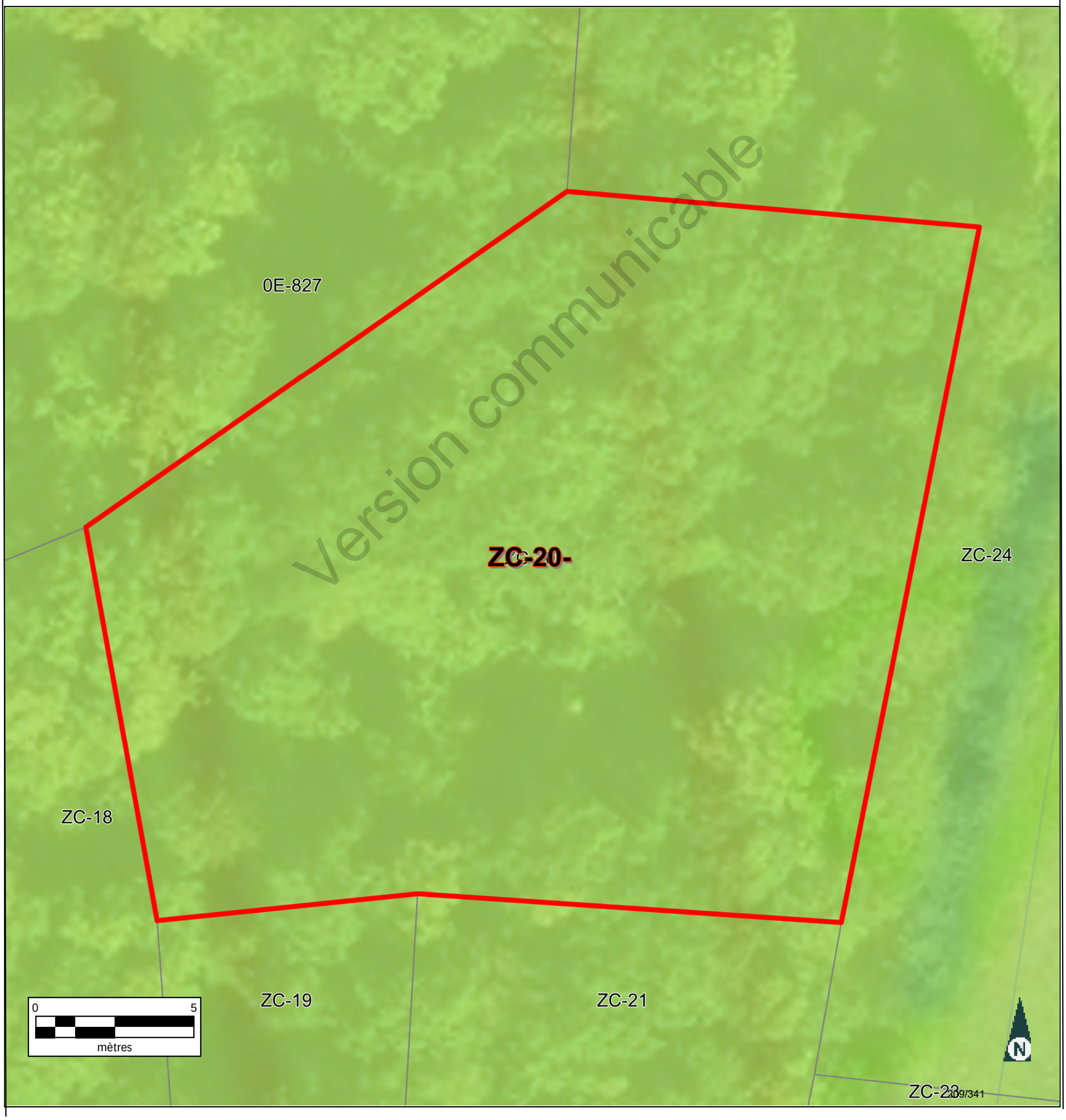

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 20

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 20**
Contenance cadastrale	**3 100 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

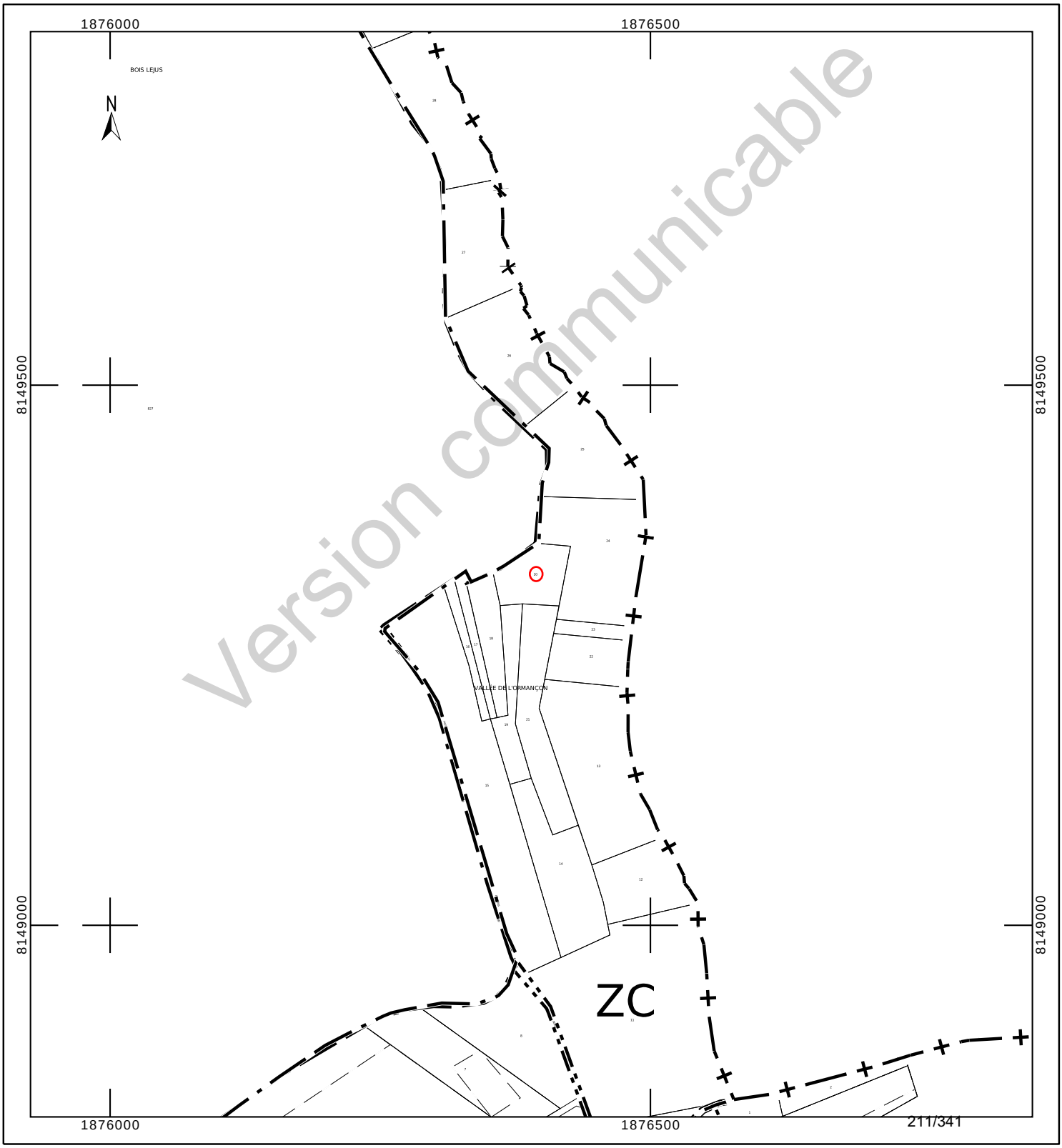

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

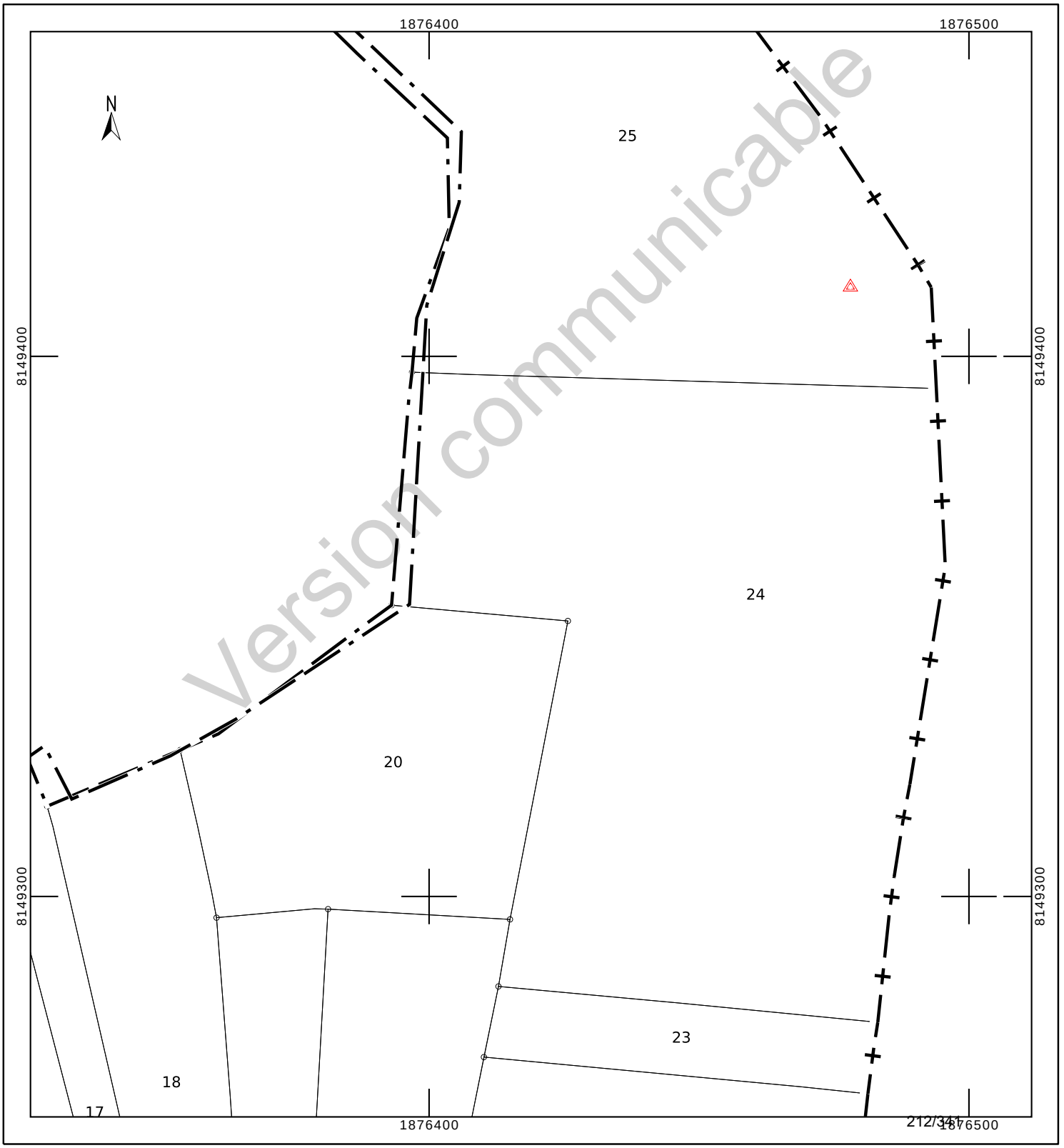

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 20
pour une contenance cadastrale de 31a 0ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 31a 0ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 31a 0ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	3 100	100.00 m	Sans limitation
2	3 100	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 20

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

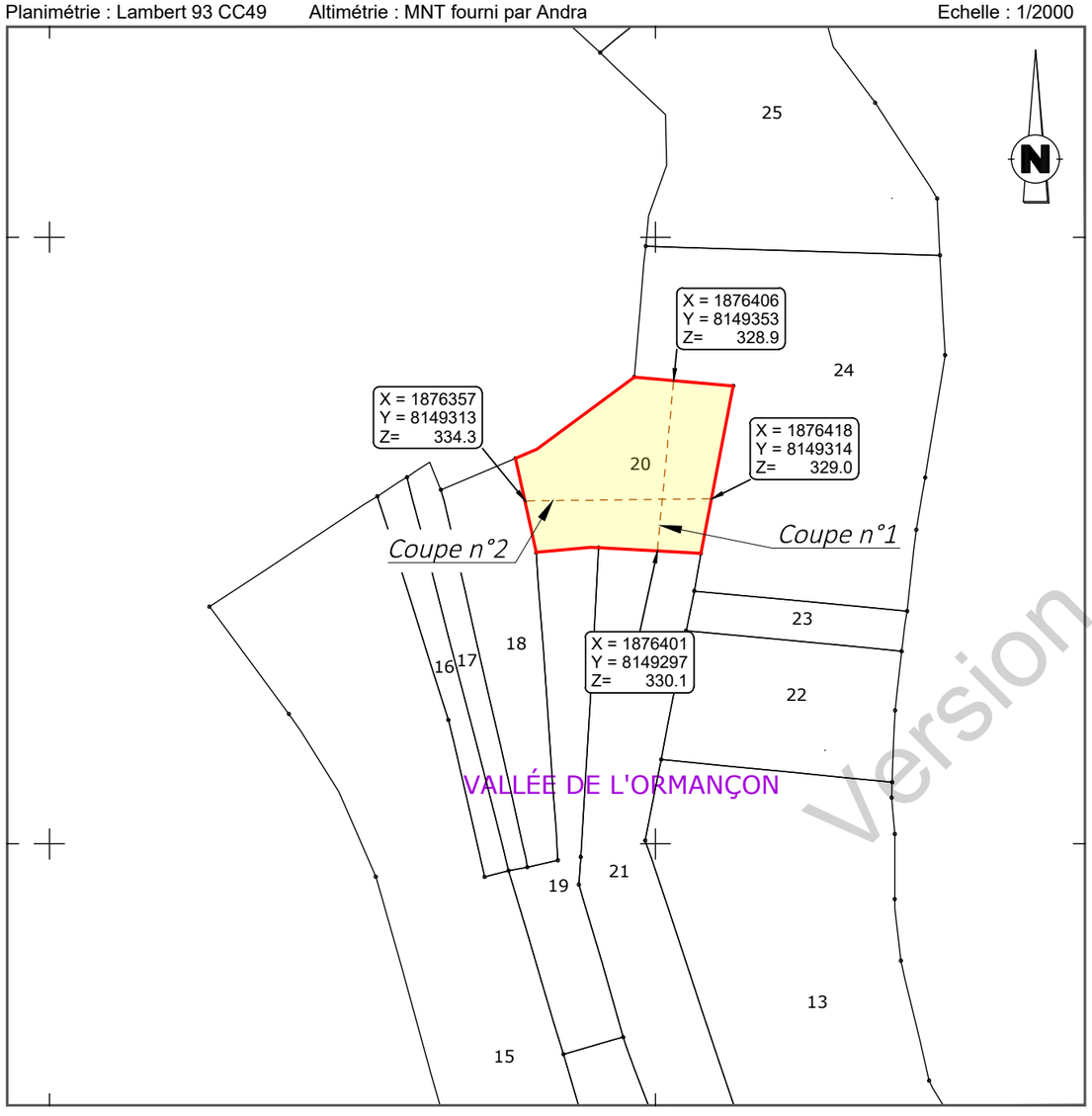

Version communicable

Coupe n°1

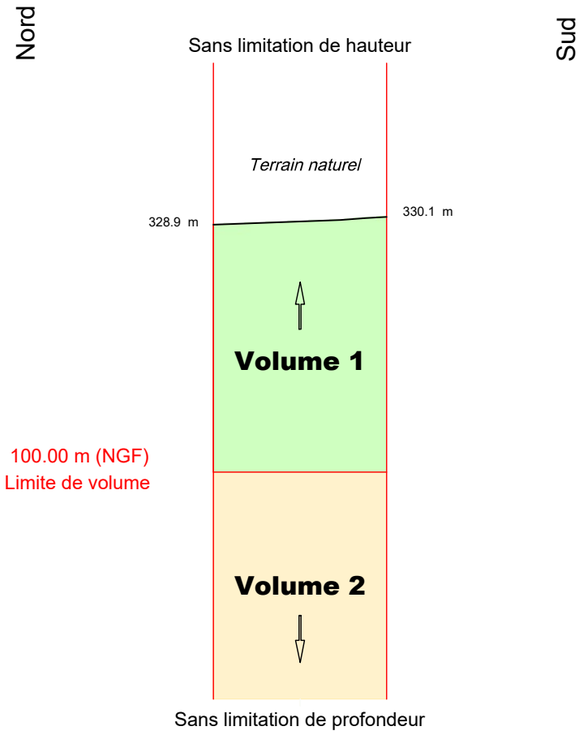

Coupe n°2

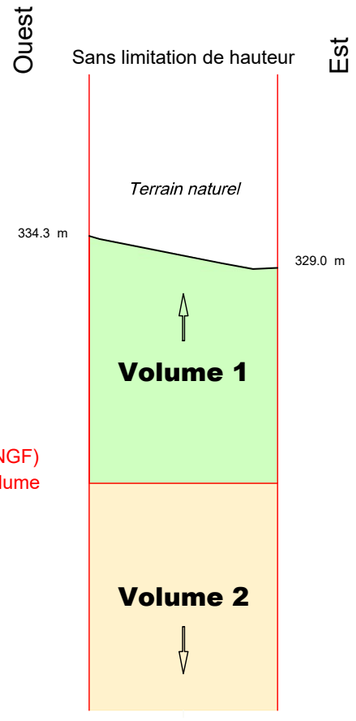

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_21

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	21	Bois	VALLEE DE L'ORMANCON	0,5740

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,5740	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,5740	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,5740	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Madame	ALICE MARIE JEANNE	RAGOT	PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 21**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

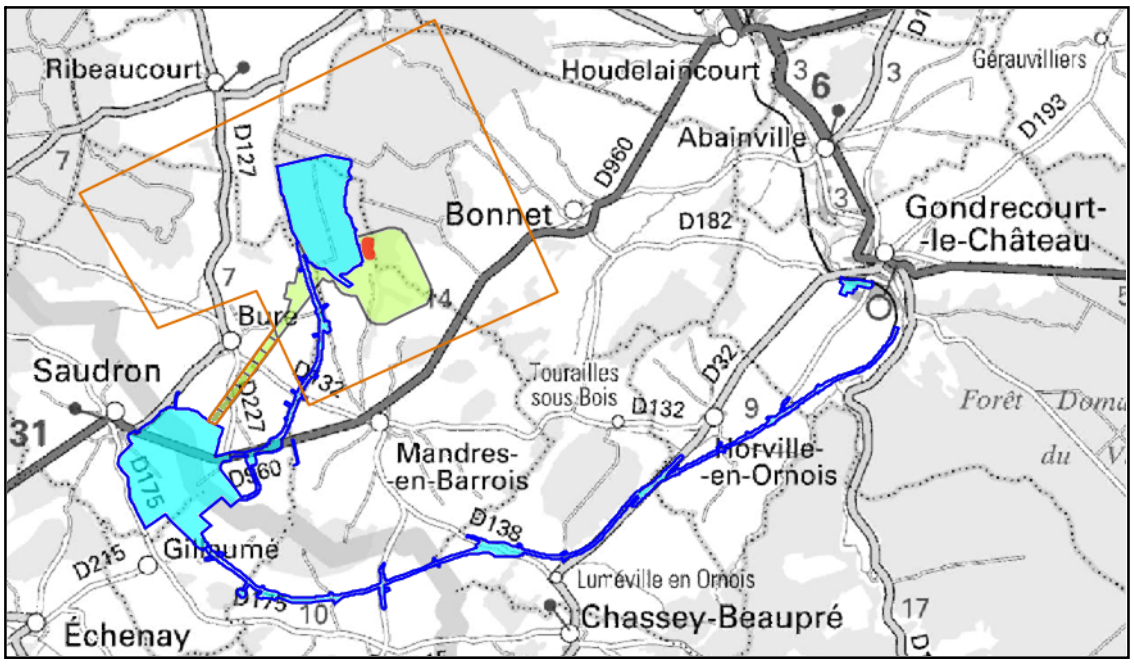

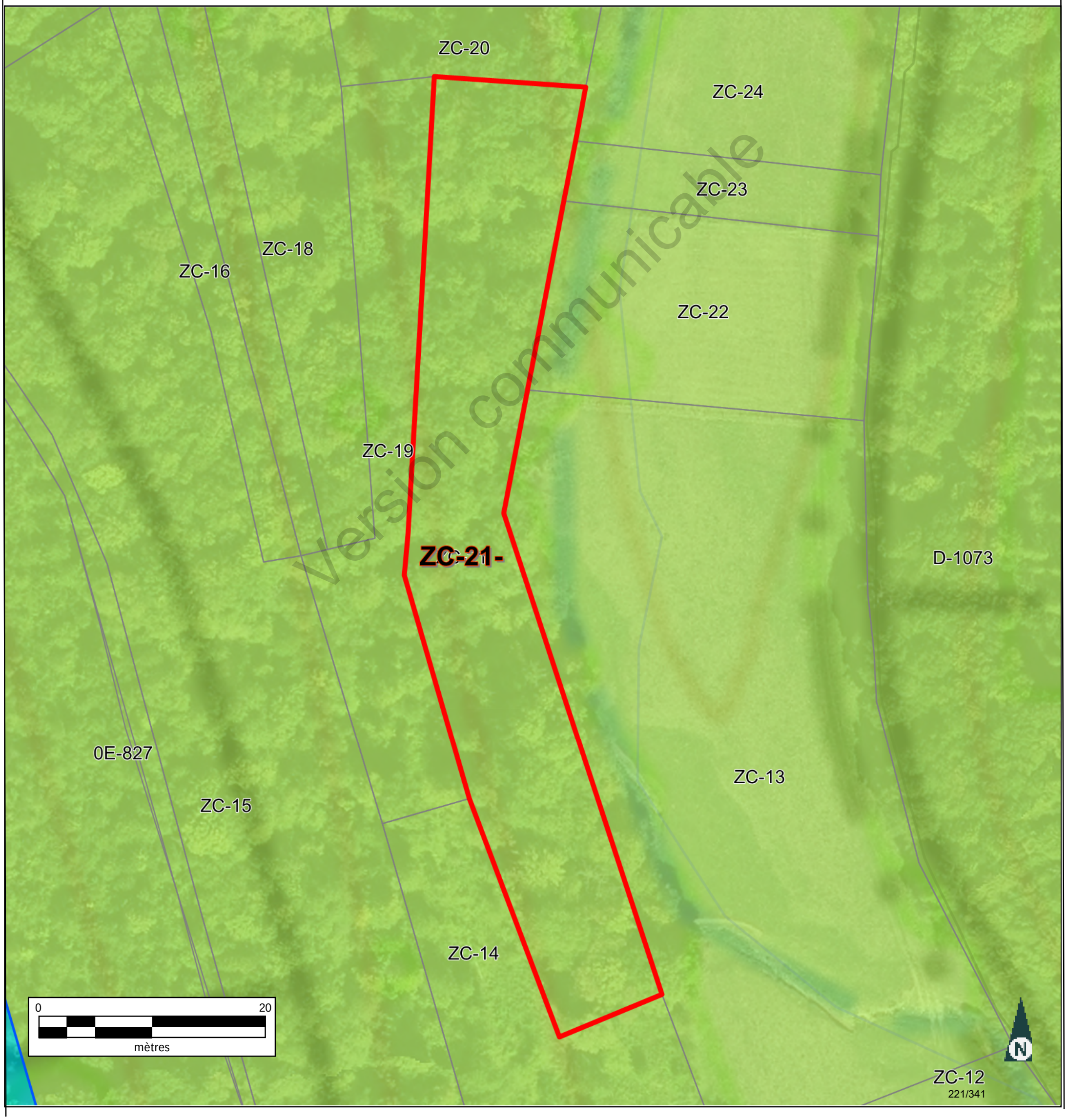

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 21

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 21**
Contenance cadastrale	**5 740 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

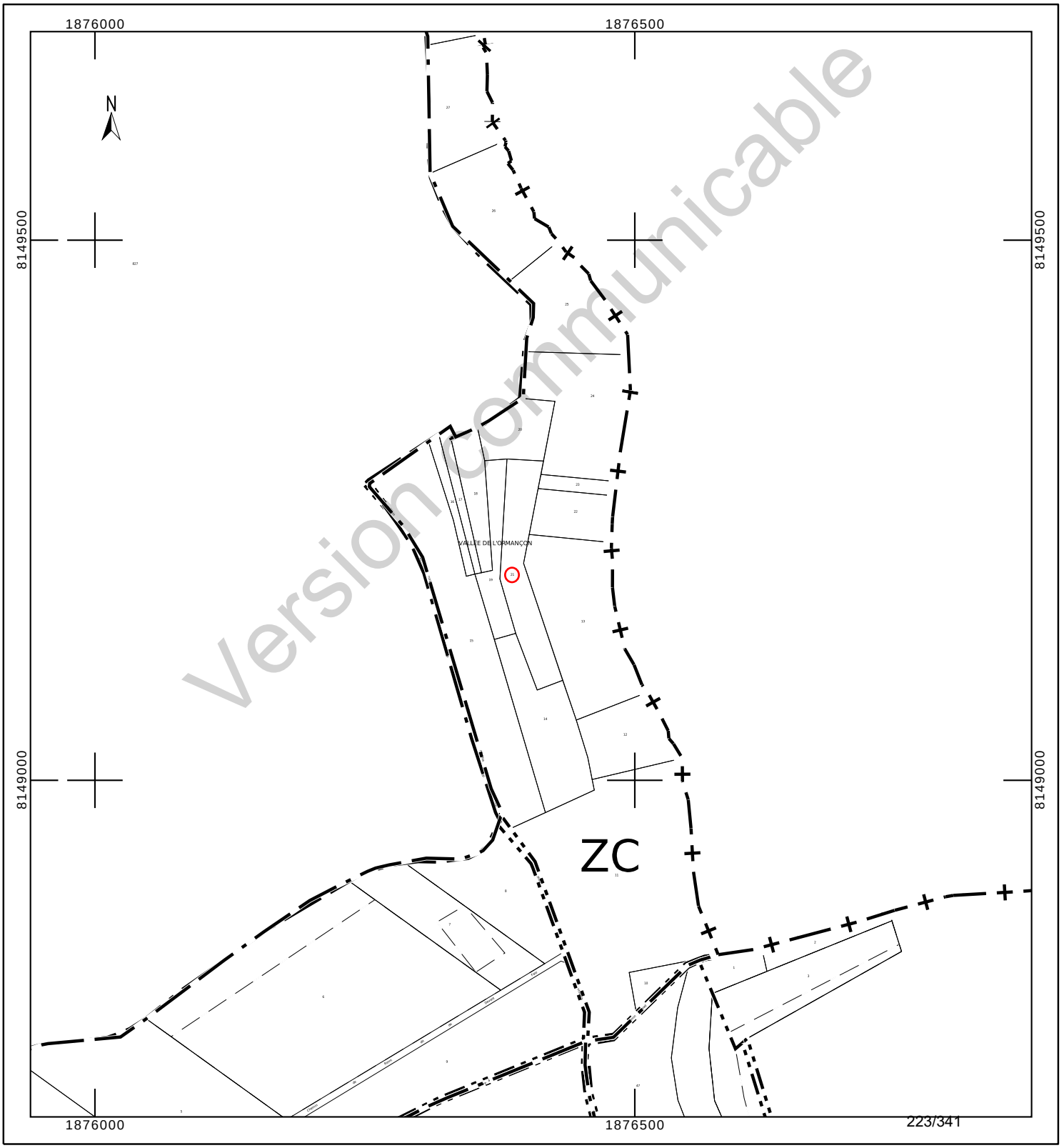

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

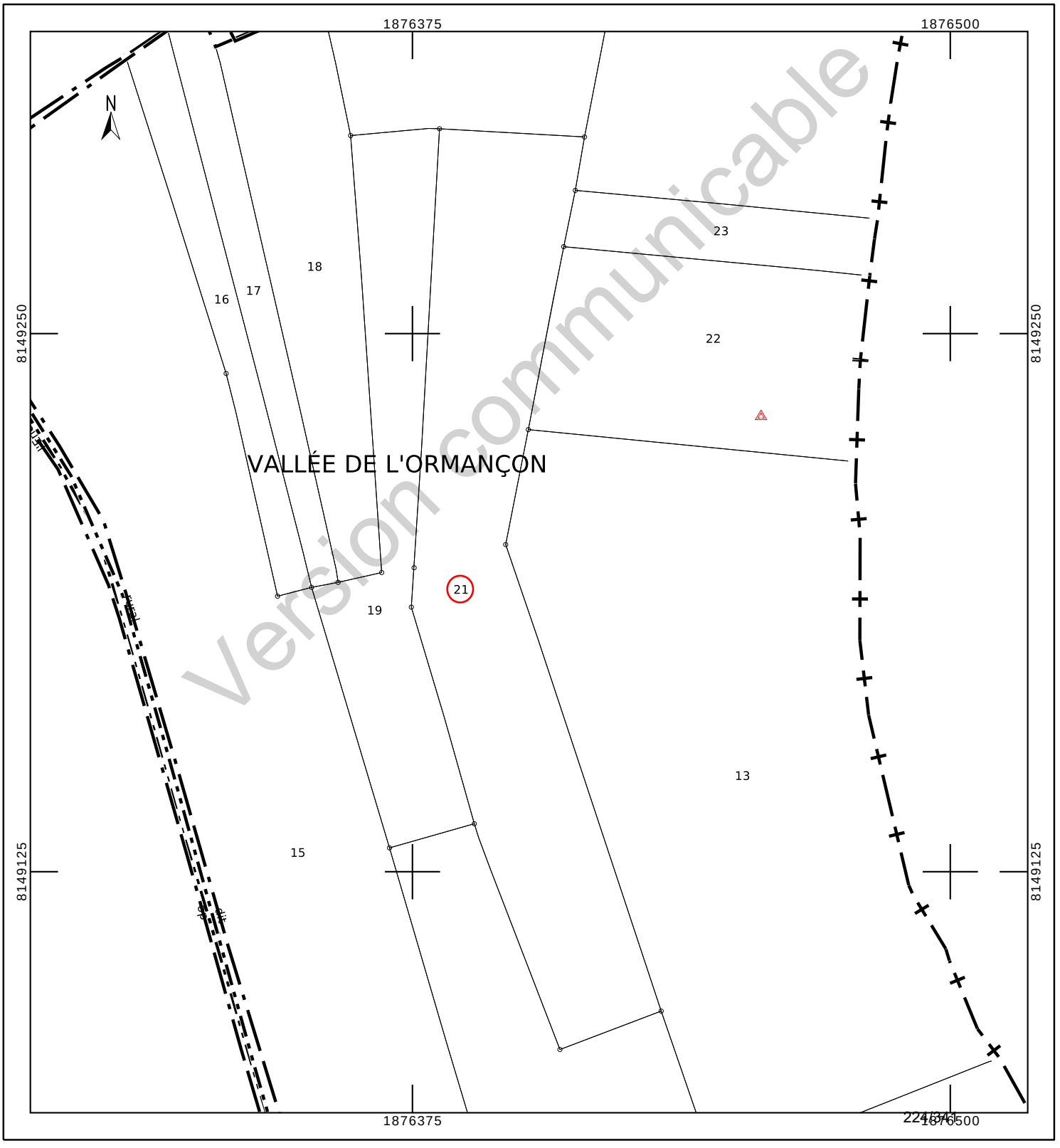

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 21
pour une contenance cadastrale de 57a 40ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 57a 40ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 57a 40ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	5 740	100.00 m	Sans limitation
2	5 740	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 21

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

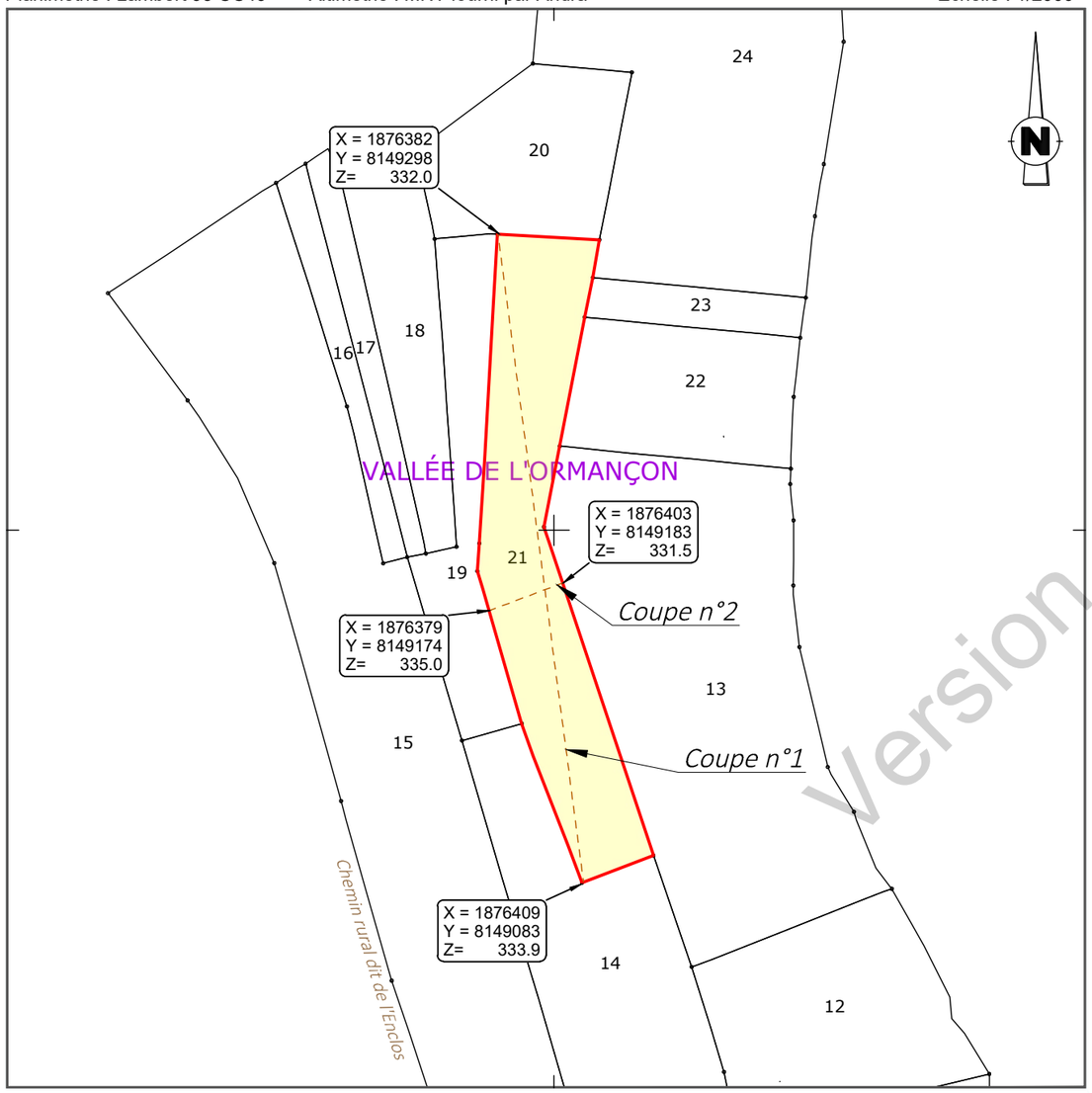

Coupe n°1

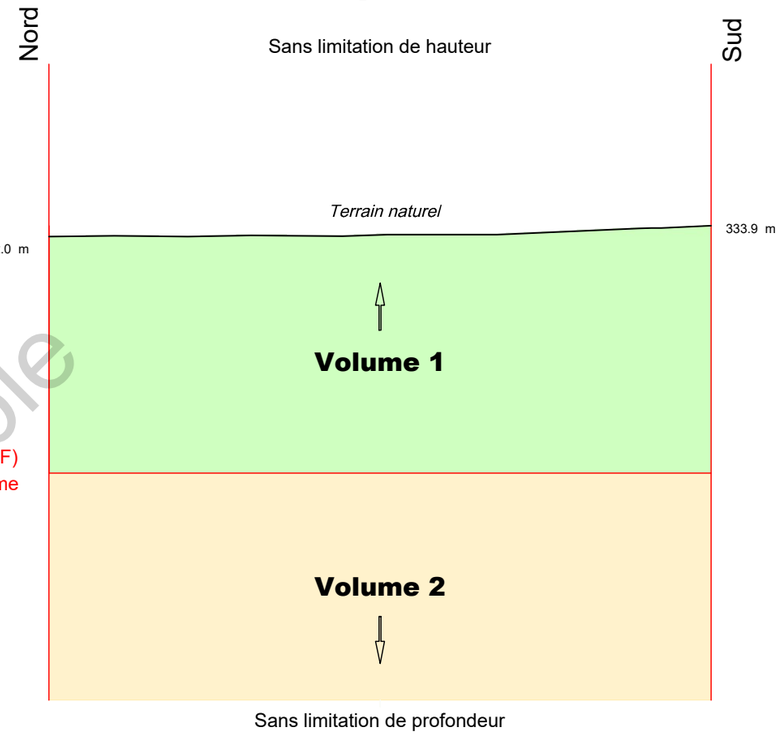

Coupe n°2

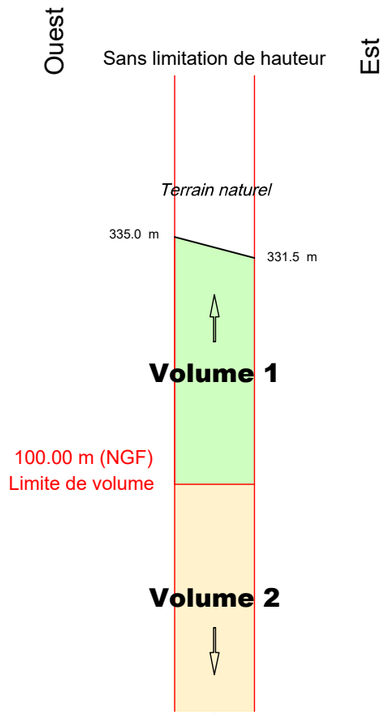

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Version communicable

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_22

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	22	Prairie	VALLEE DE L'ORMANCON	0,3180

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,3180	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,3180	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,3180	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	MICHEL PIERRE PAUL	LAFROGNE	CO-PROPRIETAIRE
Madame	SYLVETTE ANDREE	LAFROGNE	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 22**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

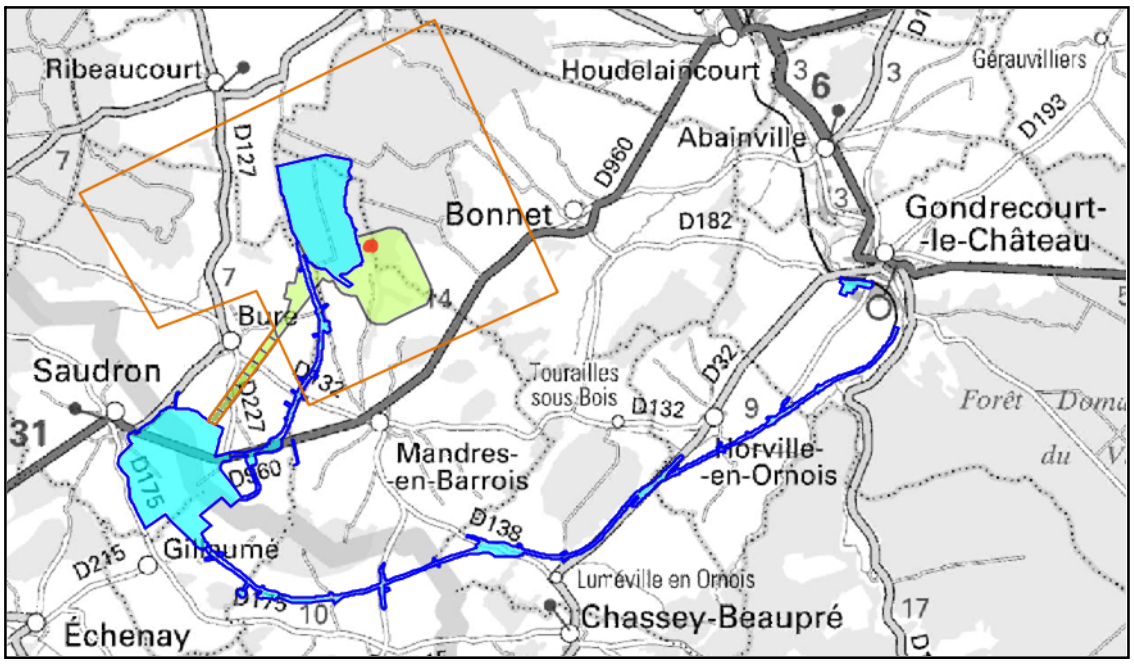

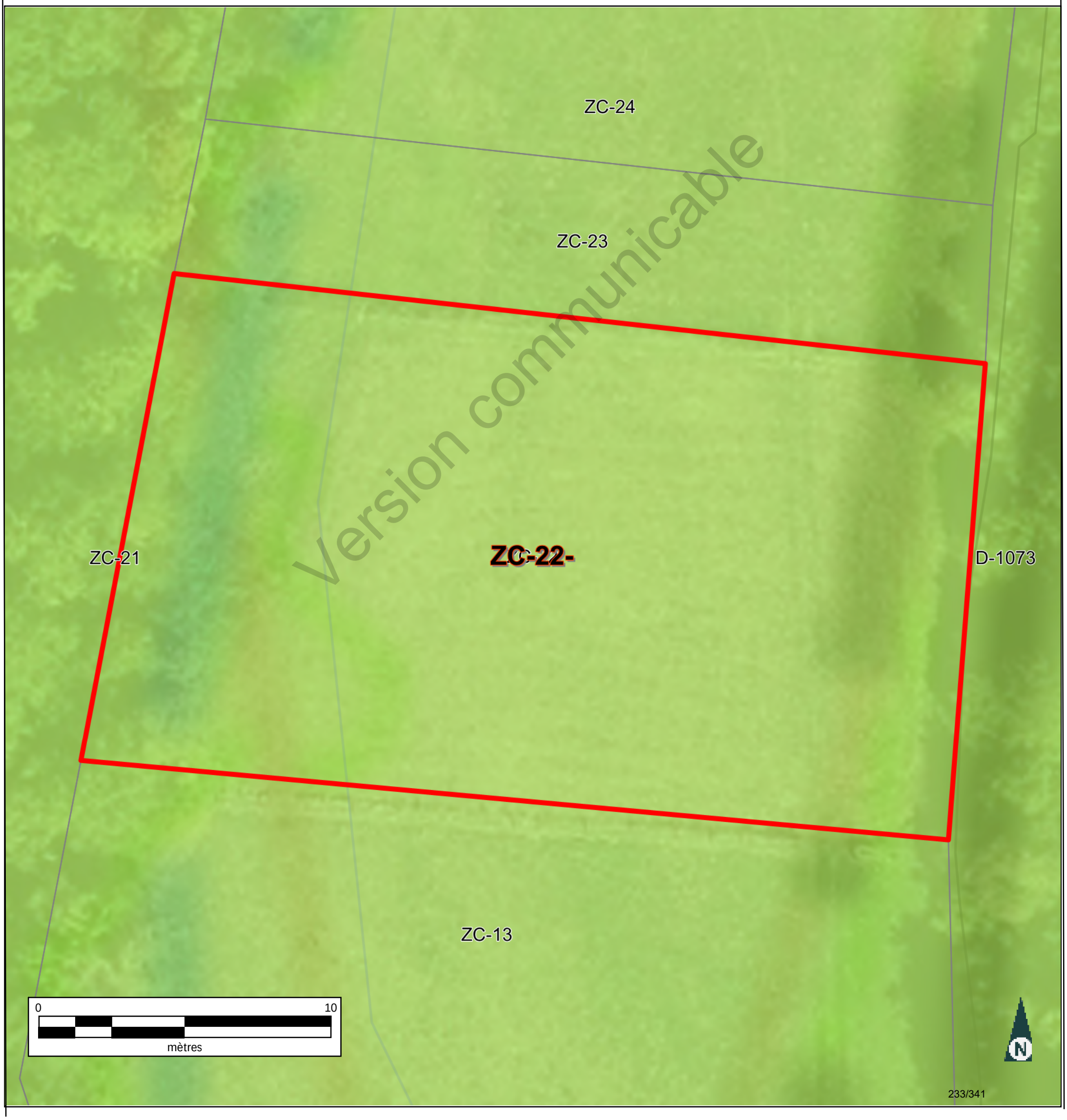

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 22

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 22**
Contenance cadastrale	**3 180 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

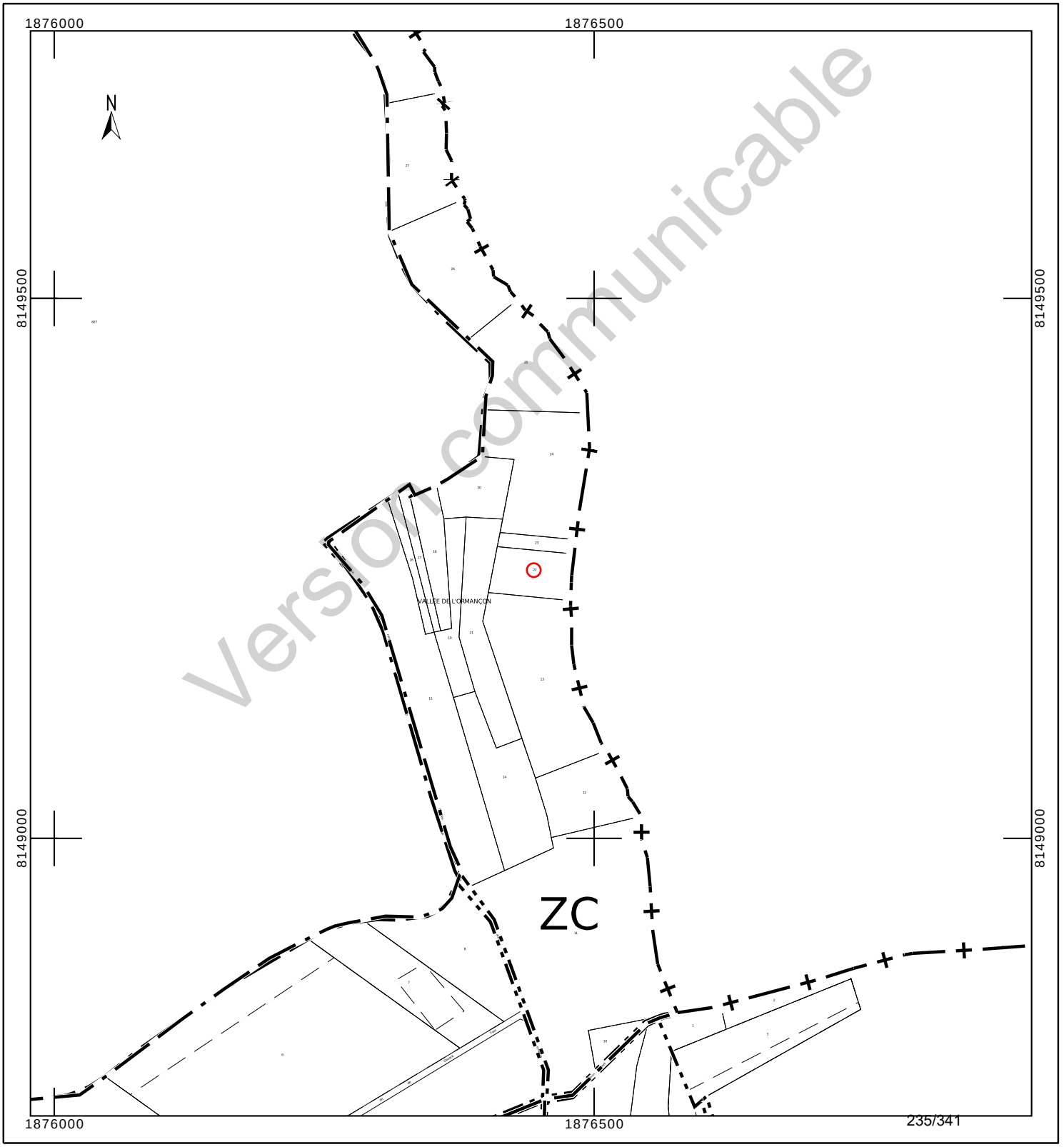

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

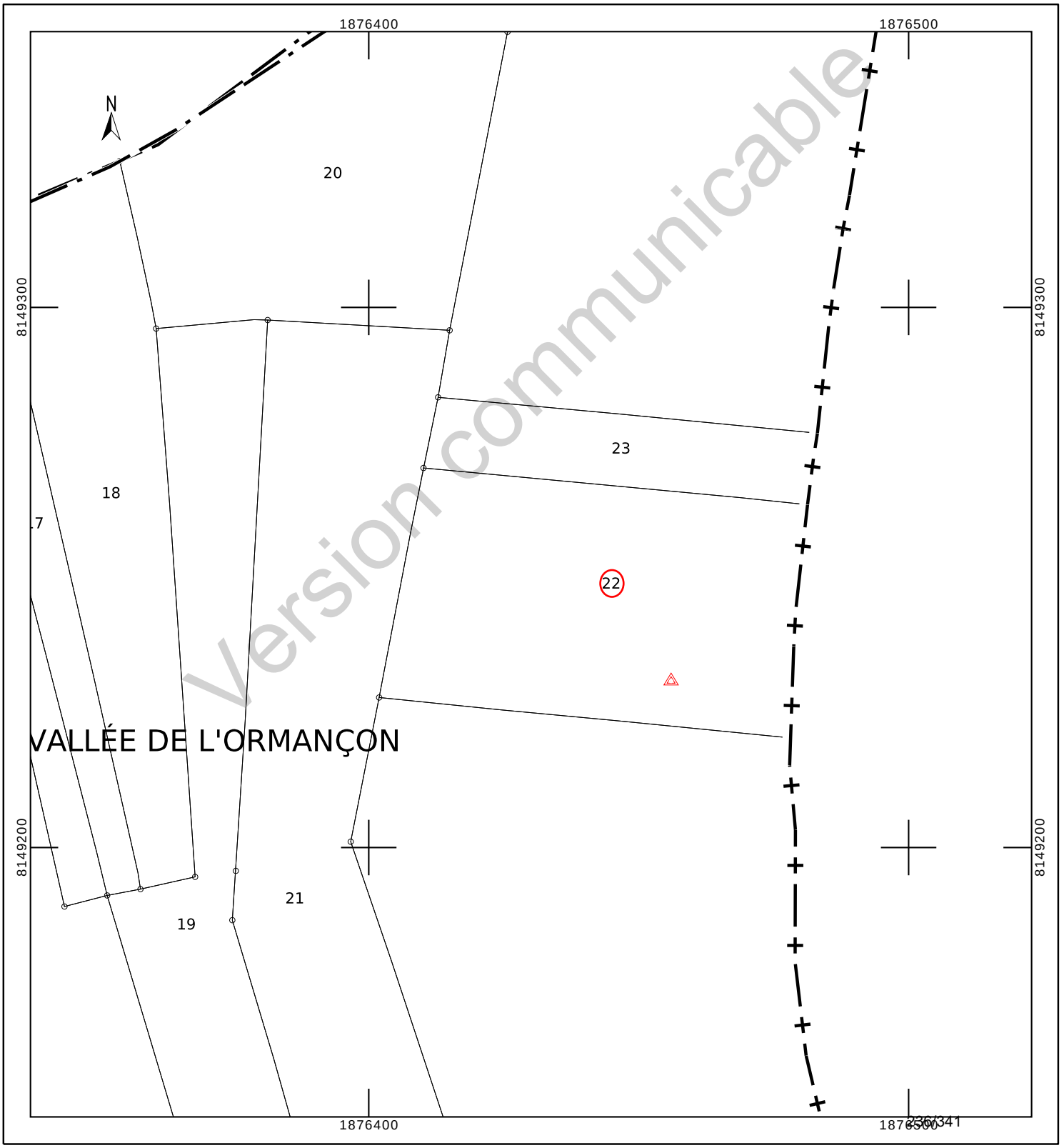

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 22
pour une contenance cadastrale de 31a 80ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 31a 80ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 31a 80ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	3 180	100.00 m	Sans limitation
2	3 180	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZD n° 22

Lieudit : Vallée de Paradis

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

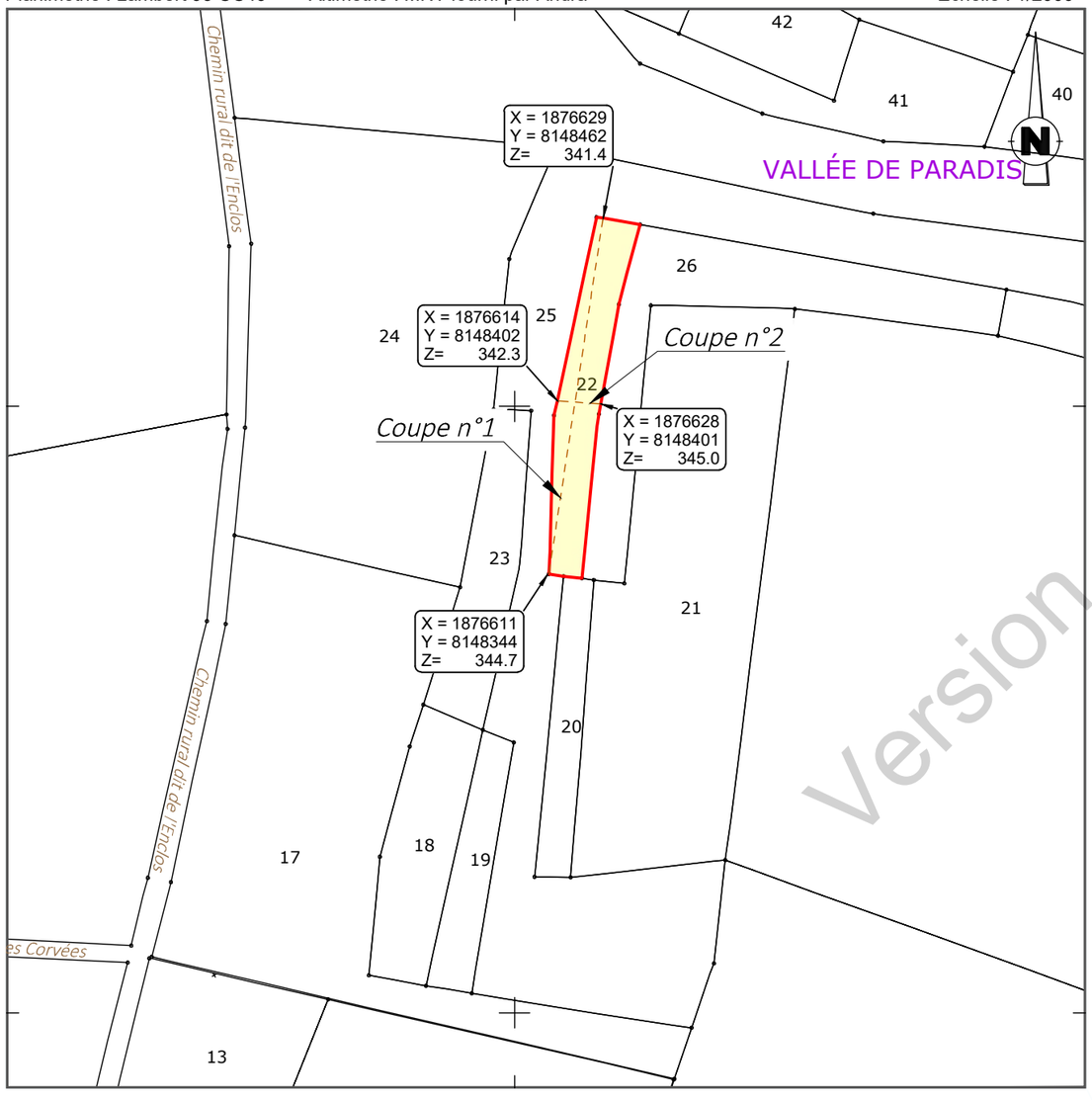

Version communicable

Coupe n°1

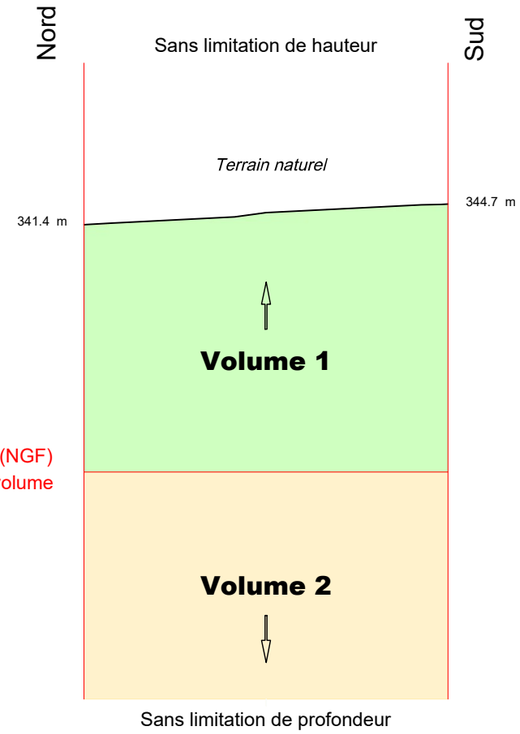

Coupe n°2

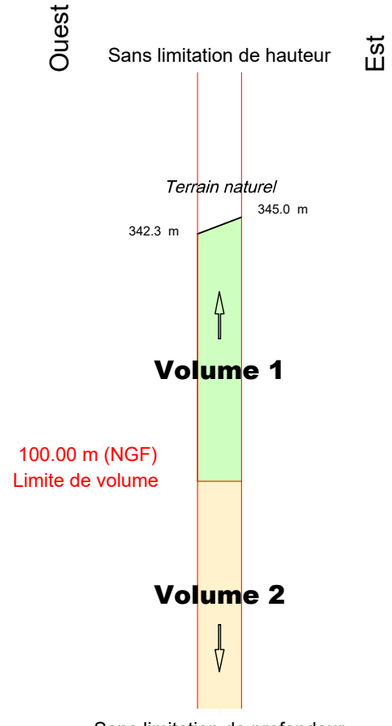

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_23

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	23	Prairie	VALLEE DE L'ORMANCON	0,0940

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,0940	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,0940	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,0940	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	BRUNO GERARD	LAFROGNE	NU-PROPRIETAIRE
Madame	CLAUDINE BLANCHE ROLANDE	LAFROGNE	USUFRUITIERE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 23**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

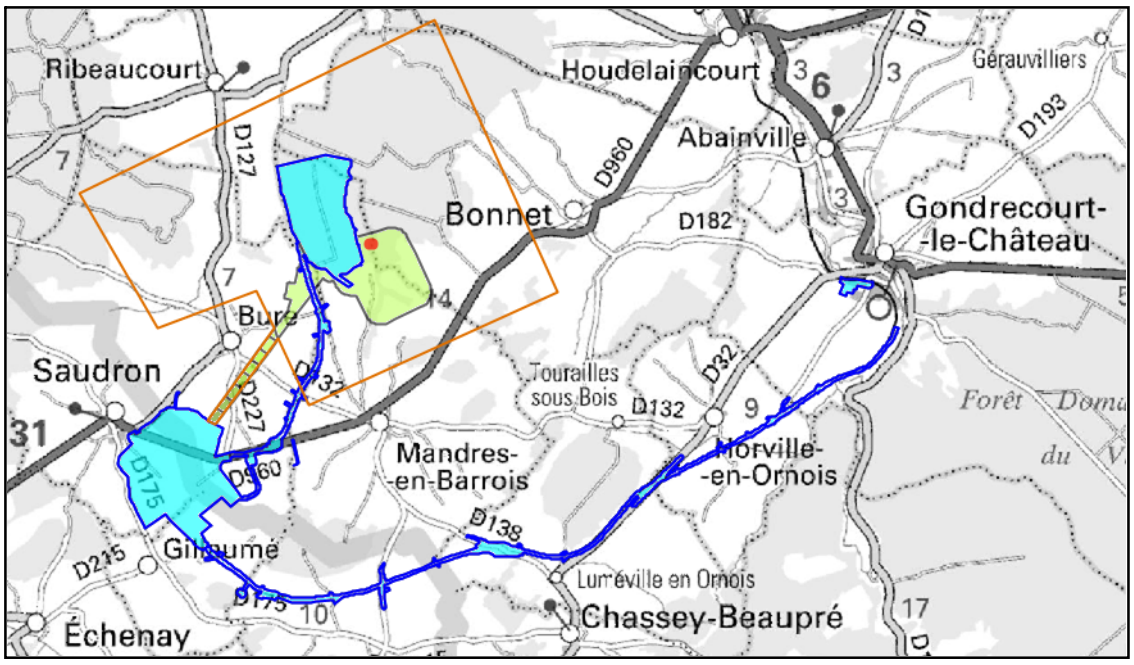

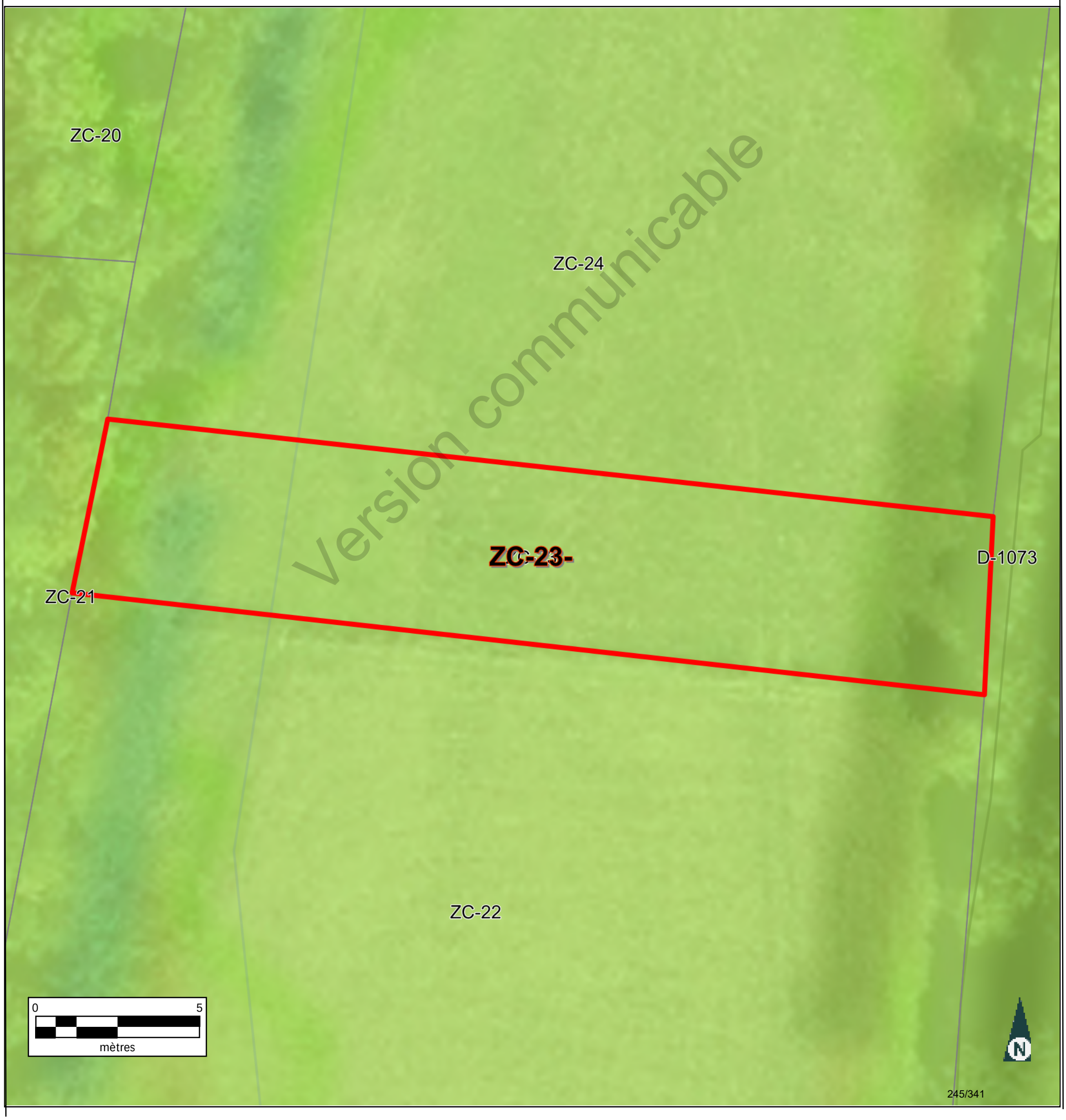

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 23

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 23**
Contenance cadastrale	**940 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

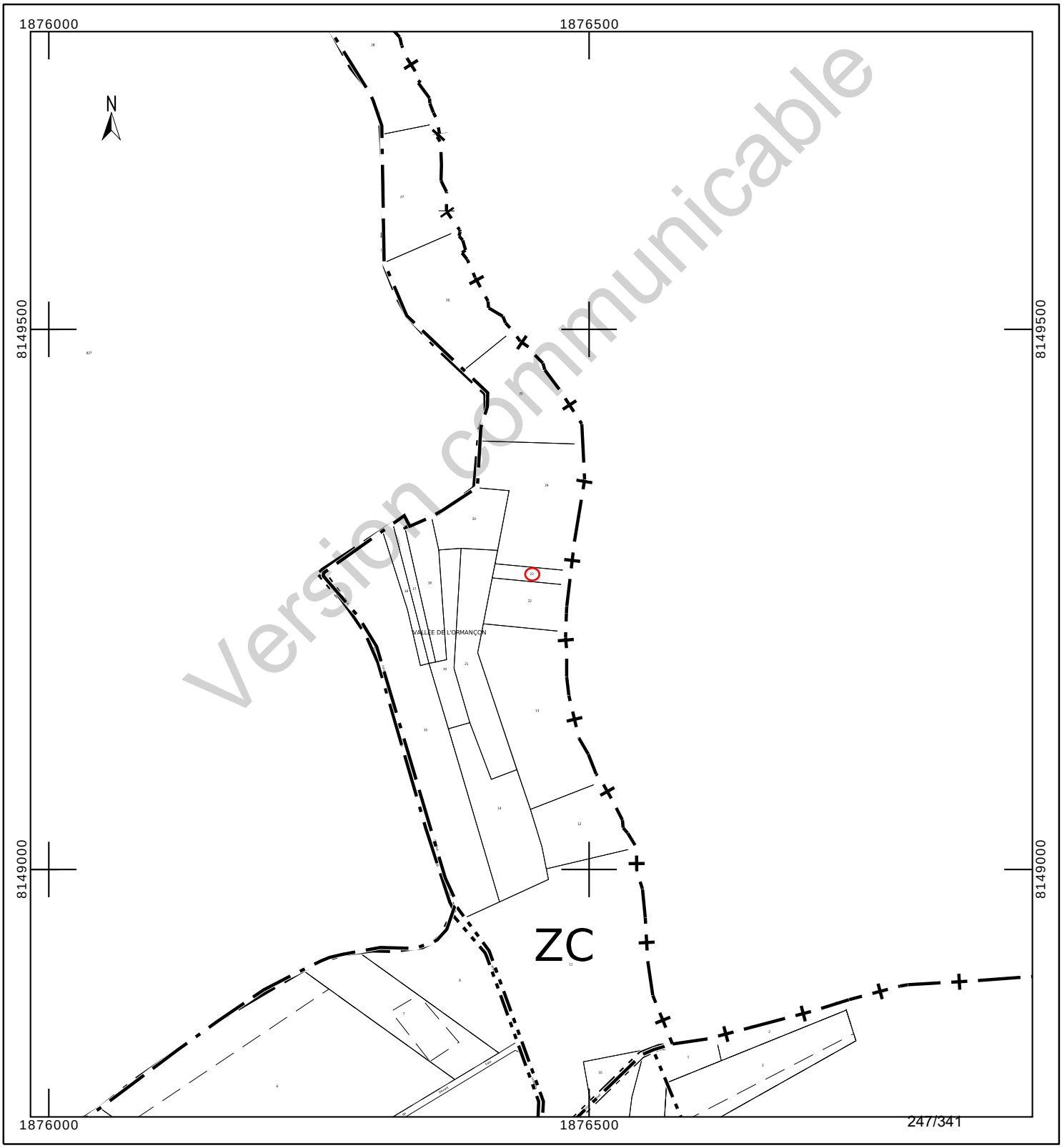

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

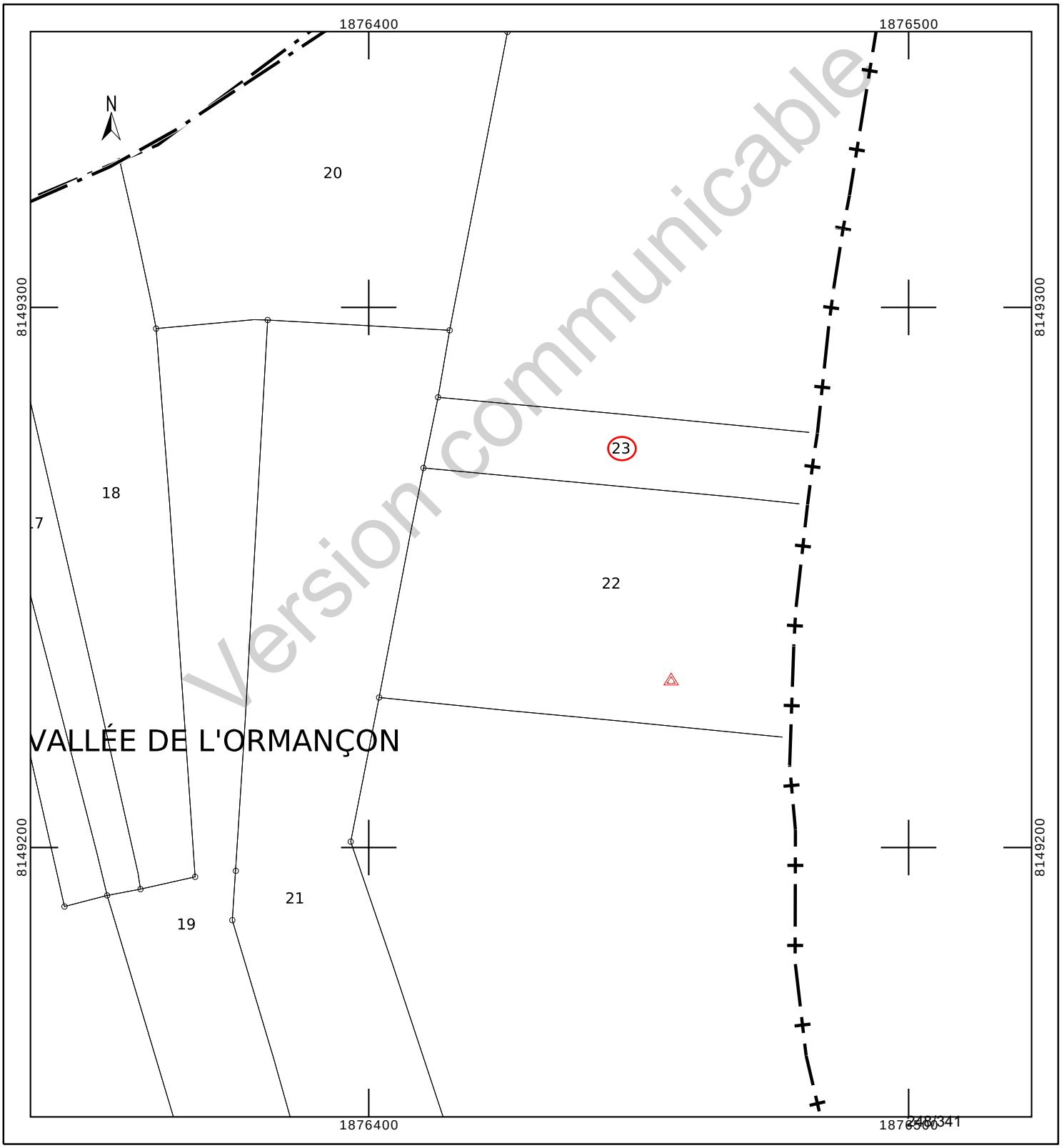

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 23
pour une contenance cadastrale de 9a 40ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 9a 40ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 9a 40ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	940	100.00 m	Sans limitation
2	940	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZD n° 23

Lieudit : Vallée de Paradis

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

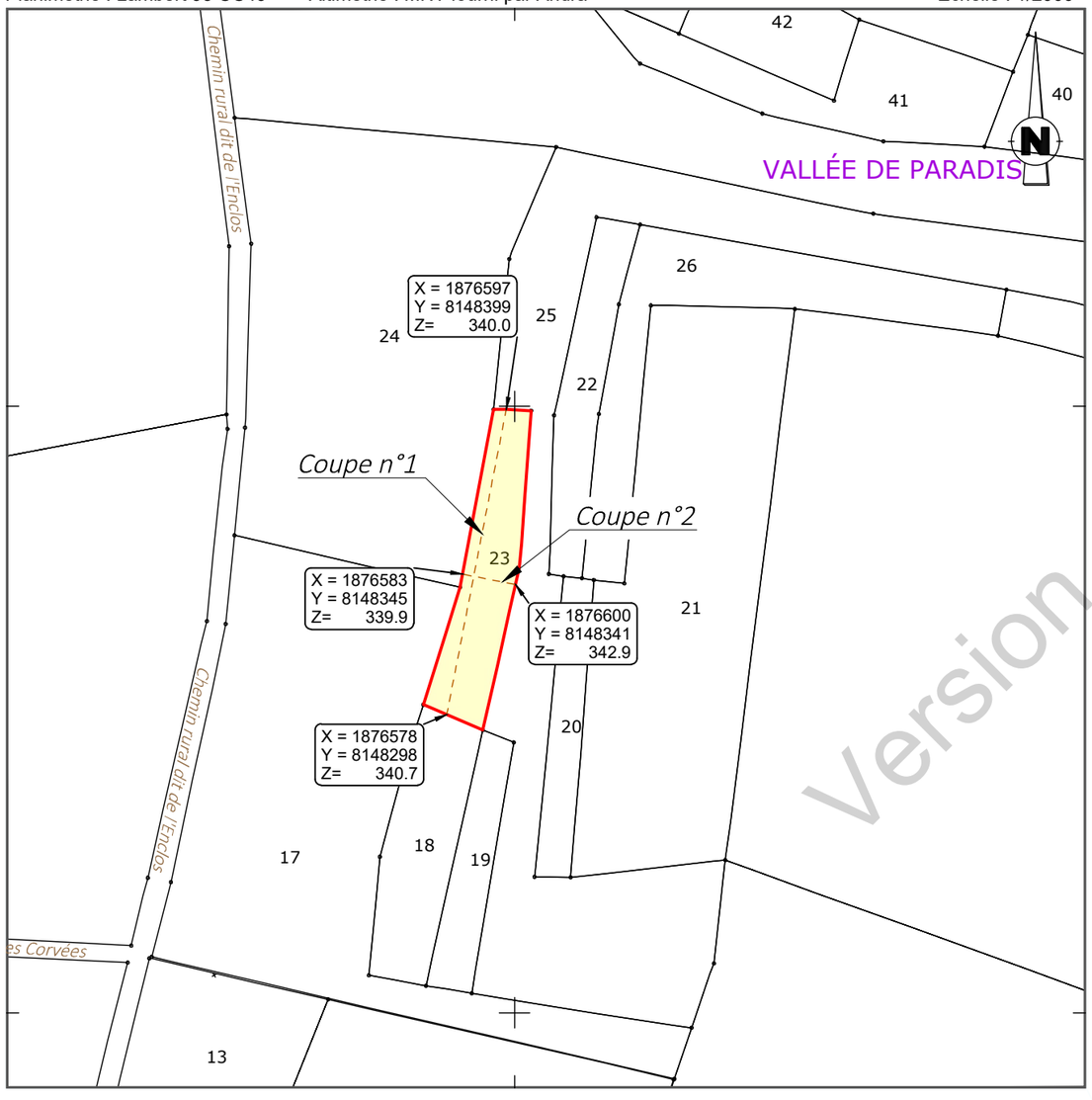

Version communicable

Coupe n°1

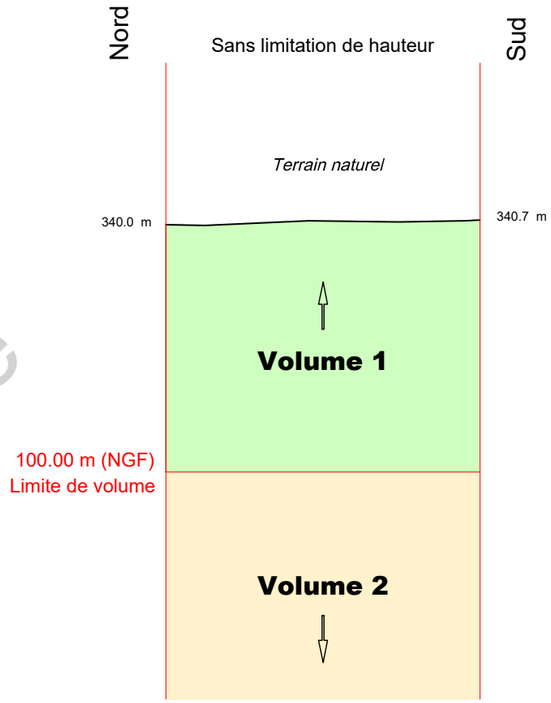

Coupe n°2

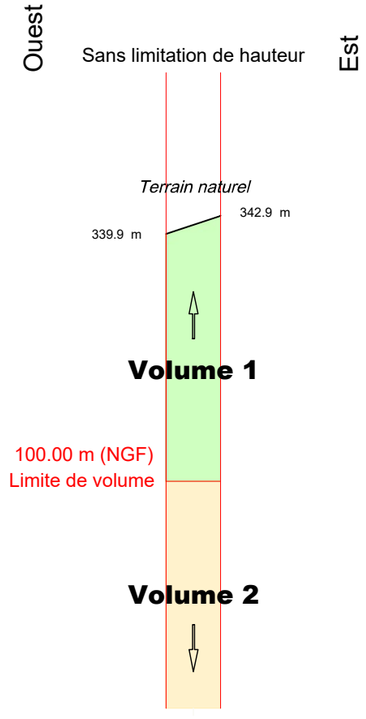

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

N° V23_0008

Le 31/05/2023

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_24

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	24	Prairie	fVALLEE DE L'ORMANCON	0,9370

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,9370	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,9370	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,9370	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	BENJAMIN CAMILLE ERIC	LABAT	NU-PROPRIETAIRE
Madame	BÉRENGÈRE CHARLOTTE	LABAT	NUE-PROPRIETAIRE
Madame	AMELIE	LABAT	CO-NUE-PROPRIETAIRE
Monsieur	LUDOVIC EDOUARD	LABAT	CO-NU-PROPRIETAIRE
Madame	MANON JEANNE LUCIE	LABAT	NUE-PROPRIETAIRE
Madame	SANDRINE	LABAT	PLEINE PROPRIETE + USUFRUITIERE
Madame	SOPHIE GISÈLE YVONNE	LABAT	NUE-PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 24**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

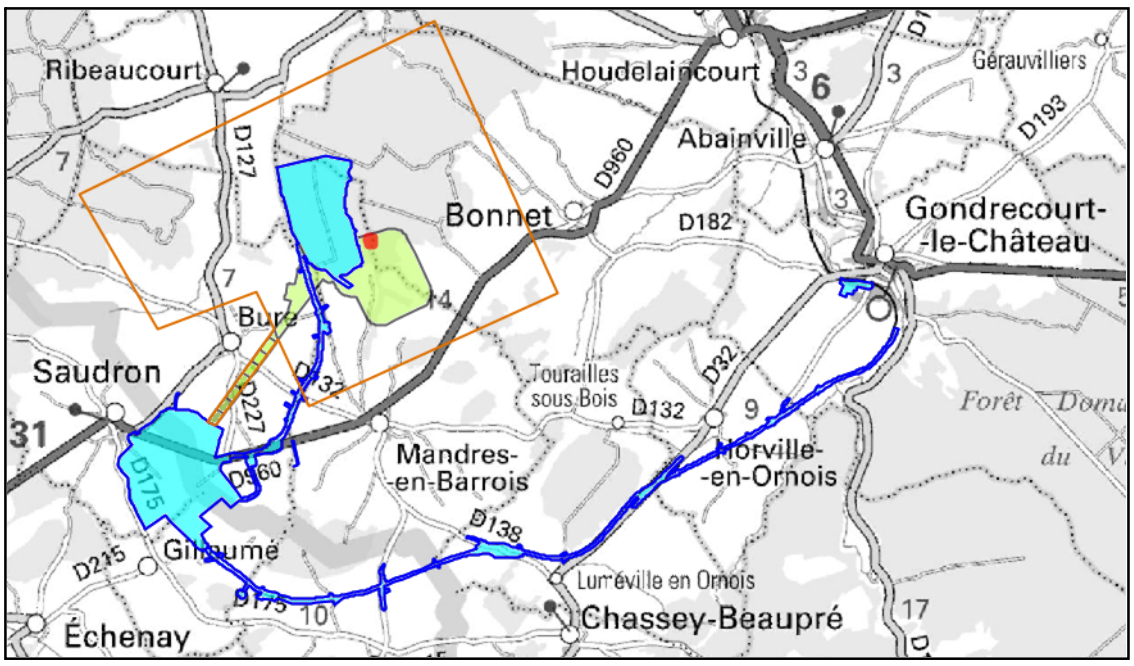

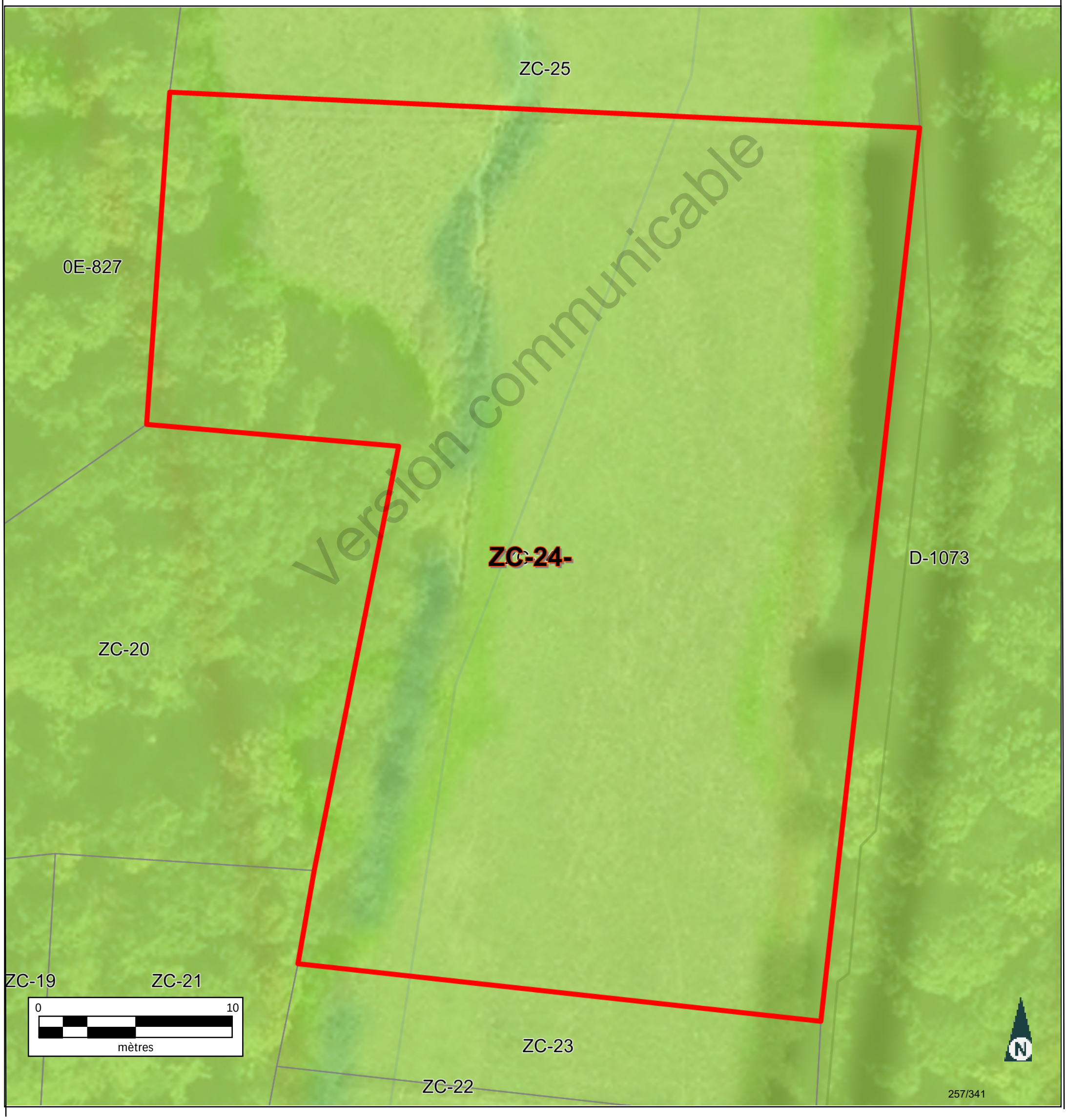

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 24

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 24**
Contenance cadastrale	**9 370 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

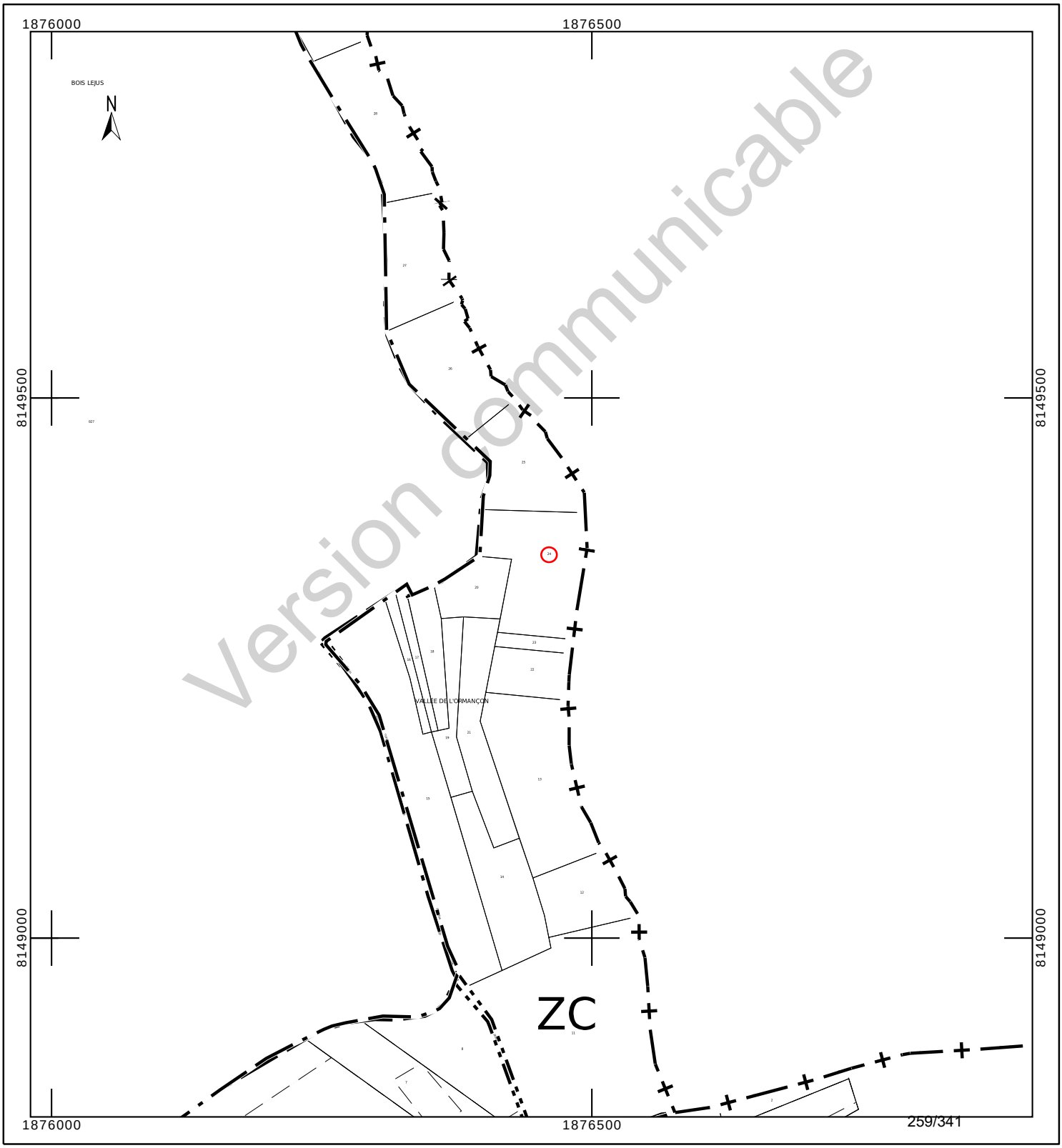

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

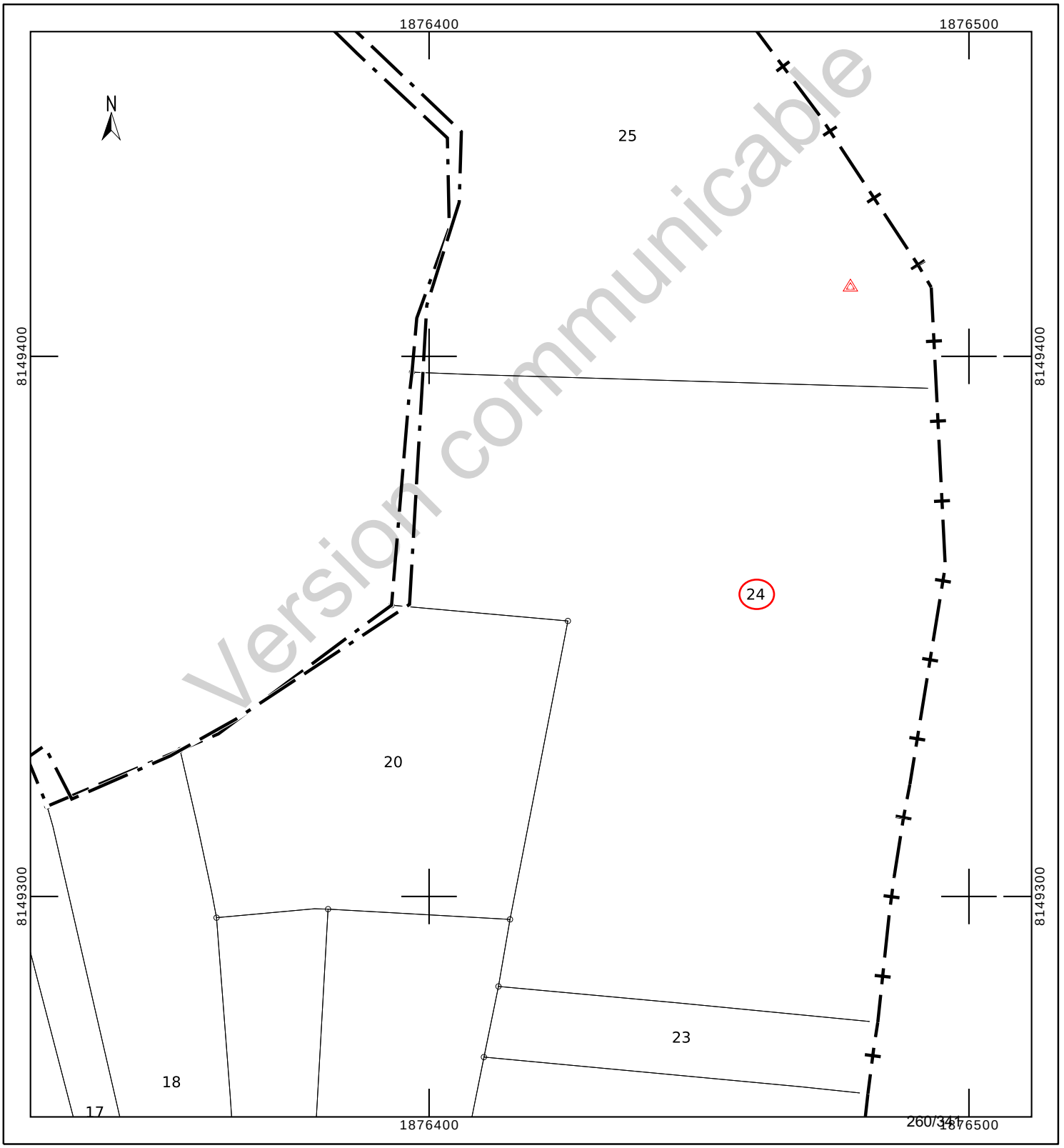

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Mai 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZC n° 24
pour une contenance cadastrale de 93a 70ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 93a 70ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 93a 70ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	9 370	100.00 m	Sans limitation
2	9 370	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n° 24

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

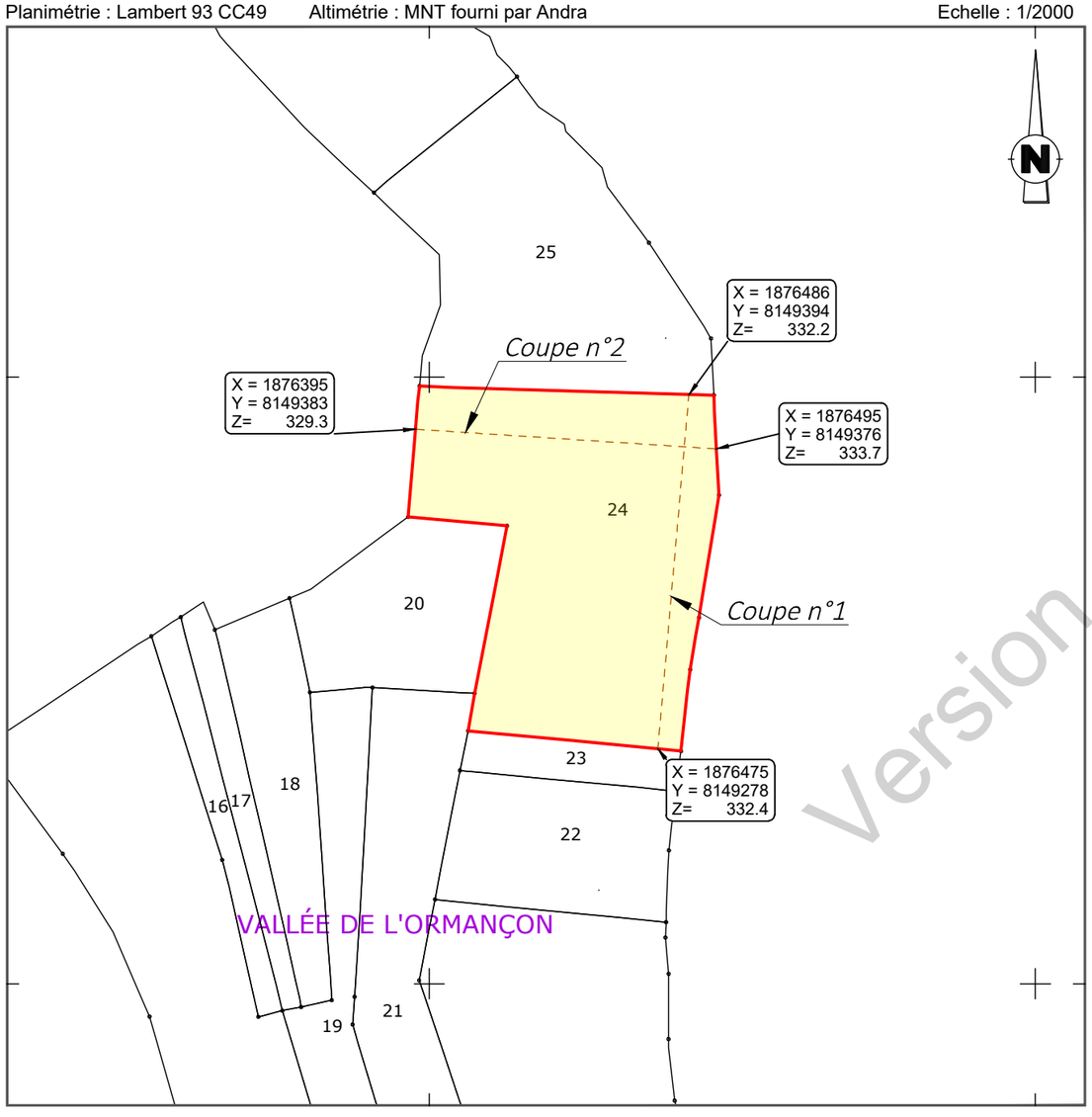

Version communicable

Coupe n°1

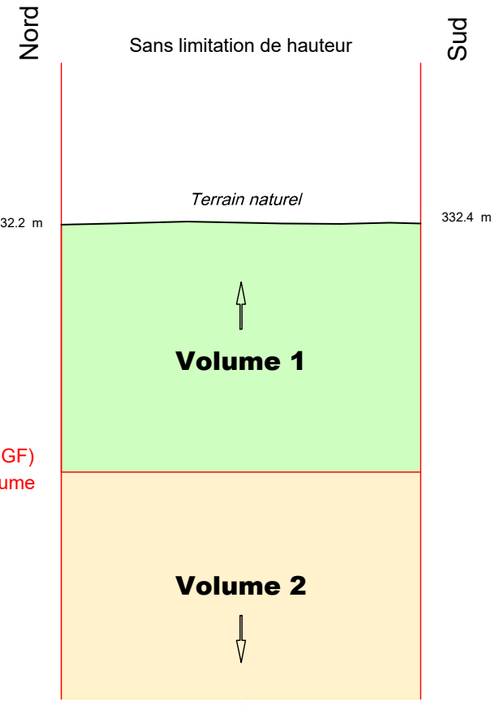

Coupe n°2

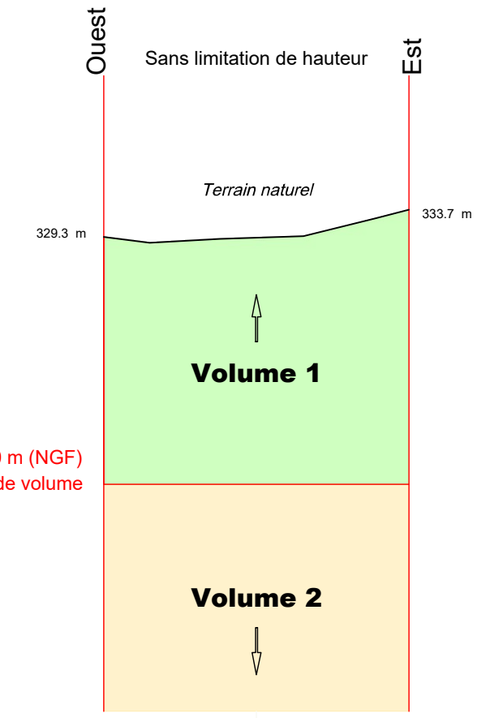

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre de la parcelle

N° V23_0008

Le 31/05/2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_25

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC	25	Prairie	VALLEE DE L'ORMANCON	0,7000

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,7000	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,7000	Partielle	Oui	A	Oui	100	0,4950	0,2050

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE _(Propriétaire)
Monsieur	DANIEL ALBERT MICHEL	DUVEAUX	PROPRIETAIRE

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section : ZC** **Parcelle : 25**
Libelle :

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

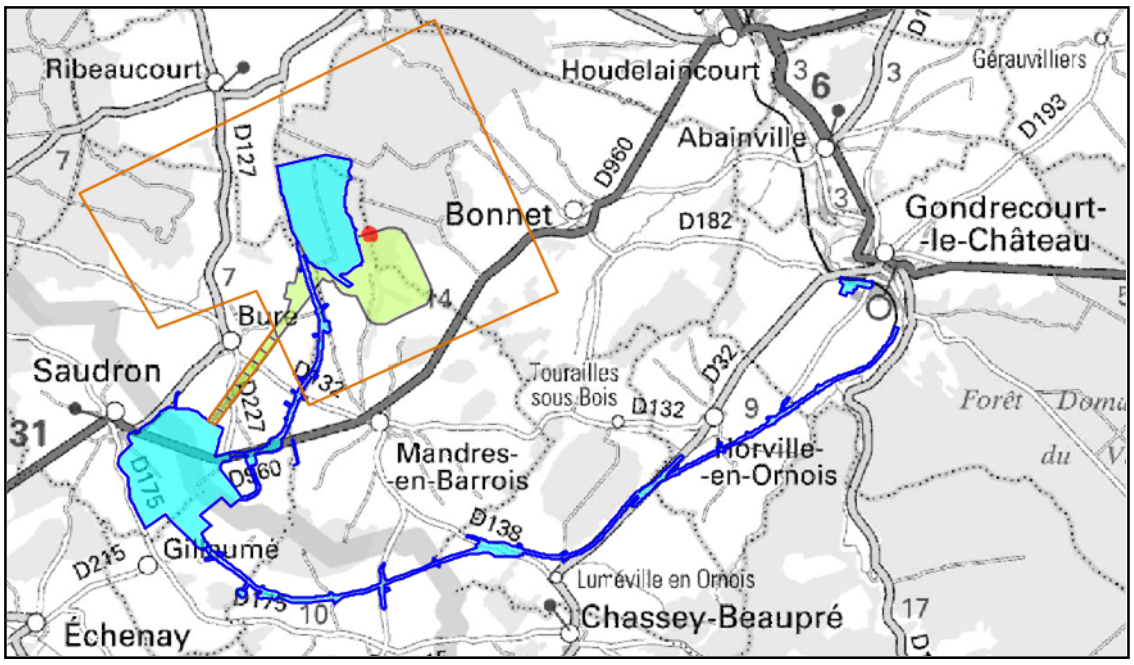

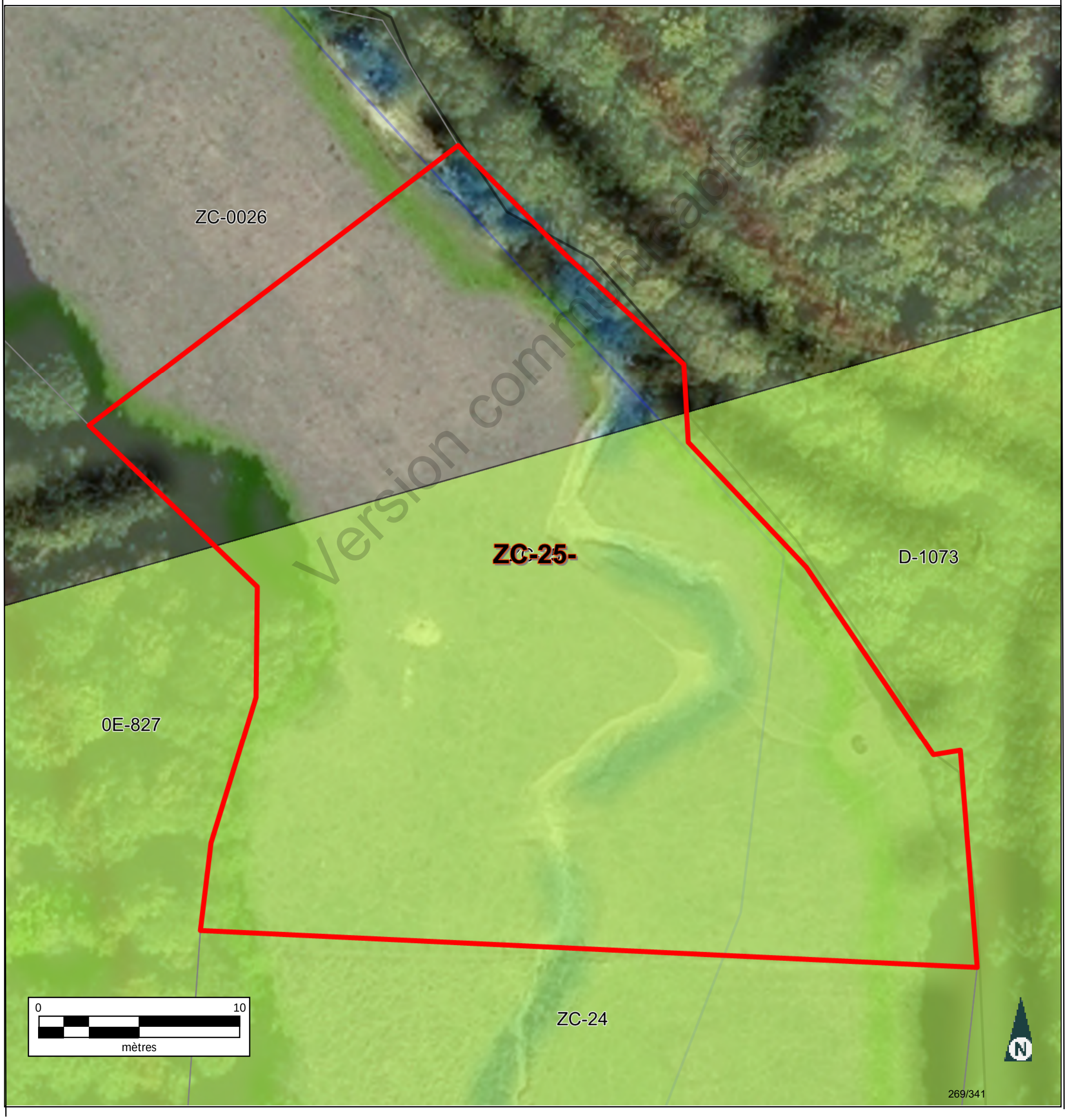

Version communicable

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZC 25

Référence cadastrale de la parcelle	**000 ZC 25**
Contenance cadastrale	**7 000 mètres carrés**
Adresse	**VALLEE DE L ORMANCON** **55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

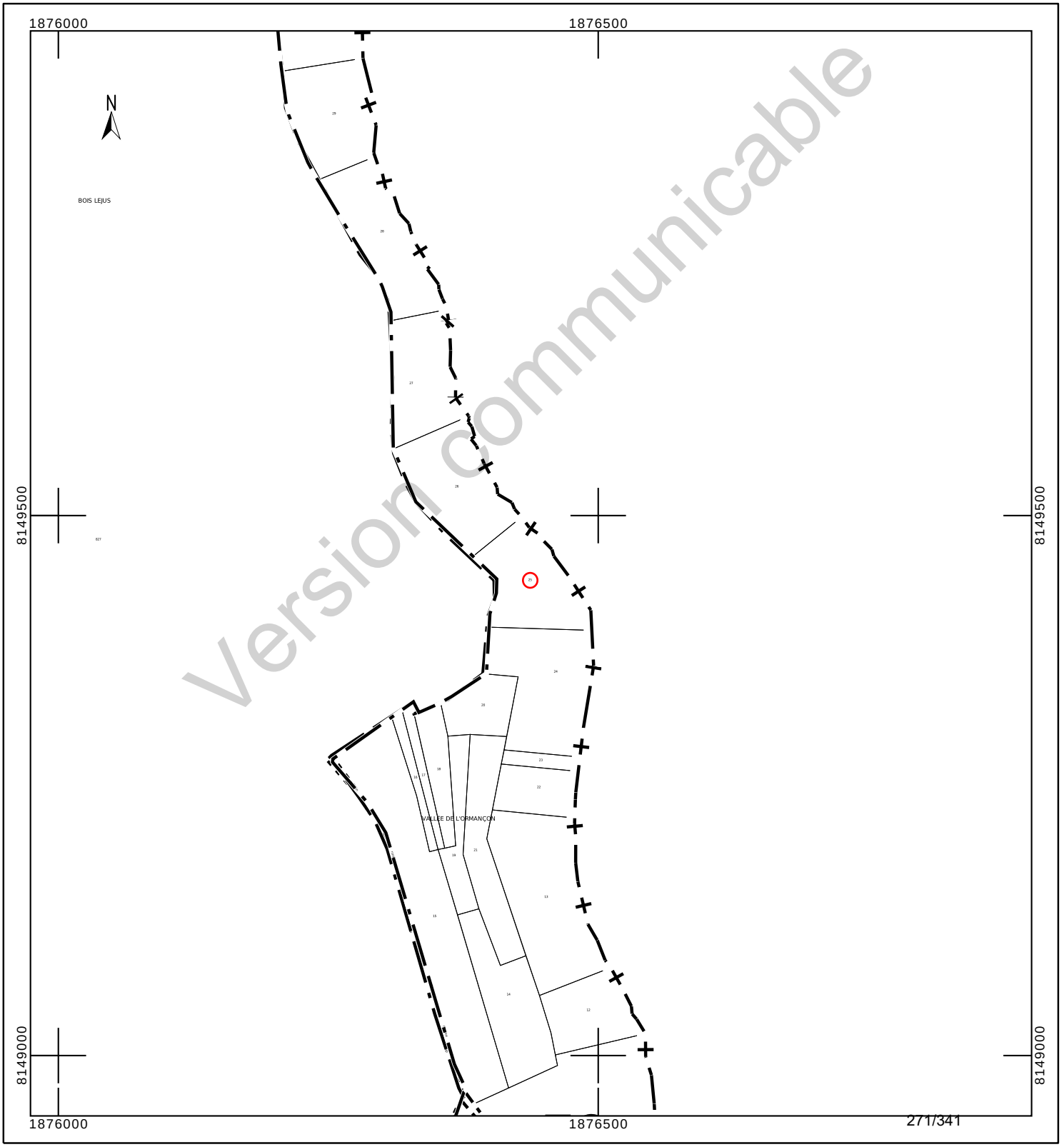

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

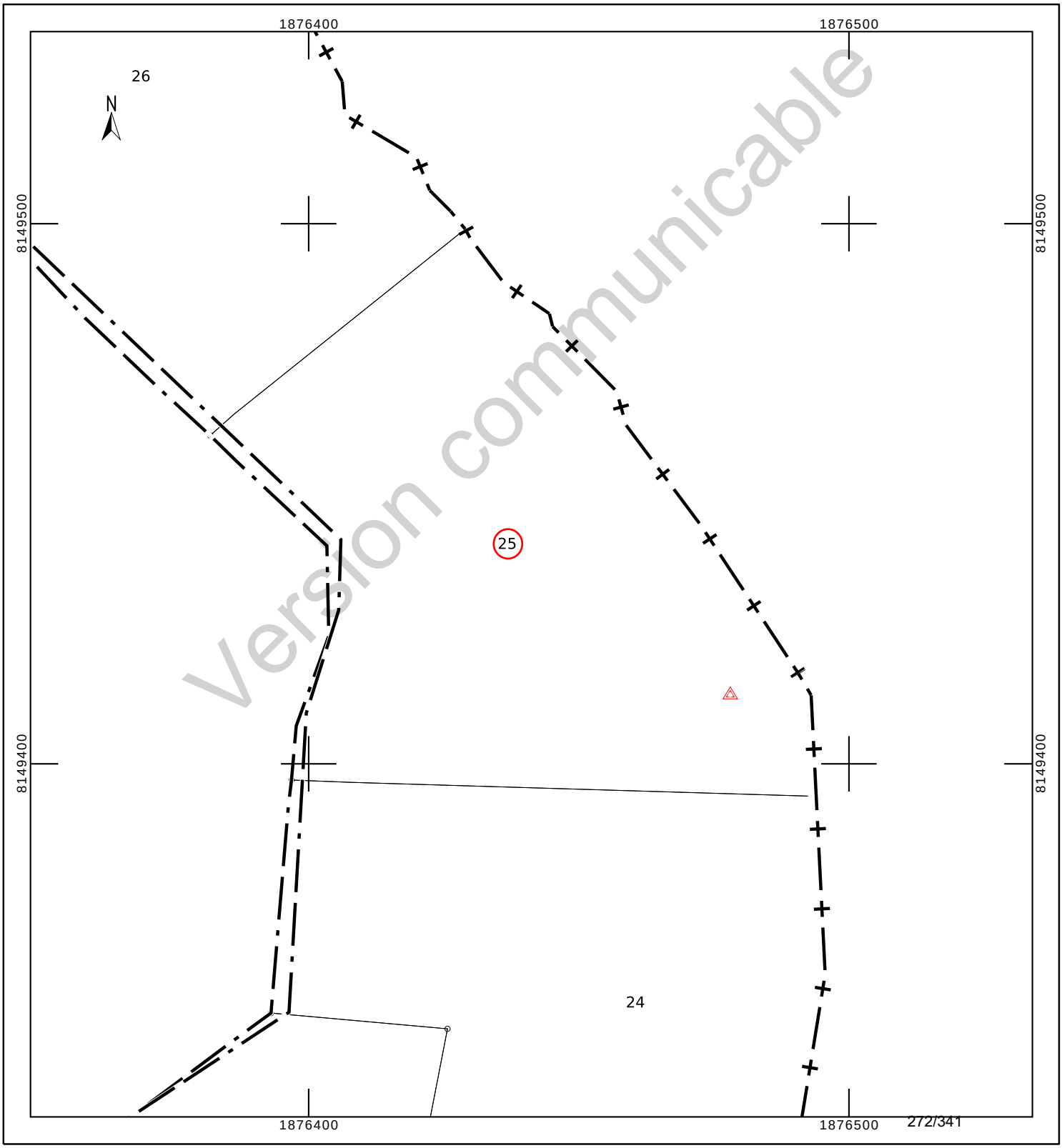

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s DUVEAUX/DANIEL ALBERT MICHEL

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À MANDRES EN BARROIS, le 05/07/2023

Signature(s) (1) :

☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)

☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

☐ accepte le présent document d'arpentage

☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département	commune	
MEUSE	Mandres-en-Barrois	
préfixe	**section**	**feuille**
000	ZC	

Document établi pour (2) :

☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier

☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document

☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)

☐ lotissement

☐ expropriation

☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

DUVEAUX/DANIEL ALBERT MICHEL

propriétaire(s) après modification

DUVEAUX/DANIEL ALBERT MICHEL

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : .....

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Version communicable

N° 6463 N - (SDNC-DGFiP) - Mai 2021

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a 3	ca 3	arpentage 4
ZC	25	70	00		
TOTAL		70	00		

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a 10	ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a 16	ca 16
								S. graphique	Compensation							
		25B	DUVEAUX/DANIEL ALBERT MICHEL		20	50		2047	3							
		25A	DUVEAUX/DANIEL ALBERT MICHEL		49	50		4942	8							
								Total : 6989	Total : 11							
TOTAL					70	00										

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055087
Bure

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 09/03/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 29.06.2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 29/06/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
RIS
à SCHILTIGHEIM
Date 29.06.2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

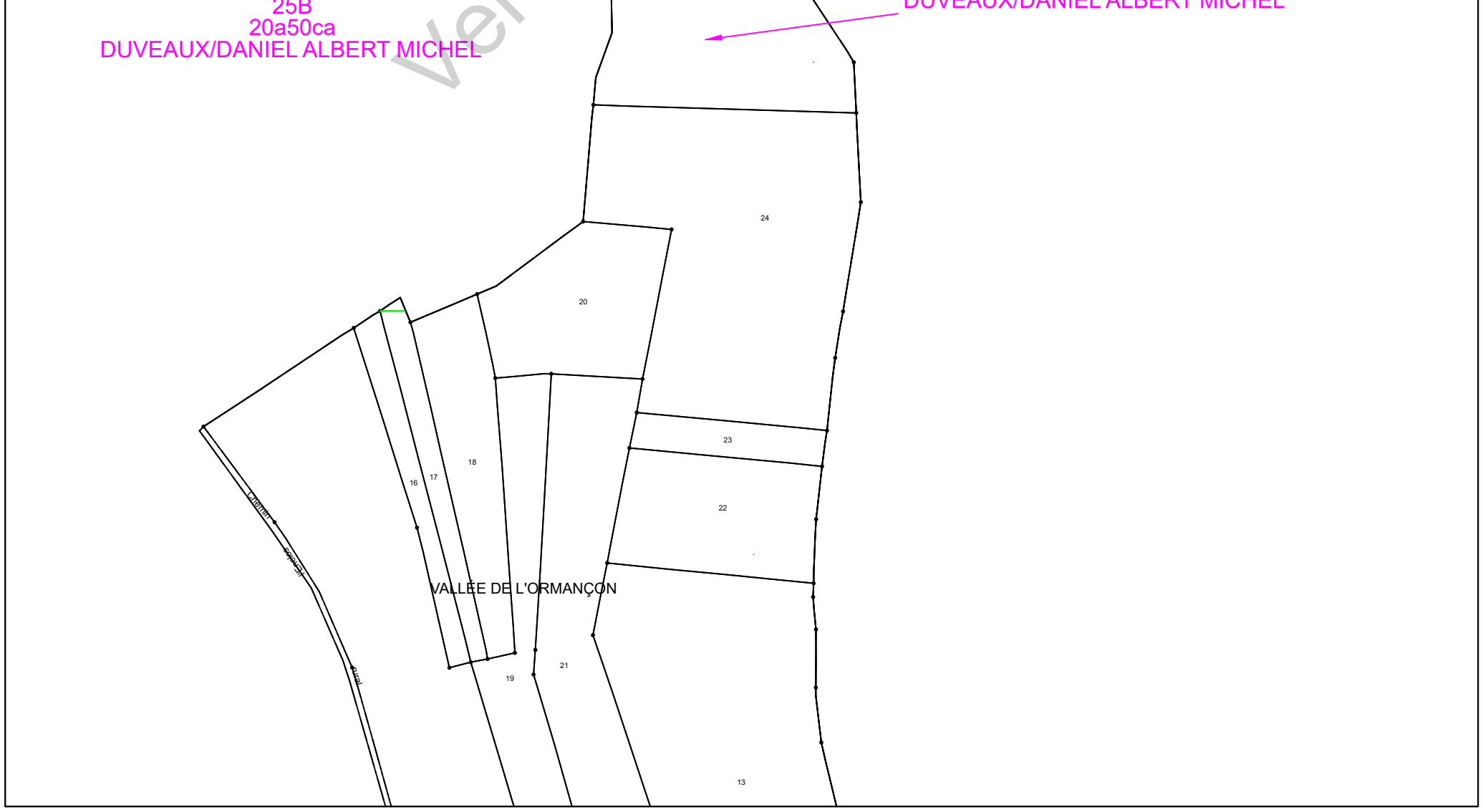

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Septembre 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZC n° 25a
pour une contenance cadastrale de 49a 50ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 49a 50ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 49a 50ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	4950	100 m	Sans limitation
2	4950	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZC n°25a

Lieudit : Vallée de l'Ormançon

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

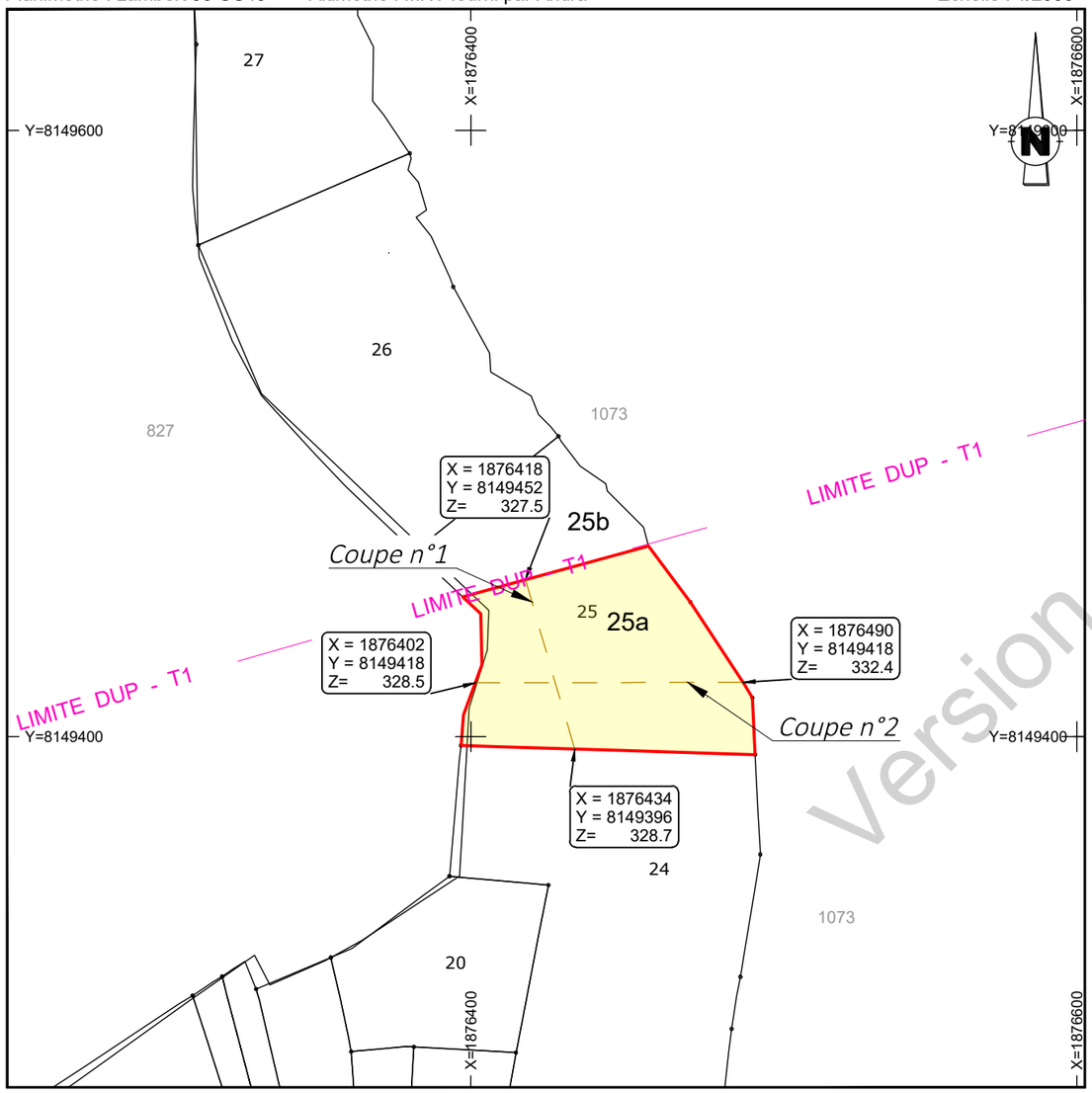

Version communicable

Coupe n°1

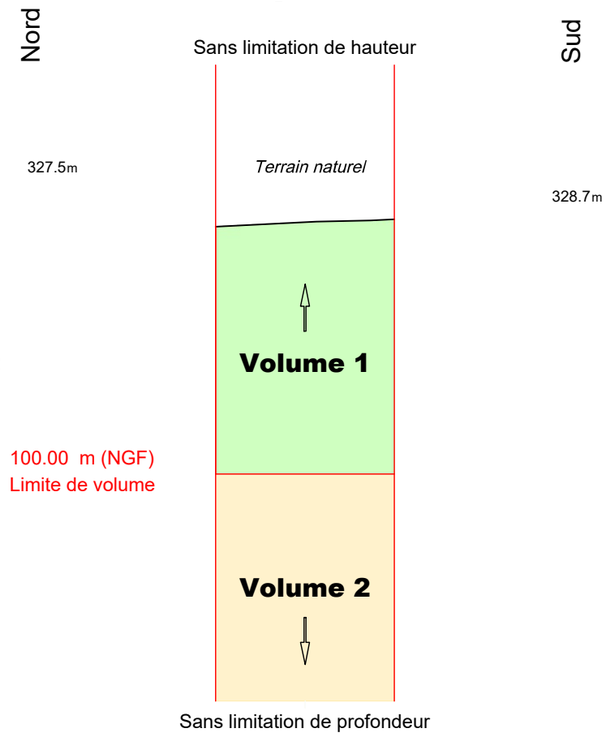

Coupe n°2

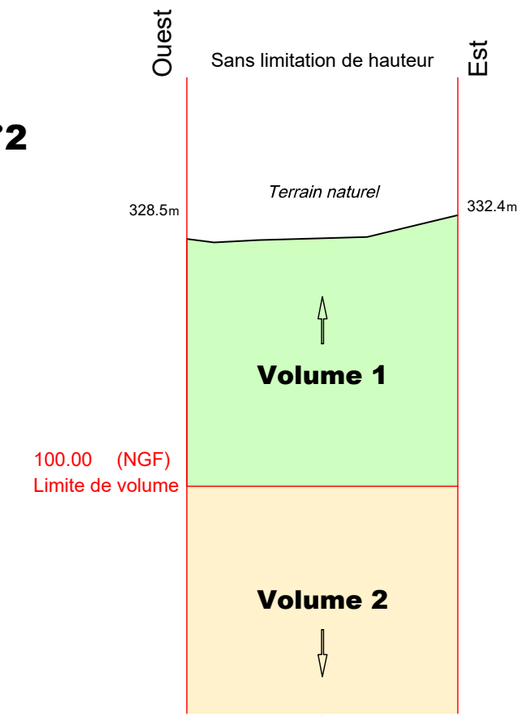

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limite entre la parcelle et les chemins ruraux dits de la Vaux Chaudron, de Bonnet à Bure
- limite entre la parcelle et les parcelles ZC n°24, A n° 1073, E n° 827.

Limite définie par un document de division parcellaire :

- limite entre les parcelles ZC n° 25a, 25b.

N° V23_0008

Le 12/09/2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes-.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_Ch. de rmbt de Devant Faie

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC		Ch. Terre		Ch. de rmbt de Devant Faie	0,1849

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1849	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1849	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1849	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section :** **Parcelle :**
Libelle : **Ch. de rmbt de Devant Faie**

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

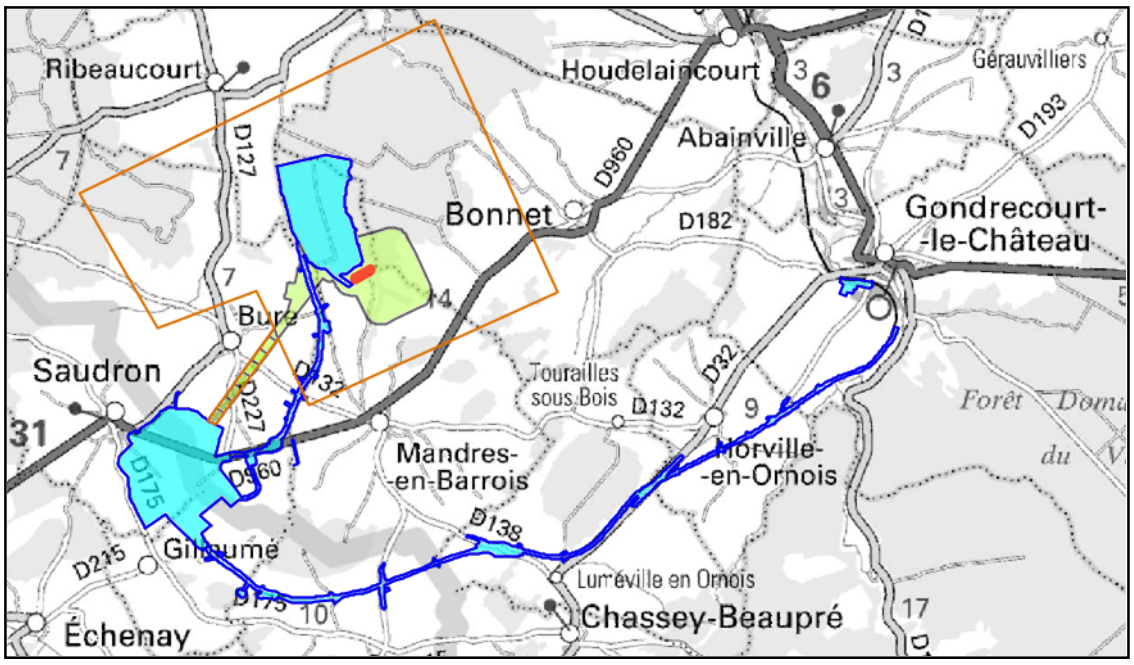

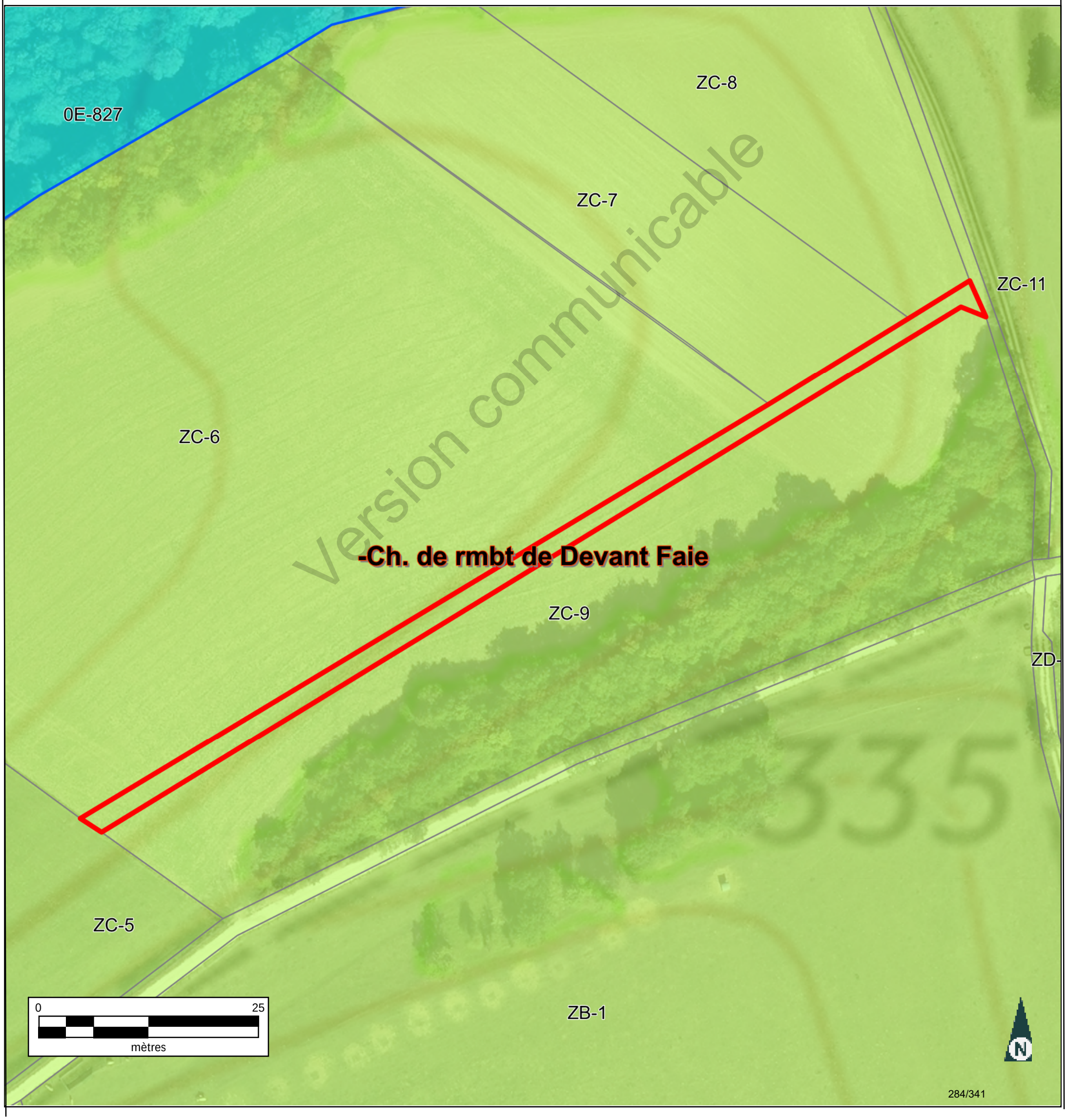

Version communicable

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s .....

.....

.....

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À ....., le 21/08/2023

Signature(s) (1) :

☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)

☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

☐ accepte le présent document d'arpentage

☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département MEUSE

commune Mandres-en-Barrois

préfixe	section	feuille
000	ZC	

Document établi pour (2) :

☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier

☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document

☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)

☐ lotissement

☐ expropriation

☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

propriétaire(s) après modification

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : .....

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Version communicable

N° 6463 N - (SDNC-DGFiP) - Mai 2021

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	CONTENANCE a 3	CONTENANCE ca 3	arpentage 4
ZC	mbt de Dev	18	49		
TOTAL		18	49		

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	CONTENANCE a 10	CONTENANCE ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	MISE AU POINT FISCALE NATURE DE CULTURE 14	MISE AU POINT FISCALE CLASSE 15	MISE AU POINT FISCALE CONTENANCE ha 16	MISE AU POINT FISCALE CONTENANCE a 16	MISE AU POINT FISCALE CONTENANCE ca 16
								S. graphique	Compensation							
		ot de deva	COMMUNE DE MANDRES-EN-BARR		18	49		1849	0							
								Total : 1849	Total : 0							
TOTAL					18	49										

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 27/06/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 21/08/2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 21/08/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
M. RIS
à SCHILTIGHEIM
Date 21/08/2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

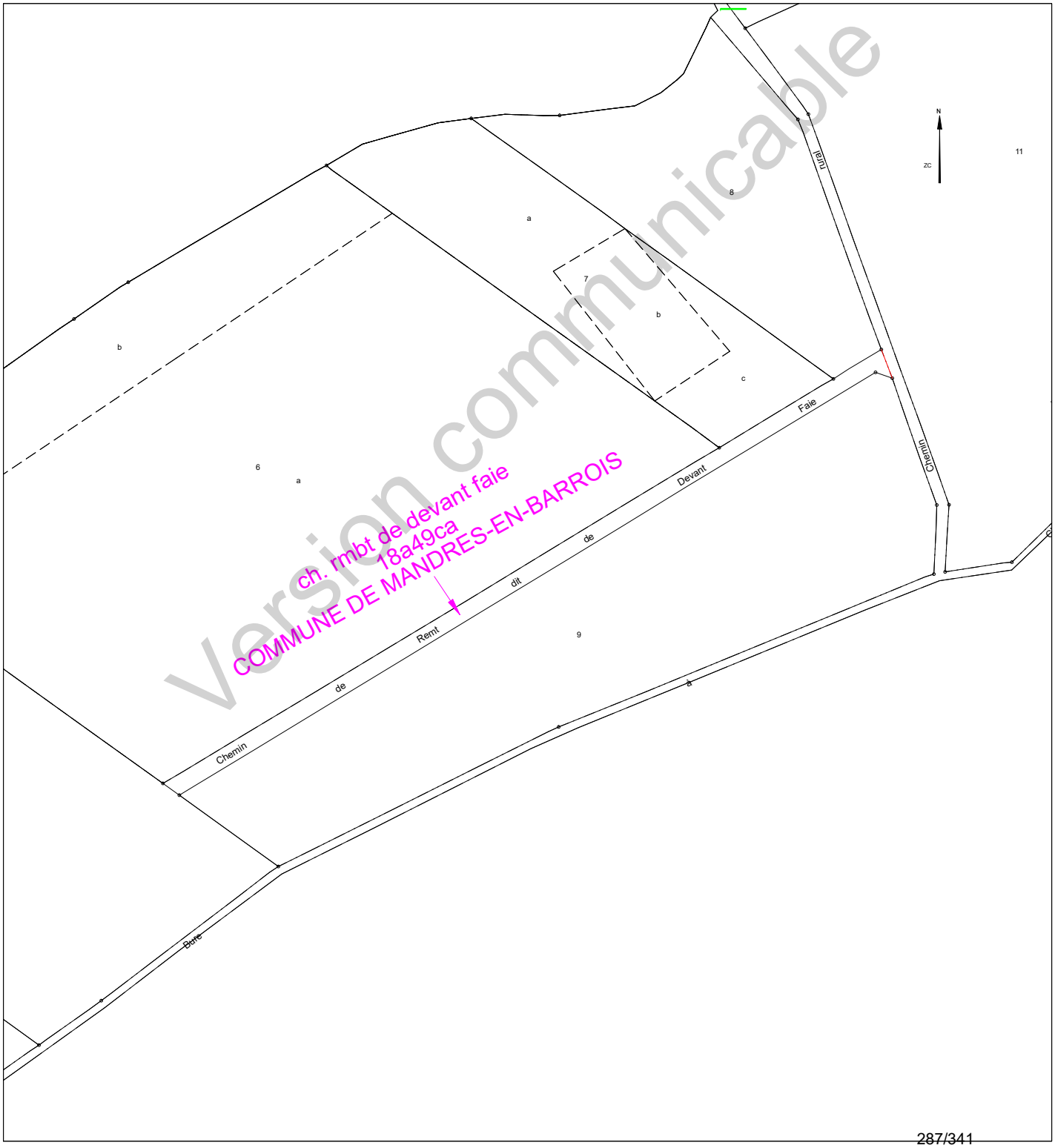

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Septembre 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZC - Chemin de remembrement de Devant Faie
pour une contenance cadastrale de 18a 49ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 18a 49ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 18a 49ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1849	100 m	Sans limitation
2	1849	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Section ZC - Chemin de Remembrement dit de Devant Faie

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

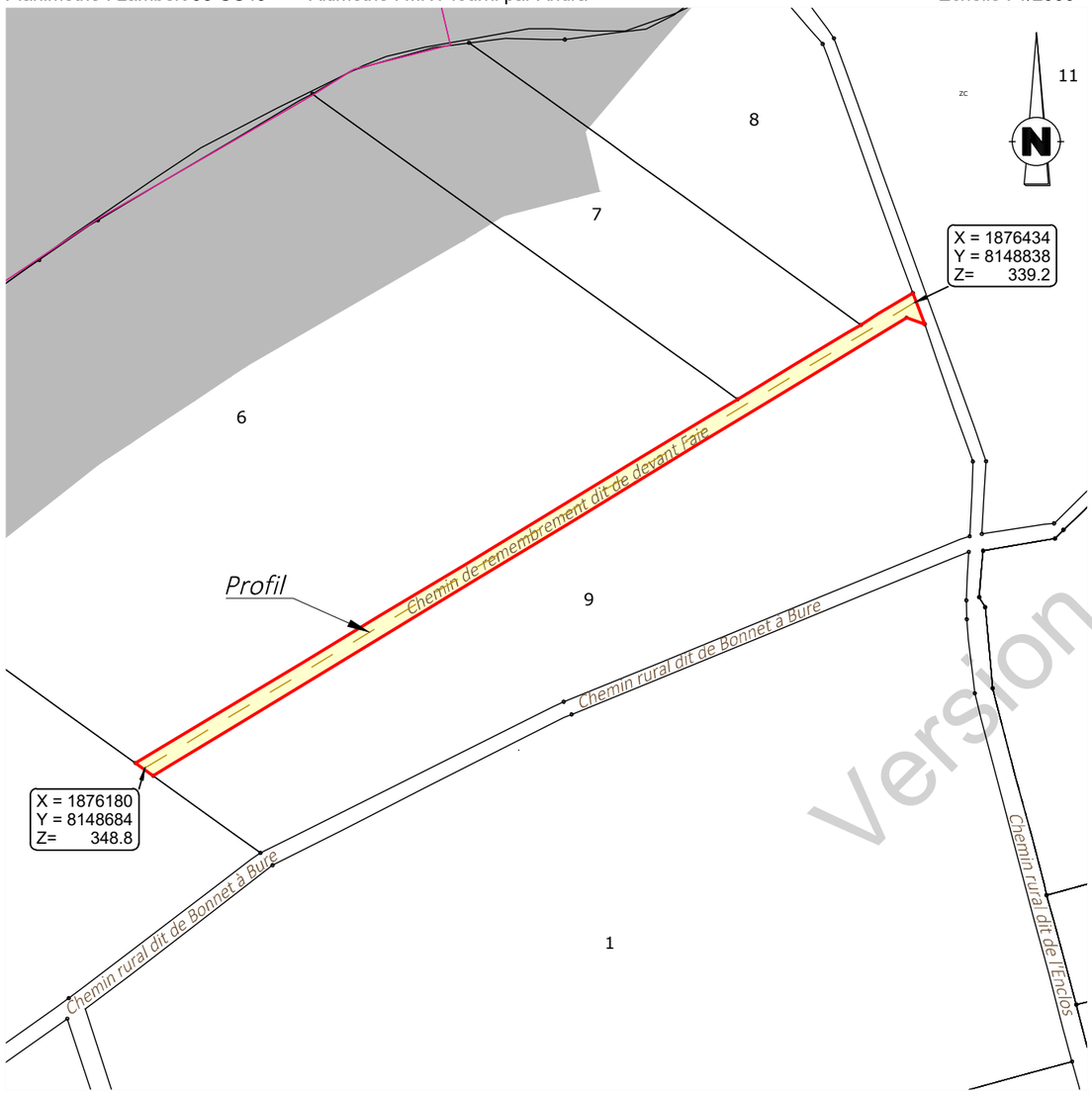

Version communicable

Profil en long

Sans limitation de hauteur

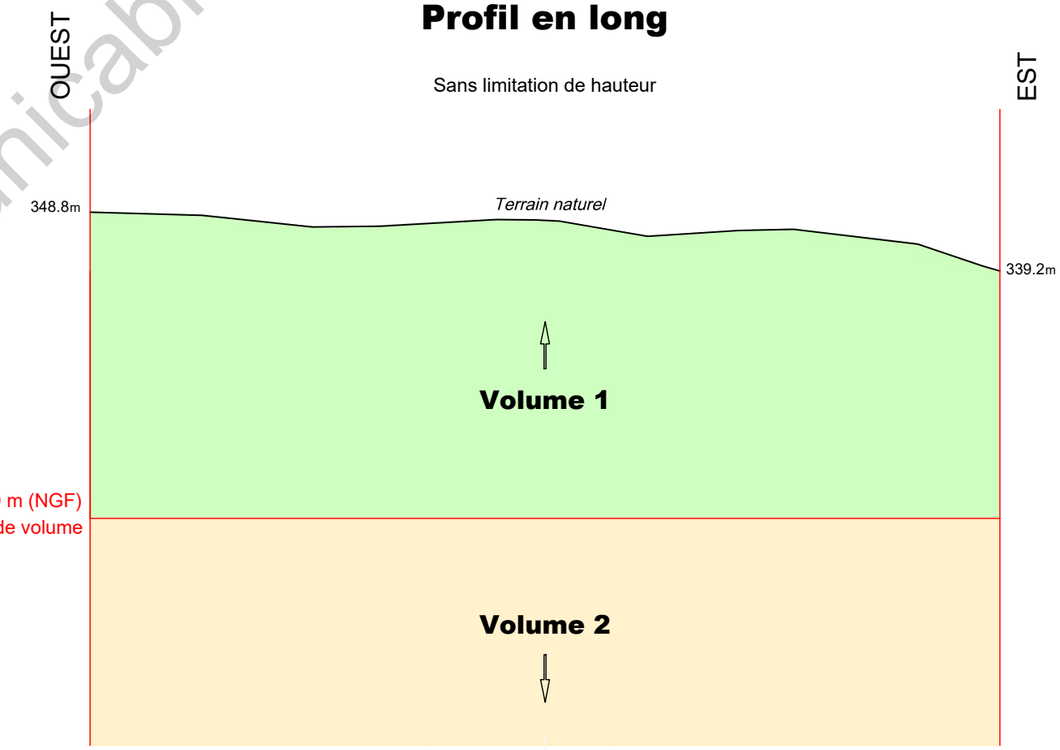

Sans limitation de profondeur

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre du chemin

V23_0008_Volumes-.dwg

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 12/09/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_Ch. rural de Bonnet à Bure

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC		Ch. Terre		Ch. rural de Bonnet à Bure	0,3177

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,3177	Partielle	Oui	A	0,0177	0,3000

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,3177	Partielle	Oui	C	Oui	100	0,2089	0,1088

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section :** **Parcelle :**
Libelle : Ch. rural de Bonnet à Bure

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

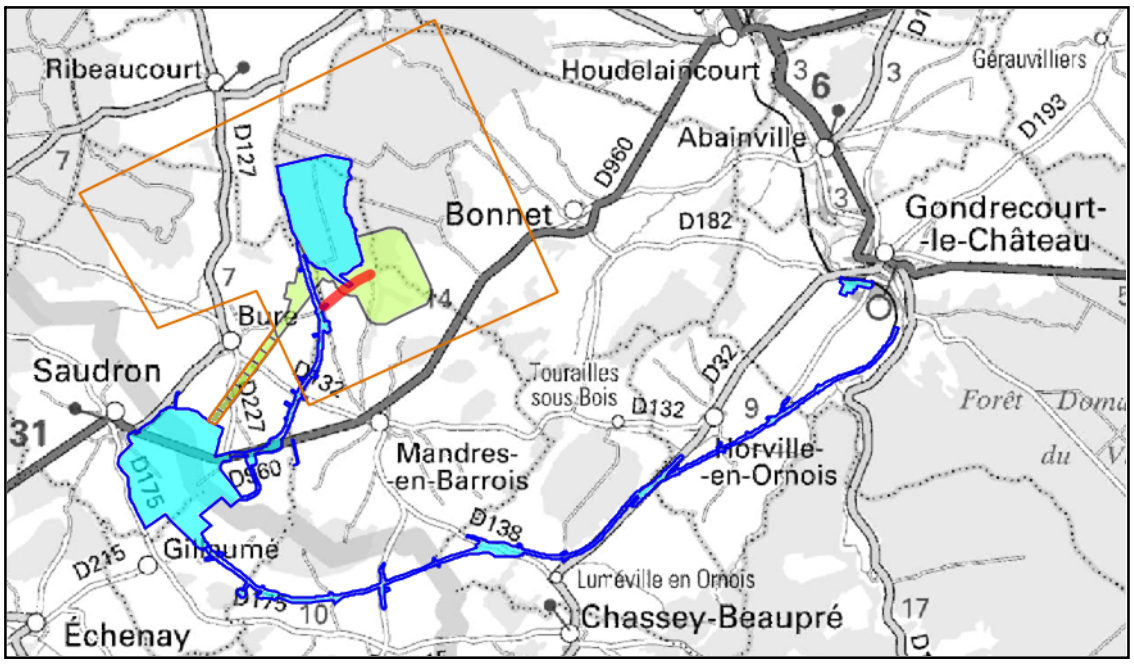

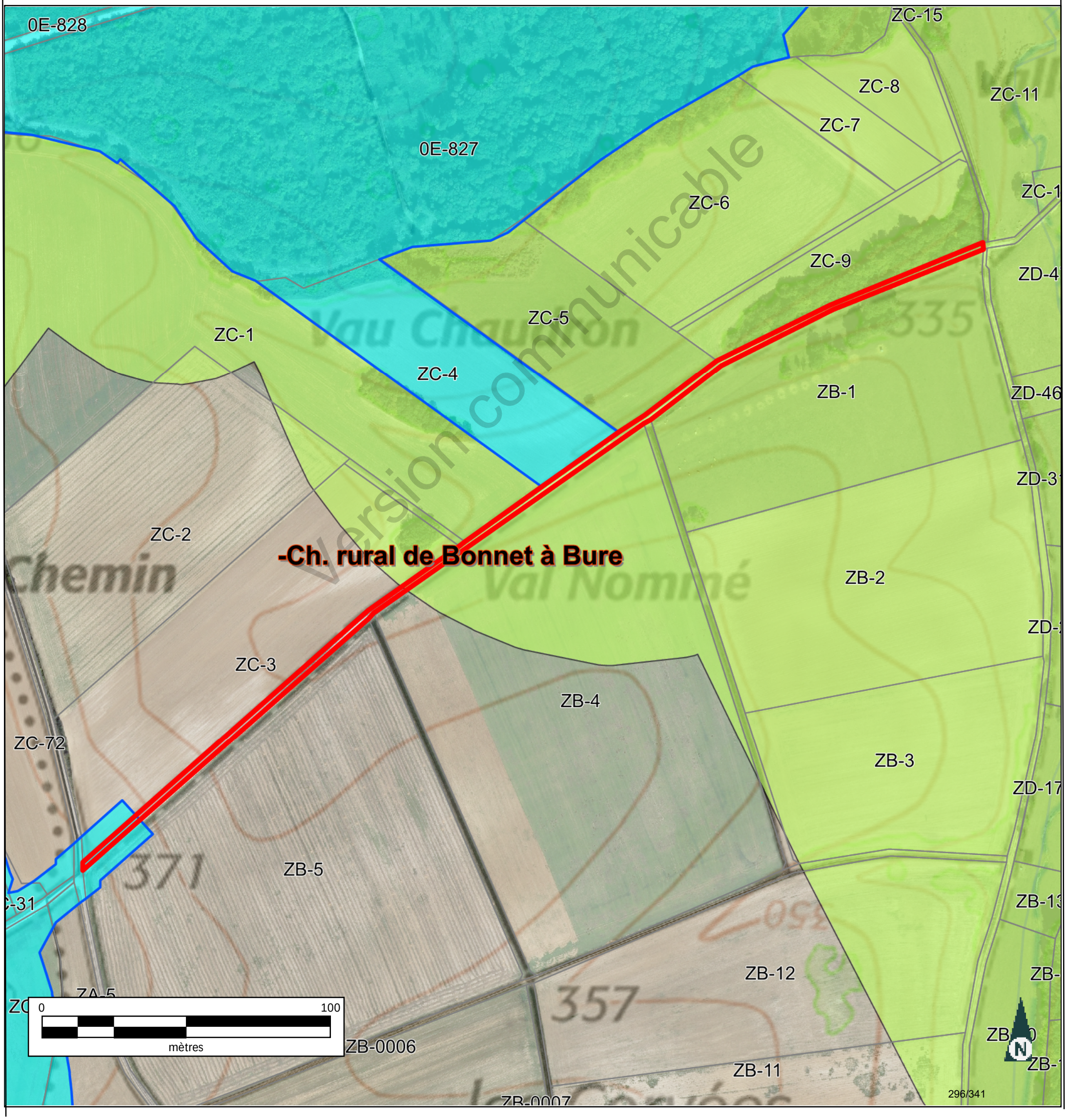

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s .....

.....

.....

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À ....., le 25/07/2023

Signature(s) (1) :

☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)

☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

☐ accepte le présent document d'arpentage

☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département MEUSE

commune Mandres-en-Barrois

préfixe	section	feuille
000	ZC	

Document établi pour (2) :

- ☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- ☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- ☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- ☐ lotissement
- ☐ expropriation
- ☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

propriétaire(s) après modification

ANDRA

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ **PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT**

Numéro : .....

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Version communicable

N° 6463 N - (SDNC-DGFiP) - Mai 2021

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a 3	ca 3	arpentage 4
ZC	l de Bonnet	31	77		
TOTAL		31	77		

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a 10	ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a 16	ca 16
								S. graphique	Compensation							
		de Bonnet	ANDRA		1	77		177	0							
		de Bonnet	COMMUNE DE MANDRES-EN-BARF		9	11		911	0							
		de Bonnet	COMMUNE DE MANDRES-EN-BARF		20	89		2090	-1							
								Total : 3178	Total : -1							
TOTAL					31	77										

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 27/06/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 25/07/2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 25/07/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
.....
à .....
Date 25/07/2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

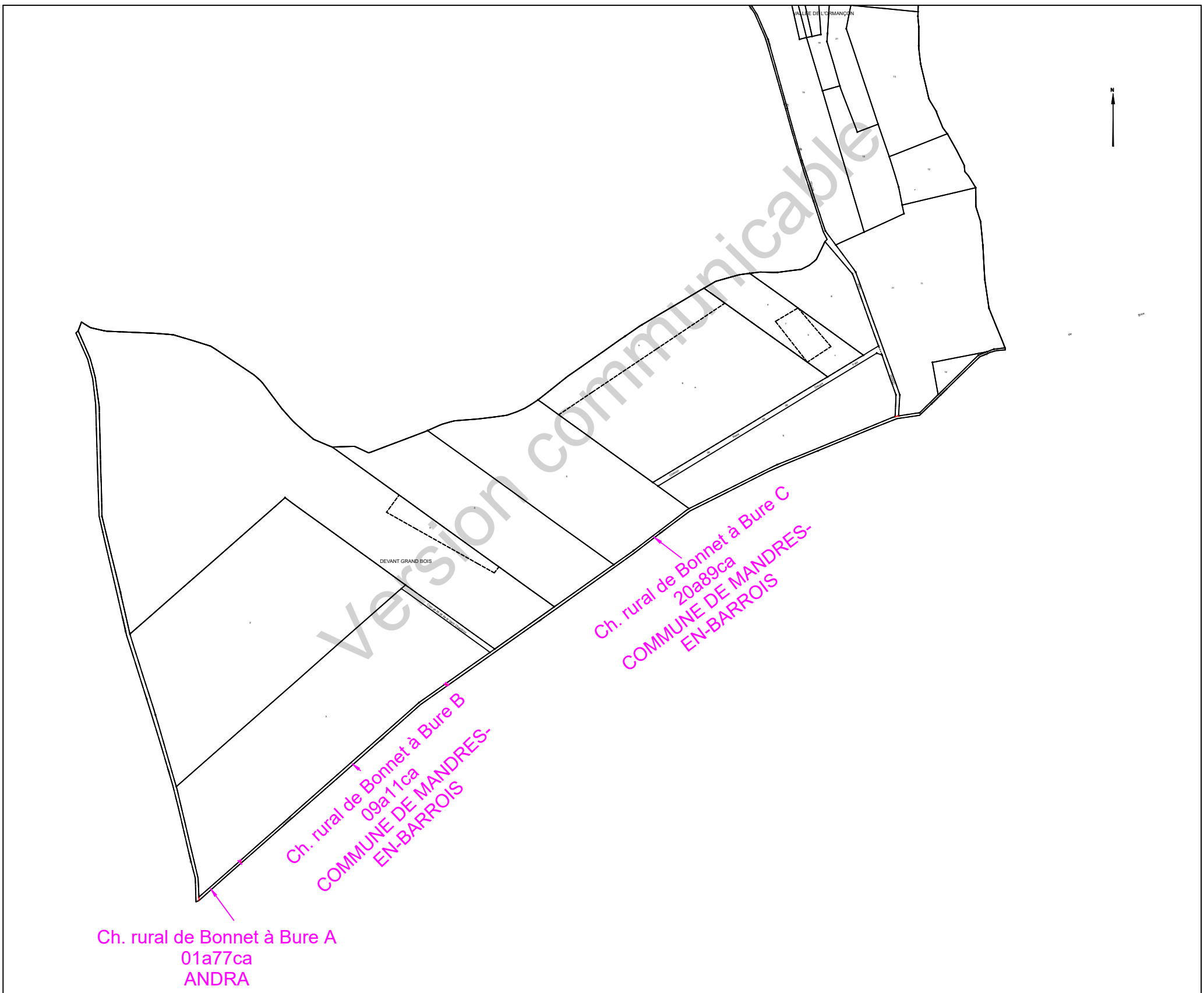

Version communicable

COMMUNE DE
MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA
Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

Version communicable

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Septembre 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZC - Chemin rural de Bure à Bonnet - Partie C
pour une contenance cadastrale de 20a 89ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 20a 89ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 20a 89ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	2089	100 m	Sans limitation
2	2089	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Section ZC - Chemin rural dit de BURE à BONNET
Partie C

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/5000

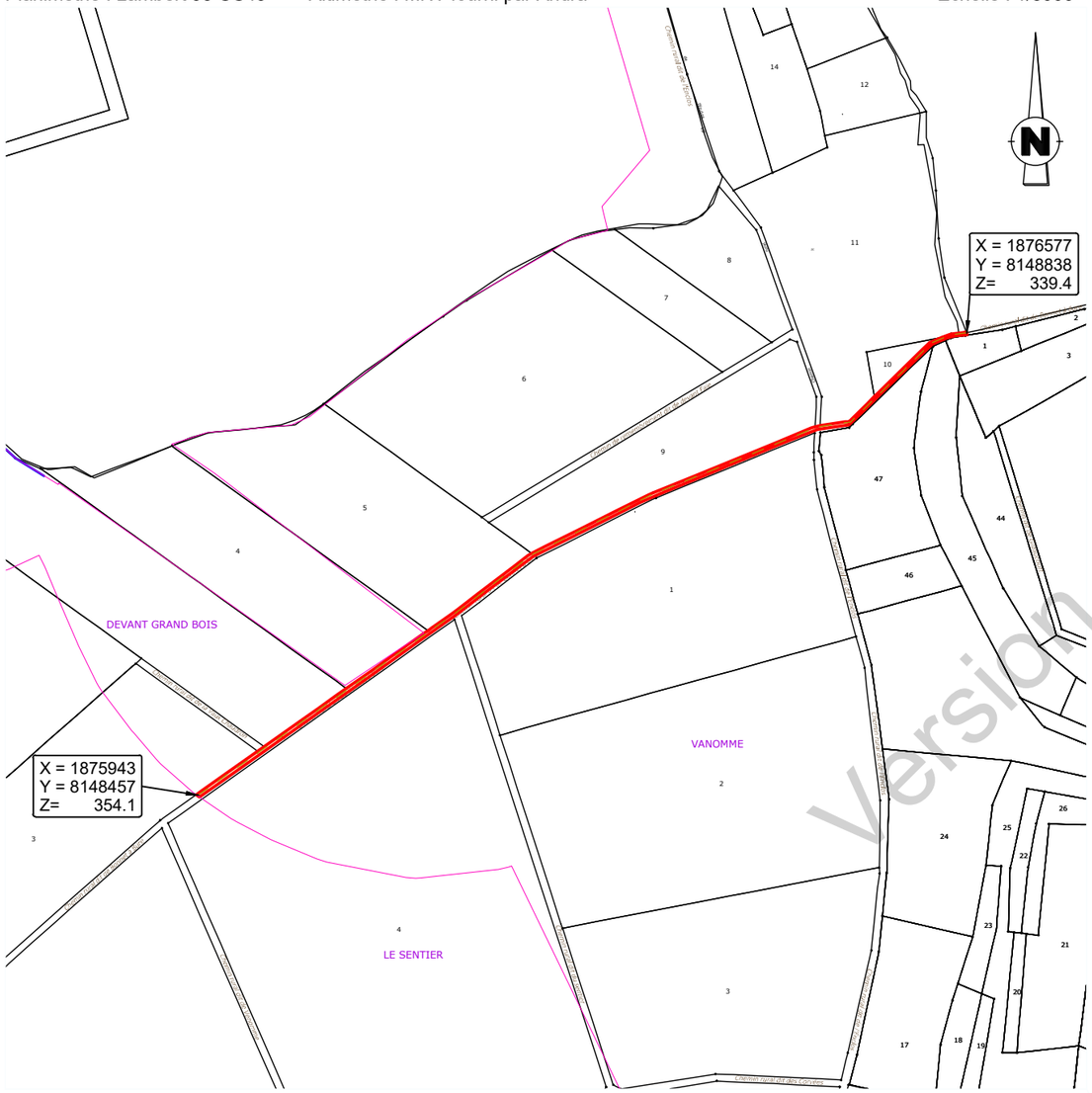

Version communicable

Profil en long

Sans limitation de hauteur

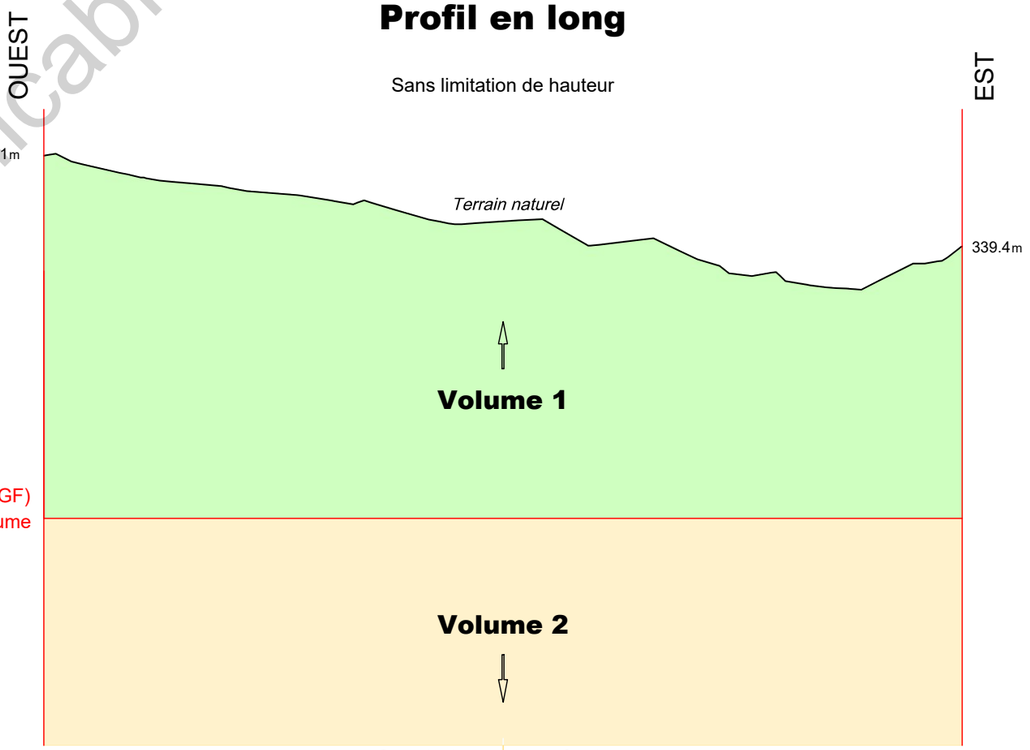

Sans limitation de profondeur

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :
- limites latérales du chemin

Limite définie par un document de division parcellaire :
- Extrémité ouest.

V23_0008_Volumes-.dwg

N° V23_0008

Le 12/09/2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_Ch. rural de l'Enclos

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC		Ch. Terre		Ch. rural de l'Enclos	0,1725

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1725	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1725	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1725	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section :** **Parcelle :**
Libelle : **Ch. rural de l'Enclos - Nord**

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

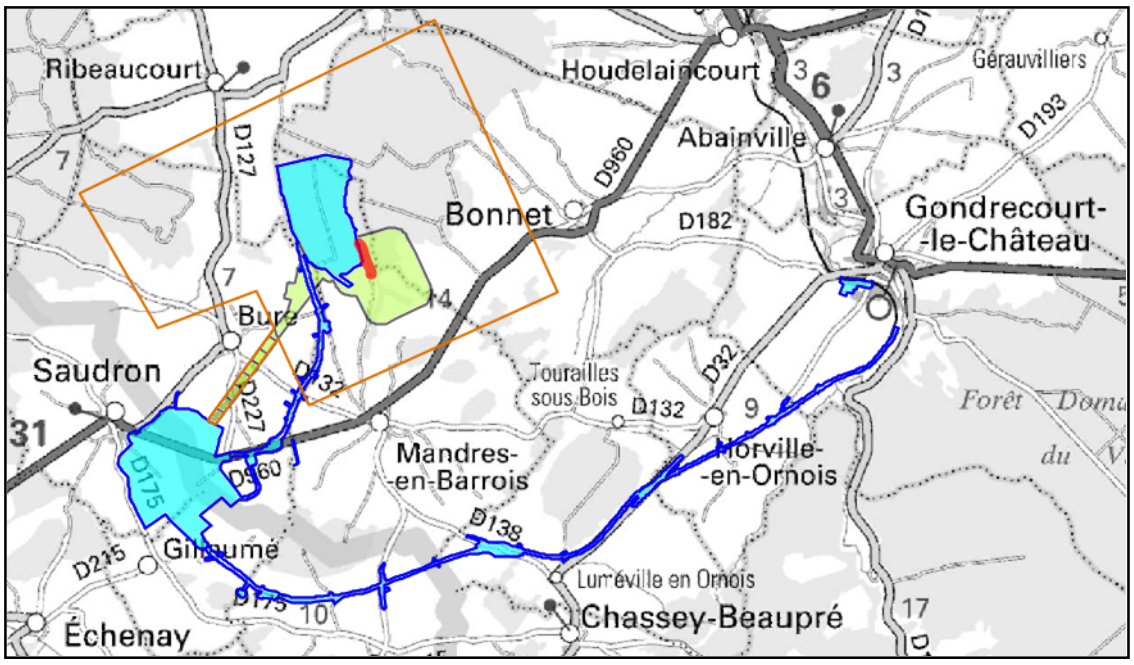

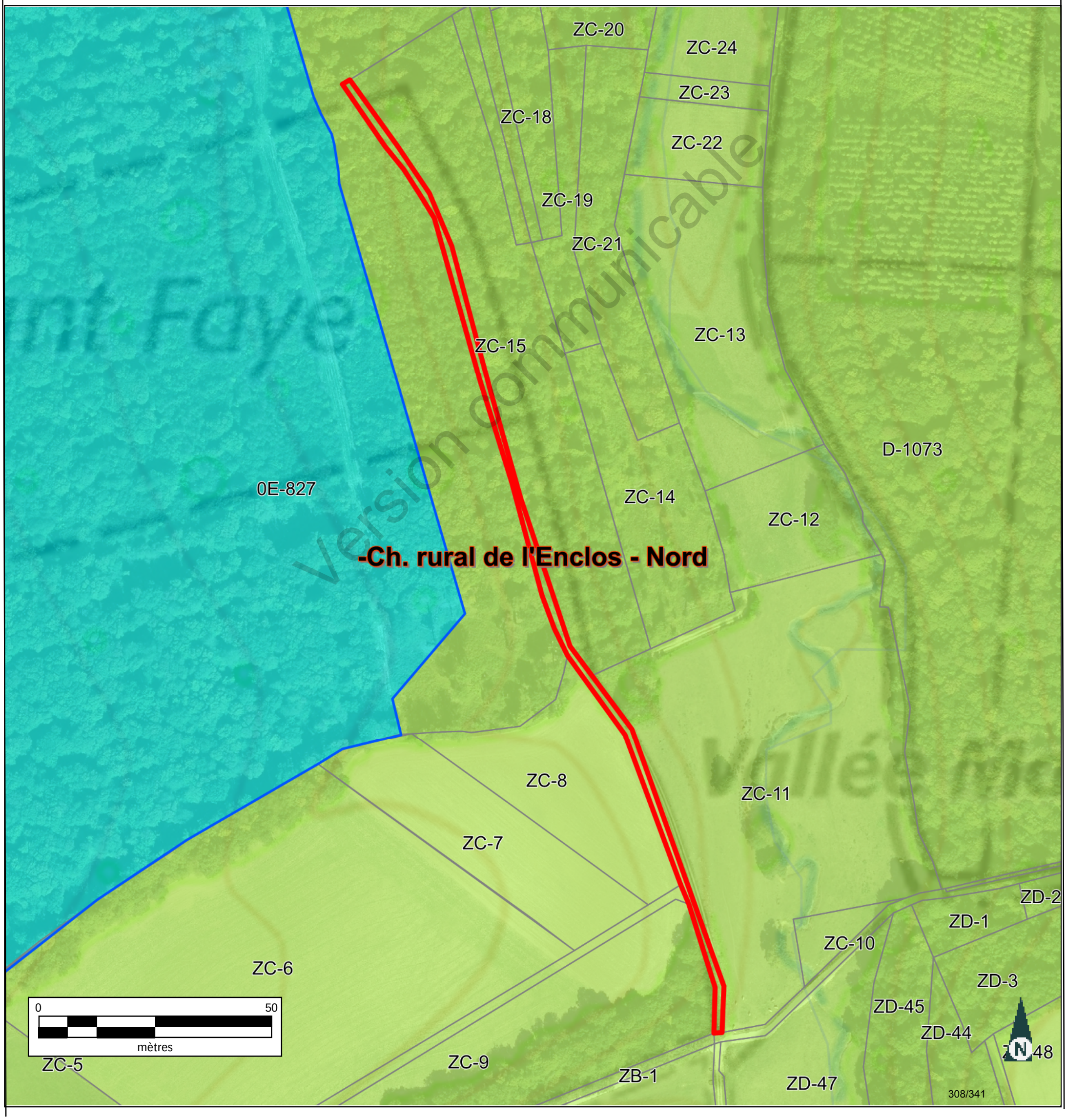

Version communicable

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s .....

.....

.....

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À ....., le 24/07/2023

Signature(s) (1) :

☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)

☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

☐ accepte le présent document d'arpentage

☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département MEUSE

commune Mandres-en-Barrois

préfixe	section	feuille
000	ZC	

Document établi pour (2) :

- ☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- ☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- ☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- ☐ lotissement
- ☐ expropriation
- ☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

propriétaire(s) après modification

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : .....

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Version communicable

N° 6463 N - (SDNC-DGFiP) - Mai 2021

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a 3	ca 3	arpentage 4
ZC	rural de l'En		17	25	
TOTAL			17	25	

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a 10	ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a 16	ca 16
								S. graphique	Compensation							
		A	COMMUNE DE MANDRES-EN-BARR			17	25	1725	0							
								Total : 1725	Total : 0							
TOTAL						17	25									

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 27/06/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 24/07/2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 24/07/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
.....
à .....
Date 24/07/2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

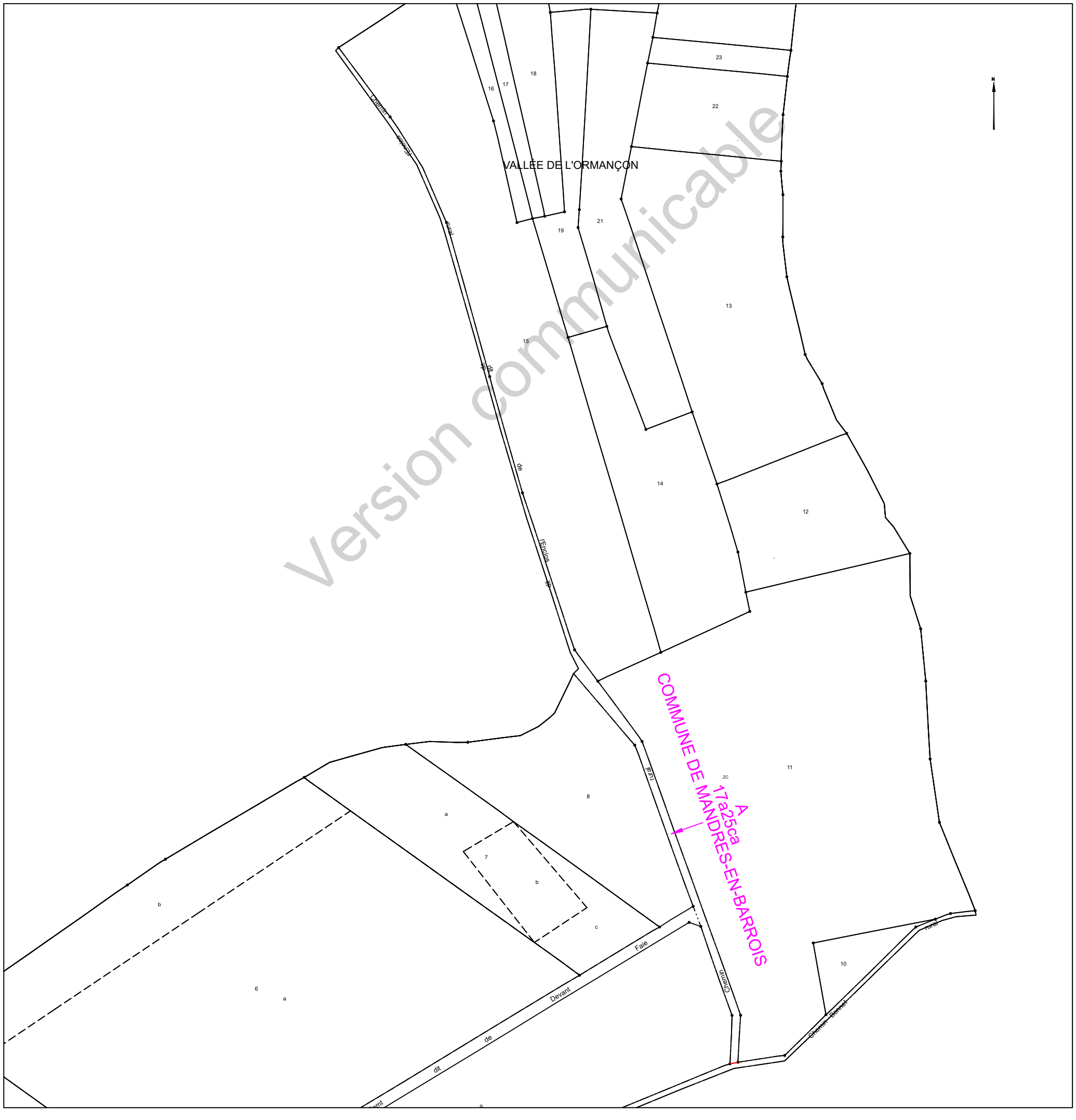
VALLÉE DE L'ORMANÇON
Chemin de la Fontaine
Chemin de la Fontaine
Chemin de la Fontaine

COMMUNE DE
MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA
Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

Version communicable

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Septembre 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZC - Chemin rural de l'Enclos
pour une contenance cadastrale de 17a 25ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 17a 25ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 17a 25ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1725	100 m	Sans limitation
2	1725	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Section ZC - Chemin rural dit de l'Enclos
Partie A

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/5000

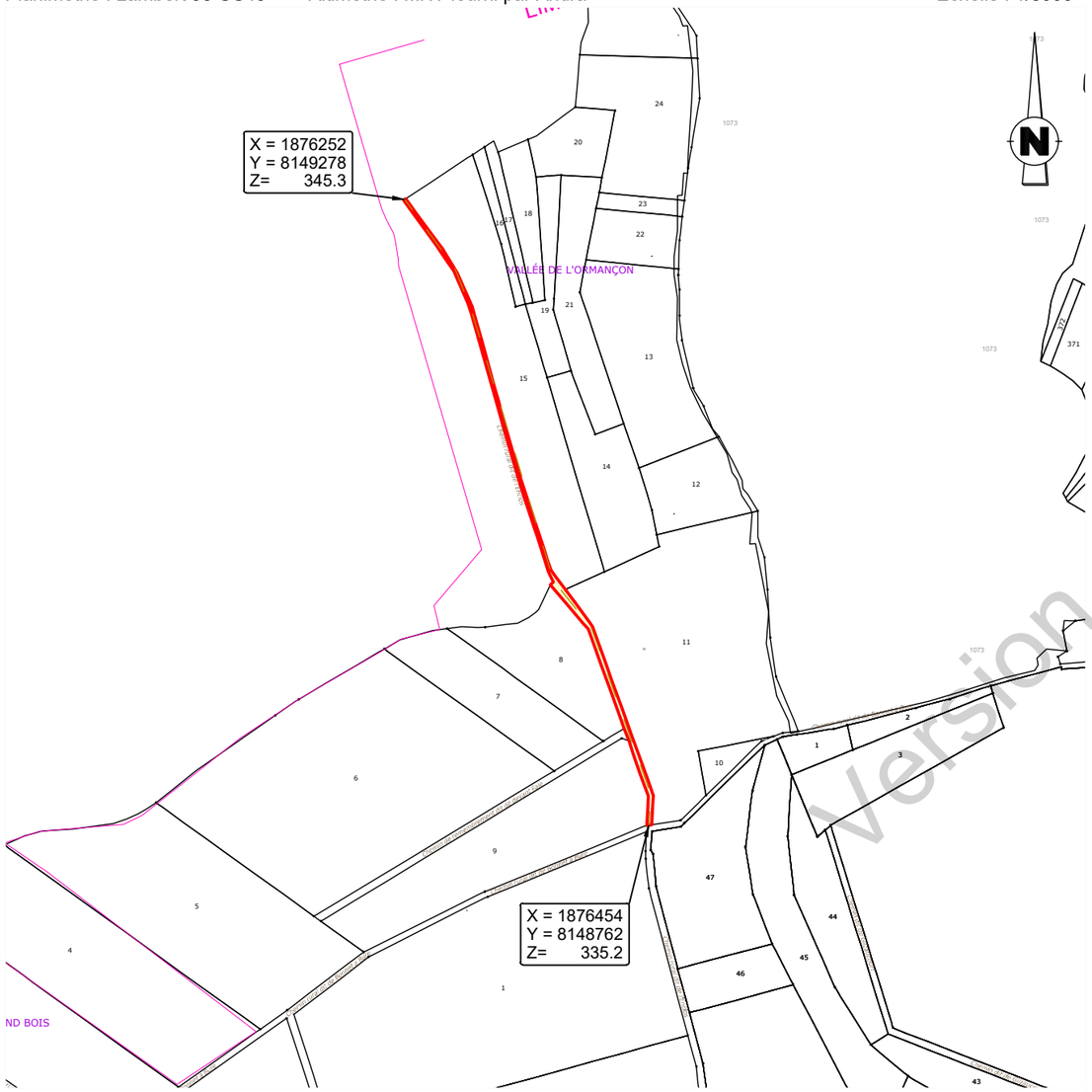

Version communicable

Profil en long

Sans limitation de hauteur

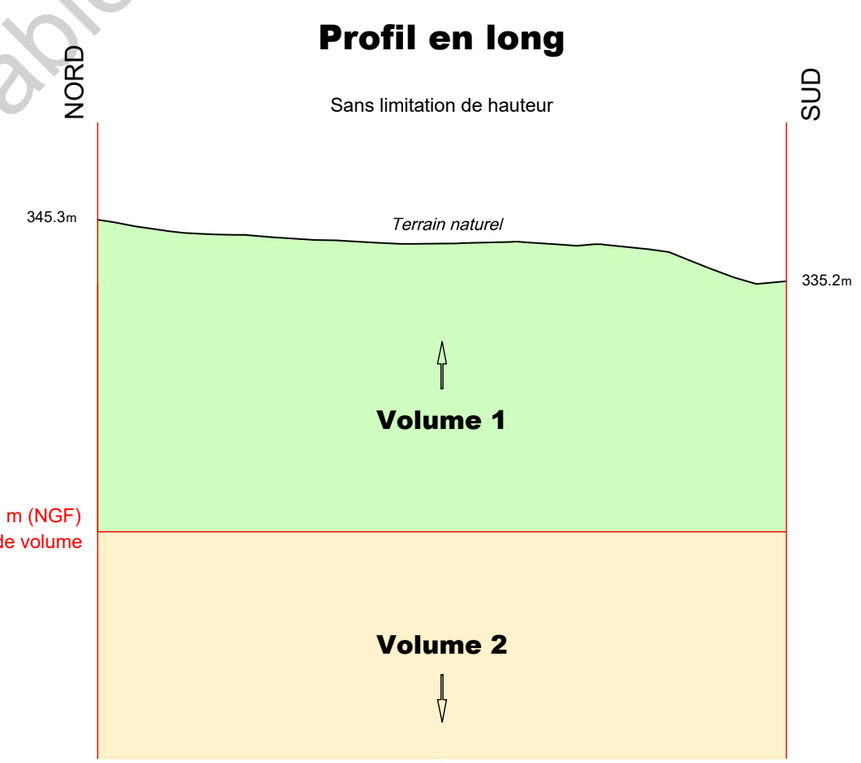

Sans limitation de profondeur

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limites latérales du chemin

V23_0008_Volumes-.dwg

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 12/09/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_Ch. rural de Ribeaucourt à Mandres

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC		Ch. Terre		Ch. rural de Ribeaucourt à Mandres	0,2429

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,2429	Partielle	Oui	A	0,0086	0,2343

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,2429	Partielle	Oui	C	Oui	100	0,0942	0,1487

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section :** **Parcelle :**
Libelle : Ch. rural de Ribeaucourt à Mandres-en-Barrois - Sud

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

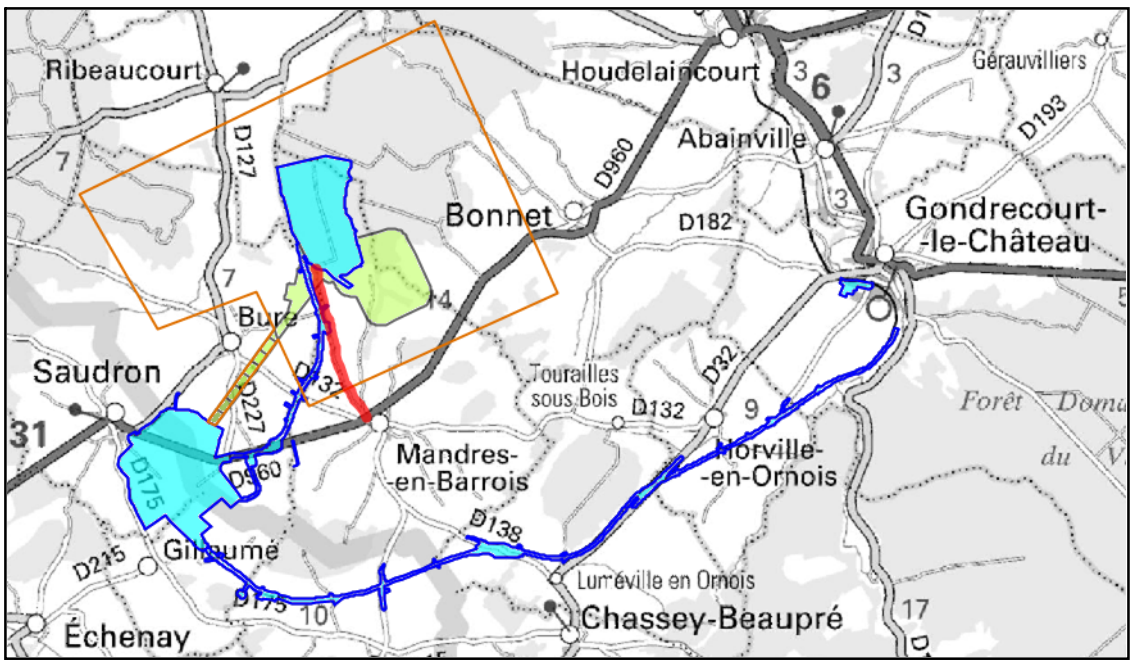

Version communicable

-Ch. rural de Ribeaucourt à Mandres-en-Barrois - Su

0 250
mètres

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À MANDRES EN BARROIS, le 29/06/2023

Signature(s) (1) :

- ☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)
- ☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- ☐ accepte le présent document d'arpentage
- ☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

Version communicable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département	commune	
MEUSE	Mandres-en-Barrois	
préfixe	**section**	**feuille**
000	ZC	

Document établi pour (2) :

- ☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- ☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- ☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- ☐ lotissement
- ☐ expropriation
- ☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

propriétaire(s) après modification

ANDRA

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

- ☐ **PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT**

Numéro : .....

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

N° 6463 N - (SDNC-DGFiP) - Mai 2021

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a 3	ca 3	arpentage 4
ZC	aucourt à Ma		24	29	

TOTAL — ha 24 — a 29 — ca

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a 10	ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a 16	ca 16
								S. graphique	Compensation							
		A	ANDRA				86	86	0							
		B	COMMUNE DE MANDRES-EN-BARR			14	01	1402	-1							
		C	COMMUNE DE MANDRES-EN-BARR			9	42	942	0							
								Total : 2430	Total : -1							

TOTAL — ha 24 — a 29 — ca

TOTAL — ha — a — ca

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 27/06/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 31/07/2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 31/07/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
.....
à .....
Date 31/07/2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

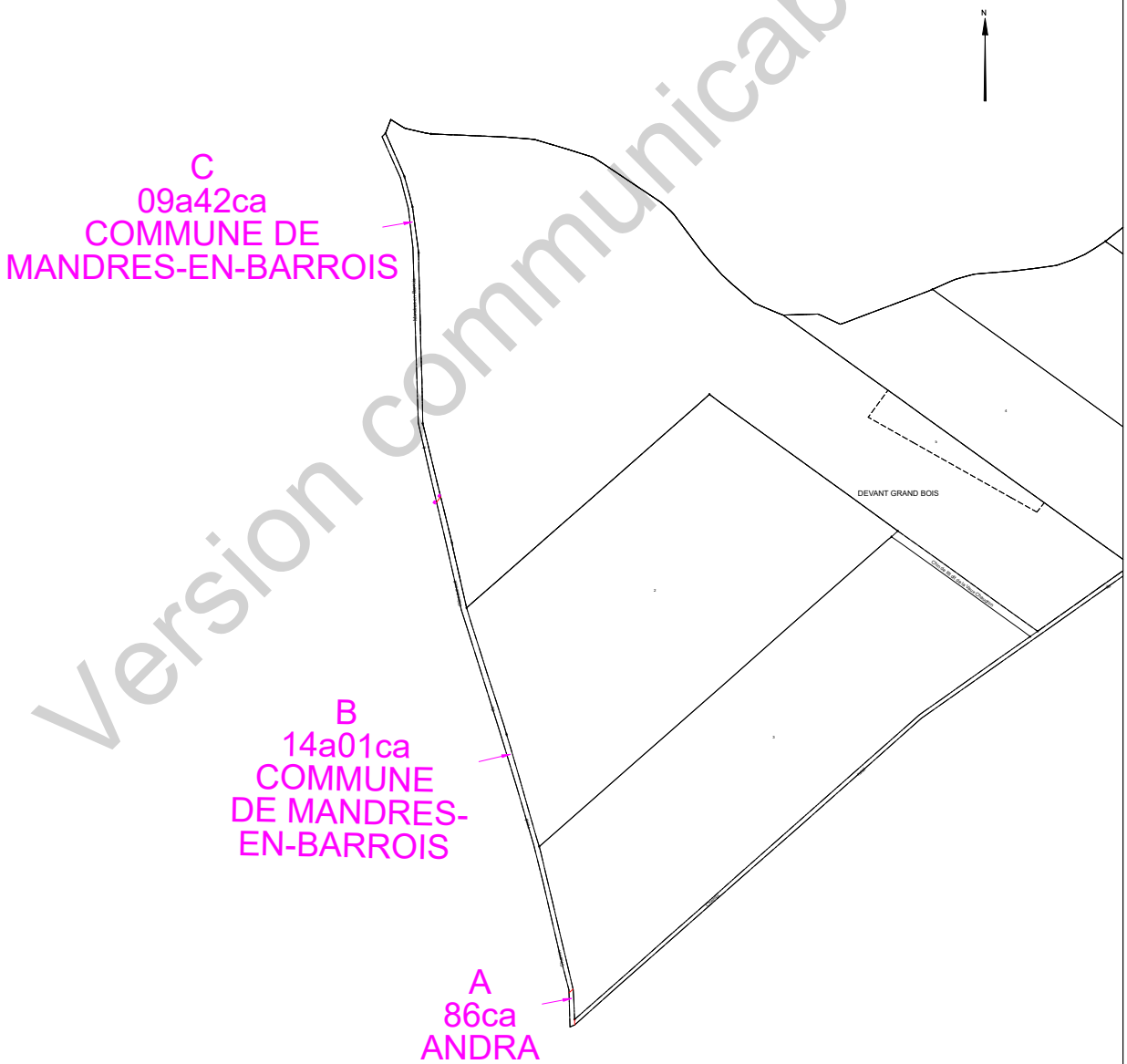

Version communicable

COMMUNE DE
MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA
Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

Version communicable

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Septembre 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZC - Chemin rural de Ribeaucourt à Mandres-en-Barrois - Partie C
pour une contenance cadastrale de 9a 42ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 9a 42ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 9a 42ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	942	100 m	Sans limitation
2	942	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Section ZC- Chemin rural dit de RIBEAUCOURT à MANDRES

Partie C

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/5000

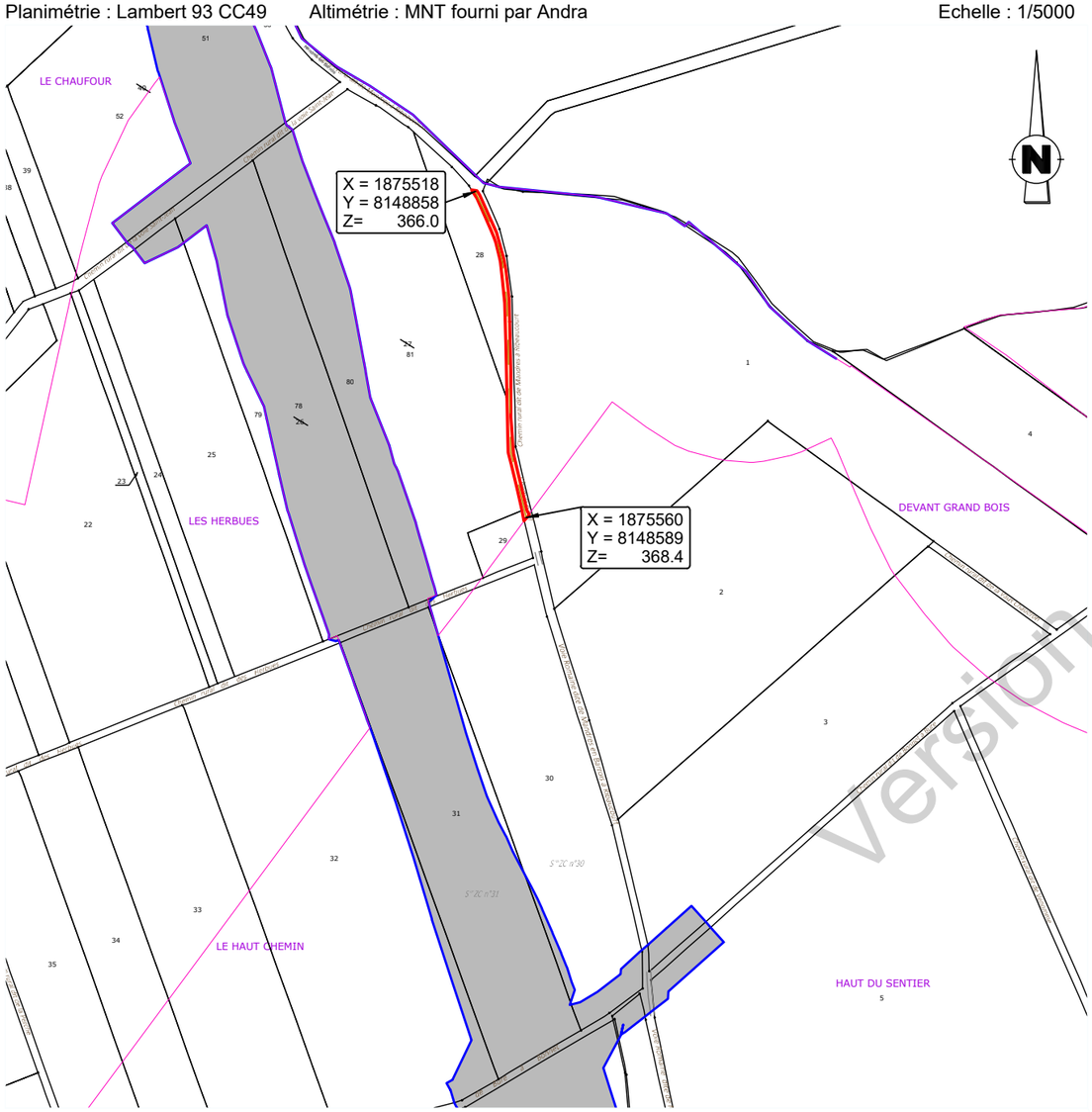

Profil en long

Sans limitation de hauteur

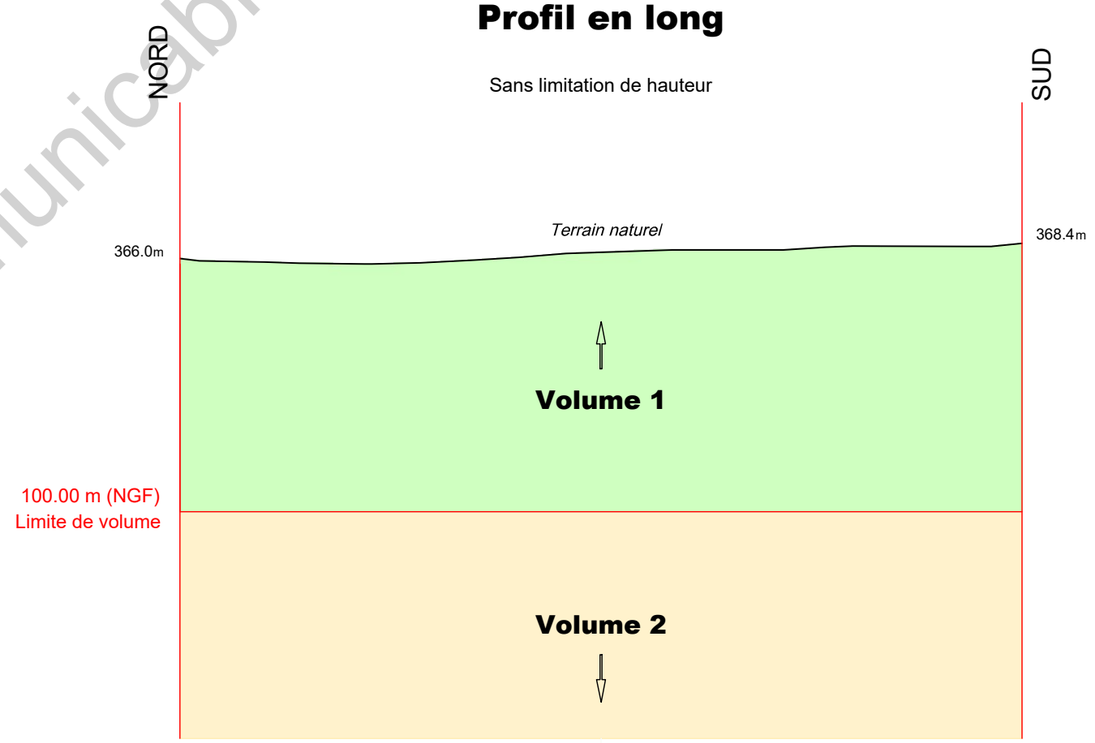

Sans limitation de profondeur

Version communicable

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limite latérale côté Ouest du chemin

Limite définie par un document de division parcellaire :

- Extrémités Nord et Sud.

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 12/09/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

V23_0008_Volumes-.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZC_Ch. rural de la Vaux Chaudron

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZC		Ch. Terre		Ch. rural de la Vaux Chaudron	0,0756

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,0756	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,0756	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,0756	0,0000

Version communicable

4 – Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Projet Cigéo	Entités cadastrales sous emprise du projet Cigéo	Enquête parcellaire

Dpt : 55 **Commune : MANDRES-EN-BARROIS**
ABS : 000 **Section :** **Parcelle :**
Libelle : **Ch. rural de la Vaux Chaudron**

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

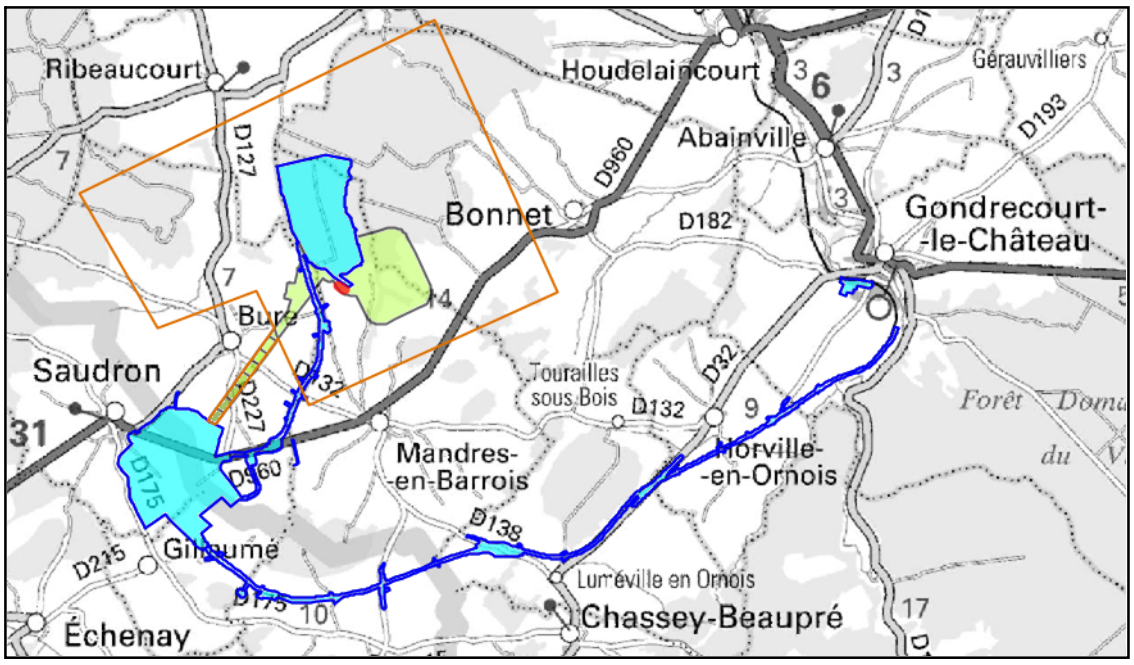

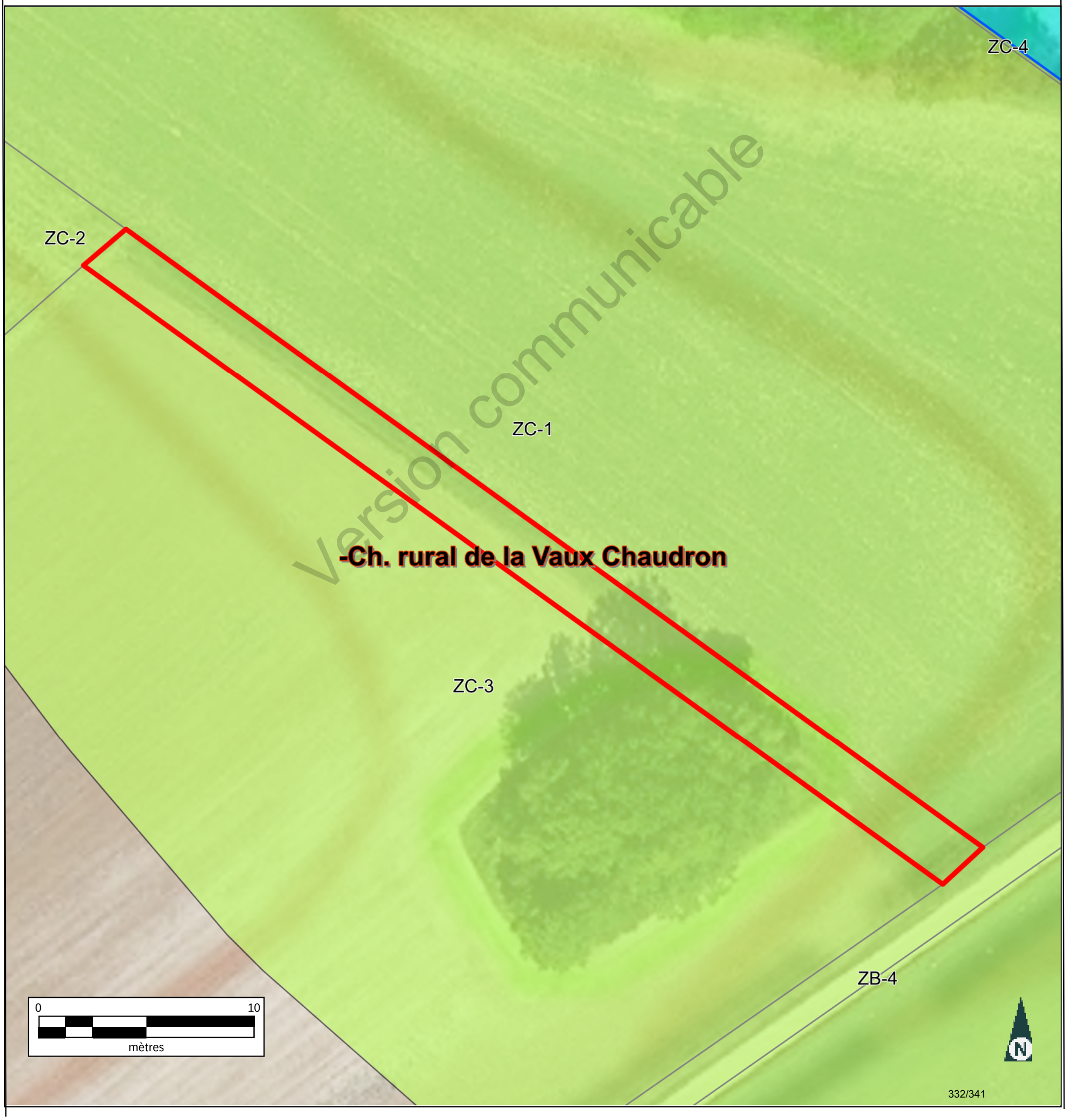

Version communicable

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s .....

.....

.....

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À ....., le 21/082023

Signature(s) (1) :

☐ du (ou des) propriétaire(s) (2)

☐ du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

☐ accepte le présent document d'arpentage

☐ rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À ....., le .....

L .....

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

6463-N-SD
(Mai 2021)

Numéro d'ordre du document
Date de réception du document

—=—

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département MEUSE

commune Mandres-en-Barrois

préfixe 000 | section ZC | feuille

Document établi pour (2) :

- ☐ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- ☑ modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- ☐ appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- ☐ lotissement
- ☐ expropriation
- ☐ aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

propriétaire(s) après modification

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : .....

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Version communicable

N° 6463 N - (SDNC-DGFiP) - Mai 2021

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a 3	ca 3	arpentage 4
ZC	de la Vaux (		7	56	
TOTAL			7	56	

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a 10	ca 10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a 16	ca 16
								S. graphique	Compensation							
		le la vaux	COMMUNE DE MANDRES-EN-BARR			7	56	756	0							
								Total : 756	Total : 0							
TOTAL						7	56									

Version communicable

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 27/06/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 21/08/2023 effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A SCHILTIGHEIM , le 21/08/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
M. RIS
à SCHILTIGHEIM
Date 21/08/2023
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

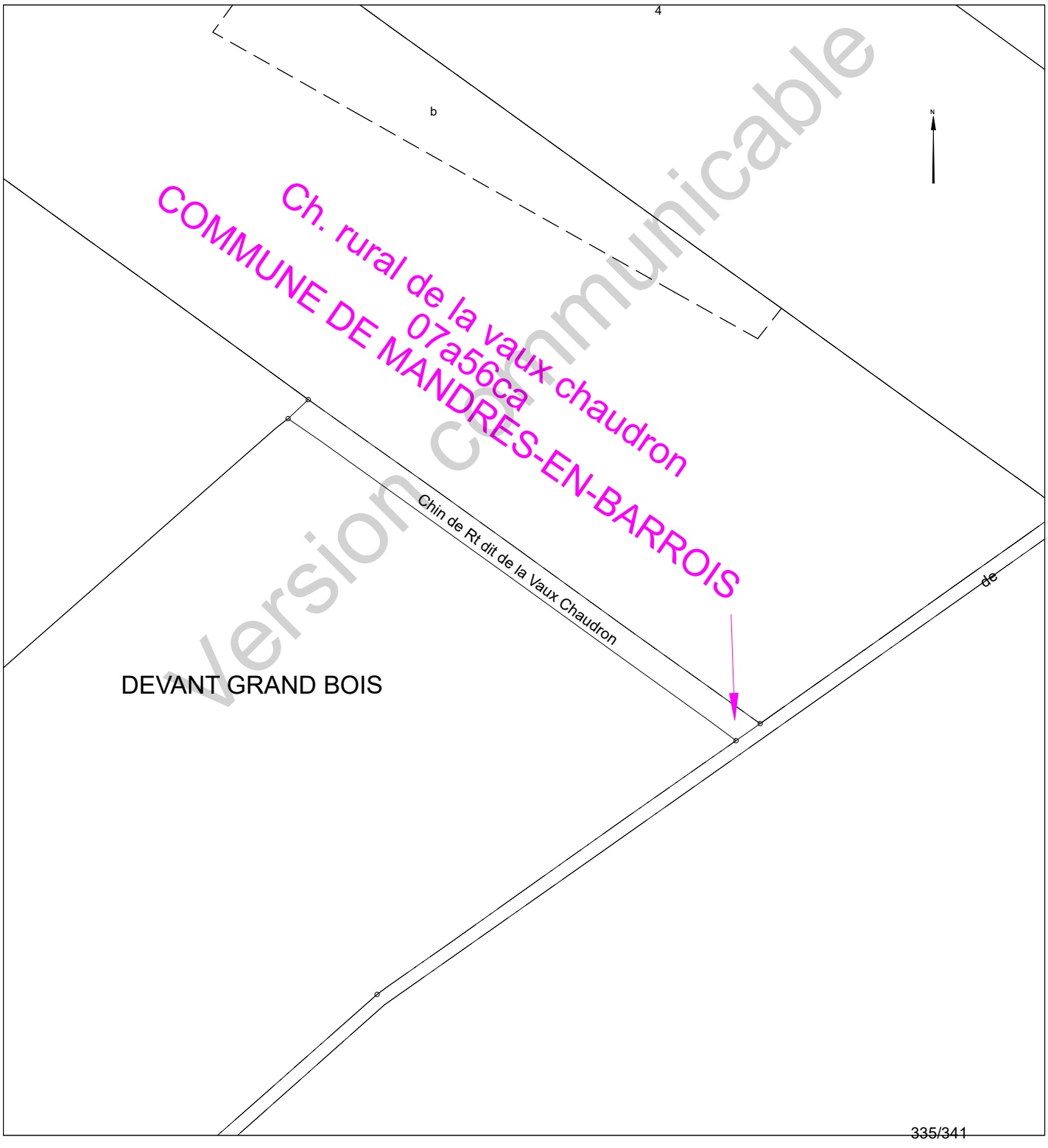

Version communicable

COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

Version communicable

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS

Septembre 2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE **CLAIRE**

SARL de **Géomètres Experts** Associés
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION 3
2- DESIGNATION 3
3- DIVISION EN VOLUMES 3
4- COMPOSITION DES VOLUMES 3
5- DEFINITION NUMERIQUE 3
5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE 4
5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE 4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES 4
6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR. 4
6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR 4
6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES 5
7- ANNEXE : PLAN 5

Version communicable

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maitrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZC - Chemin rural de la Vaux Chaudron
pour une contenance cadastrale de 7a 56ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.

- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

Version communicable

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.
L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 7a 56ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : de la cote 100m (NGF)
Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 7a 56ca.

Le volume est délimité verticalement comme suit :
Niveau bas : sans limitation de profondeur.
Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

Version communicable

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	756	100 m	Sans limitation
2	756	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Version communicable

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Section ZC - Chemin de la Vaux Chaudron

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000

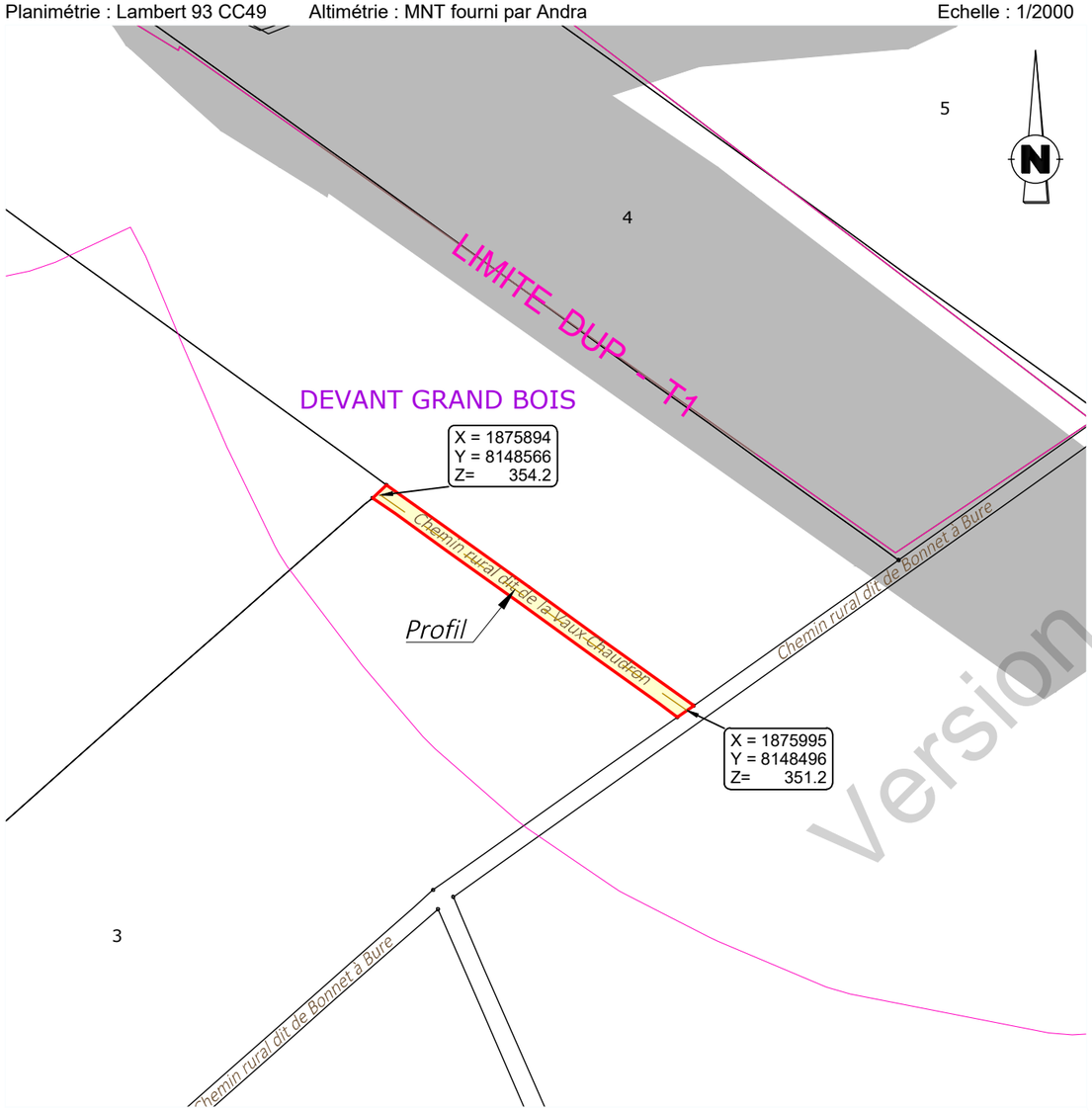

Version communicable

Profil en long

Sans limitation de hauteur

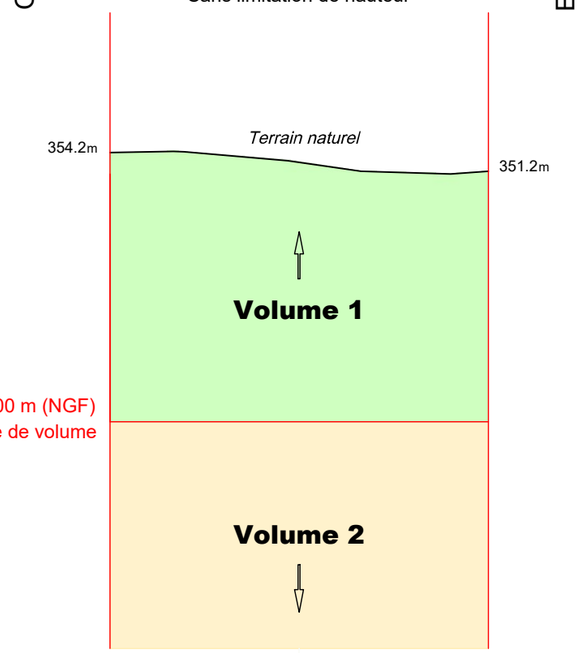

Sans limitation de profondeur

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- périmètre du chemin

V23_0008_Volumes-.dwg

N° V23_0008

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 12/09/2023

HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
*SARL de **Géomètres Experts** Associés*
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Version communicable

Version communicable

Version communicable

AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr

© Andra • 2024 • Couverture : Kazoar • Crédit photo : Andra